



La Nouvelle-Calédonie en 2008

INSTITUT D'**E**MISSION
D'**O**UTRE-**M**ER

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12

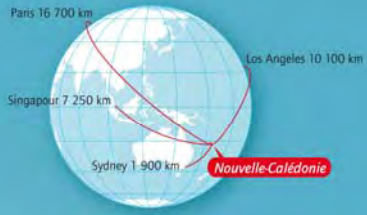


Nouvelle-
Calédonie

Rapport annuel
2008

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.



- Agglomération principale
- Chef-lieu
- Autre localité
- ✈ Aéroport international
- ⚓ Port de commerce
- ⚓ Port de pêche
- ⚓ Port de plaisance
- ▲ Sommet
- Route principale
- Route secondaire



Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse	10
La Nouvelle-Calédonie en bref	12
CHAPITRE I – LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES	15
Section 1 – Géographie et climat	16
1. Situation et superficie	16
2. Géologie	16
3. Faune et flore	17
4. Climat	17
Section 2 – Repères historiques	18
Section 3 – Cadre institutionnel actuel	20
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	25
Section 1 – La population	26
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	28
1. Les comptes économiques	28
2. L'emploi et le chômage	31
3. Les revenus et salaires	35
4. Les prix	38
5. Le commerce extérieur	42
6. La balance des paiements	49
Section 3 – Les politiques et finances publiques	51
1. Les politiques publiques et leur mise en oeuvre	51
2. Les finances publiques locales	67
CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITÉ	71
Section 1 – Aperçu général	72
1. Caractéristiques du tissu d'entreprises sur le territoire	72
2. Répartition de l'emploi salarié	74

Section 2 – L’agriculture	75
1. La politique d’aménagement foncier et de développement rural	75
2. La régulation des marchés agricoles	76
3. La production agricole finale	77
4. La production d’origine animale	78
5. Les fruits et légumes	78
Section 3 – La pêche et l’aquaculture	80
1. La pêche	80
2. L’aquaculture	82
Section 4 – L’industrie et l’artisanat	85
1. L’industrie	85
2. L’artisanat	87
Section 5 – L’énergie et l’eau	89
1. L’énergie électrique	89
2. Les hydrocarbures	93
3. La maîtrise de l’énergie et les énergies renouvelables	95
4. L’eau	97
Section 6 – Le nickel	99
1. Le nickel dans le monde	99
2. Le nickel en Nouvelle-Calédonie	102
3. Perspectives	105
Section 7 – La construction	108
1. Le poids du secteur	108
2. Le logement	108
3. Les grands chantiers	113
Section 8 – Le commerce	114
1. Généralités	114
2. Le commerce automobile	115
Section 9 – Le tourisme	117
1. Contexte international	117
2. La fréquentation touristique en Nouvelle-Calédonie	117
3. Impact économique et social	121
4. La promotion de la Nouvelle-Calédonie	121
5. Les voyages des résidents	122
Section 10 – Les transports	123
1. Les activités portuaires	123
2. Les activités aéroportuaires	125
Section 11 – Autres services marchands	131
1. Généralités	131
2. Télécommunications	132

Section 12 – Les services non marchands	134
1. L'éducation	134
2. La santé	136
CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	141
Section 1 - La structure du système bancaire	142
1. Les faits marquants de l'exercice	143
2. Organisation du système bancaire	145
3. La densité du système bancaire	150
4. Les moyens de paiement	152
5. L'activité des fonds de garantie	155
Section 2 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	160
1. Les taux d'intérêt	160
2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	164
3. Les performances financières des banques locales	168
Section 3 - L'évolution de la situation monétaire	172
1. Les avoirs financiers des agents économiques	173
2. Les crédits à la clientèle	174
3. La circulation fiduciaire	177
4. La masse monétaire et ses contreparties	178
5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	180
Perspectives	183
Annexes	185
Annexe 1 : Statistiques économiques	186
Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières	195
Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2008	201
Annexe 4 : Les missions de l'IEOM	204
Annexe 5 : Lexique des principaux sigles mentionnés	206
Annexe 6 : Liste des publications de l'IEOM	208

Avant-propos

L'année 2008 restera une année de crise aux composantes multiples, matières premières, sphère financière puis économique, qui s'est propagée très rapidement dans le monde entier. Force est de constater qu'elle n'a, en 2008, que très partiellement atteint la Nouvelle-Calédonie, concentrant ses effets sur le secteur du nickel dont la contribution aux exportations du territoire s'est considérablement contractée.

La seule insularité de la Nouvelle-Calédonie n'explique pas cette exception. La réponse est bien sûr plus prosaïque et doit être recherchée dans la conjugaison de plusieurs facteurs ; le soutien financier indéfectible de l'État, la stabilité monétaire dans un contexte de balance commerciale dégradée, un système bancaire sain et dynamique et des agents économiques entreprenants. Après dix années de croissance forte, soutenue par l'investissement privé et la consommation des ménages, l'économie calédonienne est ainsi restée créatrice d'emplois en 2008, y compris dans le secteur du nickel.

L'avenir suscite quelques interrogations car cette situation, plutôt favorable, ne pourra se perpétuer que si les ménages et les entreprises calédoniennes restent confiants et ne reportent pas à plus tard leurs intentions de consommation et leurs projets d'investissement.

La question du pilotage économique et social du territoire apparaît donc particulièrement cruciale dans cette période sensible. Pour y répondre, la Nouvelle-Calédonie a débuté, au cours de l'année 2008, un important travail de réflexion sur son avenir au travers de la mise en place du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie à l'horizon 2025. Ce schéma devrait fixer les principales lignes directrices d'une croissance durable.

L'IEOM, par ses publications, s'applique à alimenter le débat public à partir de diagnostics chiffrés et d'une mise en perspective des évolutions économiques récentes de la Nouvelle-Calédonie. Ces publications visent à procurer aux responsables politiques et économiques, ainsi qu'à la société civile calédonienne, des informations utiles à la réflexion.

En 2009, l'IEOM exercera, au-delà de ses missions habituelles, un suivi attentif des indicateurs de conjoncture, au regard de l'évolution de la situation internationale.

Henry-Philippe de Clercq

L'année 2008 aura été marquée par le ralentissement de l'activité économique dans l'ensemble des régions du monde. L'incidence négative de la crise financière sur l'économie réelle a entraîné une baisse de la demande interne (consommation et investissement) et a été amplifiée en fin d'année par une contraction sensible du commerce international, générant alors un net recul de la production ainsi que des suppressions importantes d'emplois.

En Nouvelle-Calédonie, seul le secteur du nickel a subi la crise économique

Le ralentissement de l'activité mondiale a entraîné un retournement du cycle haussier sur le prix des matières premières. Le nickel a vu son prix divisé par trois entre janvier et décembre. Cette chute des prix s'ajoute, en Nouvelle-Calédonie, à une mauvaise année en termes de production. En dehors du secteur du nickel, l'activité a été plutôt bien orientée avec un niveau de l'indice de climat des affaires élevé même s'il s'est légèrement détérioré au quatrième trimestre. Les institutions financières ont continué à soutenir l'économie par la distribution de crédits.

Les résultats sur l'ensemble de l'année auraient pu être meilleurs en l'absence des mouvements sociaux qui ont perturbé l'activité dans certains secteurs (automobile et immobilier notamment) à la fin de l'année.

Fin de la baisse des demandes d'emplois et inflation élevée

Avec une hausse relativement limitée des demandeurs d'emploi (+0,4 % en moyenne sur l'année), l'année 2008 marque la fin du cycle baissier initié en 2002. Cependant, la progression du nombre de salariés atteint 5,6 % et les nouvelles offres d'emplois ont connu une croissance de 18,2 %.

L'inflation, en Nouvelle-Calédonie, atteint 3,7 % à la fin du mois de décembre ce qui représente la plus forte hausse à fin d'année depuis 10 ans. La tension sur les prix a concerné l'ensemble des grands postes (alimentation, produits manufacturés et services) mais la hausse la plus notable s'applique aux produits alimentaires avec une progression de 4,6 % sur l'ensemble de l'année. Cette augmentation est notamment liée à l'évolution des cours mondiaux des matières premières agricoles mais aussi à des problèmes d'offre de produits locaux engendrés par les intempéries du premier semestre.

L'inflation a aussi concerné le secteur du BTP ; la progression de l'indice BT 21, représentatif des coûts de construction, est de 10 % à fin décembre. Par voie de conséquence l'indice de révision des loyers, mis en place en 2007, augmente de 4,7 % sur un an.

A la fin de 2008, le déficit commercial atteint le niveau record de 152 milliards F CFP. Si les importations ont nettement moins progressé qu'en 2007 (+7,4 % contre 21,5 %) en raison de la fin du chantier de l'usine de Goro, le creusement du déficit tient surtout à la correction observée sur le secteur du nickel.

Le taux de couverture des importations par les exportations en valeur perd 34 points sur un an pour s'établir, à la fin de 2008, à 42 %.

Dynamisme de la demande des ménages et de l'investissement des entreprises

En 2008, la consommation des ménages est demeurée soutenue. Les importations d'articles d'ameublement, d'habillement et de produits alimentaires progressent respectivement de 28 %, 10 % et 15 %.

L'encours des crédits à la consommation des ménages a continué de croître à un rythme plus prononcé que l'année précédente (+5,5 % contre +4,4 % sur un an). La même accélération est observée pour les investissements immobiliers avec une augmentation des encours de crédits immobiliers aux ménages de 13,6 % en glissement annuel contre 12,4 % en 2007.

L'investissement des entreprises s'est également avéré dynamique, comme en atteste la croissance forte des crédits d'investissements (+16,2 %). A fin décembre, les importations de véhicules utilitaires ont augmenté de 24,5 %. Si les immatriculations ont continué de marquer le pas (-2,4 %) et les importations de biens d'équipements connu un recul de 2,7 %, il convient de relativiser ces deux baisses. En effet, elles sont liées au niveau exceptionnellement élevé de ces importations en 2007. Le niveau 2008 est ainsi supérieur de 17,9 % à celui de 2006 pour les biens d'équipement et de 14,1 % pour les immatriculations de véhicules utilitaires.

Les encours des crédits à la construction des entreprises ont également continué de progresser à un rythme soutenu (+9,1 %).

Le crédit bancaire continue d'alimenter la croissance calédonienne

Le crédit bancaire distribué par les établissements locaux a soutenu la croissance avec une progression de l'ensemble des concours à l'économie de 11,3 % à 537 milliards de F CFP. La croissance des encours en faveur des ménages a même été supérieure à celle des quatre dernières années. Pour les entreprises, la croissance est un peu plus faible que celle des deux années précédentes mais elle est restée vive à 13,6 %. Cette évolution s'est faite sans hausse du risque, le taux de créances douteuses ayant diminué de 0,5 point à 2,5 %.

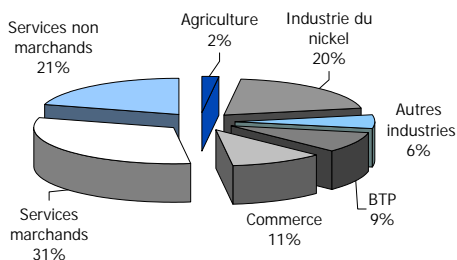
La progression des actifs détenus par les agents économiques auprès des banques locales a ralenti mais atteint cependant 9,4 % à 398 milliards de F CFP (contre 12,0 % en 2007). Cette moindre croissance provient d'une décélération des dépôts à terme dont la croissance, de plus de 30 % en 2007, s'établit néanmoins en 2008 à 18,5 %. La masse monétaire (M3) enregistre à nouveau une progression élevée à 9,8 %.

Le recours au financement hors zone d'émission du système bancaire local se poursuit

Les opérations avec la clientèle sont déficitaires dans la zone d'émission. La position extérieure nette s'est encore dégradée entre 2007 et 2008. A la fin de l'année 2008, elle atteint -80,5 milliards de F CFP contre -71,9 milliards de F CFP fin 2007.

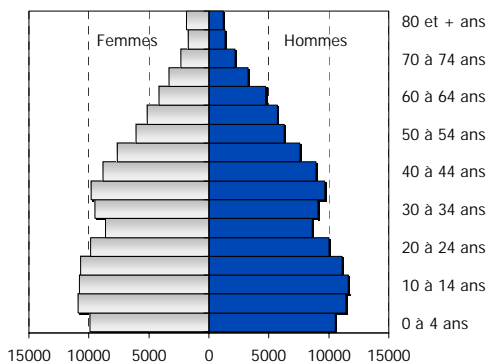
La Nouvelle-Calédonie en bref

Répartition du PIB de la Nouvelle-Calédonie en 2007



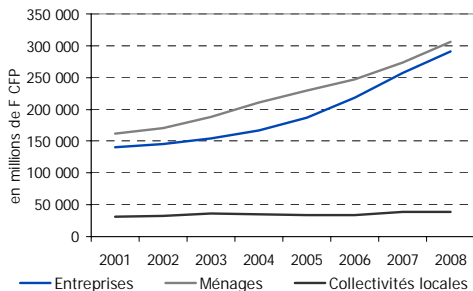
Sources : CEROM, ISEE

Pyramide des âges de la population 2008



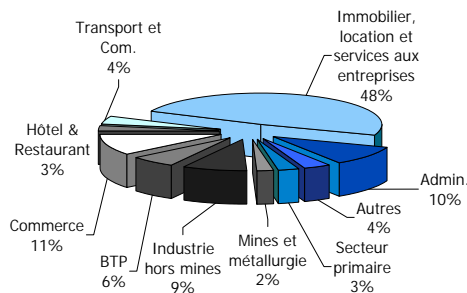
Sources : Etat Civil - ISEE

Évolution des encours de crédits de la clientèle non financière au 31 décembre 2008



Source : IEOM

Risques sectoriels de la Nouvelle-Calédonie au 31 décembre 2008 (en %)



Source : IEOM - Service Central des Risques

Les chiffres clés de la Nouvelle-Calédonie

	2000	2008	Métropole 2008
Population			
Population totale (en milliers)	211	244	62 106
Taux de croissance de la population (%)	1,9	1,7	0,5
Taux de natalité (‰ habitants)	21,4	16,1 ^(p)	12,9
Taux de mortalité (‰ habitants)	5,1	4,7 ^(p)	8,4
Indicateur conjoncturel de fécondité (nombre d'enfants par femme)	2,6	2,2 ⁽¹⁾	2,0
Taux de nuptialité (‰ habitants)	4,7	3,6 ⁽¹⁾	4,3
Solde migratoire	571	1 760	75 090
Espérance de vie à la naissance - hommes	71,7	71,8 ⁽¹⁾	77,6
Espérance de vie à la naissance - femmes	78,8	80,3 ⁽¹⁾	84,4
Nombre de médecins ⁽²⁾ pour 100 000 habitants	207	223	338 ⁽¹⁾
Taux de réussite au baccalauréat (%)	65	74	83,3
Environnement			
Superficie totale (km ²)		18 576	543 965
	1991	2002	
Superficie agricoles utilisées (% surface totale)	12,3	13,3	44,0
Economie			
	2000	2008	
PIB (en milliards de F CFP courant)	442	769 ⁽¹⁾	221 911 ⁽¹⁾
Taux de croissance du PIB (au prix de l'année précédente, %)	2,5	5,4 ⁽¹⁾	2,2 ⁽¹⁾
PIB / habitant (en millions de F CFP courant)	2,1	3,2 ⁽¹⁾	3,6 ⁽¹⁾
Consommation électrique (kW/hab/an)	7 789	7 661	7 798 ⁽¹⁾
Taux d'inflation (au 31 décembre en glissement annuel, %)	2,3	3,7	1,0
	2000	2008	Variation 08/00
Demandeurs d'emploi en fin de mois (moyenne annuelle)	9 439	6 600	-30,1%
Total des importations (M FCFP)	119 765	262 188	119%
Total des exportations (M FCFP)	77 039	109 505	42,1%
Taux de couverture (%)	64	42	- 22,6 pts
Indicateurs sectoriels			
Consommation de ciment (tonnes)	93 984	139 498	48,4%
Cours du nickel au LME en USD/livre (moyenne annuelle)	3,9	9,6	144%
Exportations de minerai (milliers de tonnes humides)	4 109	3 100	-24,5%
Exportations de produits métallurgiques (tonnes de nickel contenu)	57 579	52 195	-9,4%
Nombre de touristes	109 587	103 672	-5,4%
Nombre de croisiéristes	48 579	173 208	257%
Immatriculations de voitures particulières neuves	5 436	7 853	44,5%
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	1787	2 465	37,9%
Nombre d'habitants par guichet automatique	2914	1 500	-48,5%
Nombre de comptes bancaires par habitant	1,37	1,63	19,0%
Actifs financiers des agents économiques auprès des EC (milliards FCFP)	194	398	105%
Encours sains des agents économiques auprès des EC (milliards FCFP)	260	524	102%
Taux de créances douteuses (%)	5,8	2,5	- 3,3 pts
Nombre de dossiers de surendettement	so	72	so

(1) Chiffres 2007 (2) généralistes + spécialistes (p) provisoire (so) sans objet

Sources : CEROM, DASS-NC, Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, Direction de l'Infrastructure, de la Topographie et des Transports Terrestres, Direction de la Police Aux Frontières, Direction Régionale des Douanes, ENERCAL, EEC, Holcim, IEOM, Institut de Développement des Compétences, ISEE, Insee, LME, Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

1. Situation et superficie

Située dans le Pacifique Sud, à 1 500 km à l'Est des côtes australiennes et à 1 800 km au Nord de la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie occupe le Sud de la Mélanésie à plus de 2 500 km de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et à 600 km de l'archipel de Vanuatu.

L'archipel de la Nouvelle-Calédonie représente une surface émergée de 18 576 km² et comprend principalement :

- la Grande Terre (environ 400 km sur 40 km) orientée selon un axe sud-est/nord-ouest ;
- l'Île des Pins (150 km²), qui la prolonge au sud-est ;
- l'Archipel des Belep (70 km²) qui la prolonge au nord-ouest ;
- les îles Loyauté (Lifou, Maré, Ouvéa, Tiga et de nombreux îlots secondaires) couvrant 1 981 km² sur un axe parallèle à celui de la Grande Terre à l'est.

En intégrant les îles et îlots inhabités, la zone économique exclusive¹ de la Nouvelle-Calédonie atteint 1,4 millions de km².

2. Géologie

La Grande Terre est partagée par la chaîne centrale qui se caractérise par des sommets arrondis et des versants abrupts, souvent érodés. Elle culmine au Nord à 1 629 mètres au Mont Panié et au Sud à 1 618 mètres au Mont Humboldt. Les deux côtes sont asymétriques, un corridor très étroit sépare la chaîne du lagon à l'Est, alors que la transition est plus progressive à l'Ouest et les plaines y sont plus larges. Le versant Est est au vent et l'Ouest sous le vent.

Les îles Loyauté sont d'anciens atolls soulevés et basculés à des degrés variables à la fin du Tertiaire, le relief y est plat, la végétation forestière et les cours d'eau totalement inexistantes sur ces socles calcaires.

La Grande Terre est constituée de terrains sédimentaires plissés à l'ère tertiaire puis soumis à une érosion qui a provoqué la constitution de couches de latérite. On y trouve de nombreuses substances métalliques comme le nickel, le chrome, le fer, l'or, le cuivre, le plomb, le zinc, l'argent, le manganèse ou le cobalt. Le sol calédonien renferme également une forme de minerai oxydé dont la teneur en nickel est très riche (3 %), la garniérite. Les réserves de minerai nickélique latéritique (dont la teneur en nickel est plus faible et varie entre 1 à 1,6 %) sont importantes en Nouvelle-Calédonie et représenteraient environ 9% des réserves mondiales.

¹ La zone économique exclusive est l'espace maritime sur lequel l'Etat côtier exerce un droit souverain.

3. Faune et flore

La diversité des roches mères s'ajoute à celle des climats pour favoriser la grande variété pédologique de la Nouvelle-Calédonie. Quatre écosystèmes principaux occupent l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie :

- la mangrove : zone de palétuviers croissant essentiellement dans la vase du littoral de la côte ouest ;
- la forêt : couvre 25 % du territoire dans la chaîne de montagnes, et prend différentes formes selon la nature des sols et le climat, forêt dense et humide ou forêt sèche (sclérophylle) raréfiée par les incendies et les défrichements ;
- la savane : vastes prairies pauvres en arbres qui occupent un tiers de la superficie du territoire à l'ouest et au nord ;
- le maquis : végétation arbustive sur les terrains pauvres du sud-est ou du nord de la Grande Terre.

La richesse de la flore néo-calédonienne va de pair avec celle de la faune terrestre endémique. L'isolement de la Nouvelle-Calédonie a favorisé le développement d'une faune originale : chiroptères (chauve-souris et roussettes), oiseaux comme le nautou (espèce de gros pigeon), les perruches et plus curieux encore, certains oiseaux comme le sylviornis (aujourd'hui disparu) et le cagou, emblème de l'île, qui, en l'absence de prédateurs avait pratiquement perdu l'usage de ses ailes. Les cerfs qui abondent dans les plaines de l'Ouest ont été introduits par l'homme.

Les lagons de Nouvelle-Calédonie ont, en 2008, été inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils s'étendent sur 8 000 km² et représentent le deuxième ensemble corallien au monde après la grande barrière australienne. La fertilité des eaux se traduit par le développement d'une biodiversité sous-marine particulièrement riche et diversifiée avec la présence notamment d'espèces marines emblématiques ou en danger, comme les tortues, les baleines ou les dugongs, ces derniers constituant la troisième population mondiale.

4. Climat

Le climat est tropical avec une période chaude et humide (de novembre à mars) et une période fraîche et plus sèche (de juin à août) reliées par deux courtes périodes de transition. Il est modéré par l'influence océanique et celle des alizés qui atténuent les conséquences d'une humidité proche de 80 %. La température moyenne annuelle de 23°C caractérise ce régime modérément chaud autour de valeurs historiques extrêmes de 2,3°C et de 39,1°C.

Les relevés pluviométriques mettent en évidence une forte hétérogénéité du régime des pluies. La moyenne annuelle peut dépasser 3 000 mm à Galarino (Nord de la côte Est), soit le triple de la moyenne observée sur la côte Ouest. La Nouvelle-Calédonie connaît également des périodes de sécheresse liées à l'effet climatique El Niño. Les alizés soufflent plus de 300 jours par an, de secteur Est à Sud-Est, à une vitesse comprise entre 15 et 35 km/h. De décembre à avril, les dépressions tropicales et les cyclones peuvent entraîner des vents exceptionnels supérieurs à 100 km/h avec des rafales à 250 km/h et des précipitations très fortes. Le cyclone (Kerry) est le dernier à avoir touché la Nouvelle-Calédonie date de janvier 2005.

Section 2

Repères historiques

Certaines hypothèses, non attestées par des faits archéologiques, font remonter les premiers peuplements d'homo sapiens à 30 000 ans avant J-C. Les preuves les plus anciennes de la présence humaine, découvertes dans la région de Koné, dateraient de 1 300 ans av. J-C. Il s'agit de poteries (lapita) fabriquées par des populations d'origine austronésienne qui ont migré, par étapes successives, depuis l'Asie du Sud-Est à partir de 4 000 ans avant J-C. Par ailleurs, en février 2007, des ossements et des poteries ont été découverts à Poé qui témoignent d'une occupation régulière de la zone depuis 2 000 avant J-C.

La structure sociale de base de ces populations est le clan, groupe familial d'une quarantaine de personnes vivant sur un même terrain et issu d'un ancêtre commun. Les clans sont regroupés en tribus qui entretiennent peu de relations entre elles. En effet, les groupes, qui pratiquent une agriculture itinérante fondée sur la jachère tournante, occupent de vastes espaces et sont éloignés les uns des autres. De ce fait, coexiste en Nouvelle-Calédonie une trentaine de langues ou dialectes différents.

Les européens « découvrent » la Nouvelle-Calédonie le 4 septembre 1774, lors du second voyage dans l'océan Pacifique du capitaine James Cook. Il nommera ce territoire Nouvelle-Calédonie, par référence à son Ecosse natale, que lui rappelait le Nord-Est de l'île. Si ce premier séjour de neuf jours semble s'être déroulé de manière satisfaisante, les contacts ultérieurs seront plus conflictuels. La côte Ouest de la Grande Terre ne fut approchée par Jean-François de Galaup, comte de La Pérouse qu'en 1788, peu de temps avant sa disparition, et la première touchée aux îles Loyauté n'eut lieu qu'en 1796.

Pendant plus de soixante ans, de 1774 à 1840, seuls quelques contacts sporadiques avec l'archipel furent enregistrés.

Le 24 septembre 1853, sur ordre de Napoléon III, le contre-amiral Febvrier-Despointes prit officiellement possession de la Nouvelle-Calédonie et Port-de-France (Nouméa) fut fondée le 25 juin 1854. La Nouvelle-Calédonie conservera le statut de colonie jusqu'en 1946.

Quelques dizaines de colons libres s'installèrent sur la côte Ouest dans les années qui suivirent la prise de possession.

Au cours de la période 1864-1897, le peuplement fut marqué par l'administration pénitentiaire. En effet, à la fin de leurs peines, les plus méritants des condamnés de droit commun n'ayant pas l'autorisation de retourner en France métropolitaine, reçurent des concessions agricoles.

Entre 1873 et 1876, 4 200 prisonniers politiques furent "relégués" en Nouvelle-Calédonie. A l'exception d'une quarantaine de personnes qui s'installèrent dans la colonie, les autres déportés politiques retournèrent en France après les amnisties de 1879 et 1880. En 33 ans, 22 000 personnes auraient été détenues en Nouvelle-Calédonie.

A partir de 1895, l'installation de colons venus de France métropolitaine fut à nouveau encouragée : 525 familles représentant 1 500 personnes bénéficièrent d'un plan de distribution de 25 000 hectares de terres récupérées sur le domaine pénitentiaire et par le cantonnement des tribus mélanésiennes. Mais les aléas climatiques, la mévente des produits agricoles (café, coton...), l'insuffisance de main d'œuvre et les limites du cantonnement conduisirent à l'abandon de la politique de colonisation agricole.

Tous les espoirs de développement économique se reportèrent sur la mise en valeur des ressources minières extrêmement variées et abondantes. Le nickel devint ainsi l'élément moteur de la croissance économique du pays. Son exploitation entraîna durant un siècle, différentes vagues de migrations : chinoise, vietnamienne, japonaise, indonésienne, néo-hébridaise, wallisienne, tahitienne et antillaise.

Dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, la seconde guerre mondiale eut une grande importance. L'île devint la principale base américaine extérieure dans le Pacifique. 600 000 militaires américains séjournèrent en Nouvelle-Calédonie et les troupes américaines comptèrent jusqu'à 50 000 hommes, soit l'équivalent de la population de l'époque.

En 1946, la Nouvelle-Calédonie devint Territoire d'Outre-mer, statut qui fut confirmé à l'avènement de la V^{ème} République. Depuis, tout en demeurant dans ce cadre, elle a été à la recherche d'un statut durable sinon définitif. C'est ainsi, qu'entre 1976 et 1988, elle connut cinq statuts différents qui furent sources d'insatisfaction et parfois de troubles graves.

Les Accords de Matignon, signés le 26 juin 1988, permirent d'assurer une stabilité pour une période de dix ans. L'accord de Nouméa signé le 5 mai 1998, poursuit dans la voie ouverte par les Accords de Matignon en instaurant une période de 20 ans qui verra le transfert progressif de certaines compétences de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie et la mise en place de nouvelles institutions (congrès, gouvernement, sénat coutumier et conseil économique et social). A partir de 2014 et au plus tard à l'issue de cette période, les citoyens admis au sein du corps électoral restreint, seront amenés à se prononcer sur le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes.

Section 3

Cadre institutionnel

L'organisation de la Nouvelle-Calédonie découle de la Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999, qui fait suite à l'Accord de Nouméa et aux Accords de Matignon et qui est fixée par les articles 76 et 77 de la Constitution. Les Institutions actuelles comprennent notamment, l'Etat français représenté par le Haut-Commissaire de la République, le Congrès qui est l'assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie composée de 54 membres, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, exécutif du territoire qui est élu par le Congrès et responsable devant lui et les Provinces, au nombre de trois (Sud, Nord et Iles Loyauté), qui sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas explicitement réservées à l'Etat, à la Nouvelle-Calédonie ou aux communes. D'autres Institutions ont également été créées conformément à la Loi organique (Sénat coutumier, Conseil économique et social, Comité consultatif des mines et Conseil des mines).

Les compétences détenues par l'État seront transférées à la Nouvelle-Calédonie dans les conditions suivantes :

- certaines ont été transférées dès la mise en place de la nouvelle organisation politique ;
- d'autres le seront dans des étapes intermédiaires ;
- d'autres sont partagées entre l'État et la Nouvelle-Calédonie ;
- les dernières de caractère régalien, ne pourront être transférées qu'à l'issue d'une consultation des citoyens.

Par ailleurs, le 20 février 2007, le Congrès de Versailles a inscrit dans la Constitution le gel¹ du corps électoral calédonien pour les élections provinciales de 2009 et 2014.

Les compétences des communes ne sont pas touchées par le statut. Elles restent définies par les textes en vigueur².

L'ensemble des compétences (exclusives, partagées, prochains transferts) est repris dans le tableau ci-après.

Concernant les compétences partagées, le statut introduit une série de mesures qui vise à associer la Nouvelle-Calédonie à la gestion des affaires publiques qui restent du ressort de l'État. Cette association peut se limiter à une simple information. « Le président du gouvernement est informé par le Haut-commissaire des mesures prises en matière de maintien de l'ordre » (art. 35).

Par ailleurs, la Loi organique précise dans son article 26 : « Les compétences attribuées à l'État par les dispositions du III de l'article 21 sont transférées à la Nouvelle-Calédonie au cours de la période correspondant aux mandats du Congrès commençant en 2004 et 2009.

¹ Le vote sera réservé aux personnes arrivées en Nouvelle-Calédonie avant le 8 novembre 1998 (date du référendum sur l'accord de Nouméa) et pouvant justifier de 10 ans de résidence sur le territoire.

² Toutefois, à partir de 2009, les règles relatives à l'administration des communes pourront être transférées à la Nouvelle-Calédonie.

Les compétences transférées et l'échéancier des transferts font l'objet d'une loi du pays adoptée à la majorité des trois cinquièmes du Congrès, au plus tard le dernier jour du sixième mois suivant le début de chaque mandat »

Cependant, aucun transfert n'ayant été demandé dans les six premiers mois du mandat commençant en 2004, ils ne pourront plus désormais être initiés avant la mandature commençant en 2009.

Enfin, conformément à l'article 77 de la Constitution, la Loi organique détermine les conditions et les délais dans lesquels les populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie seront amenées à se prononcer sur l'accession à la pleine souveraineté. L'article 217 de cette loi précise que la consultation est organisée au cours du mandat du Congrès qui commencera en 2014.

Répartition et échéancier des transferts de compétences issus de la loi organique de 1999

	État	Nouvelle-Calédonie
Nationalité, Immigration, Sécurité intérieure	Nationalité ; garantie des libertés publiques; droits civiques, régime électoral, règles concernant l'état civil.	Statut civil coutumier
	Sécurité civile. (1) Maintien de l'ordre. (3)	Information sur les mesures prises en matière de maintien de l'ordre. (3)
	Conditions d'entrée et de séjour des étrangers. (3)	Consultation et information sur la réglementation relative à l'entrée et au séjour des étrangers et sur la délivrance des visas pour un séjour d'une durée supérieure à trois mois. (3)
Défense	Défense, régime des matériels de guerre, armes et munitions, poudres et substances explosives.	
Justice, Droit	Droit civil. (1)	Droit des assurances
	Droit pénal. (3)	Droit de la coopération et de la mutualité. Possibilité d'assortir, sous certaines conditions, les infractions aux lois du pays et à ses règlements de peines d'amendes et de peines d'emprisonnement. (3)
	Justice, organisation judiciaire, organisation de la profession d'avocat, frais de justice pénale et administrative; Procédure pénale et procédure administrative contentieuse; commission d'office et service public pénitentiaire.	Procédure civile, aide juridictionnelle et administration des services chargés de la protection judiciaire de l'enfance. et Réglementation des officiers publics et ministériels.
Enseignement et recherche	Enseignement du 2ème degré public et privé, enseignements primaire privé, santé scolaire. (1) Collation et délivrance des titres et diplômes. (3)	Programme enseignement primaire; formation des maîtres, contrôle pédagogique. Formation professionnelle et attribution de diplômes à ce titre. (3) Consultation sur la création ou la suppression en Nouvelle-Calédonie de filières de formation de l'enseignement secondaire.
	Enseignement supérieur et recherche. (2) (3)	Association et consultation sur les projets de contrat entre l'État et les organismes de recherche établis en Nouvelle-Calédonie ; création d'un conseil consultatif de la recherche.
Relations extérieures	Relations extérieures sous réserve, le cas échéant, de celles dévolues à la Nouvelle-Calédonie. (3)	Négociation et signature d'accords avec des États, territoires ou organismes régionaux du Pacifique et organismes régionaux dépendant des institutions spécialisées des Nations Unies. (3) Association ou participation au sein de la délégation française aux négociations et à la signature d'accords. (3) Participation ou association aux négociations relatives aux relations entre la Communauté européenne et la Nouvelle-Calédonie. (3) Possibilité d'être membre, membre associé ou observateur auprès d'organisations internationales. Possibilité d'avoir une représentation auprès d'États ou territoires du Pacifique. (3) Possibilité de signature de conventions de coopération décentralisées avec des collectivités locales ou étrangères, leur groupement ou établissements publics. (3)
Communications	Communication audiovisuelle. (2) (3)	Consultation , notamment par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, lorsque ses décisions intéressent la Nouvelle-Calédonie. (3)
	Liaisons et communications gouvernementales de défense et de sécurité en matière de postes et télécommunications ; réglementation des fréquences radio-électriques.	Postes et télécommunications.
Météorologie		Météorologie.
Transport Equipement	Desserte maritime entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République, statut des navires.	Desserte maritime d'intérêt territorial ; immatriculation des navires

Transfert effectif depuis le 1er janvier 2000. (1) Transfert possible à partir du 2ème ou 3ème mandat du Congrès. (2) Résolution possible du Congrès à partir de 2009 sollicitant un transfert par voie de loi organique;(3) Compétences partagées.

Source : ISEE-TEC 2006

	État	Nouvelle-Calédonie
Transport Équipement (suite)	Desserte aérienne entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République ; immatriculation des aéronefs.	Desserte aérienne intérieure et <u>internationale</u> (sous réserve de la compétence de l'État dans les liaisons entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République).
	Police et sécurité en matière de circulation aérienne intérieure et de circulation maritime dans les eaux territoriales. (1) Sûreté en matière aérienne. (3)	Équipements portuaires et aéroportuaires du domaine de la Nouvelle-Calédonie.
Energie		Réseau routier de la Nouvelle-Calédonie, circulation routière et transports routiers.
Monnaie et fiscalité	Monnaie, crédit, changes, relations financières avec l'étranger ; Trésor.	Production et transport d'énergie électrique. Réglementation relative aux hydrocarbures.
	Fonction publique de l'État.	Fiscalité (perception, création et affectation d'impôts, droits et taxes).
Administration et finances	Marchés publics et délégations de services publics de l'État et de ses établissements publics.	Fonction publique de la Nouvelle-Calédonie et des communes.
	Contrôle de légalité et règles relatives à l'administration des provinces, des communes et de leurs établissements publics ; régime comptable et financier des collectivités publiques et de leurs établissements publics. (2)	Réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
	Contrôle budgétaire des provinces, communes et leurs établissements publics.	Organisation des services et établissements publics de Nouvelle-Calédonie.
Commerce et Investissements	Droit commercial. (1)	Statistiques intéressant la Nouvelle-Calédonie
		<u>Commerce extérieur, régime douanier ; réglementation des investissements directs étrangers.</u> Réglementation des professions libérales et commerciales.
Emploi et formation professionnelle		Réglementation des poids et mesures; concurrence et répression des fraudes. Commerce des tabacs. Réglementation des prix et organisation des marchés.
		Droit du travail (<u>principes fondamentaux</u>) ; <u>droit syndical</u> ; formation professionnelle et attribution des diplômes à ce titre ; <u>Inspection du travail</u> .
Action sociale et Santé		Réglementation des professions libérales et commerciales et des officiers publics et ministériels.
		<u>Protection de l'emploi local. Accès au travail des étrangers.</u>
Sport Tourisme et culture		Protection sociale, santé, hygiène publique ; <u>contrôle sanitaire aux frontières.</u>
		Établissements hospitaliers.
Mines	Réglementation minière concernant les substances minérales mentionnées au 1er de l'article 19 du décret 54/1110 du 13 novembre 1954, ainsi qu'aux installations qui en font usage.	<u>Réglementation des activités sportives et socio-éducatives</u> ; infrastructures et manifestations sportives et culturelles.
		<u>Réglementation relatives aux hydrocarbures, au nickel, au chrome et au cobalt.</u> Schéma de mise en valeur des richesses minières.
Ressources naturelles, Environnement	Exercice, hors des eaux territoriales, des compétences résultant des conventions internationales. (3)	Réglementation et exercice du droit d'exploration, d'exploitation, de gestions et de conservation des ressources naturelles biologiques et non biologiques de zone économique exclusive. (3)
		Réglementation zoosanitaire et phytosanitaire ; abattoirs.
Foncier Domaines	Droit de propriété et droit réels.	Droit domanial de la Nouvelle-Calédonie.
		<u>Régime des terres coutumières et palabres coutumiers, limites des aires coutumières.</u>
Urbanisme et Habitat		Principes directeurs du droit de l'urbanisme ; cadastre.

Transfert effectif depuis le 1er janvier 2000. (1) Transfert possible à partir du 2ème ou 3ème mandat du Congrès. (2) Résolution possible du Congrès à partir de 2009 sollicitant un transfert par voie de loi organique; (3) Compétences partagées.

Source : ISEE-TEC 2006



CHAPITRE II

Panorama de l'économie de la Nouvelle-Calédonie

Section 1

La population

L'analyse qui suit a été faite par les services de l'ISEE

En 2008, 3 980 naissances vivantes et 1 150 décès ont été enregistrés par les services de l'état civil des 33 communes de Nouvelle-Calédonie. Ces mouvements permettent de dégager un excédent des naissances sur les décès de 2 830 personnes, en légère diminution sur un an en raison du recul des naissances. La baisse du nombre de naissances enregistré en 2008 s'inscrit dans la tendance à long terme du recul de la natalité. Le solde migratoire, évalué à 1 760 personnes, progresse par rapport à 2007.

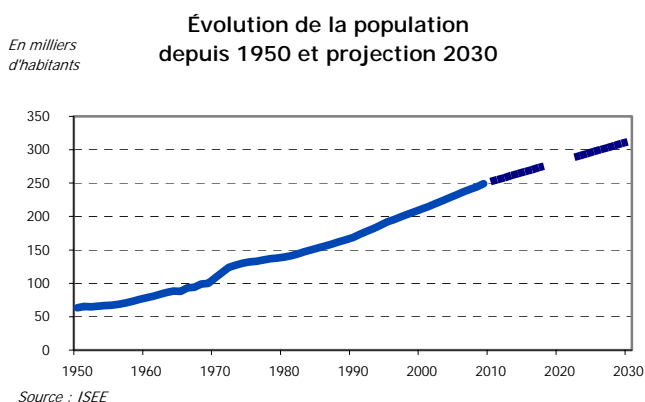
Il résulte un accroissement total de 4 590 personnes en 2008, qui porte les estimations de la population calédonienne au 1^{er} janvier 2009 à 249 000 habitants.

Principaux indicateurs démographiques

	1990	2007	2008 ^P	Variation 2007/2008
Nés vivants (a)	4 378	4 093	3 980	-2,8%
Décédés (b)	928	1 207	1 150	-4,7%
Excédent naturel (c=a-b)	3 450	2 886	2 830	-1,9%
Solde migratoire (1) (d)	1 078	1 134	1 760	55,2%
Variation totale de la population (c+d)	4 528	4 020	4 590	14,2%
Taux de fécondité (pour 1000 habitants)	3,19	2,20	nd	nd
Espérance de vie à la naissance	70	75,9	nd	nd

(1) Solde migratoire apparent, évalué à partir des observations intercensitaires et des résultats de l'enquête passagers de l'ISEE, (p) provisoire

Source : ISEE



Le dernier recensement général de la population en Nouvelle-Calédonie, initialement prévu en 2003, a eu lieu en août 2004. Les opérations de collecte s'étaient déroulées dans un contexte peu favorable en raison des appels au boycott lancés suite à la suppression des

questions relatives à la communauté d'appartenance. Si le dénombrement de la population (230 789 habitants au 31 août 2004) n'a pas été altéré, le boycott a, en revanche, pénalisé l'obtention des données détaillées telles que celles relatives à la composition des ménages ou encore à l'activité des individus.

Depuis, cette date, les bilans démographiques publiés chaque année par l'Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE) sont basés sur les données de l'état civil ainsi que sur des estimations du solde migratoire externe.

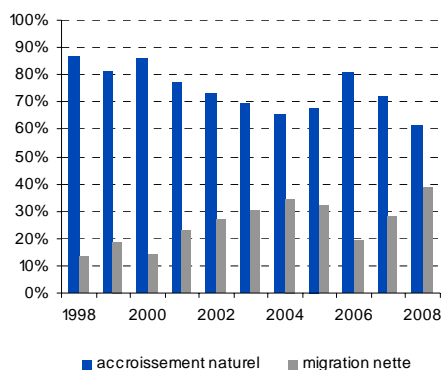
Les résultats du recensement 2009 permettront de mesurer précisément l'évolution de la population calédonienne depuis 2004, en appréhendant sa répartition par sexe, âge, communauté d'appartenance et en établissant des données précises et exhaustives relatives à la scolarité, la composition des ménages, l'activité, les migrations internes et externes. Ces résultats entraîneront une consolidation des estimations de population pour la période 2005-2008.

Les recensements de population en Nouvelle-Calédonie sont effectués par l'INSEE tous les cinq ans. Pour celui de 2009, la collecte devrait se dérouler de mi-juillet à mi-août.

Le décret authentifiant les résultats du recensement est prévu pour la fin de l'année, de manière à ce que le nouveau chiffre de population légale de chaque commune, utilisé pour appliquer les dispositions relatives à la vie des communes, des entreprises et des citoyens (élections, urbanisme, aménagement, dotations, ...) soit applicable au 1^{er} janvier 2010.

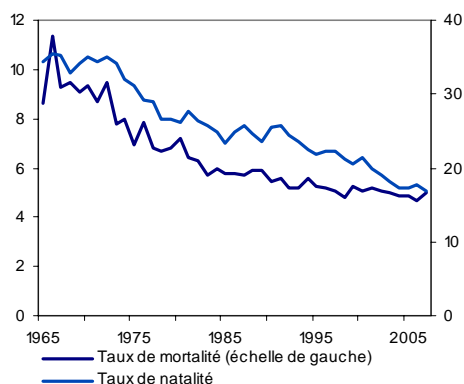
Depuis 2006, la part des migrations nettes dans l'accroissement de la population calédonienne est passée de 19 % en 2006 à 38 % en 2008. Sur la même période, le nombre de naissances est en recul de 6 %, et le solde migratoire a été multiplié par 2,3 du fait des différents projets et chantiers, notamment celui de Goro Nickel.

Contribution des migrations et de l'accroissement naturel à l'accroissement démographique



Source : ISEE

Évolutions des taux de natalité et de mortalité (en ‰)



Source : ISEE

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

Les comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie sont élaborés par l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (ISEE). Ils sont établis selon les nouvelles normes de la comptabilité nationale recommandées par les organismes internationaux.

1. Les comptes économiques

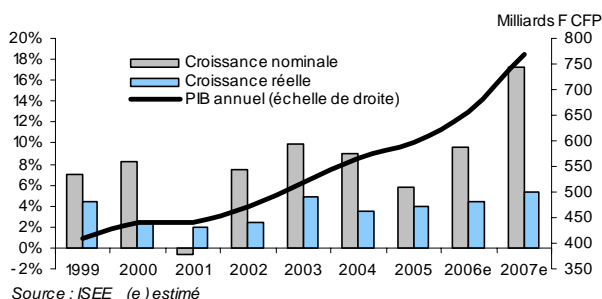
1.1 LE PIB

Les évaluations du PIB entre 1999 et 2005 sont issues des comptes définitifs tandis que ceux des années 2006 à 2007 sont le résultat d'une estimation faite à partir du modèle comptable « MODELISEE » mis au point par l'ISEE et l'AFD.

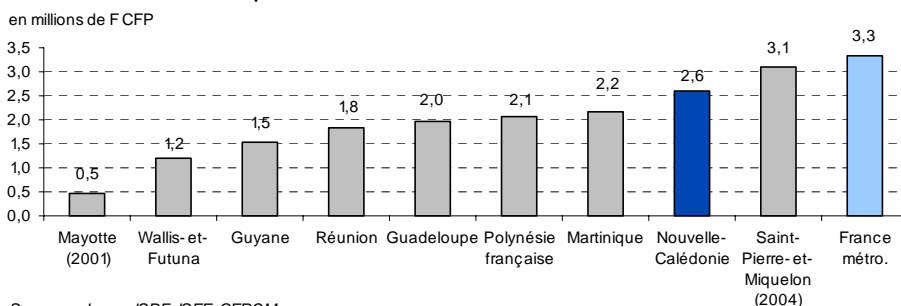
En moyenne annuelle sur la période 1999-2007, la croissance du PIB a été estimée à 8,1 % en valeur nominale et à 3,7 % en valeur réelle. Le PIB atteint 769 milliards de F CFP en 2007.

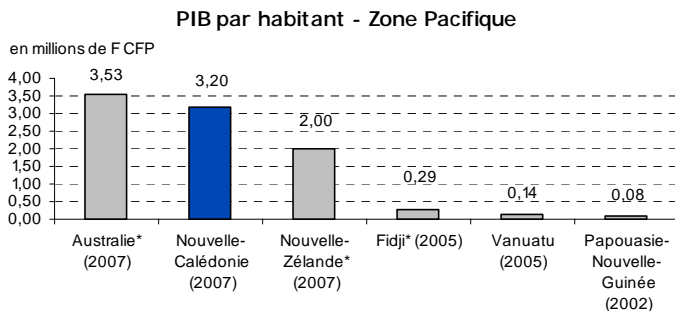
En 2005, le PIB par habitant estimé en Nouvelle-Calédonie était de 2,6 millions de F CFP. Si l'on excepte la situation de Saint-Pierre-et-Miquelon dont le PIB est largement défini par le secteur non marchand, la Nouvelle-Calédonie est la géographie où la richesse produite par habitant est la plus forte dans l'Outre-Mer français (+18 % par rapport à la Martinique et +23 % par rapport à la Polynésie française). L'écart s'est accentué ces dernières années, la croissance du territoire étant bien plus soutenue que celle des autres collectivités d'Outre-Mer.

Croissance et montant du PIB en Nouvelle-Calédonie



PIB par habitant - France / Outre-mer en 2005





Sources : Missions économiques de Sydney et Wellington, ISEE
*Chiffres rectifiés

Dans la zone Pacifique, la Nouvelle-Calédonie se classe en seconde position en termes de PIB par habitant. Elle se situe entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les autres PEI¹ de la zone affichent des niveaux de PIB par habitant comparables à ceux des pays en voie de développement.

1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES

Entre 1998 et 2007, la demande relative aux projets miniers a considérablement changé la répartition du PIB. Ainsi, la consommation des ménages ne représente plus que 56 % du PIB contre 70 % en 1998. La formation brute de capital est passée de 81 milliards de F CFP à 297 milliards de F CFP soit 39 % du PIB. La croissance des dernières années est donc le fruit de l'augmentation de l'investissement privé.

L'équilibre emplois-ressources

Millions de F CFP	1998	part dans le PIB	2006 ^e	2007 ^e	part dans le PIB
Ressources					
Produit intérieur brut	381 463		655 640	769 110	
Importations	137 382	36%	296 107	344 453	45%
Emplois					
Dépenses de consommation finale des ménages	267 945	70%	403 796	427 464	56%
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	109 879	29%	162 703	171 424	22%
Formation brute de capital	81 124	21%	226 165	296 884	39%
Exportations	59 897	16%	159 084	217 792	28%

Source : Comptes économiques - ISEE (e) estimé

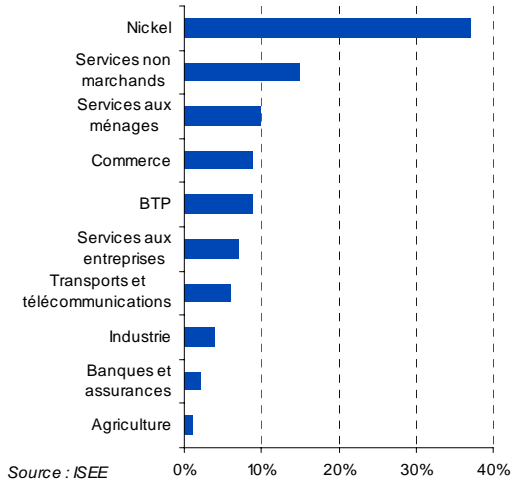
La part des exportations a, elle aussi, fortement progressé entre 1998 et 2007. Cependant, cette progression est liée au fait que 2007 est une année atypique de croissance des prix du nickel. La correction sur les cours, observée en 2008, atténuera la part relative des exportations dans le PIB.

¹ Petites Economies Insulaires

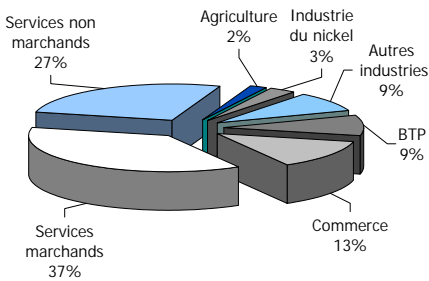
1.3 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

Le secteur du nickel et le secteur non marchand ont été les moteurs de la création de richesse en Nouvelle-Calédonie. Ils expliquent à eux seuls 50 % de la progression de la valeur ajoutée en 1998 et 2007. Cependant, le secteur non marchand a un poids relativement moindre dans l'économie en 2007 qu'en 1998. Les secteurs des services aux ménages, du commerce et du BTP ont eux aussi été vecteurs de croissance sur les dix dernières années. Du fait de l'année exceptionnelle 2007 en raison du cours élevé du nickel, le secteur mines/métallurgie passe de 3 % à 20 % du PIB sur la période. Cependant ce poids devrait se situer de nouveau, aux alentours des 10 % en 2008 et un niveau voisin de 5 % est envisagé pour 2009.

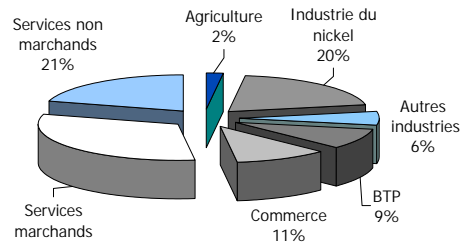
Contribution des secteurs à la croissance entre 1998 et 2007



Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité en Nouvelle-Calédonie en 1998



Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité en Nouvelle-Calédonie en 2007



2. L'emploi et le chômage

2.1 LA POPULATION ACTIVE

En 2008, la population active occupée peut être approchée par l'agrégation des différentes catégories qui la composent : 80 992 salariés (y compris les fonctionnaires), 16 682 travailleurs et retraités indépendants, 741 apprentis, 100 maires (y compris adjoints) et sénateurs coutumiers et 107 volontaires civils, soit un total de 98 622 personnes. D'après l'Institut pour le développement des compétences (IDC, ex-Agence pour l'emploi), le taux de demandeurs d'emploi, estimé en 2007 à 6,6 %, atteindrait 6,3 % en 2008.

Évolution de la population active et du taux de chômage

	1989	1996	2004	Variation 04/96
Population active	65 945	80 589	96 406	19,6%
Population active occupée	55 425	65 571	80 685	23,0%
Taux d'activité	57,7%	57,3%	57,0%	-0,3pt
Chômeurs	10 520	15 018	15 721	4,7%
Taux de chômage	16,0%	18,6%	16,3%	-2,3pts

Source: ISEE - Recensement

Lors du dernier recensement (août 2004), la population totale de 14 ans et plus était de 169 065 dont 96 406 actifs et 72 650 inactifs. Les actifs¹ étaient répartis en 80 685 actifs occupés² et 15 721 chômeurs³. Ainsi, le taux de chômage au sens du recensement s'établissait à 16,3 % pour l'ensemble du territoire, supérieur à ceux de la métropole (9,9 %), de la Polynésie Française (11,7 %) et de Wallis et Futuna (15,7 %), mais néanmoins nettement inférieur à celui atteint dans les DOM (28,2 % en juin 2004). Il convient de noter que les taux de chômage restaient très disparates d'une province à l'autre : 11,4 % pour la Province Sud, 28,4 % pour la Province Nord, et 38,9 % pour la Province des Îles Loyauté. Le taux d'activité⁴ de la population en âge de travailler est resté relativement stable sur les trois derniers recensements, s'établissant à 57 % en 2004.

2.2 L'EMPLOI⁵

En 2008, tiré par le dynamisme de l'économie, le nombre de salariés a continué de croître à un rythme soutenu (+ 5,6 %). Les nouvelles offres d'emploi en cumul sur l'année 2008 se sont élevées à 11 131 contre 9 415 en 2007 soit une progression de 18,2 %. Les secteurs public et privé ont été dynamiques (respectivement + 4,2 et + 6,2 %), ce dernier expliquant 77,9 % de la hausse du nombre de salariés constatée en 2008. La quasi-totalité des secteurs

¹ La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi "population active ayant un emploi") et les chômeurs.

² La population active occupée regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi.

³ Les chômeurs au sens du recensement sont les personnes de 14 ans et plus qui se sont déclarées chômeurs et à la recherche d'un emploi, sans être forcément inscrites dans les services spécialisés pour la recherche d'un emploi dans les Provinces. Cette définition ne doit pas être confondue avec celle des demandeurs d'emploi au sens de l'Institut pour le Développement des Compétences (IDC-NC) ex APE (délibération n°36/CP du 6/10/06) qui comptabilise les demandeurs inscrits dans ses services.

⁴ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

⁵ Une analyse plus détaillée par secteur est effectuée dans la section 1 du chapitre III.

clés de l'économie ont connu des hausses significatives de leurs effectifs. Il convient de noter la forte progression de l'emploi salarié dans le secteur des mines et de la métallurgie, en hausse de 10 % sur un an, du fait notamment des embauches liées à l'usine du Sud mais également à la construction et la mise en service de la laverie de Tiëbaghi de la SLN.

Emploi salarié total(*) par secteur d'activité

	2006	2007	2008	Variation 2008/2007	Part en 2008
Agriculture	2 132	2 241	2 229	-0,5%	2,7%
Mines et métallurgie	3 639	3 968	4 366	10,0%	5,3%
Autres Industries	4 426	4 634	5 073	9,5%	6,2%
Energie	768	807	825	2,3%	1,0%
Construction	6 898	7 620	7 992	4,9%	9,8%
Commerce	8 728	9 008	9 383	4,2%	11,5%
Services	46 821	49 212	51 970	5,6%	63,5%
Total	73 413	77 488	81 839	5,6%	100,0%

*Hors militaires, stagiaires et régimes d'aide à l'emploi

Sources : RIDET, CAFAT

2.3 LES DEMANDEURS D'EMPLOI¹

2.3.1 Les évolutions

Après cinq années de baisse, le nombre de demandeurs d'emplois reste stable, avec en moyenne mensuelle, 28 demandeurs de plus entre 2007 et 2008. Cette situation s'explique en premier lieu par la hausse du nombre de demandeurs en Province Nord (recensement des publics employables par Cap Emploi et inscriptions spontanées en lien avec le démarrage de l'usine du Nord). L'impact de la démobilisation de travailleurs du chantier de Vale Inco Nouvelle-Calédonie (320 personnes démobilisées en 2008) est la seconde cause de cette évolution. Enfin, la création et la montée en puissance des EPEFIP (établissement provincial de l'emploi, de la formation, de l'insertion professionnelle) a entraîné un nombre important d'inscription sur leur liste en Province des Îles expliquant la hausse de 25,2 % des demandeurs d'emploi (en moyenne mensuelle) sur l'année 2008.

Demandes d'emploi en fin de mois (moyenne mensuelle)

	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 08/07	Part en 2008
Province Sud	6 940	6 454	4 893	4 634	4 458	-3,8%	67,5%
Province Nord	2 131	1 893	1 822	1 716	1 864	8,6%	28,2%
Province Iles	561	378	334	222	278	25,2%	4,2%
TOTAL	9 632	8 725	7 049	6 572	6 600	0,4%	100,0%

Source : Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie

Les volumes d'offres d'emploi créées demeurent importants : en augmentation sur l'ensemble du territoire (+18,2 %) et particulièrement en Province Nord (+187 % sur la zone VKP). Cependant la province Sud concentre 86,9% des nouvelles offres de l'année. Les offres

¹ Est considérée comme demandeur d'emploi, toute personne à la recherche d'un emploi et inscrite dans les collectivités provinciales chargées de l'emploi. La demande d'emploi de fin de mois correspond aux demandeurs d'emploi qui ont une demande en cours au dernier jour du mois. Cet indicateur ne doit pas être confondu avec le chômeur au sens du recensement ou au sens du BIT.

émanant de Vale Inco représentent, notamment, 22,8% de l'ensemble des offres enregistrées en 2008.

La hiérarchie des catégories professionnelles choisies par les demandeurs d'emploi est comparable entre 2007 et 2008 avec une prédominance des services. Il apparaît néanmoins que la demande est en diminution sur deux catégories : « Transport et logistique » (- 2 %) et « Agriculture et pêche » (- 5,6 %).

2.3.2 L'indemnisation des demandeurs d'emploi

1) Le régime d'assurance chômage partiel

Ce type de chômage, géré conjointement par la CAFAT et la Direction du travail, permet aux salariés subissant une perte de revenus imputable soit à la fermeture temporaire de leur entreprise, soit à la réduction de l'horaire de travail habituel, de bénéficier d'une allocation spécifique à la charge du régime d'assurance chômage dans la limite des crédits disponibles.

En 2008, le total des prestations versées s'est élevé à 29,7 millions de F CFP (contre 20,9 en 2007). Les admissions au chômage partiel ont concerné les entreprises victimes des retombées du conflit social qui a touché la société HOLCIM en 2007.

Dépenses de prestations chômage partiel et du nombre de chômeurs indemnisés à ce titre

	2006	2007	2008	Variation 08 / 07
Dépenses prestations (millions de F CFP)	37,9	20,9	29,7	41,9%
Nombre d'entreprises bénéficiaires	25	23	35	52,2%
Nombre d'heures indemnisées	77 472	44 951	59 841	33,1%
Nombre de salariés concernés	650	398	593	49,0%

Source : CAFAT

2) Le régime d'assurance chômage total

Ce régime, est géré par la CAFAT. Il permet aux salariés de Nouvelle-Calédonie qui ont perdu leur emploi de bénéficier pendant neuf mois d'une allocation mensuelle égale à 75 % du salaire minimum garanti (SMG). Les demandeurs d'emploi qui suivent un stage de formation professionnelle peuvent toutefois bénéficier d'une allocation mensuelle majorée (100 % du SMG).

En 2008, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre du chômage total a connu une hausse de 12,4 % passant de 1 190 à 1 338.

2.4 LA FORMATION DES CADRES

Issu des Accords Matignon-Oudinot, le Programme « 400 Cadres » s'est achevé au profit du Programme « Cadres Avenir » résultant de l'Accord de Nouméa du 5 mai 1998. La Mission Formation, service placé auprès du Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, a animé ce programme jusqu'à fin 2005. Un Groupement d'Intérêt Public dénommé « Formation Cadres Avenir » créé entre l'État et la Nouvelle-Calédonie a pris la suite de la Mission Formation, avec une autonomie de gestion.

Le financement du programme est assuré par des crédits du Ministère de l'Outre-Mer (90%) et par la Nouvelle-Calédonie (10%). En 2008, ces crédits ont été de l'ordre de 616 millions de F CFP.

Dans sa réunion du 16 novembre 2008, le comité de suivi du programme a confirmé les priorités arrêtées les années précédentes, notamment l'insertion en plus grand nombre des stagiaires mélanésiens dans le secteur privé marchand. Celui-ci a également souhaité qu'un effort soit fait au profit des professions techniques des administrations provinciales et communales. Le développement du Nord de la Nouvelle-Calédonie reste un axe prioritaire pour la formation.

Le bilan, au 31 décembre 2008, fait apparaître que, sur 1 106 parcours entamés, 957 ont été achevés soit un taux de réussite de 77 %. Parmi les stagiaires ayant réussi, plus de 95 % d'entre eux ont trouvé un poste dans les trois mois suivant leur retour ; 56 % de ces personnes travaillent dans le secteur public. 62 % des anciens stagiaires exercent en Province Sud, contre 23 % en Province Nord et 15 % en Province des Iles. Ils exercent, pour 60 % d'entre eux, des fonctions de cadres et cadres supérieurs, pour 38 % des professions intermédiaires (techniciens supérieurs) et 2 % sont des entrepreneurs individuels. Parmi les stagiaires ayant achevé leur parcours en 2008, une vingtaine d'entre eux ont obtenu un diplôme d'ingénieur ou un master (Bac + 5). La promotion 2008, la vingtième depuis l'origine, a compté 52 nouveaux stagiaires. Au début de l'année 2009, 149 stagiaires poursuivaient leur formation en France métropolitaine.

2.5 LES RELATIONS DU TRAVAIL

Durant l'année 2008, la Nouvelle-Calédonie a enregistré 48 conflits sociaux contre 52 en 2007, touchant 43 entreprises. Le nombre de journées perdues s'éleva à 7 913 soit une baisse de plus de 63 %. L'origine des conflits a porté essentiellement sur les revendications salariales et la défense de l'emploi. Les grévistes étaient au nombre de 736 en 2008 contre 1 279 en 2007 soit une diminution de près de 43 %. La durée moyenne des conflits a, également, beaucoup diminué passant de 15,4 jours en 2007 à 7,2 jours en 2008.

Le 14 novembre 2008 a eu lieu le troisième forum du dialogue social. Il a regroupé les partenaires sociaux et des intervenants étrangers qui ont travaillé, tout au long de l'année, sur les rapports employeurs-employés. Lors de ce forum, ils ont présenté les principales conclusions des sessions du dialogue social de l'année écoulée. La principale concerne la création, prévue en 2009, d'un conseil du dialogue social, qui participera à l'élaboration d'un code du travail adapté au développement de la Nouvelle-Calédonie.

Les conflits sociaux en Nouvelle-Calédonie

	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 08/07
Entreprises concernées	46	34	42	45	43	-4,4%
Conflits	39	54	56	52	48	-7,7%
Jours de conflit	407	336	421,5	799	346	-56,7%
Durée moyenne des conflits (jours)	10,4	6,2	7,5	15,36	7,2	-53,1%
Grévistes	1 803	1 654	1 373	1 279	736	-42,5%
Salariés concernés*	3 465	6 873	13 187	4 879	1 222	-75,0%
Journées perdues**	22 301	33 466	34 360	21 529	7 913	-63,2%

* Il s'agit du nombre de grévistes et des salariés ne pouvant accéder à leur poste de travail.

** Elles concernent les journées non travaillées par les grévistes et les salariés ne pouvant accéder à leur poste de travail du fait du blocage.

Source : Direction du Travail et de la Formation Professionnelle

3. Les revenus et les salaires

3.1 LES REVENUS

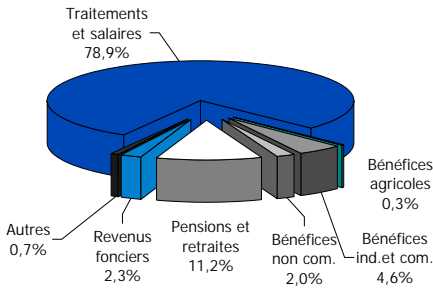
Revenus fiscaux par catégorie

Milliards de F CFP	2000	2005	2006	Var 06/05	Part en 2006
Traitements et salaires	158,7	201,0	215,0	6,9%	76,6%
Revenus d'activité non salariaux	13,9	17,1	17,5	2,4%	6,2%
Bénéfices agricoles	0,6	0,8	0,8	3,5%	0%
Bénéfices industriels et commerciaux	9,3	10,8	11,1	3,1%	4%
Bénéfices non commerciaux	4,1	5,5	5,5	0,9%	2%
Pensions et retraites	22,5	37,5	40,0	6,5%	14,2%
Revenus fonciers	4,6	6,3	6,9	9,9%	2,5%
Autres	1,5	1,2	1,4	11,5%	0,5%
Total	201,1	263,1	280,7	6,7%	100%

Source : Direction des services fiscaux

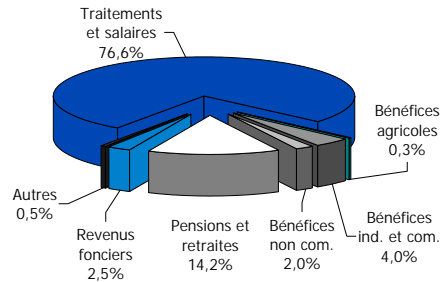
La part des traitements et salaires dans le total des revenus du territoire s'élevait en 2006 à 77 %, en recul de 2 points par rapport à l'an 2000. Cette baisse du poids des traitements et salaires s'est faite principalement au profit des pensions et retraites qui, dans le même temps, ont progressé de 3 points dans le total des revenus. Elles ont, en effet, connu la plus forte hausse depuis 2000 (+77,5 %). Cette évolution s'explique en grande partie par les départs en retraite de plus en plus importants de la génération du baby boom.

Répartition des revenus fiscaux par catégories en 2000



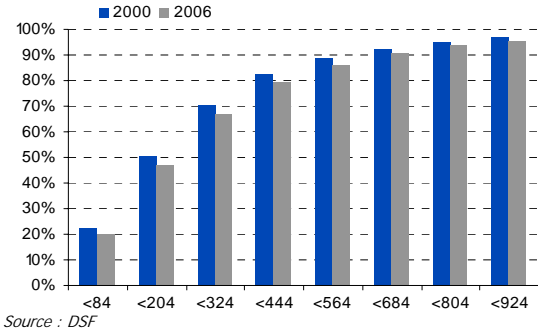
Source : DSF

Répartition des revenus fiscaux par catégories en 2006



Source : DSF

Part cumulée des foyers fiscaux en fonction de leur revenu mensuel (en milliers de F CFP)

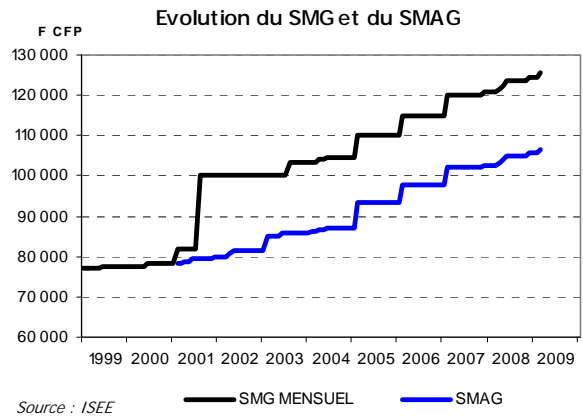


En 2006, 67,1 % des foyers fiscaux avaient un revenu mensuel inférieur à 323 500 F CFP contre 70,6 % en 2000. Le coefficient de Gini (compris entre 0 et 1 plus celui-ci est proche de 1 et plus la répartition des revenus est inégalitaire) pour l'ensemble du territoire, mesuré à partir des revenus fiscaux s'établit à 0,5 en 2006. Il traduit une inégalité de répartition de revenus sensiblement supérieure à celle des pays développés. Il n'a pas évolué depuis 2000.

3.2 L'ÉVOLUTION DU SMG ET DU SMAG

Le Salaire Minimum Garanti (SMG) a été mis en place par l'ordonnance n°85-1181 du 13 novembre 1985. Il venait remplacer les « Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti » et « Salaire Minimum Agricole Garanti ». Le SMG a été, dès lors, indexé sur l'indice des prix à la consommation sauf au cours de deux périodes¹ au cours desquelles le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie l'a augmenté par arrêté, grâce à deux lois du pays². Le SMG est passé de 82 000 F CFP au 1^{er} janvier 2001 à 125 464 F CFP au 1^{er} février 2009 soit une progression de 53 %. Dans le même temps, l'indice des prix à la consommation a connu une hausse de 15,4 %. Cette progression plus rapide du salaire minimum, correspond à une volonté politique de la réalisation d'un rattrapage du pouvoir d'achat des employés aux plus bas salaires.

Le Salaire Minimum Agricole Garanti (SMAG) a été instauré par une loi du pays du 15 janvier 2001³, dans le but de garantir le « pouvoir d'achat des salariés du secteur agricole dont les rémunérations sont les plus faibles » et fixé à un montant équivalent au SMG au 31 décembre 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2005 le SMAG équivaut à 85 % du SMG. La hausse continue des prix en 2008 a entraîné des revalorisations successives du Salaire Minimum Garanti (SMG) et du Salaire Minimum Agricole garanti (SMAG) aux 1^{er} mars, 1^{er} avril, 1^{er} mai et 1^{er} novembre. Sur l'année 2008, la rémunération mensuelle pour 169 heures a progressé de 2,9%,



¹ Une première période allant du 1er janvier 2001 au 1er juillet 2003 et une seconde allant du 1er janvier 2005 au 1er juillet 2007.

² Lois du pays n°2000-006 du 15 janvier 2001 et n°2005-1 du 11 janvier 2005.

³ Loi du pays n°2000-006 du 15 janvier 2001.

passant ainsi de 120 864 F CFP en janvier à 124 406 F CFP en décembre pour le SMG et de 102 733 F CFP à 105 745 F CFP pour le SMAG. L'évolution du SMG constitue la référence utilisée notamment pour la rémunération de la première catégorie (niveau I – échelon 1) de certains secteurs d'activité¹.

3.3 L'ÉVOLUTION DES SALAIRES

La masse salariale calculée à partir de l'assiette des cotisations à la CAFAT, s'est élevée à 239 milliards de F CFP en 2008, soit une hausse de 8,6 % par rapport à l'année 2007. L'année 2008 a vu une augmentation moyenne de 2,1 % des salaires minimums conventionnés (après +2,7 % en 2007). Les revalorisations de ces salaires ont été différenciées selon les secteurs d'activité, elles se sont échelonnées de +0,3 % pour le secteur bancaire à +4 % pour le secteur de l'hôtellerie (catégorie III). Les trois catégories (CAG) de la fonction publique territoriale en début de carrière ont vu leur salaire brut mensuel croître de 0,8 %.

Salaires conventionnels mensuels bruts par branche d'activité et par catégorie professionnelle en fin d'année

F CFP	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Commerce						
. Employé (Niveau I - Echelon 1)	103 896	110 000	115 000	120 000	122 322	1,9%
. Agent de maîtrise 1 (Niveau III - Echelon 1)	156 510	157 450	160 035	162 150	165 205	1,9%
Industrie						
. Ouvrier (Niveau I - Echelon 1)	103 896	110 000	115 000	120 000	123 541	3,0%
. Agent de maîtrise (Niveau III - Echelon 1)	156 510	157 215	159 300	161 896	165 200	2,0%
Hôtellerie						
. Catégorie I	103 411	110 000	115 000	120 000	123 541	3,0%
. Catégorie II	106 000	113 000	117 500	122 000	125 000	2,5%
. Catégorie III	109 100	116 000	120 000	124 000	129 000	4,0%
. Catégorie IV	121 000	126 000	130 000	133 000	137 000	3,0%
Bâtiment						
. Manoeuvre (Niveau I - Echelon 1)	103 680	110 000	115 000	120 000	123 541	3,0%
. OS 1 (Niveau I - Echelon 2)	108 288	112 712	117 150	122 450	124 930	2,0%
. P1 Chef d'équipe (Niveau II - Echelon 2)	138 240	140 504	142 923	145 360	149 110	2,6%
Banque						
. Agent	151 010	151 915	153 812	154 735	155 197	0,3%
. Gradé	238 595	240 025	243 023	244 481	245 212	0,3%
. Cadre	395 646	398 017	402 988	405 405	406 617	0,3%

Source : Direction du travail

Évolution des salaires bruts mensuels dans la fonction publique territoriale⁽¹⁾

F CFP	2004	2005	2006	2007 ⁽²⁾	2008	Variation 2008/2007
Adjoint administratif (CAG)	229 657	229 657	246 348	253 005	255 028	0,80%
Rédacteur (CAG)	246 362	246 362	254 405	267 400	269 538	0,80%
Attaché (CAG)	290 072	290 072	295 324	313 496	316 003	0,80%

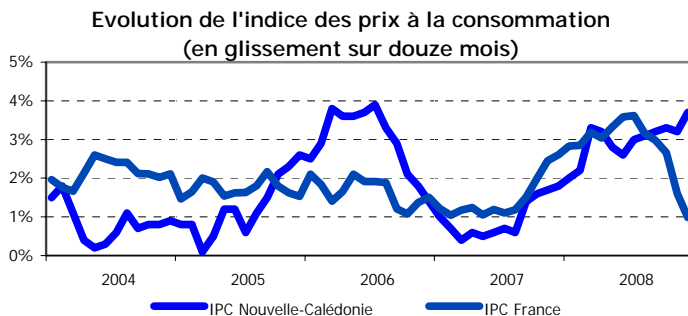
Source : ISEE (1) Au 1er janvier de chaque année, rémunération de début de carrière à Nouméa.

(2) Le Cadre d'Administration Générale (CAG) est entré en application le 1^{er} janvier 2007, en remplacement du Cadre Territorial d'Administration Générale (CTAG).

¹ Agriculture (SMAG), boulangerie, coiffure, exploitation forestière, mines et carrières.

4. Les prix

Tirés à la hausse sur un an par les trois grands groupes de dépenses : « alimentation » +4,6 %, « produits manufacturés » +3,4 % et « services » +3,1 %, les prix à la consommation des ménages sont, en 2008, en augmentation de +3,7 % soit la hausse à fin décembre la plus importante de ces dix dernières années. Il faut noter cependant que le mécanisme de fixation des prix des carburants qui avait profité aux consommateurs calédoniens en début d'année les a desservis en fin d'année en ne leur faisant pas profiter pleinement de la chute des cours du pétrole. Ainsi, en moyenne annuelle, les prix progressent de 2,9 % contre 2,8 % en France (contre respectivement 3,7 % et 1,0 % en glissement annuel).



4.1 LA RÉGLEMENTATION DES PRIX

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de réglementation des prix (Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999). La réglementation de la concurrence et son application relèvent du Service du contrôle et des prix de la Nouvelle-Calédonie, à l'instar du rôle dévolu en la matière à la Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) en France métropolitaine.

Certains produits et marchandises (locaux ou importés) et certaines prestations de services sont soumis à un régime de contrôle des prix, soit par la fixation du prix lui-même, soit par l'institution d'une majoration, soit par la définition d'une marge bénéficiaire maximale. Actuellement, plusieurs régimes de prix coexistent en Nouvelle-Calédonie : taxation du prix, taxation des marges commerciales, liberté contrôlée, liberté surveillée, liberté conventionnelle et liberté totale.

Le rythme de croissance soutenu de l'indice des prix à la consommation sur l'année 2008 et notamment de certains biens de consommation courante a conduit les institutions calédoniennes à mettre en place des mesures de lutte contre la vie chère, notamment par le biais d'« éco-produits¹ ». Depuis le 15 novembre, ces efforts se sont intensifiés avec la création d'un « éco-caddie » composé de 21 produits de base (lait, pâtes, soupe, yaourts, etc.). Début 2009, 22 nouveaux « éco-produits » sont venus élargir la gamme déjà existante.

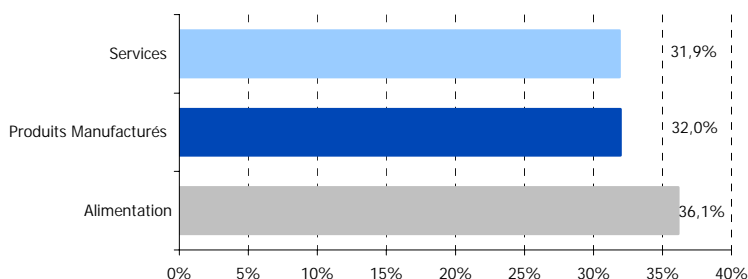
¹ Le gouvernement et les commerçants se sont mis d'accord pour commercialiser certains produits de base à un prix fixe et plus modéré (le kilo de riz long à 100 F CFP depuis juin 2008, le pain de 500 gr à 130 F CFP depuis septembre 2007) offrant ainsi une alternative au consommateur. Les commerçants perçoivent dans ce cadre une subvention du gouvernement.

4.2 L'ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX

L'analyse qui suit a été faite par les services de l'ISEE

L'indice des prix à la consommation du mois de décembre 2008 s'établissait à 132,1 contre 127,5 en décembre 2007, affichant ainsi une augmentation de 3,7 % sur un an.

Contribution des différents postes à l'évolution de l'IPC



Source : ISEE

L'inflation est généralisée aux trois grands postes : +4,6 % pour l'alimentation, +3,4 % pour les produits manufacturés et +3,1 % pour les services. Compte tenu de leur pondération dans l'indice, c'est-à-dire de leur poids respectif dans la consommation des ménages, les trois grands postes contribuent à l'inflation à hauteur de 1,3 point pour les produits alimentaires et de 1,2 point pour les produits manufacturés ainsi que pour les services.

Indice des prix à la consommation des ménages

	Pondération 2008	Indice (base 100 déc. 92)		Glissement (%) 08/07
		Fin 2007	Fin 2008	
Indice général	10 000	127,5	132,1	3,7
Indice hors tabac	9 750	126,0	130,4	3,5
Indice hors énergie	910	105,3	108,4	2,9
Alimentation	2 691	136,5	142,8	4,6
Alimentation hors tabac	2 441	106,7	111,4	4,3
Produits manufacturés (y c. tabac)	3 747	117,0	121,0	3,4
Services	3 561	131,6	135,8	3,1
Logement, eau, éclairage	1 600	132,1	135,1	2,3
Services de santé	570	146,2	151,6	3,7
Transports et communications	2 400	122,6	129,4	5,5
Produits pétroliers	550	135,7	155,1	14,3
Indice DOM (base 100 en 1998)		118,9	121,4	2,1
Indice France entière (base 100 en 1998)		117,7	118,9	1,0

Sources : ISEE, INSEE, calculs IEOM

La forte progression des prix du poste alimentation au cours de l'année 2008 (+4,6 %) est comparable à celle enregistrée l'année précédente (+4,5 %), alors qu'elle était restée inférieure à 3 % depuis 1998. Elle dépasse à nouveau le niveau exceptionnel enregistré en 1996 (+4,0 %). La progression de l'année 2008 est toutefois irrégulière, avec une variation en glissement annuel comprise entre 2,9 % (octobre 2008) et 4,9 % (mars 2008).

Le renchérissement des prix de l'alimentation est lié à l'augmentation des cours mondiaux des matières premières agricoles sur le 1^{er} semestre 2008, notamment des céréales et des oléagineux. La Nouvelle-Calédonie, qui importe l'essentiel de ses matières premières, a été directement touchée par cette hausse des cours. Ainsi, le prix du « riz » a progressé de 40,1 % en 2008 (passant de 154 F CFP le kg en janvier 2008 à 224 F CFP en décembre), les « pâtes alimentaires » de 11,9 % et les « huiles alimentaires » de 23,5 %. Certains produits, comme les « fruits frais » (+13,2 %), moins soumis aux fluctuations des cours mondiaux, voient pourtant leurs prix augmenter en 2008. Les prix des fruits ont, en 2008, particulièrement subi les effets des très mauvaises conditions climatiques du premier semestre, qui ont largement pénalisé la production locale et obligé un recours exceptionnel aux importations.

Avec 9,7 % de hausse sur un an, les « pains et céréales » participent également fortement à l'inflation des produits alimentaires, à l'instar des « laits, fromages et œufs » (+5,8 %). Si quasiment l'ensemble des familles de produits alimentaires enregistre une augmentation annuelle, seul l'indice des prix des « légumes » présente une stabilité en glissement sur douze mois et certains produits s'affichent même en légère baisse : les « poissons frais et congelés » (-1,5 %), les « saucissons » (-1,0 %) ou les « vins supérieurs » (-3,1 %).

Même si elle est inférieure à la progression observée pour le poste de l'alimentation, la hausse des prix affichée par les produits manufacturés sur les douze derniers mois est un des moteurs de l'inflation constatée en 2008. Elle s'élève à 3,4 %, après seulement +0,4 % fin décembre 2007 et +1,7 % fin décembre 2006.

L'augmentation observée en 2008 est en partie liée au renchérissement des tarifs pétroliers au cours du 1^{er} semestre : les carburants ont enregistré une hausse de 14,4 % en 2008. Le litre de gazole est ainsi passé de 109,3 F CFP en janvier 2008 à 125,6 F CFP en décembre, après un pic enregistré en octobre à 145,9 F CFP.

D'autres produits manufacturés participent fortement à l'inflation de ce secteur depuis le début de l'année : +8,8 % pour les « articles de ménage non durables » (notamment +21,5 % pour les « petits articles pour l'entretien »), +9,4 % pour le « gaz », +7,2 % pour les « tabacs », ou +3,4 % pour « l'électricité » depuis le 1^{er} décembre.

Les prix du gaz ont été revalorisés par le gouvernement au 1^{er} février et au 1^{er} juillet 2008 conformément à la réglementation en vigueur, afin de tenir compte de l'augmentation du prix à l'importation, passant de 2 540 F CFP la bouteille de 13 kilos à 2 620 F CFP puis 2 780 F CFP, et pour la bouteille de 39 kilos de 7 925 F CFP à 8 174 F CFP puis 8 674 F CFP.

Concernant les prix des services, ils enregistrent une hausse de 3,1 % sur douze mois, soit un taux au-dessus de la barre des 3 % pour la seconde fois ces dix dernières années. En effet, même si l'augmentation des prix des services était continue, elle restait relativement modérée, et comprise entre +0,7 % (en 1998 et 1999) et +2,2 % (en 2002). Après le pic enregistré en 2005 (+3,1 %), la hausse des prix des services avait fléchi et affichait +1,8 % en

2006 et +1,2 % en 2007. La forte progression enregistrée en 2008 est principalement imputable à l'augmentation des tarifs des postes « dépenses d'utilisation des véhicules » (+9,5 %), « services de transport » (+9,1 %), « soins et effets personnels » (+5,9 %) et « soins des hôpitaux et assimilés » (+5,2 %).

Ainsi, en partie corrélé à la hausse des prix du carburant, le tarif mensuel moyen du ramassage scolaire a été réévalué à la hausse de 18,8 % entre décembre 2007 et décembre 2008. Les prix des consultations de généralistes ont augmenté, en 2008, de 4,5 %, et, du fait de la hausse du taux directeur d'évolution des dépenses hospitalières, le coût de l'hospitalisation en médecine générale a crû de 5,8 %.

Par ailleurs, les loyers des locaux à usage d'habitation, gelés en 2007, ont été revalorisés le 1^{er} janvier 2008 en fonction de l'Indice de Révision des Loyers (IRL); la majoration annuelle applicable ne pouvait excéder, pour l'année 2008, 50 % de la hausse de l'IRL enregistrée sur les douze derniers mois précédant la date anniversaire du bail. Fin décembre 2008, le poste « loyers de résidences principales » présente ainsi une hausse de 1,2 % sur les douze derniers mois, contre +0,6 % fin décembre 2007.

La crise financière puis économique qui s'est approfondie sur la deuxième partie de l'année a entraîné un retournement à la baisse des cours mondiaux des matières premières minérales et agricoles (dont -69,8 % pour le baril de pétrole brut, -43,3 % pour le riz long blanc Thaï, -54,0 % pour l'huile de tournesol et -36,9 % pour le blé), provoquant un ralentissement de l'inflation observé dans la plupart des pays de l'OCDE. La Nouvelle-Calédonie, n'a pas, dans le même temps, bénéficié de cette désinflation. Cependant, au début de l'année 2009, sous l'effet notamment de la baisse du coût de l'énergie, l'indice des prix a connu un net ralentissement.

Dans la zone Pacifique, Wallis-et-Futuna affiche un taux annuel d'inflation de 2,7 %, la Nouvelle-Zélande et la Polynésie française de 3,4 % et l'Australie de 3,7 %.

5. Le commerce extérieur

5.1 LA RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La réglementation du commerce extérieur relève de la compétence de la Nouvelle-Calédonie (art 22.6 de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999) qui fixe l'assiette et les taux des impôts, des droits et des taxes à l'importation. La Nouvelle-Calédonie n'est pas intégrée mais associée à l'Union Européenne ; ainsi, les politiques de libre circulation des biens, des services, des hommes et des capitaux ne s'appliquent pas dans les mêmes conditions. Cependant, certaines règles s'imposent, comme la non-discrimination des produits d'origine européenne ou la clause de la nation la plus favorisée¹. Si le principe de base est la liberté du commerce, certaines restrictions subsistent selon la nature, l'origine ou la provenance des produits. Les pouvoirs publics conduisent une politique volontariste et sélective pour protéger les productions locales mais également pour des raisons sanitaires ou d'ordre public.

5.1.1 Un classement des marchandises

LES QUATRES CATÉGORIES DE MARCHANDISES IMPORTÉES

1 - les marchandises totalement libres;

2 - les marchandises soumises à des mesures de restrictions quantitatives (suspension ou contingentement²) destinées à protéger les productions locales. La liste de ces marchandises est votée chaque année par le Gouvernement et constitue le programme annuel des importations.

3 - les marchandises dont l'importation est soumise à la présentation préalable d'une autorisation administrative d'importation (AAI).

Ces mesures répondent à des exigences de santé ou de sécurité publique, de protection de l'environnement ou du consommateur ou du respect de normes réglementaires ou techniques.

4 - Les marchandises dont l'importation est interdite à titre absolu pour des raisons de santé, de sécurité ou de protection de l'environnement et du consommateur.

5.1.2 Un ensemble de taxes

Indépendamment des restrictions quantitatives, l'entrée des biens sur le territoire est soumise à une fiscalité applicable à l'importation, qui a pour finalité d'alimenter le budget de la Nouvelle-Calédonie (environ 38 % des recettes).

Outre la loi du pays exonérant de droits de douanes et de taxes à l'importation certains produits alimentaires de première nécessité³, deux lois du pays votées par le Congrès en 2006

¹ Les relations commerciales de la Nouvelle-Calédonie avec la France métropolitaine et les autres pays membres de l'Union européenne sont régies par la décision du Conseil des communautés européennes du 27 novembre 2001 relative à l'association des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) à la Communauté Européenne.

² Les mesures de contingentement se caractérisent par l'ouverture de quotas annuels ou mensuels, selon la nature des marchandises, répartis entre les opérateurs qui en font la demande. Les règles de répartition sont définies par arrêté du Gouvernement et prennent en compte le taux d'utilisation du quota attribué l'année précédente. Une réserve de 10 % est constituée pour les nouveaux opérateurs.

³ Loi du pays n° 2006-12 du 30 novembre 2006.

ont entraîné des changements importants : une portant modification des régimes fiscaux privilégiés à l'importation¹ et une autre portant réforme de la fiscalité des produits pétroliers².

Il convient également de mentionner, la réforme des protections de marché visant à protéger l'industrie locale³, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2007. Elle vient encadrer de manière précise la procédure d'instruction des demandes de protections de marché.

En 2008, l'ensemble des recettes douanières représente 43 milliards de F CFP, en hausse de 10 % par rapport à l'année précédente, sous l'impulsion de la croissance des importations.

Recettes douanières

Millions de F CFP	2000	2007	2008	Variation 08/07
Taxe Générale à l'Importation (TGI)	16 037	15 274	16 617	8,8%
Taxe de Base à l'Importation (TBI)	1 748	6 214	7 152	15,1%
Droit de douane	2 667	5 306	5 988	12,8%
Taxe sur les produits pétroliers (TPP)	-	4 614	4 828	4,6%
Autres recettes douanières	3 664	2 568	2 802	9,1%
Taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP)	-	2 051	2 168	5,7%
Taxe sur le fret aérien (TFA)	-	1 712	1 936	13,1%
Taxe de Consommation Intérieure (TCI)	4 440	1 445	1 572	8,8%
Total	28 556	39 183	43 063	10%

Source : Direction Régionale des Douanes

5.2 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des importations

Les importations en valeur ont continué de progresser à un rythme soutenu en 2008 (+7,4 %), sous l'influence de la consommation des ménages et des différents chantiers en cours, notamment celui de l'usine du Sud. Les importations de biens d'équipement, dont une grande partie lui a été destinée, ont connu un léger recul par rapport à 2007 (-3,6 %) mais restent néanmoins à un niveau élevé. L'année 2007 représente, en effet, le pic d'importations liées au chantier de l'usine du Sud. De la même manière, dopées par le dynamisme de l'économie calédonienne, les importations de biens intermédiaires ont connu une hausse de 20,5 % sur la même période. Les importations de biens de consommation courante, de l'industrie automobile, et des industries agricoles et alimentaires ont connu des rythmes de croissance soutenus du fait de la vigueur de la consommation des ménages. Les importations de produits énergétiques progressent de 42,2 % en valeur en raison de la croissance de l'économie mais surtout de la hausse de 36,2 % du prix moyen du baril de pétrole en 2008. Entre 2000 et 2008, la part de l'énergie dans les importations passe ainsi de 14 % à 19 %. Les ensembles industriels importés dans le cadre du chantier de l'usine du Sud avaient provoqué une hausse de la rubrique « autres ». Cette rubrique diminue fortement cette année.

¹ Loi du pays n°2006-11 du 22 septembre 2006. Elle instaure notamment un régime d'exonération des droits et taxes pour les sous-traitants participant aux chantiers de construction des usines.

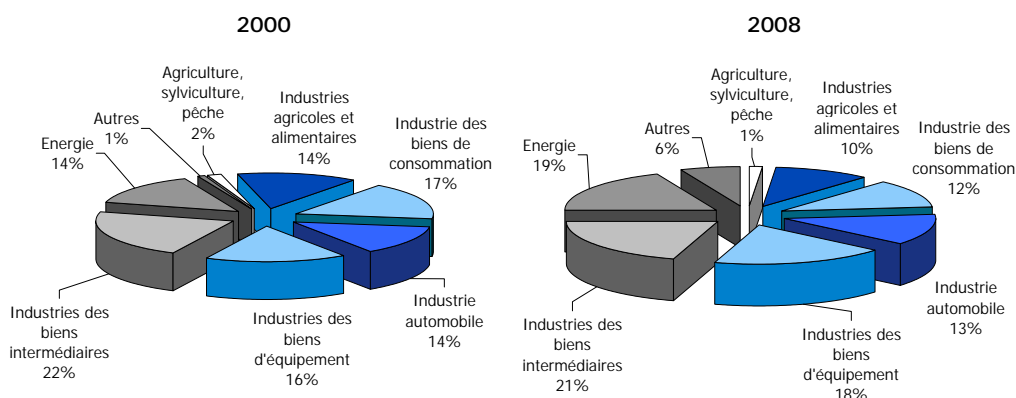
² Loi du pays n°2006-5 du 29 mars 2006, qui instaure la création de deux taxes : la TPP (Taxe sur les Produits Pétroliers), et la TAPP (Taxe Additionnelle sur les Produits Pétroliers), pour remplacer les taxes sur les hydrocarbures.

³ Arrêté n° 2007-889/GNC du 1^{er} mars 2007.

Importations en valeur	2000	2007	2008	Variation 08/07
Milliards de F CFP				
Agriculture, sylviculture, pêche	2,1	2,6	3,4	27,1%
Industries agricoles et alimentaires	16,6	24,0	27,0	12,3%
Industrie des biens de consommation	20,2	28,2	30,9	9,3%
Industrie automobile	16,1	30,3	33,8	11,5%
Industries des biens d'équipement	19,6	50,0	48,2	-3,6%
Industries des biens intermédiaires	26,4	44,4	53,5	20,5%
Energie	17,2	34,4	49,0	42,2%
Autres	0,9	30,1	16,6	-45,0%
Total	119,0	244,1	262,2	7,4%

Sources: Direction Régionale des Douanes, ISEE

Répartition des importations par produits



Sources : ISEE, Douanes

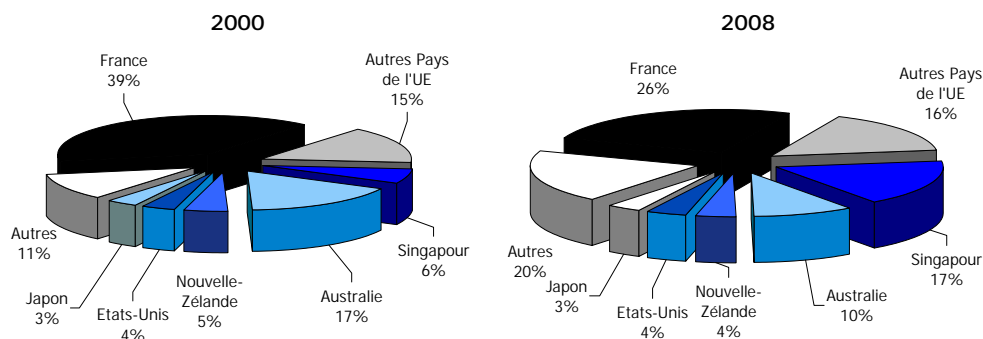
Sources : ISEE, Douanes

5.2.2 Les principaux fournisseurs

La Nouvelle-Calédonie entretient des relations commerciales particulièrement privilégiées avec la France métropolitaine ainsi que les autres pays de l'Union Européenne (UE). La part de L'UE dans les importations est de 42 % en 2008 dont 26 % pour la France. Elle a su également tisser des liens commerciaux de plus en plus importants avec les pays de la région Asie-Pacifique. Du fait de l'augmentation des prix des carburants, la part de Singapour, qui assure depuis 2002 l'exclusivité des approvisionnements en hydrocarbure de la Nouvelle-Calédonie est de 17 % contre 6 % en 2000. L'Australie représente, en 2008, 10 % des importations contre 11 % en 2007.

La Chine (rubrique « autres » dans les graphiques page suivante) accroît sensiblement sa quote-part dans les importations de la Nouvelle-Calédonie passant de 2 % à 6 %.

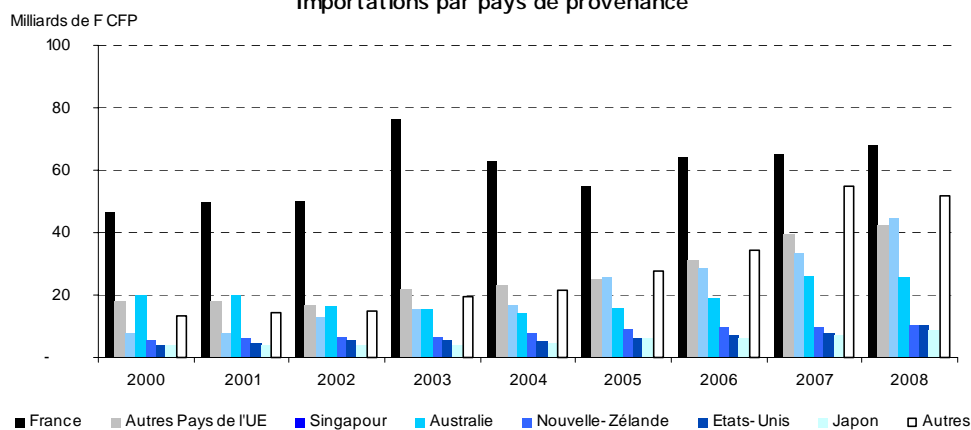
Evolution des parts de marché des fournisseurs



Sources : ISEE, Douanes

Sources : ISEE, Douanes

Importations par pays de provenance



Sources : ISEE, Douanes

5.3 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.3.1 La structure des exportations

Les exportations en valeur sont en recul de 40,5 % sur l'année 2008. Elles ont été impactées par la baisse des exportations dans le secteur du nickel. Ainsi, les exportations de minerai et de métal ont diminué respectivement de 63 % et 35 % sur un an. Ces évolutions s'expliquent par les baisses simultanées de la production locale et du cours du nickel au LME. Les productions de minerai et de métal ont reculé respectivement de 18,5 % et 14,7 % par rapport à 2007. Dans le même temps, le cours du nickel au LME s'est effondré de 43,3 %, passant d'une moyenne de 16,9 \$/lb en 2007 à 9,6 \$/lb en 2008. Entre 2000 et 2008, le poids des mattes dans les exportations passe de 14 % à 18 % alors que la part du minerai passe de 20 % à 15 %. Les exportations de crevettes, après une année 2007 particulièrement mauvaise, ont augmenté en 2008 (+3,7 %), mais restent néanmoins à un niveau faible. Les exportations

de thons ont progressé de 7,5 % en volume et 27,7 % en valeur, profitant de l'appréciation des cours du yen (+6,9 %).

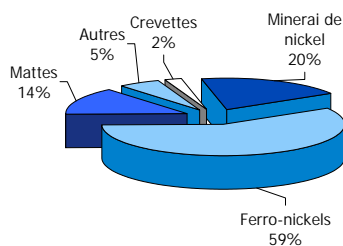
Exportations en valeur

Milliards de F CFP	2000	2007	2008	Variation 08/07
Agriculture, sylviculture, pêche	0,9	0,5	0,6	8,0%
Industries agricoles et alimentaires	2,1	2,1	2,2	4,3%
Crevettes	1,8	1,5	1,6	3,7%
Industrie des biens de consommation	0,5	0,7	0,4	-37,8%
Industrie automobile	0,3	0,9	0,7	-16,4%
Industries des biens d'équipement	0,9	1,3	1,4	5,7%
Industries des biens intermédiaires	71,5	178,1	104,0	-41,6%
Minerai de nickel	15,1	44,2	16,4	-63,0%
Ferro-nickels	44,9	108,0	66,8	-38,2%
Mattes	11,0	25,1	19,7	-21,4%
Energie	0,7	0,0	0,0	66,4%
Autres	0,1	0,3	0,2	-35,3%
Total	77,0	183,9	109,5	-40,5%

Sources : Direction Régionale des Douanes, ISEE, services des Mines

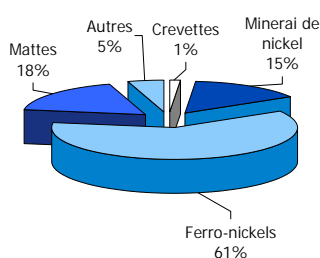
Répartition des exportations par produits

2000



Sources : ISEE, Douanes

2008

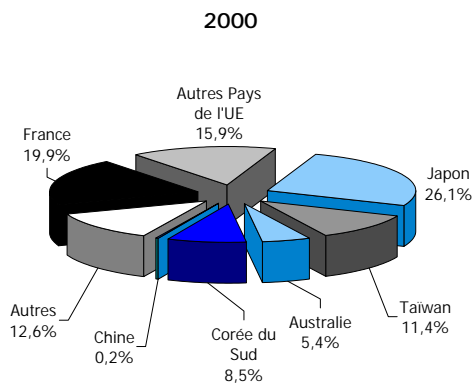


Sources : ISEE, Douanes

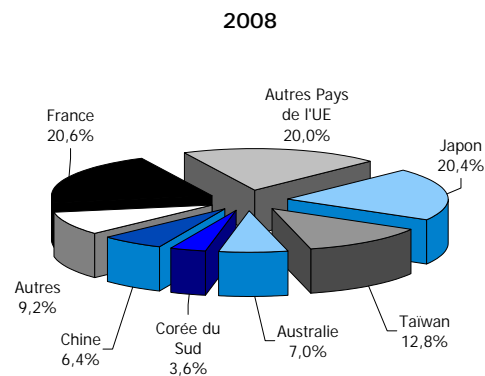
5.3.2 Les principaux clients

En 2008, les exportations à destination de la région Asie-Pacifique représentaient plus de la moitié du total des exportations calédonniennes. Cependant comme pour les importations, le premier partenaire reste la France. Les exportations vers chacun des principaux pays destinataires sont orientées à la baisse du fait de la diminution des exportations de minerai et de métal. Ainsi, les exportations de métal en valeur à destination de la France ont connu une baisse de 21,4 % entraînant un recul de 12,5 % du total des exportations vers ce pays. De la même manière, les exportations de minerai en valeur à destination du Japon et de l'Australie ont baissé respectivement de 59 % et 36,8 % sur la même période entraînant des diminutions respectives de 44 % et 9,9 % vers ces deux pays. Les exportations à destination de la Corée du

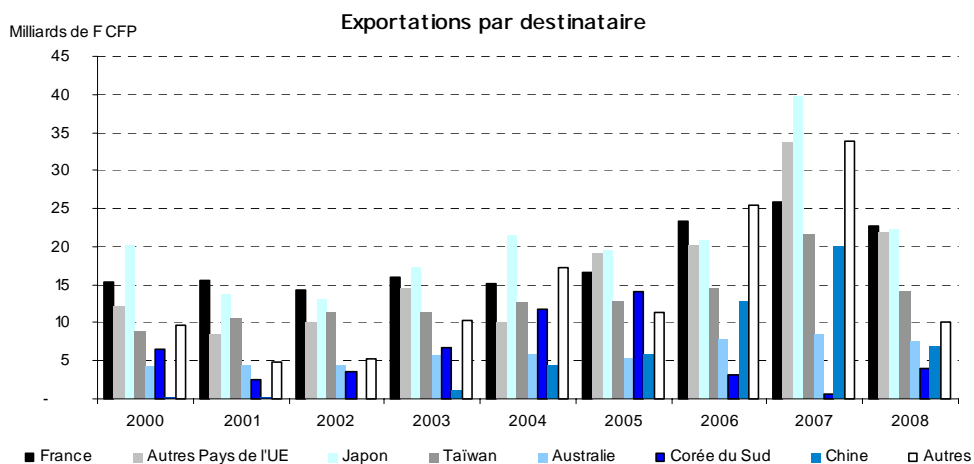
Sud ont été multipliées par sept, du fait de la réorientation des exportations de minerai de la SMSP, de la Chine vers l'usine Posco en Corée du Sud¹.



Sources : ISEE, Douanes



Sources : ISEE, Douanes

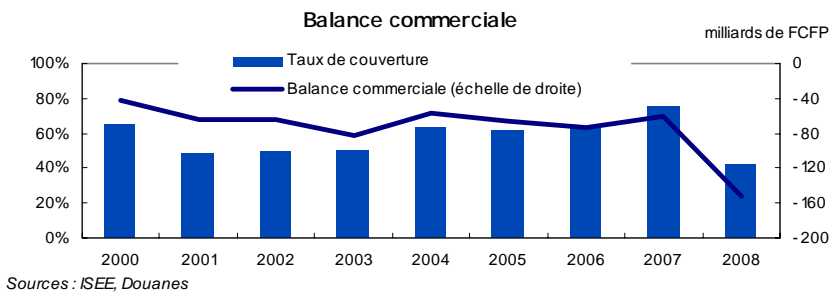


Sources : ISEE, Douanes

5.4 LA BALANCE COMMERCIALE

Sous le double effet de la baisse des exportations et de la hausse des importations, le déficit de la balance commerciale a été multiplié par 2,5 en 2008 s'établissant à 152,7 milliards de F CFP. Le taux de couverture est passé de 75,3 % en 2007 à 41,8 % en 2008, son niveau le plus bas depuis 1998. Cette hausse du déficit est principalement liée aux difficultés dans le secteur du nickel ; l'excédent commercial sur l'industrie de biens intermédiaires diminuant de 83,2 milliards. La hausse des prix du pétrole contribue à l'augmentation du déficit sur l'énergie (15 milliards supplémentaires).

¹ 7 093 tonnes de métal contenu dans du minerai ont ainsi été livrées en 2008.



Balance commerciale (hors services)

Milliards de F CFP	2000	2007	2008	Variation 08/07
Importations	119,0	244,1	262,2	7,4%
Exportations	77,0	183,9	109,5	-40,5%
Balance commerciale	-42,0	-60,2	-152,7	153,6%
Taux de couverture (%)	64,7	75,3	41,8	-33,6 pts
Agriculture, sylviculture, pêche	-1,2	-2,1	-2,8	31,8%
Industries agricoles et alimentaires	-14,5	-21,9	-24,8	13,0%
Industrie des biens de consommation	-19,6	-27,5	-30,4	10,5%
Industrie automobile	-15,8	-29,4	-33,0	12,4%
Industries des biens d'équipement	-18,7	-48,6	-46,8	-3,8%
Industries des biens intermédiaires	45,2	133,7	50,5	-62,2%
Energie	-16,5	-34,4	-49,0	42,2%
Autres	-0,8	-29,8	-16,4	-45,1%

Sources : Direction Régionale des Douanes, ISEE, services des Mines

5.5 LES ÉCHANGES RÉGIONAUX

Plusieurs accords commerciaux régionaux existent au sein de la zone Pacifique Sud ; Deux processus d'intégration régionale ont été mis en place dans le cadre du Forum des îles du Pacifique (la Nouvelle-Calédonie étant membre associé depuis 2006 à ce Forum). L'accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique (PICTA, Pacific Island Countries Trade Agreement) et l'Accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites (PACER, Pacific Agreement on Closer Economic Relations). Le PICTA est entré en vigueur en avril 2003. Il concerne 14 des 16 pays membres du Forum des Îles du Pacifique, mais exclut l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le PACER est un accord de libre-échange entre tous les pays membres du Forum des îles du Pacifique, y compris la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Il devrait remplacer un accord commercial préférentiel (SPARTECA, accord régional de commerce et de coopération économique pour le Pacifique Sud) qui octroyait un accès en franchise de droits aux exportations des États insulaires en développement du Forum vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie depuis 1980. Les pays mélanésien (Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon et Vanuatu) ont engagé un processus d'intégration économique dans le cadre de l'Accord du Groupe de pays mélanésien « Fer de lance ».

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française mènent une discussion avec le Forum sur leur éventuelle adhésion au PICTA.

6. La balance des paiements

Les évolutions de la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie en 2007 interviennent dans un contexte où l'activité économique du territoire a été dynamique et les cours du nickel élevés.

En 2007, le solde du compte de transactions courantes enregistre un déficit de 38,8 milliards de F CFP et le solde du compte financier un excédent de 26,1 milliards de F CFP.

6.1 LE COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES

Le solde du compte de transactions courantes (annexe 1, tableau 9) s'il reste déficitaire en 2007 s'améliore par rapport à 2006. Cette évolution provient principalement du commerce extérieur : les exportations en valeur, en particulier de nickel, ont progressé plus rapidement que les importations en raison de l'augmentation des cours du nickel au London Metal Exchange (LME). Ainsi, les échanges de biens voient leur déficit se réduire pour passer de 70,2 à 58,2 milliards de F CFP. De son côté, l'accroissement du solde excédentaire des revenus et des transferts courants (+5,5 milliards de F CFP) a été absorbé par la dégradation du solde des services (-5,6 milliards de F CFP). Ce poste s'est alourdi avec le chantier de construction de l'usine hydrométallurgique du Sud (Goro Nickel) qui a nécessité le recours à des prestations extérieures de services de construction ainsi que de services aux entreprises.

Le solde des revenus (+43,3 milliards de F CFP) et le solde des transferts courants (+43,0 milliards de F CFP) contribuent à limiter le déficit des transactions courantes. Le premier est constitué principalement des salaires versés aux fonctionnaires, le second provient des administrations publiques métropolitaines et finance les dépenses d'équipement (investissements, travaux d'infrastructures) et de fonctionnement des administrations publiques de la Collectivité.

En 2007, les versements publics reçus (annexe 1, tableau 10) par la Nouvelle-Calédonie représentent 34,8 % du total des flux créditeurs du compte de transactions courantes contre 41,1 % en 2006.

6.2 LE COMPTE FINANCIER

Le compte financier (annexe 1, tableau 9) regroupe les échanges d'actifs entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde. Par construction, ils équilibrent le solde des transactions courantes et sont distingués selon trois grandes catégories d'actifs : les investissements directs qui retracent les opérations de fusions-acquisitions impliquant un transfert d'actifs, les créations de structures productives ou les extensions de capacités de filiales déjà existantes ; les investissements de portefeuille qui mesurent les achats et ventes de titres ; les « autres investissements » qui recouvrent les opérations de prêts et emprunts.

Le compte financier fait apparaître pour 2007 des entrées nettes de capitaux pour un montant de 26 milliards de F CFP.

Les investissements directs (ID) des entreprises étrangères en Nouvelle-Calédonie sont soutenus. Ils ont atteint en 2007 un total de 210 milliards de F CFP après 167 milliards en 2006. Le solde net des ID se traduit par une entrée de 56,9 milliards de F CFP en Nouvelle-Calédonie.

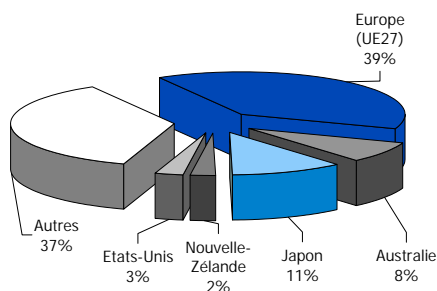
Les investissements de portefeuille ont enregistré un solde négatif. En 2007, les résidents ont procédé à des achats nets de titres de non-résidents pour 12,5 milliards de F CFP contre 4,2 milliards en 2006.

Enfin, les autres investissements, qui retracent notamment les opérations de dépôt et de crédit vis-à-vis de l'extérieur, se soldent par des sorties de 18,3 milliards de F CFP, contre 19,6 milliards de F CFP en 2006. Dans le détail, on constate en sortie 3,8 milliards de F CFP pour les administrations publiques (recul de leur endettement à l'extérieur) et 24,3 milliards de F CFP pour les entreprises et les ménages (augmentation de leurs placements à l'extérieur, recul de leur endettement à l'extérieur). En entrée, on relève un montant de 16,1 milliards de F CFP pour le secteur bancaire, qui correspond à un accroissement du refinancement à l'extérieur.

6.3 LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES FLUX DE TRANSACTIONS COURANTES

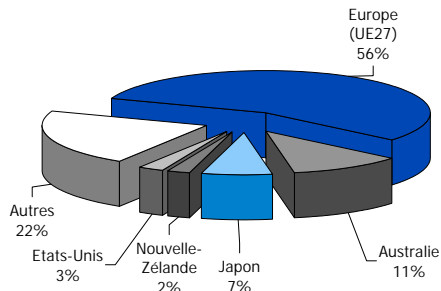
Sur le plan géographique, l'Union européenne reste le premier partenaire de la Nouvelle-Calédonie avec 39 % des échanges de biens (exportations + importations) dont 21 % pour la Métropole. Le Japon (11 % des échanges) est le deuxième partenaire devant l'Australie (8 %). Pour l'ensemble des flux de transactions courantes, les pourcentages s'établissent respectivement à 56 % (dont 44 % pour la Métropole), 7 % et 11 %.

Echanges de biens



Sources : Banque de France/IEOM

Transactions courantes



Sources : Banque de France/IEOM

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

1.1 LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT

1.1.1 Les contrats de développement

L'Accord de Nouméa signé le 5 mai 1998 définit comme objectifs prioritaires le développement économique et social, le rééquilibrage entre les Provinces de Nouvelle-Calédonie et la formation des femmes et des hommes.

A cet effet, la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie a prévu que seraient conclus entre l'État d'une part, la Nouvelle-Calédonie et les Provinces d'autre part, des contrats de développement pluriannuels. La loi n° 99-210 du 19 mars 1999 a prévu un dispositif de même nature au profit des Communes.

Ces contrats s'inscrivent dans le cadre d'un schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, présentant les orientations fondamentales en matière d'infrastructures, de formation initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de services d'intérêt territorial et de développement économique, social et culturel.

Les contrats de développement portant sur la période 2000-2004, signés à la fin de l'année 2000, ont été prolongés par avenants sur l'exercice 2005. Ils ont pris fin le 30 juin 2006 pour les engagements et le 31 décembre 2007 pour les mandatements. Des paiements ont toutefois été effectués en 2008. Par ailleurs, un avenant spécifique a fixé la date de clôture des mandatements des opérations du secteur sanitaire et social du contrat de développement État/Nouvelle-Calédonie au 30 juin 2009.

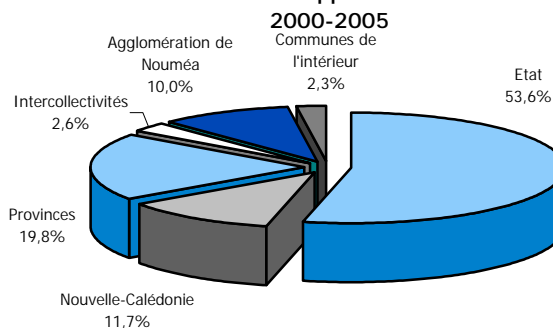
Les dotations affectées aux différents contrats 2000-2005 concernent principalement les infrastructures, l'habitat, la santé, la formation, l'environnement ainsi que les actions culturelles et sportives.

Par ailleurs depuis 2002, 19 contrats¹ de développement ont également été conclus avec les communes de l'intérieur² pour des opérations de voirie, d'assainissement et d'adduction en eau potable ainsi que des aménagements sportifs, culturels et administratifs.

¹ Ils sont exclusivement financés sur les crédits d'investissement du Ministère de l'Outre-Mer.

² Les communes de l'agglomération de Nouméa disposent d'un contrat de développement spécifique et ne sont pas incluses dans les contrats de développement destinés aux communes de la Province Sud.

Répartition des contributions aux contrats de développement



Source : Haut-commissariat de la République – Direction des actions de l'Etat

Bilan au 31 décembre 2008 des contrats de développement 2000-2005

Millions de F CFP	Crédits ouverts ou attendus (a)	Crédits engagés (b)	Taux d'engagements (b/a)	Crédits versés (c)	Taux de mandatemments (c/a)
Province Sud	9 354	9 010	96,3%	8 970	95,9%
Province Nord	13 899	12 672	91,2%	12 030	86,6%
Province des Iles	6 492	5 892	90,8%	5 835	89,9%
Nouvelle-Calédonie	4 877	3 957	81,1%	3 818	78,3%
Agglomération de Nouméa (1)	5 970	5 625	94,2%	5 404	90,5%
Intercollectivités	2 014	1 972	97,9%	1 959	97,3%
Communes de l'intérieur (2)	2 281	2 187	95,9%	2 186	95,8%
Total	44 888	41 316	92,0%	40 202	89,6%

(1) Communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Paita

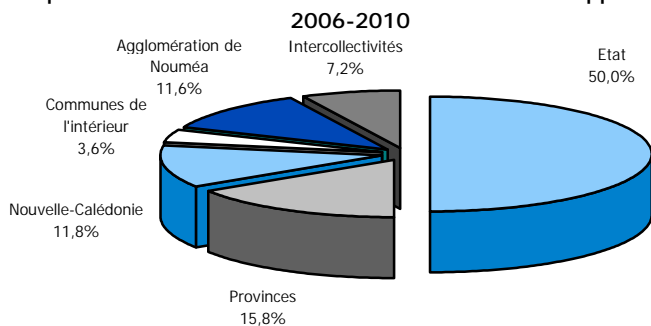
(2) L'engagement de l'Etat au titre de ces contrats est réparti à hauteur de 55 % au profit des communes de la Province Nord, 20 % au profit de celles de la Province des Iles Loyauté et 25 % au profit de celles de la Province Sud.

Source : Haut-Commissariat de la République - Direction des actions de l'Etat

Les contrats de développement 2006-2010 ont été signés à Nouméa en mars 2006. Le montant total de ces contrats s'élève à 94,6 milliards de F CFP dont 47,3 milliards de F CFP financés par l'État. D'autre part, le nombre de communes de l'intérieur contractualisant avec l'État, passe de 19 à 27.

Les programmes retenus se concentrent sur les problématiques de l'habitat, de la continuité territoriale et de la lutte contre le chômage et l'exclusion, celle-ci étant orientée vers le soutien de l'appareil de formation et le développement économique.

Répartition des contributions aux contrats de développement



Source : Haut-commissariat de la République – Direction des actions de l'Etat

Bilan au 31 décembre 2008 des contrats de développement 2006-2010

Millions de F CFP	Part de l'État (a)	Crédits engagés (b)	Taux d'engagements (b/a)	Crédits versés (c)	Taux de mandatements (c/a)
Province Sud	8 258	3 540	42,9%	849	10,3%
Province Nord	13 870	3 345	24,1%	1 027	7,4%
Province des Iles	6 303	3 077	48,8%	1 751	27,8%
Nouvelle-Calédonie	4 801	1 361	28,3%	542	11,3%
Agglomération de Nouméa (1)	6 995	2 453	35,1%	1 233	17,6%
Intercollectivités	3 093	1 192	38,6%	939	30,4%
Communes de l'intérieur	4 012	2 794	69,6%	613	15,3%
Total	47 332	17 762	37,5%	6 954	14,7%

(1) Communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Paita.

Source : Haut-Commissariat de la République - Direction des actions de l'État

Hors contrat, l'État octroie également des aides destinées à financer des actions de développement en milieu rural, notamment des actions en tribus à travers le Fonds d'Équipement et de Promotion de la Nouvelle-Calédonie (FEPNC). Elles concernent des micro-projets économiques, sociaux et culturels. Ceux-ci ont représenté 45,5 millions de F CFP en 2008 (19,1 millions de F CFP en 2007).

1.1.2 Le dispositif de défiscalisation

1) Le cadre législatif

Le dispositif d'aide fiscale à l'investissement outre-mer permet à des contribuables métropolitains de bénéficier d'une réduction d'impôt pour un investissement réalisé dans un projet outre-mer. Il a été mis en place en 1986 dans le cadre de la loi Pons, et se poursuit aujourd'hui au travers de la loi « Girardin » du 22 juillet 2003 qui a aménagé le dispositif :

- La durée de validité du dispositif de défiscalisation a été portée à quinze ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017 ;

- Le champ des secteurs éligibles à la défiscalisation a été étendu. Les principaux nouveaux secteurs concernent l'extraction d'hydrocarbures et de minerais, les activités de recyclage, certaines activités de restauration, les services auxiliaires des transports et les activités de services personnels (coiffures, blanchisseries...);

- Le seuil d'agrément obligatoire est porté à 4,6 millions d'euros pour le logement social et intermédiaire et à 300 000 euros pour les autres secteurs ;

- Les secteurs des transports, de l'agriculture, de la pêche maritime et de l'aquaculture nécessitent un agrément au premier euro ;

- La règle de la non déduction de l'assiette fiscale éligible des aides résultant de la mise en œuvre des régimes autonomes d'aides fiscales aux investissements propres à la Nouvelle-Calédonie¹, à la Polynésie française, à Wallis-et-Futuna, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon est affirmée. Ce qui est appelé communément la "double défiscalisation" est donc désormais autorisé.

Un nouveau projet de loi de programme est en cours de préparation. Dans le cadre de cette réforme, l'État souhaite réorienter les aides sur des secteurs prioritaires, notamment celui du logement social.

2) Les agréments en 2008²

En 2008, 43 dossiers d'agrément ont été instruits localement par le comité de défiscalisation au titre de l'aide fiscale à l'investissement en Nouvelle-Calédonie. Le montant total des investissements présentés dans ce cadre s'est élevé en 2008 à 114,05 milliards de F CFP contre 27,5 milliards de F CFP en 2007.

Les projets concernant les secteurs du BTP, du logement social, de la mine et du roulage sur mines, et du transport ont été les plus nombreux. Les secteurs des télécommunications et de l'énergie concentrent 80 % du montant total des investissements présentés à l'agrément. Pour les télécommunications, l'opération présentée en 2008 se rapporte au projet de câble sous-marin "SPIN" qui doit relier la Nouvelle-Calédonie à la Polynésie Française. Pour le secteur de l'énergie, la centrale thermique de la SLN d'un montant de 600 millions d'euros constitue le principal dossier. L'investissement est cependant différé en raison de la conjoncture.

Parmi les projets présentés en 2008, 13 ont été agréés (30 % des dossiers présentés), pour un montant de 5 922 millions de F CFP en diminution de 37 % par rapport à 2007. Par ailleurs, le secteur du logement social a bénéficié pour la quatrième année consécutive, des montants agréés les plus importants avec 40 % de l'enveloppe globale (47 % en 2007), suivi par le secteur des transports (27 %).

Sur les 43 dossiers présentés en 2008, 22 (51 %) étaient des projets situés en Province Sud, 10 en Province Nord (23 %), et 3 dans la Province des îles Loyauté (contre 1 en 2007). Enfin, les 8 projets restants avaient une portée générale. Le nombre de dossiers concernant la

¹ Loi « Martin » du 3 janvier 2008.

² Il est important de rappeler que ces chiffres ne concernent que les opérations défiscalisées soumises à la procédure d'agrément. Les investissements dont le montant est inférieur aux seuils prévus par la loi de défiscalisation, bénéficient de droit des mesures d'aide fiscale. Les montants correspondant à ces opérations ne sont pas disponibles.

Province Nord est en hausse depuis 2006 du fait de la réalisation de l'usine métallurgique du Nord et des travaux d'aménagement de la zone VKP.

Répartition des agréments instruits localement par secteur d'activité en 2008*

Millions de F CFP	Dossiers présentés	Agréments accordés	Agréments refusés	En attente d'une décision	Montant total présenté à l'agrément	Montant total agréé
Agriculture	1	-	-	1	453,0	-
Agroalimentaire	1	1	-	-	319,9	269,6
BTP	8	4	-	4	2 077,0	1 035,3
Concession de service public	1	-	-	1	674,9	-
Energie	3	-	-	3	73 184,7	-
Tourisme/hôtellerie	5	-	2	3	6 107,4	-
Industrie	3	1	-	2	964,9	221,1
Logement	6	2	1	3	6 553,7	2 368,6
Manutention portuaire	1	-	-	1	50,0	-
Mines/roulage sur mines	6	1	2	3	2 968,0	115,8
Télécommunications	1	-	-	1	17 899,8	-
Traitement des déchets	1	1	-	-	333,4	309,8
Transports	6	3	-	3	2 464,0	1 602,4
Total	43	13	5	25	114 050,7	5 922,5

* Situation au 13 février 2009

Source : Haut-Commissariat de la République - Direction des actions de l'Etat

1.2 LES AIDES EUROPÉENNES

Depuis le Traité de Rome en 1957, la Nouvelle-Calédonie bénéficie du statut de PTOM (Pays et Territoires d'Outre Mer) au sein de l'Union Européenne. Les caractéristiques de ce statut sont les suivantes :

- Les PTOM ne font pas partie de l'Union européenne ;
- Leurs ressortissants ont la nationalité des États membres dont ils relèvent. Les ressortissants des PTOM français possèdent le passeport européen comme les autres citoyens français ;
- Les PTOM jouissent également d'une autonomie législative, ce qui leur permet d'arrêter eux-mêmes des mesures d'application territoriales des actes communautaires les concernant.

1.2.1 Les programmes d'aide économique

Les principaux instruments financiers d'aide européenne en Nouvelle-Calédonie sont constitués :

- du Fonds Européen de Développement (FED) : depuis 1967, des projets ont été financés sur des fonds européens. La Nouvelle-Calédonie bénéficie de fonds FED pour mettre en œuvre des programmes territoriaux ainsi que des programmes régionaux (exemple : PROCFISH, programme de pêche hauturière géré par la Communauté du Pacifique, le PPP,

programme d'amélioration de la protection phytosanitaire des plantes ou TEP VERTES, programme d'appui dans le secteur des énergies renouvelables) ;

- des programmes thématiques financés par l'Instrument de financement de la Coopération au Développement (ICD) et de certains programmes communautaires horizontaux dans les domaines de l'éducation, la formation, la jeunesse, la recherche...;

- de prêts de la Banque Européenne d'Investissement alloués pour être gérés par des institutions financières territoriales.

La programmation du Xème FED (2008-2013) est en cours de préparation et devrait être finalisée fin 2009. La Nouvelle-Calédonie bénéficierait d'une allocation territoriale de 2 364 millions de F CFP, allouée, comme pour le IXème FED selon la procédure de l'appui budgétaire. Les fonds devraient être concentrés sur un secteur unique : « la formation professionnelle comme levier du développement économique durable ».

Récapitulatif des fonds mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie

Millions de F CFP	1988-1990	1991-1995	1996-2002	2002-2007
FED	VI ème FED	VII ème FED	VIII ème FED	IX ème FED
FED territorial				
Fonds mis à disposition	937	1 492	1 885	3 605 (1)
SYSMIN	119	298	298	-
Total	1 056	1 790	2 183	3 605
Taux d'engagement (%)	100,0	100,0	99,9	100,0
Taux de décaissement (%)	100,0	100,0	99,8	71,1
FED régional				
Euro info centre	-	-	7	-
Festival des arts	-	-	30	-
Programme de protection des végétaux	-	-	131	-
PROCFISH	-	-	286	-
SCIFISH	-	-	-	311
TEP VERTES	-	-	-	624
Autres fonds				VIème PCRDT(2)
NET BIOME(2)	-	-	-	7
Capitaux à risque	358	716	-	-
Bonification d'intérêts	-	81	40	-
Aide d'urgence	10	30	-	-

(1) Il s'agit du montant initial du IXème FED (2 565 millions de F CFP) et des fonds additionnels (1 040 millions de F CFP)

(2) NET BIOME est un programme de recherche sur la biodiversité, financée par la communauté européenne via l'outil ERA-NET du 6ème Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique (PCRDT)

Source: Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

1.2.2 Les spécificités du IXème FED

La décision d'association¹ « Outre-Mer » du 27 novembre 2001 a établi une nouvelle relation entre les PTOM et l'Union européenne ainsi qu'une modification de la gestion du concours financier de l'UE. Celle-ci privilégie l'appropriation par les autorités territoriales du

¹ Décision 2001/822/CE du 27 Novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne.

processus de programmation, mais également la concentration des fonds alloués sur un seul domaine d'activité afin de responsabiliser les PTOM et d'améliorer l'efficacité des programmes. Ainsi le IXème FED concrétise les engagements pris dans le Document unique de programmation (DOCUP¹). Le DOCUP du IXème FED a été signé le 25 mars 2004.

La prise en compte des reliquats des VIIème et VIIIème FED et de l'enveloppe affectée à la Nouvelle-Calédonie au titre du IXème FED conduit à une enveloppe globale de crédits de 2 565 millions de F CFP. La Nouvelle-Calédonie bénéficie également de fonds additionnels d'un montant de 1 040 millions de F CFP, qui font l'objet d'un avenant à la convention de financement. L'ensemble de ces crédits est destiné à financer un programme de formation professionnelle continue.

Un Comité de suivi, composé de l'ensemble des acteurs du programme, se réunit, en principe au moins une fois par an, afin de dresser un bilan des actions réalisées.

A travers les différentes actions mises en œuvre, le programme a pour objectifs d'accompagner un développement économique durable et solidaire, de favoriser le progrès social, de promouvoir l'emploi local et d'assurer ainsi à terme, un rééquilibrage économique et social de la Nouvelle-Calédonie. Il convient de noter que la contribution européenne représente un tiers de l'engagement de la Nouvelle-Calédonie sur la formation professionnelle.

Mise en œuvre du IXème FED

Millions de F CFP	2004	2005	2006	2007		2008	Total
	DOCUP	DOCUP	DOCUP	DOCUP	Fonds additionnel	Fonds additionnel	
Crédits FED	736	843	491	495	287	753	3 605
Crédits engagés	603	764	481	472	287	437	3 044
Taux d'engagement global	81,9%	90,6%	98,0%	95,4%	100,0%	58,0%	84,4%
Crédits mandatés	330	435	328	327	0	193	1 613
Taux de mandatement global	44,8%	51,6%	66,8%	66,1%	0,0%	25,6%	44,7%
Crédits reportés sur l'exercice suivant	406	408	163	168	287	560	-

Source: Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

¹ Le Document unique de programmation (DOCUP) conditionne la mise en œuvre et le contrôle financier des interventions.

1.3 LES AIDES PROVINCIALES

Les entreprises qui investissent peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de subventions des Provinces. Ces interventions, auxquelles peuvent s'ajouter des aides au paiement des cotisations sociales à la CAFAT, entrent dans le cadre de codes des investissements spécifiques à chaque Province de Nouvelle-Calédonie.

1.3.1 Les actions au titre du code des investissements de la Province Sud

L'Assemblée de la Province Sud a modifié son code provincial des aides à l'investissement dans le secteur rural par délibération n°16-2006 du 30 mars 2006. La gestion des dossiers relatifs au secteur primaire a été confiée à la Direction du développement rural. Les subventions accordées sont classifiées en aides aux investissements ruraux (AIR).

En 2008, le montant des aides de la Province Sud (hors micro-projets) progresse de 48,5 % à 600 millions de F CFP (contre 404 millions de F CFP en 2007). Le nombre de dossiers déposés a plus que doublé d'une année à l'autre. La part des aides provinciales dans les projets a légèrement diminué pendant 1,2 point. Le secteur rural avec près de 800 millions de F CFP d'investissement représente le premier secteur bénéficiaire de subventions (47,2 % du total).

Les aides de la Province Sud en 2008 pour les projets supérieurs à 3 millions de F CFP*

Millions F CFP	Nombre de projets	Invest.	Part des secteurs (%)	Subvention d'invest.	Subvention de fonct.	Part de la subvention (%)
Artisanat / Industrie	37	111,2	6,3	13,5	21,5	31,5
Hôtellerie / Gites	3	86,6	4,9	25,3	1,1	30,4
Tourisme	17	290,6	16,6	53,5	39,6	32,0
Services divers	71	305,0	17,4	51,0	52,8	34,0
Pêche	6	103,5	5,9		33,6	32,5
Rural	42	791,9	45,2		283,5	35,8
Aquaculture	4	63,6	3,6		25,1	39,5
TOTAL	180	1 752,4	100,0	485,4	114,8	34,3
Rappel 2007	72	1 138,6		343,8	60,2	35,5

* 4 millions F CFP pour les projets du secteur primaire

Sources : DDE, DDR

Les micro-projets suivent une procédure accélérée et ne sont pas présentés au Comité des investissements.

Au cours de l'année 2008, 210 dossiers de micro-projets ont fait l'objet d'aides de la Province Sud dont 168 (80 %) appartenant au secteur rural (élevage, agriculture) pour un montant de subventions total de 172,2 millions de F CFP soit 84 % du montant total alloué par la Province Sud. La part des subventions dans le financement des projets a très légèrement augmenté (+1,1 point en un an).

Les aides de la Province Sud en 2008 (micro-projets inférieurs à 3 millions de F CFP*)

Millions F CFP	Nombre de projets	Investissement	Part des secteurs (%)	Aide à l'équipement	Part de l'aide à l'équipement (%)
Artisanat divers	8	14,4	2,9	5,3	36,6
Commerce	2	1,6	0,3	1,0	63,5
Restauration	1	3,0	0,6	1,0	35,0
Services divers	16	22,0	4,4	6,8	30,9
Transport	1	2,0	0,4	0,7	35,0
Tourisme	1	2,8	0,6	1,3	45,0
Pêche	10	24,9	4,9	12,6	50,8
Aquaculture	3	9,5	1,9	4,3	45,0
Secteur rural	168	423,7	84,1	172,2	40,6
TOTAL	210	503,9	100,0	205,3	40,7
Rappel 2007	179	419,1		165,9	39,6

* 4 millions F CFP pour les projets du secteur primaire

Sources : DDE, DDR

1.3.2 Les actions au titre du code de développement de la Province Nord

Au cours de l'année 2008, la Province Nord a accordé 233,3 millions de F CFP d'aides enregistrant une baisse de près de 12 % sur un an. Les investissements totaux ont également baissé de 4,8 % en valeur. Le nombre de projets financés est toutefois en forte hausse (+32 % sur un an). Par conséquent, le montant moyen des projets a nettement diminué entre 2007 et 2008 (passant de 2,7 à 2 millions en moyenne). La part moyenne de l'aide de la Province Nord diminue également de 49,3 % en 2007 à 45,7 % en 2008.

En taux de subventionnement, les secteurs les plus aidés sont, dans l'ordre, le secteur de la pêche (53,3%), de l'artisanat (51,6 %) et de l'aquaculture (50 %). En valeur, le secteur rural a reçu les subventions les plus importantes en 2008 (46 % du total).

Code de développement de la Province Nord en 2008

Millions de F CFP	Nombre de projets	Investissement	Part des secteurs (%)	Subvention	Part de la subvention (%)
Aquaculture	1	2,2	0,4	1,1	50,0
Artisanat / Industrie	10	14,6	2,9	7,5	51,6
Commerce	10	27,8	5,5	10,3	36,9
Forêts	7	1,8	0,4	0,9	48,3
Pêche	16	44,6	8,7	23,8	53,3
Rural	154	221,5	43,4	106,9	48,3
Services	21	33,9	6,6	12,3	36,4
Tourisme	22	93,4	18,3	43,7	46,8
Transport / Roulage	18	70,5	13,8	26,8	38,0
Total	259	510,3	100,0	233,3	45,7
Rappel 2007	196	536,2		264,3	49,3

Source: DEE Province Nord

En 2008, les opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF) dans le secteur de la pêche ont été totalement subventionnées (100 %). Le volume des subventions sur les OGAF a presque triplé en un an passant de 13,7 millions de F CFP à près de 36 millions de F CFP. La

part des subventions dans les investissements en OGAF a globalement augmenté entre 2007 et 2008 passant de 58,1 % à près de 62,8 %. Toutefois, le montant moyen des investissements et des subventions par projet en Province Nord est en nette baisse (respectivement -23 % et -16,1 %).

Les opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF) en 2008

Millions de F CFP	Nombre de projets	Investissement	Part des secteurs (%)	Subvention	Part de la subvention (%)
Artisanat / Industrie	5	1,7	3,0	1,4	84,0
Commerce	2	3,0	5,3	1,9	63,3
Forêts	4	1,1	2,0	0,5	48,6
Pêche	1	2,5	4,4	2,5	100,0
Rural	66	24,4	43,2	15,6	63,7
Services	5	3,2	5,6	2,2	67,9
Tourisme	8	16,7	29,6	9,2	54,7
Transport / Roulage	2	3,9	7,0	2,3	57,9
Total	93	56,6	100,0	35,6	62,8
Rappel 2007	30	23,7		13,7	58,1

Source: DEE Province Nord

1.3.3 Les actions au titre du code provincial d'aide au développement économique des Îles Loyauté

Le montant des interventions de la Province des Îles Loyauté pour l'année 2008 a diminué de 5,6 % par rapport à 2007 et s'élève à 342,1 millions de F CFP. Cette baisse est toutefois moindre que celle du montant total des investissements engagés dans les différents secteurs (-7 % sur un an). La baisse du montant moyen des investissements (4,5 millions de F CFP en 2008 contre 5,5 millions de F CFP en 2007) explique ce recul alors que le nombre de dossiers financés a augmenté et que la part de subventionnement a, elle-même, progressé.

Représentant un tiers du nombre de projets aidés, le secteur des services, du commerce, et de l'artisanat a bénéficié de 60 % du montant total des aides accordées par la Province des Îles Loyauté en 2008.

Code des investissements de la Province des Îles Loyauté en 2008

Millions de F CFP	Nombre de dossiers	Investissement	Subvention d'investissement	Part de l'aide provinciale (%)
Agriculture/Elevage	54	67,6	50,3	74,4
Pêche	15	85,2	72,3	84,8
Tourisme	2	16,6	14,5	87,3
Services, Commerce, Artisanat	34	307,5	205,0	66,7
Total	105	476,9	342,1	71,7
Rappel 2007	93	512,7	362,5	70,7

Source : Direction des Affaires Economiques de la Province des Îles Loyauté

1.4 LES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE DE DÉVELOPPEMENT DES PROVINCES (SEM)

ORGANISATION ET MISSIONS

Chaque Province¹ est dotée d'un outil constitué sous la forme juridique d'une société d'économie mixte² afin de soutenir le développement économique :

- **Promo-Sud**, Société de financement et de développement de la Province Sud ;
- **Sofinor**, Société de financement et d'investissement de la Province Nord ;
- **Sodil**, Société de développement et d'investissement de la Province des Iles Loyauté.

Les trois SEM permettent aux Provinces d'agir directement en faveur du développement et notamment :

- de financer, mais aussi d'accompagner et de piloter des projets dits structurants ;
- de bénéficier d'une grande autonomie de gestion et de la souplesse des règles du secteur privé ;
- de renforcer la confiance des investisseurs privés en prenant des participations significatives dans des entreprises.

1.4.1 Promo-Sud

En 2008, le conseil d'administration de Promo-Sud a décidé d'intervenir dans 12 sociétés dont 7 nouvelles, pour un montant total de 248,4 millions de F CFP. Le secteur de l'hôtellerie, avec notamment le projet d'hôtel sur l'Ilot Casy ainsi que le projet de Centre de Thalassothérapie de la pointe Magnin, est le secteur prédominant avec 53,3 % des décisions de prise de participation en valeur. Ce secteur d'intervention prioritaire représente plus de 45 % des encours des participations de Promo-Sud au 31 décembre 2008.

S'agissant du secteur minier, les dividendes versés en 2008 à Promo-Sud par sa filiale à 50 % STCPI ont été réinvestis dans la SPMSC consécutivement à la signature avec VALE-INCO d'un avenant au pacte d'actionnaire. Cet avenant conforte la position de SPMSC, filiale à 50% de Promo-Sud dans VALE-INCO Nouvelle-Calédonie.

Depuis sa création en 1992, le volume total des interventions financières de la SEM s'élève à 8,6 milliards de FCFP répartis dans 78 sociétés.

Outre son activité de capital investissement, Promo-Sud organise depuis juillet 2005 en partenariat avec HEC Paris, deux cycles de formation en management général ainsi que des formations sur mesure. Les quatre sessions ont formé 309 chefs d'entreprises et cadres. La cinquième session démarrera en septembre 2009. La pépinière d'entreprises de Centre Sud, filiale à 100 % de Promo-Sud, a été inaugurée le 13 novembre 2008 au rond point Berthelot à Nouméa. Les locaux, répartis sur 2.600 m², offrent à la location 24 bureaux et 10 ateliers ainsi que des salles de réunion et un système de visioconférence.

1.4.2 Sofinor

En 2008, la Sofinor a poursuivi le développement de ses activités dans quatre secteurs clés pour le rééquilibrage économique en Province Nord : le tourisme, l'aquaculture, l'aménagement et la construction immobilière.

¹ Article 139 de la loi du 22 janvier 1988.

² Société associant des partenaires publics et privés (la part de l'actionariat public ne peut dépasser 80 %).

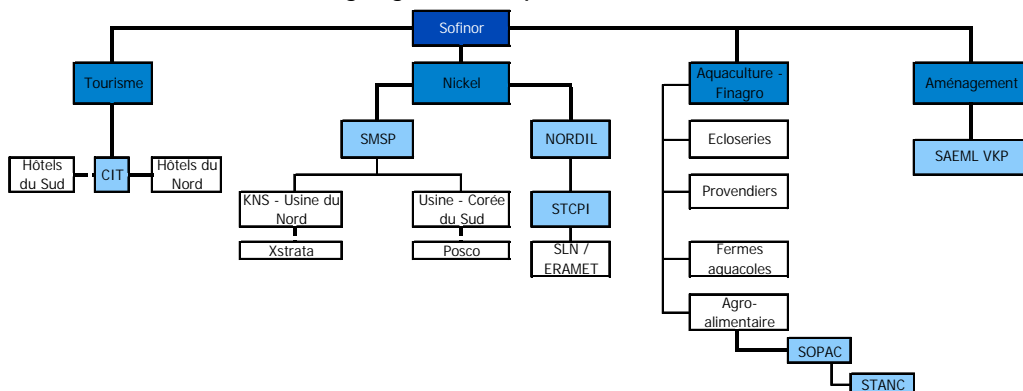
Dans le secteur du nickel¹, la Sofinor intervient dans trois projets métallurgiques ainsi que dans la mine. Dans le secteur métallurgique, la Sofinor défend, à travers ses interventions, une stratégie de valorisation de la ressource minière néo-calédonienne. Elle participe ainsi de façon indirecte au capital de la SLN et d'Eramet à travers la STCPI². Elle détient également, à travers la SMSP, des participations dans la société Koniambo Nickel SAS qui porte le projet de l'usine du Nord en partenariat avec Xstrata, dans la SNNC (Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et de Corée) société propriétaire de l'usine de Corée du Sud en partenariat avec l'aciériste Posco et dans NMC (Nickel Mining Company) qui procure, à partir des sites miniers néo-calédoniens, le minerai nécessaire pour l'alimentation de l'usine de Corée.

Au regard du tourisme, la Sofinor, grâce à sa filiale la CIT (Compagnie d'Investissement Touristique), porte diverses participations dans des hôtels installés tant en province Nord qu'en Province Sud, à Nouméa. En 2008, elle est intervenue pour soutenir la construction d'un nouvel établissement situé à Koné, l'hôtel La Néa.

En matière agroalimentaire, la Sofinor a diversifié, en 2008, son intervention en acquérant le premier producteur de viande porcine de Nouvelle-Calédonie, la SCIATA (Société Civile Agricole La Taraudière), dans le but de transférer les quotas de production attribués par l'OCEF en Province Nord.

En 2008, la Sofinor est intervenue dans près de vingt sociétés et dans deux projets immobiliers, pour un montant global de près de 2,9 milliards de F CFP. La moitié de cette intervention a concerné le secteur de l'aménagement et de la construction. L'autre moitié s'est répartie essentiellement entre les secteurs de l'agro-alimentaire et du tourisme et hôtellerie. Les titres de participations et créances rattachées (interventions en comptes courants) de la Sofinor se montent à 8,2 milliards de francs CFP en 2008.

Organigramme simplifié de la Sofinor



Source : Sofinor

1.4.3 Sodil

A l'image de la Sofinor en Province Nord, la Sodil joue un rôle majeur dans le développement économique de la Province des Îles en étant l'actionnaire majoritaire de différentes sociétés. Ainsi, la Sodil favorise le développement de secteurs économiques prioritaires pour la Province des Îles Loyauté.

¹ Cf. détails des projets dans la note sur le nickel.

² Dont elle détient 50 % du capital via sa filiale NORDIL.

Dans le secteur du transport aérien, la filiale de la Sodil, Air Loyauté, a fait l'acquisition d'un second Twin Otter en 2008 qui sera opérationnel en 2009. Cet investissement s'élève à 335 millions de F CFP.

Dans le secteur des PME, la Sodil a consacré une enveloppe de 78 millions de F CFP pour des prises de participations dans des PME essentiellement dans le secteur du bâtiment, secteur relancé notamment par un programme provincial en matière d'habitat social.

Les financements mis en place par la Sodil ont permis, en 2008, la livraison de 98 maisons de la tranche budgétaire 2007, soit une enveloppe de 560 millions de F CFP et de 102 maisons de la tranche budgétaire 2008, soit une enveloppe de 610 millions de F CFP.

1.5 L'INSTITUT CALEDONIEN DE PARTICIPATION (ICAP)

1.5.1 Généralités

Issu des Accords de Matignon, l'Institut calédonien de participation, est une société de capital-investissement créée le 18 mai 1989¹. L'ICAP a pour objet la promotion des projets concourant au rééquilibrage économique du territoire. Son capital social (138 millions de F CFP) se répartit entre l'Agence Française de Développement (AFD) qui en détient 52 % et les trois Provinces qui se partagent le solde à parts égales.

Les interventions de l'ICAP consistent en des apports en fonds propres (participations en capital) ou quasi-fonds propres (avances en compte courant) en vue de conforter la structure financière des entreprises, en particulier de l'Intérieur et des Îles. Les fonds propres apportés par l'ICAP sont de nature à favoriser les octrois de concours car ils limitent le risque encouru par les créanciers, de même que sa présence constitue une garantie de suivi des promoteurs. L'ICAP n'a pas pour vocation de contrôler une société. Sa participation est toujours minoritaire et limitée en part de capital social (35 % au maximum) et dans le temps (les conditions de remboursement étant négociées avec les promoteurs dès l'étude de leur dossier). Les interventions financières de l'ICAP peuvent être complétées par des mesures d'accompagnement. L'ICAP joue alors un rôle de conseil et d'appui aux entreprises. Ces mesures d'accompagnement nécessitent parfois la mise en place de contrats d'assistance technique avec des opérateurs spécialisés de la place.

1.5.2 Les opérations réalisées en 2008

Le montant global des opérations (interventions et accompagnements) réalisées par l'ICAP au cours de l'année 2008 s'élève à près de 218 millions de F CFP soit une baisse de 2,3 % par rapport à l'exercice précédent. Les secteurs du BTP (59,1 %), de la Mine (13,1 %) et du Tourisme (11,4 %) ont représenté plus des trois quarts du montant total des opérations (84 %).

La prépondérance des opérations dans le secteur du BTP, en particulier dans le Nord, s'explique par les actions d'accompagnement du projet de l'usine du Nord. Plusieurs entreprises de terrassement et d'infrastructures immobilières ont été créées dans l'optique du développement de la zone VKP (Voh-Koné-Pouembout). Le total des interventions en 2008 s'élève à 200,5 millions de F CFP (soit une baisse de 6,7 % sur un an) dont 23 millions

¹ Loi n°46-860 du 30 avril 1946

(11,5 %) sous forme de prises de participation en capital et 177 millions (88,5%) sous forme d'avances en compte courant d'associés.

Opérations de l'ICAP par secteur d'activité et par Province réalisées en 2008

Millions de F CFP	Opérations			Répartition par Province					
	Nbre	Montant	%	Province Sud		Province Nord		Province Iles	
				Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Secteur d'activité									
Mine	19	28,5	13,1	-	-	19	28,5	-	-
BTP	35	128,7	59,1	2	9,3	33	119,4	-	-
Transport	16	20,6	9,4	2	5,7	14	14,9	-	-
Tourisme	6	24,9	11,4	3	20,2	3	4,6	-	-
Commerce / Service	3	5,3	2,4	-	-	3	5,3	-	-
Artisanat	4	10,0	4,6	-	-	-	-	1	9,0
Total	83	217,9		9	35,9	73	173,0	1	9
Part dans le total				11%	16%	88%	79%	1%	4%
dont interventions	28	200,5		4	34,4	23	157,0	1	9,0
dont accompagnements	55	17,4		5	1,4	50	16,0	-	-

Source : ICAP

1.5.3 Les opérations de l'ICAP depuis sa création

Le tourisme et la mine représentent les deux premiers secteurs en termes d'opérations avec respectivement 22,8 % et 22,6 % du montant total. L'aquaculture, le BTP et le commerce suivent avec des parts de financement autour de 8 à 10 % du total des opérations. Hors opération SOFINOR, le tourisme constitue le secteur d'intervention prépondérant. Les montants des accompagnements restent marginaux et se situent principalement en Province Nord (82 % du montant total des accompagnements).

Opérations de l'ICAP par secteur d'activité et par Province au 31 décembre 2008

Millions de F CFP	Opérations			Répartition par Province					
	Nbre	Montant	%	Province Sud		Province Nord		Province Iles	
				Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Secteur d'activité									
Tourisme	149	1 029,8	22,8	82	550,8	40	301,9	27	177,1
Mines*	144	1 017,3	22,6	9	77,5	135	939,8	-	-
Transports	147	442,4	9,8	34	156,1	103	216,8	10	69,4
BTP	117	429,5	9,5	15	80,8	88	262,0	14	86,7
Commerce/Services	67	374,6	8,3	18	56,6	34	199,8	15	118,2
Artisanat	48	206,1	4,6	20	82,0	11	45,2	17	78,9
Aquaculture	21	448,6	9,9	18	353,5	3	95,3	-	-
Pêche	19	249,4	5,5	2	25,5	13	146,8	4	77,0
Agriculture/Elevage	19	122,7	2,7	8	57,4	11	65,4	-	-
Exploitation forestière	16	124,0	2,8	5	46,3	11	77,8	-	-
Restauration	9	44,1	1,0	1	3,0	4	24,0	4	17,1
Divers	1	20,0	0,4	-	-	-	-	1	20,0
Total	757	4 508,4		212	1 489,3	453	2 374,7	92	644,5
Part dans le total				28%	33%	60%	53%	12%	14%
dont interventions	510	4 439,7		162	1 477,6	260	2 318,4	88	643,7
dont accompagnements	247	68,8		50	11,7	193	56,3	4	0,8

* 400 millions de F CFP ont été destinés à participer à l'acquisition de la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) par la SOFINOR

Source : ICAP

1.6 L'ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE (ADIE)

1.6.1 Généralités

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) a pour objectif de financer par des prêts (microcrédits) le démarrage ou le développement d'activités à caractère économique des personnes physiques n'ayant pas accès aux crédits bancaires. Dans ce cadre, les projets sont suivis et accompagnés pour accroître leur chance de succès.

L'ADIE octroie ces prêts (« microcrédits professionnels », « prêts d'honneur » et « prêts progressifs ») seule ou en complément des aides des Provinces. Le champ d'intervention du Fonds de Garantie du Nord (FGN), du Fonds de Garantie des Îles Loyauté (FGIL) et du Fonds de Garantie pour les Micro-Projets Economiques (FGMPE, ex. FGPPP) a été défini pour étendre le mécanisme de garantie à ce type de prêts. En effet, tous les prêts consentis par l'ADIE sont désormais éligibles à la garantie du FGN, du FGIL et du FGMPE. Les prêts octroyés par l'ADIE peuvent être garantis au maximum à hauteur de 90 % au FGMPE ou 80% aux FGN et FGIL.

Le « microcrédit professionnel » est un prêt plafonné à 660 000 F CFP (5 531 €), soumis à un taux annuel de 9,71 % (au 1^{er} janvier 2009), et remboursable sur 24 mois. Le prêt d'honneur vient en appui de ce type de prêt. Il répond aux mêmes caractéristiques mais son taux d'intérêt est nul. En outre, il ne peut excéder le montant du microcrédit. Le prêt progressif est destiné aux personnes vivant en économie traditionnelle, et a pour but de faciliter leur insertion dans l'économie moderne. Le prêt varie progressivement de 210 000 à 420 000 F CFP. Il est remboursable sur une période allant de 12 à 24 mois.

En 2008, l'ADIE a lancé une vaste expérimentation dans le domaine du microcrédit personnel afin d'améliorer l'insertion des personnes dans l'économie en favorisant la mobilité et l'employabilité. Ces microcrédits personnels portent sur tous les financements en lien avec la mobilité (permis de conduire, achat de scooter, réparation de véhicules pour le maintien de l'emploi, etc.). Ce type de prêt est plafonné à 350 000 F CFP, soumis à un taux annuel de 9,71 % (au 1^{er} janvier 2009), et remboursable sur 24 mois. Il est également éligible à la garantie du FGN, du FGIL et du FGMPE.

1.6.2 Les interventions réalisées au cours de l'exercice 2008

Les interventions de l'ADIE réalisées au cours de l'année 2008 sont présentées dans le tableau ci-après :

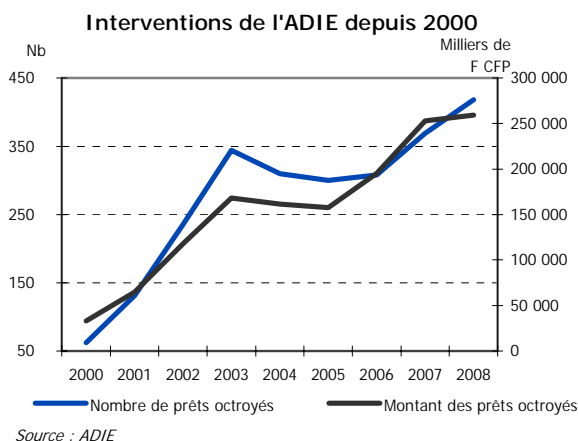
Prêts octroyés par l'ADIE en 2008

Milliers de F CFP	Nombre de dossiers	Microcrédits personnels	Microcrédits professionnels	Prêts d'Honneur	Prêts progressifs	Total
Province Sud	199	8 854	62 440	34 420	12 671	118 385
Province Nord	106	300	41 435	16 580	6 510	64 825
Province des Iles	113	0	46 695	23 385	5 846	75 926
Total	418	9 154	150 570	74 385	25 027	259 136

Source : ADIE

Depuis sa création en 1999, l'ADIE a octroyé 2 652 prêts sur l'ensemble du territoire pour un montant total de 1,41 milliard de F CFP.

Les microcrédits professionnels restent les plus importants ; ils représentent 58 % des montants des prêts octroyés en 2008. La répartition par Province du montant des prêts accordés par l'ADIE se modifie en faveur de la Province Sud qui voit sa part augmenter à 45,7 % des octrois (contre 42,8 % en 2007) contrairement à celle de la Province Nord qui diminue de 2,5 points à 25 %. La part de la Province des Îles reste stable (29,3 %). Cette augmentation s'explique par le lancement des microcrédits personnels accordés majoritairement en Province Sud.



1.7 NOUVELLE-CALEDONIE INITIATIVE (NCI)

1.7.1 Généralités

L'association « Nouvelle-Calédonie Initiative » (NCI) qui a été créée le 28 novembre 2006, fait partie du Réseau « France Initiative ». France Initiative est le premier réseau associatif de financement et d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises en France avec plus de douze milles entreprises financées en 2006. Les membres fondateurs de l'association sont : la Province Sud, l'AFD, la CDC, la BCI, la CENC, la CCI, l'ICAP, l'ADIE, la Société BlueScope Steel, la Société Biotech et Jean-Pierre Flotat qui en a été le premier président.

L'objet de NCI est de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois par la création et le développement des petites entreprises. Elle apporte son soutien par l'octroi d'une aide financière sans garantie ni intérêt (prêt d'honneur) et par l'accompagnement des porteurs de projets avec un parrainage et un suivi technique assurés gratuitement.

Les domaines d'intervention ne sont pas limités, que ce soit pour les demandeurs ou pour les secteurs d'activité, le critère de sélection étant le potentiel de développement des projets présentés et les créations d'emplois qu'ils sont susceptibles de faire naître. Le prêt d'honneur, d'un montant de 1 à 4 millions de F CFP, représente au maximum 25 % de l'investissement. Il a pour principale finalité de couvrir tout ou partie des besoins en fonds propres du projet et de permettre l'éligibilité à un prêt bancaire pour compléter le financement en générant un effet de levier.

1.7.2 Les interventions réalisées au cours de l'exercice 2008

NCI a débuté son activité en mai 2007. Au cours de l'année 2008, 28 projets ont été acceptés sur 40 dossiers présentés au Comité d'agrément.

Le montant des prêts engagés s'élève à 45,3 millions de F CFP pour un total de 164,7 millions de F CFP de prêts bancaires associés. Le secteur des services concentre 53 % des projets financés en 2008.

2. Les finances publiques locales

2.1 LES DÉPENSES DE L'ÉTAT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

En 2008, les dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie, recensées par la Trésorerie Générale, ont progressé de 3,8 % par rapport à l'année précédente, après +2,6 % en 2007. Elles se sont ainsi élevées à 118,5 milliards de F CFP pour l'année 2008 avec une croissance de 11,1 % des dépenses vers les ménages et les organismes sociaux.

Les dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie

Milliards de F CFP	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/ 2007
Ménages et organismes sociaux	63,8	67,7	71,0	78,8	11,1%
Biens et services	5,3	6,9	6,4	6,4	1,2%
Equipements	3,9	3,8	3,3	2,8	-16,0%
Transferts à destination du secteur public	28,8	29,1	29,2	29,7	1,7%
Autres dépenses	3,9	3,7	4,3	0,7	-83,2%
Total	105,7	111,2	114,1	118,5	3,8%

Source : Trésorerie Générale de Nouvelle-Calédonie

2.2 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Les comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie font ressortir en 2008 une augmentation des recettes et des dépenses (respectivement de +7,9 % et +34,8 % par rapport à 2007), qui conduit à un solde budgétaire négatif de 20,8 milliards de F CFP.

Comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie ⁽¹⁾

Milliards de F CFP	2006 ⁽²⁾	2007 ⁽²⁾	2008 ⁽³⁾	Variation 08/07
Recettes de fonctionnement	126,9	151,3	154,7	2,3%
dont impôts directs	44,6	64,6	59,5	-7,9%
dont impôts indirects	41,2	45,7	47,7	4,3%
dont recettes fiscales reversées	17,0	21,4	25,8	20,4%
Recettes d'investissement	0,9	0,5	9,1	ns
dont emprunts	-	-	5,3	ns
Dépenses de fonctionnement	122,2	130,2	172,3	32,3%
dont dépenses de personnel	10,3	11,2	12,0	7,4%
dont dotations aux provinces	53,8	52,9	78,1	47,8%
dont dotations aux communes	15,7	15,7	22,4	42,8%
Dépenses d'investissement	5,2	6,8	12,3	82,7%
dont programmes de la Nouvelle-Calédonie	2,1	4,3	3,3	-24,2%
dont programmes au bénéfice de tiers	0,3	0,7	1,8	146,3%
dont mouvements financiers	1,1	0,1	5,5	ns
Total des recettes	127,9	151,8	163,8	7,9%
Total des dépenses	127,4	137,0	184,7	34,8%
Solde budgétaire	0,4	14,8	-20,8	

(1) Recettes : droits constatés ; Dépenses: droits mandatés

(2) Chiffres rectifiés

(3) Chiffres provisoires

Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Les recettes de fonctionnement progressent de 2,3 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 154,7 milliards de F CFP en 2008. La fiscalité directe, qui représente 38 % du total des recettes de fonctionnement, est en baisse de 7,9 % (-5,1 milliards de F CFP). Les recettes fiscales reversées augmentent sensiblement et s'élèvent à 25,8 milliards de F CFP (+4,4 milliards de F CFP).

Les recettes d'investissement progressent fortement pour atteindre 9,1 milliards de F CFP en 2008. Elles comprennent notamment 5,3 milliards de F CFP d'emprunts.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 172,3 milliards de F CFP. Les dotations aux collectivités avec 100,5 milliards de F CFP sont en augmentation de 46,6 %.

Les dépenses d'investissement représentent 12,3 milliards de F CFP. Hors mouvements financiers ces dépenses sont stables.

2.3 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES PROVINCES

Les budgets des Provinces traduisent la politique de rééquilibrage. Ainsi les dépenses d'interventions (cf tableau) par habitant sont 2,5 fois plus élevées en Province des Îles Loyauté qu'en Province Sud.

Comptes administratifs des Provinces Sud, Nord et des Îles Loyauté

Milliards de F CFP	Province Sud		Province Nord		Province des Îles Loyauté	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Recettes de fonctionnement	34,5	36,8	23,0	26,2	11,6	13,0
dont dotations reçues	30,5	30,2	18,4	18,2	10,4	10,3
Dépenses de fonctionnement	35,2	37,3	16,8	22,7	9,9	12,1
dont frais de personnel	14,8	16,0	6,1	6,6	3,8	3,9
Recettes d'investissement	9,5	10,8	9,9	15,0	3,7	6,2
Dépenses d'investissement	11,9	10,7	5,3	5,3	2,8	4,0
dont frais extraordinaires	5,5	5,4	2,1	2,1	1,0	2,4
dont immobilisations en cours	3,8	2,9	2,1	2,6	0,7	1,1
Total des recettes	44,1	47,5	32,9	41,2	15,3	19,3
Total des dépenses	47,1	47,9	22,1	28,1	12,8	16,1
Solde budgétaire	-3,0	-0,4	10,9	13,2	2,6	3,2
Dépenses ¹ par habitant (milliers de F CFP)	140	137	266	289	260	340

(1) comprend les allocations, subventions, participations et prestations de service et les dépenses d'investissement (frais extraordinaires et immobilisations)

Sources : Provinces Sud, Nord et des Îles Loyauté

▪ La Province Sud

En 2007, les recettes globales de la Province Sud ont augmenté de 7,8 % et les dépenses de 1,7 %. Ces évolutions conduisent à un déficit du solde budgétaire de 0,4 milliard de F CFP. Les frais de personnel augmentent de 8,1 %, et expliquent pour moitié la hausse des dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement s'établissent à 10,7 milliards de F CFP en 2007, en baisse de 10,5 % sur la même période.

▪ La Province Nord

En 2007, le solde budgétaire de la Province Nord est bénéficiaire de plus de 13 milliards de F CFP. Les recettes globales ont augmenté de 25,2 % et les dépenses de 27,1 %. Les dépenses de fonctionnement ont crû fortement (+35,5 %) pour atteindre 22,7 milliards de F CFP en 2007 avec une hausse des frais de personnel de 8,5 % sur un an. Ce sont les prélèvements pour dépenses d'investissement qui augmentent le plus (+4,6 milliards de F CFP). Les dépenses d'investissement se stabilisent autour de 5,3 milliards de F CFP.

▪ La Province des Îles Loyauté

Les recettes globales des Îles Loyauté en 2007 représentent 19,3 milliards de F CFP (+25,7 % par rapport à 2006). Les dépenses enregistrent une hausse de 25,8 % pour atteindre un montant de 16,1 milliards de F CFP. Le solde budgétaire de la Province des Îles Loyauté est bénéficiaire de 3,2 milliards de F CFP en 2007. Les recettes et dépenses d'investissement progressent fortement, respectivement de 68,7 % et 39,2 % par rapport à 2006.

2.4 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES COMMUNES

L'ensemble des recettes des communes augmente de 8,1 % pour atteindre près de 53 milliards de F CFP en 2007. Cette hausse est principalement due à la progression des recettes d'investissement de 18,5 % entre 2006 et 2007. Le solde budgétaire des communes reste stable à 7,4 milliards de F CFP.

Comptes administratifs des Communes

Milliards de F CFP	2006	2007	Variation 2007/2006
Recettes de fonctionnement (RRF)	34,7	36,0	3,7%
Dépenses de fonctionnement (DRF)	26,7	28,9	7,9%
Recettes d'investissement (RRI)	14,4	17,0	18,5%
Dépenses d'investissement (DRI)	14,9	16,8	12,2%
Total des recettes	49,0	53,0	8,1%
Total des dépenses	41,7	45,6	9,5%
Solde budgétaire	7,4	7,4	0,2%

Source : Trésorerie Générale de Nouvelle Calédonie

Le poids de la dette des communes augmente. L'effort d'épargne faiblit alors que le ratio dette / épargne brute qui avait fortement diminué entre 2004 et 2006 augmente, passant de 254 % à 295 %.

Capacité d'épargne et endettement des Communes

Milliards de F CFP	2006	2007
Epargne brute (RRF-DRF)	7,9	7,1
Epargne brute/Recettes de fonctionnement	22,9%	19,8%
Amortissements d'emprunts	5,7	3,2
Epargne nette (épargne brute - amortissements d'emprunts)	2,2	3,9
Dette à la fin de l'exercice	20,1	20,9
Dette à la fin de l'exercice / Epargne brute	254%	295%

Source: Trésorerie Générale de Nouvelle-Calédonie



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

1. Caractéristiques du tissu d'entreprises sur le territoire

Au 31 décembre 2008, la Nouvelle-Calédonie comptait 46 477 entreprises en augmentation de 8 % par rapport à 2007. Plus de la moitié des entreprises sont dans le secteur des services (hors commerce). Les secteurs de l'agriculture et du BTP regroupent respectivement 15 % et 14 % des entreprises. En 2008, le secteur du BTP a été particulièrement dynamique ainsi que le secteur de l'immobilier et des services aux entreprises. Ces secteurs expliquent à eux seuls 50 % de la progression du nombre d'entreprises.

Répartition des entreprises par secteur d'activité au 31 décembre

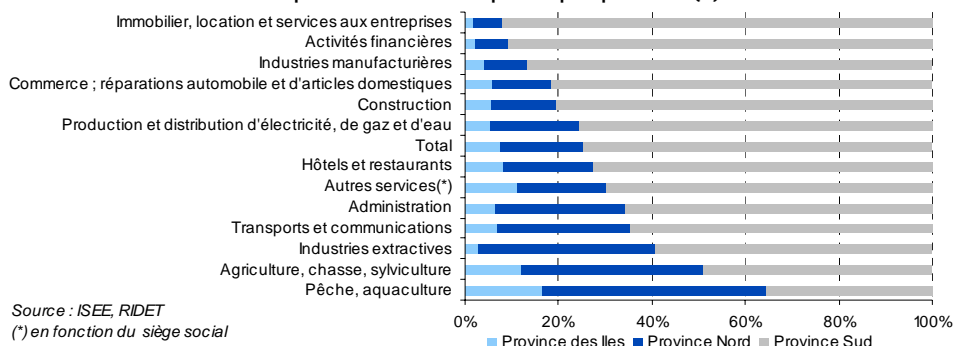
Nombre d'entreprises	Variation		
	2007	2008	2007/2008
Agriculture, chasse, sylviculture	5 531	5 766	235
Pêche, aquaculture	1 309	1 372	63
Industries extractives	63	76	13
Industries manufacturières	2 196	2 348	152
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	32	37	5
Construction	5 882	6 603	721
Commerce ; réparations automobile et d'articles domestiques	3 644	3 819	175
Transports et communications	1 750	1 919	169
Hôtels et restaurants	953	1 018	65
Activités financières	243	226	-17
Immobilier, location et services aux entreprises	9 510	10 500	990
Autres services(*)	11 907	12 688	781
Administration	104	105	1
Total	43 124	46 477	3 353

(*) y compris Activités extra-territoriales

Source : ISEE - RIDET

75 % des entreprises se situent en Province Sud (73 % en 2000). Les secteurs de la « pêche, aquaculture », de l'agriculture et des industries extractives sont les seuls pour lesquels la proportion d'entreprises hors Province Sud est supérieure à 40 %.

Répartition des entreprises par province(*)



Sur 46 477 entreprises, 87,3 % sont sans salariés et 97,6 % ont moins de 10 salariés. Hors secteur de l'administration, les secteurs pour lesquels les tailles d'entreprises sont les plus importantes sont les industries extractives, l'énergie et les activités financières.

Taille des entreprises par secteur d'activités

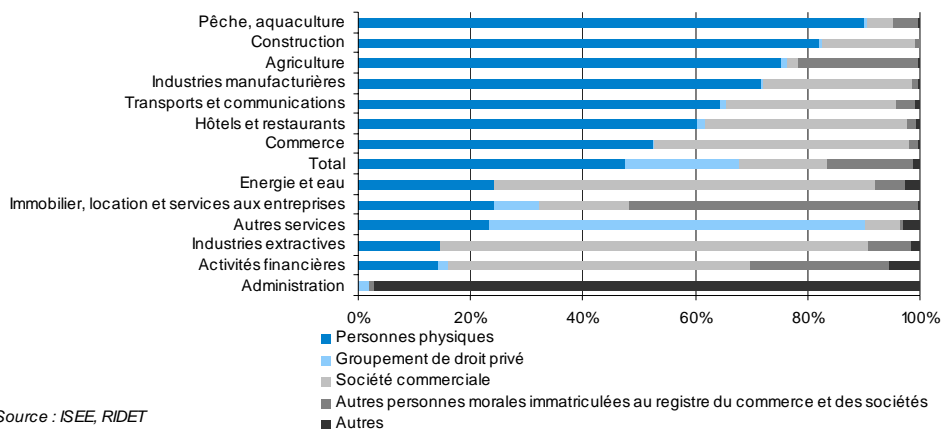
	Sans Salarié	1 à 4 salariés	5 à 9 salariés	supérieur à 10 salariés
Agriculture, chasse, sylviculture	92%	6%	1%	1%
Pêche, aquaculture	97%	1%	1%	1%
Industries extractives	41%	18%	13%	28%
Industries manufacturières	80%	10%	5%	5%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	76%	11%	3%	11%
Construction	84%	10%	3%	3%
Commerce ; réparations automobile et d'articles domestique	67%	21%	6%	6%
Transports et communications	76%	16%	3%	5%
Hôtels et restaurants	64%	21%	7%	8%
Activités financières	70%	11%	7%	12%
Immobilier, location et services aux entreprises	92%	6%	1%	1%
Autres services(*)	94%	5%	1%	1%
Administration	28%	9%	4%	60%
Total	87%	8%	2%	2%

(*) y compris Activités extra-territoriales

Source : ISEE - RIDET

Près de la moitié des entreprises sont déclarées en personnes physiques, 20 % en groupements de droit privé, 16 % en sociétés commerciales et 15 % en « Autres personnes morales immatriculées au registre du commerce et des sociétés ». Cependant la forme juridique est très différenciée selon les secteurs d'activité.

Répartition des entreprises par catégorie juridique



Source : ISEE, RIDET

2. Répartition de l'emploi salarié

En 2008, l'emploi salarié progresse globalement de 5,6 % (comme en 2007). La hausse atteint 6,2 % dans le secteur privé et 4,2 % dans le secteur public.

Dans le secteur privé qui regroupe 70,6 % de l'emploi salarié, les secteurs les plus dynamiques en termes d'emplois en 2008 sont « l'Immobilier, location et services aux entreprises »¹ avec une croissance de 11,3 % et le secteur des industries manufacturières² (+10,5 %).

Au sein du secteur public qui regroupe 29,7 % de l'emploi salarié, le nombre de contractuels a fortement augmenté en 2008 (+7,4 %)

13 411 employeurs étaient recensés au 31 décembre 2008 en hausse de 2,4 % (contre 1,6 % en 2007). Les deux tiers de la progression se concentrent sur deux secteurs : la construction et le secteur de « l'immobilier, location et services aux entreprises ».

Répartition des salariés⁽¹⁾ par secteur d'activité au 31 décembre

Nombre de salariés			Variation	Part 2008
	2007	2008	07/08	dans l'emploi total
Secteur privé	54 382	57 772	6,2%	70,6%
Agriculture, chasse, sylviculture	1 711	1 765	3,1%	2,2%
Pêche, aquaculture	530	464	-12,3%	0,6%
Industries extractives	1 160	1 226	5,7%	1,5%
Industries manufacturières	7 316	8 086	10,5%	9,9%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	807	825	2,3%	1,0%
Construction	7 620	7 992	4,9%	9,8%
Commerce ; rép. automobile et d'art. domestiques	9 007	9 383	4,2%	11,5%
Hôtels et restaurants	4 021	4 311	7,2%	5,3%
Transports et communications	3 994	4 330	8,4%	5,3%
Activités financières	1 661	1 770	6,6%	2,2%
Immobilier, location et services aux entreprises	5 502	6 124	11,3%	7,5%
Autres services(*)	10 312	10 729	4,0%	13,1%
Administration publique	743	766	3,1%	0,9%
Secteur public	23 106	24 067	4,2%	29,4%
Contractuels	8 371	8 992	7,4%	11,0%
Fonctionnaires	14 735	15 075	2,3%	18,4%
Total	77 488	81 839	5,6%	100,0%

(1) hors militaires, stagiaires et régimes d'aide à l'emploi

(*) y compris Activités extra-territoriales

Sources : RIDET, CAFAT

¹ Outre les activités immobilières ou la recherche-développement, ce secteur regroupe des activités d'assistance et de conseil et des activités opérationnelles orientées vers le marché des entreprises.

² Y compris industries métallurgiques.

Section 2

L'agriculture

1. La politique d'aménagement foncier et de développement rural

L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET D'AMÉNAGEMENT FONCIER (ADRAF)

L'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF) est un établissement public de l'Etat qui a pour mission principale de conduire la réforme foncière et de promouvoir le développement rural et l'aménagement foncier¹.

L'ADRAF travaille selon deux axes :

1 - l'action foncière visant à attribuer des terres, en prenant notamment en compte le critère du lien kanak à la terre.

2- un ensemble d'actions visant à permettre le développement des terres attribuées dans le cadre de la réforme, et plus largement de toutes les terres coutumières. Il s'agit de sécuriser le foncier et d'initier des projets concrets.

1.1 L'ACTIVITÉ DE L'ADRAF EN 2008

1.1.1 Les attributions foncières

2008 a été marquée par des prises de décisions d'attribution concernant des terrains dépendant du "stock dur" de l'ADRAF. Il s'agit de propriétés acquises dans les années 80, ayant été l'objet de litiges coutumiers durables empêchant toute procédure d'attribution.

Les 7 décisions d'attributions actées en 2008, portent sur une superficie de 270 hectares. Il s'agit pour la plupart d'opérations ciblées dès l'acquisition, pour des ayants-droits coutumiers dont la légitimité est assurée.

1.1.2 Les acquisitions foncières

En 2008, l'ADRAF a pris 9 décisions d'acquisitions foncières, portant sur une surface totale de 783 hectares. 90 % de cette surface est représentée par trois terrains dépendant du domaine privé de la Nouvelle Calédonie.

Les 9 actes d'acquisition signés en 2008 concernent 3 terrains domaniaux et 6 propriétés privées acquises à l'amiable.

1.1.3 L'évaluation du stock foncier

Au 31 décembre 2008, le stock foncier de l'agence s'élevait à 18 884 hectares. Il a augmenté de 10 % dans l'année. La ventilation géographique du stock reste inchangée, avec les trois quarts de la superficie située en Province Nord et le quart restant en Province Sud.

¹ L'article 23 de la loi organique prévoit le transfert de l'ADRAF à la Nouvelle-Calédonie par décret en Conseil d'État pris sur proposition du Congrès.

1.1.4 La sécurisation foncière

L'ADRAF intervient à la fois dans le cadre de mises à disposition foncières (aide à la rédaction des baux, délimitation des terrains,...) et dans l'accompagnement des demandes de répartition foncières entre les clans et les familles concernées.

En 2008, 3 000 hectares de terres coutumières ont fait l'objet de mises en location, par la passation de 26 baux (13 baux ruraux, 5 baux de chasse, 8 baux à construire). Deux opérations pilotes en matière de définition et de délimitation de droits fonciers coutumiers ont été entamées.

1.1.5 L'aménagement

En 2008, 50 millions de F CFP ont été consacrés aux interventions en matière d'aménagement sur terres coutumières et sur stock de l'agence. Dans tous les cas, il s'agit pour l'ADRAF de favoriser l'appropriation par les attributaires des terrains octroyés.

1.1.6 Le développement rural

L'action de l'ADRAF poursuit deux axes :

- implication dans les opérations partenariales de développement, principalement à l'échelle des communes ;
- mise en œuvre de périmètres agricoles, afin de proposer aux agriculteurs des parcelles propices au maraîchage, aux grandes cultures de cycle court sous forme de location.

1.2 PERSPECTIVES

Les tendances concernant les acquisitions foncières se confirment. L'Agence se concentre essentiellement sur l'attribution des terrains lui appartenant, et apporte aux attributaires un concours dans la phase qui suit l'attribution. Ce concours comprend un volet foncier (identification des droits et ayant-droits) et un volet technique (mise en place de projets). 2009 confirmera cette tendance, accompagnée de l'évolution des métiers de l'ADRAF.

2. La régulation des marchés agricoles

L'ÉTABLISSEMENT DE RÉGULATION DES PRIX AGRICOLES (ERPA)

Établissement public de la Nouvelle-Calédonie créé en 1989, l'ERPA est chargé de la mise en œuvre de la politique de régulation des prix des produits agricoles, agroalimentaires, aquacoles et forestiers. Il intervient donc sur la formation des prix, sur l'ajustement de la production locale aux besoins des marchés, et sur la recherche de nouveaux débouchés.

L'ERPA joue également un rôle important de conseil auprès des autorités sur les mesures relatives au contrôle de la concurrence des produits importés (délivrance de licences d'importation) ainsi que sur les modalités d'application de la Taxe de Soutien des Produits Agricoles et Agroalimentaires (TSPA).

2.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2008, la baisse des recettes de fonctionnement de l'ERPA de 12,3 % provient, en partie, de la diminution des subventions de la Nouvelle-Calédonie et de la Province Nord. Toutefois, on note une forte reprise des recettes conventionnelles sur la viande importée (+17,1 %) après une année de baisse en 2007 (-17 %).

2.2 LES INTERVENTIONS

Le montant des interventions de l'ERPA représente 1,6 milliard de F CFP pour l'année 2008 contre 1,2 milliard de F CFP en 2007 (+27,8 %). La section «soutien des prix» bénéficie de 80,1 % de l'enveloppe globale. Les aides à l'exportation ont très fortement augmenté sur l'année (+81,7 %).

Les interventions de l'ERPA

Millions de F CFP	Dépenses effectives						Variation 2008/2007
	2006		2007		2008 ^(p)		
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Réduction des coûts de production	131	12%	140	11%	130	8%	-7%
Soutien des prix	781	69%	909	75%	1 248	80%	37%
Aide à la commercialisation	139	12%	117	10%	124	8%	6%
Assistance technique	38	3%	32	3%	25	2%	-21%
Promotion, publicité et études	22	2%	22	2%	31	2%	40%
Charges de gestion courante	12	1%	-	0%	-	0%	-
Total des interventions	1 124	100%	1 219	100%	1 559	100%	28%
Sous total export	506	45%	423	35%	768	49%	82%

(p) Chiffres provisoires

Source : ERPA

3. La production agricole finale

Selon la Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales (DAVAR), la Production Agricole Finale marchande (PAF) de la Nouvelle-Calédonie (à périmètre constant) a légèrement diminué en 2008 (-0,9 %) à 8 744 tonnes.

La production agricole finale

Millions de F CFP	2007 ⁽¹⁾	2008 ^(p)	Variation 2008/2007
Fruits et légumes	3 511,6	3 429,2	-2,3%
Bovins viande	1 381,6	1 367,5	-1,0%
Porcins viande	969,3	1 077,9	11,2%
Céréales	225,6	179,0	-20,6%
Autres petits ruminants*	103,5	94,2	-9,0%
Elevage équin	4,3	0,4	-90,7%
Coprah	9,3	10,0	7,4%
Café	40,1	27,5	-31,5%
Vanille	5,2	25,1	385,9%
Huiles essentielles	60,2	73,2	21,5%
Horticulture	925,0	950,0	2,7%
Apiculture	116,9	135,7	16,1%
Sous Total	7 352,5	7 369,7	0,2%
Aviculture**	1 471,6	1 374,6	-6,6%
Filière bois (2)	224,4	nd	nd
Bovins lait (2)	66,1	nd	nd
Divers	31,7	nd	nd
Total	9 146,3	8 744,3	ns

(1) Chiffres rectifiés, (2) Les données lait et bois ne sont pas disponibles à la date de rédaction du rapport ; (p) Chiffres provisoires ; *viande ovins/caprins et cervidés ; **y compris cuniculiculture et gibier à plumes

Sources : DAVAR - OCEF - ERPA - provinces, UPCC

4. La production d'origine animale

4.1 LA PRODUCTION LOCALE

En Nouvelle-Calédonie, la plus grande partie des abattages contrôlés est effectuée par l'Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF) qui détient le monopole de l'approvisionnement du Grand Nouméa (hors Païta) et de l'importation des viandes.

En 2008, la production totale¹ de viande bovine et son prix ont stagné par rapport à l'année précédente. La production de viande porcine a nettement augmenté (+12,5 %) et son prix a baissé (-1,1 %). On note une forte baisse de la production de viande de petits ruminants (caprins et cervidés).

4.2 LE COMMERCE AVEC L'EXTERIEUR

La Nouvelle-Calédonie n'est pas autosuffisante dans la plupart des filières animales et reste très dépendante des importations. La couverture de la demande en viande bovine était de 69 % en 2008 (en baisse tendancielle) et de 84 % en viande porcine (en hausse tendancielle). Les importations de viande bovine ont fortement augmenté en 2008 (+20,6 %) tandis que le prix moyen du kilo de viande importée a baissé (- 7,4 %). Les importations de viande ovine, avec 604 tonnes, sont également en forte hausse (+ 14,4 %). Seules les importations de volailles reculent (- 1,8 %). Au final, la production locale est insuffisante par rapport à une demande croissante.

Principales viandes importées

Tonnes / F CFP au Kg	2006		2007		2008		Variation 08/07	
	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix
Viande bovine	1 406	496	1 419	561	1 711	520	20,6%	-7,4%
Viande porcine	379	267	362	295	365	256	0,8%	-13,2%
Viande ovine	592	501	528	553	604	530	14,4%	-4,2%
Volailles	7 149	161	8 522	167	8 367	191	-1,8%	14,1%

Source : DAVAR

Concernant les exportations, seule une soixantaine de tonnes de cervidés est vendue à l'extérieur, principalement sur le marché français.

5. Les fruits et légumes²

5.1 LA PRODUCTION LOCALE

La production agricole affiche des résultats mitigés en 2008. Si le volume global de légumes commercialisés a augmenté de 15,7 %, le volume correspondant de fruits a baissé de

¹ « OCEF + bouchers de l'intérieur + prestations de service ».

² Les chiffres 2008 sont provisoires. Certains chiffres 2007 ont été rectifiés et ne correspondent pas à ceux publiés dans le rapport 2007.

8,5 % sur la même période.

En 2008, les productions de letchis et de squashes sont revenues à leurs niveaux de long terme après une année 2007 très médiocre.

La production marchande identifiée de tubercules tropicaux¹ (335 tonnes en 2008) reste bien en dessous de la réalité dans la mesure où de grandes quantités de tubercules transitent en dehors des circuits observés.

Les principales productions marchandes fruitières et légumières commercialisées

Tonnes	2006	2007 ⁽¹⁾	2008 ^(p)	Variation 2008/2007
Fruits	5 560	5 753	5 264	-8,5%
dont bananes dessert	1 701	1 685	1 267	-24,8%
dont oranges	1 292	1 449	1 469	1,4%
dont pastèques	564	476	473	-0,6%
Légumes	12 594	10 242	11 848	15,7%
dont squashes	2 743	1 141	2 525	121,3%
dont pommes de terre	2 266	1 803	1 773	-1,7%
dont salades	1 348	1 586	1 324	-16,5%

(p) Données provisoires ; (1) chiffres rectifiés

Source : DAVAR

5.2 LE COMMERCE AVEC L'EXTÉRIEUR

5.2.1 Les importations

La Nouvelle-Calédonie a importé 4 328 tonnes de fruits en 2008 (3 688 tonnes en 2007). Cette deuxième forte hausse (+17,4 %) consécutive résulte en partie de l'augmentation de la demande notamment des fruits dits « tempérés » non produits localement.

Les importations légumières ont été multipliées par 2,5 par rapport à 2007 et reviennent à un niveau plus conforme aux années précédentes.

5.2.2 Les exportations

En 2008, les exportations de fruits ont nettement dépassé le niveau atteint l'année précédente avec 95 tonnes soit une progression de près de 44 %. Pour les légumes, le volume des exportations, composées à 98 % de squashes revient à un niveau plus proche de sa moyenne de long terme (autour de 2 500 tonnes).

¹ Igname, tarots, patates douces, patates curry, manioc...

Section 3

La pêche et l'aquaculture

1. La pêche¹

1.1 L'ORGANISATION DU SECTEUR

Trois formes de pêche sont pratiquées sur l'archipel calédonien selon les zones géographiques (lagon, pente externe du récif et haute mer) :

– la pêche lagonaire est pratiquée avec des navires de petite taille. Cette pêche est destinée au marché local (poissons) et à l'exportation (trocas, holothuries²) ;

– la pêche côtière est réalisée à l'extérieur du lagon jusqu'à 12 milles au large du récif grâce à des navires polyvalents. Elle exploite les ressources de la pente externe du récif des eaux calédoniennes. L'ensemble des prises est commercialisé sur le marché local ;

– la pêche hauturière est pratiquée dans la Zone Économique Exclusive³ (ZEE). Les navires palangriers sont utilisés pour l'exploitation des ressources en thonidés et marlins qui sont exportés frais, pour la plupart, sur le marché japonais du poisson cru (sashimi).

Depuis octobre 2001, dans le cadre de la politique des pêches calédoniennes, chaque navire de pêche professionnelle opérant dans la Zone Économique Exclusive doit détenir une licence délivrée par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. En 2008, 27 licences de pêche⁴ ont été délivrées à des thoniers palangriers calédoniens opérant dans la ZEE. Le renouvellement de cette licence est conditionné par la fourniture régulière de statistiques sous forme de fiches de pêche, qui permettent à l'Observatoire économique de la pêche hauturière de suivre l'évolution des captures de la flottille et d'appréhender la situation des espèces exploitées.

En 2008, le nombre de navires et de marins a continué de progresser à un rythme soutenu, respectivement 12,6 % et 14,3 %. Néanmoins, leurs évolutions ont été contrastées par province. En effet, si les nombres de navires et de marins ont crû fortement en Province Nord (respectivement de 33,8 % et 45,3 %), ils stagent ou sont en baisse pour les Provinces des Îles et du Sud.

¹ Chiffres provisoires pour l'année 2008.

² Encore appelées bèches ou concombres de mer. Se consommant séchées, elles sont très prisées dans les pays asiatiques.

³ Voir Chapitre I section 1.

⁴ La licence de pêche est une sous-catégorie de « l'autorisation de pêche professionnelle » (qui atteste du caractère professionnel de la pêche et autorise à commercialiser les prises). Elle permet de pêcher au large dans la ZEE.

Flotte locale et effectifs embarqués

	2005	2006	2007	2008 ^(e)	Variation 2008/2007
	Nombre de navires autorisés (1)				
Province des Iles Loyauté	38	25	22	22	0,0%
Province Nord	90	114	136	182	33,8%
Province Sud	95	92	112	100	-10,7%
Total	223	231	270	304	12,6%
	Nombre de marins embarqués				
Province des Iles Loyauté	86	31	28	25	-10,7%
Province Nord	188	267	311	452	45,3%
Province Sud	267	246	340	299	-12,1%
Total	541	544	679	776	14,3%

(1) Chiffres rectifiés de 2005 à 2007 (e) Chiffres estimés

Source : Service de la marine marchande et des pêches maritimes

1.2 L'ACTIVITÉ EN 2008

1.2.1 La pêche

Après une année 2007 de stagnation, le volume pêché est en hausse de 12,3 % (2 284 tonnes). Le thon constitue l'essentiel des espèces de poissons pêchés (83,6 %). L'ensemble des espèces de thons pêchés progresse sur l'année 2008. Les captures de marlin et de thon obèse sont aussi en forte hausse, respectivement +33,9 % et +18,9 %.

Evolution de la pêche

En tonnes	2005 (1)	2006	2007 ⁽¹⁾	2008	Variation 2008/2007
Thon blanc	1 590	1 358	1 324	1 506	13,7%
Thon jaune	448	414	393	424	7,9%
Thon obèse	76	35	53	63	18,9%
Marlins	124	91	112	150	33,9%
Requin Mako	26	14	14	13	-7,1%
Espadon	12	10	17	15	-11,8%
Divers	197	187	210	213	1,4%
Total	2 473	2 109	2 123	2 384	12,3%

(1) Chiffres rectifiés

Source : Service de la marine marchande et des pêches maritimes

1.2.2 Les exportations

En 2008, les exportations de thonidés (frais et congelés) ont progressé de 7,5 % en volume et de 27,7 % en valeur du fait notamment de l'appréciation de 6,9 % du cours du yen. En 2008, les volumes consacrés au marché local et au stockage représentaient 65 % de la production, en hausse de 15,6 % par rapport à 2007.

Sur l'année 2008, les exportations de coquilles de trocas ont stagné en volume (+0,5 %) et ont baissé de 6,3 % en valeur. Les exportations de bèches de mer sont en recul aussi bien en volume qu'en valeur (respectivement -18,1 % et -6,5 %). Elles représentent néanmoins la première espèce exportée en valeur avec 387 millions de F CFP (52,7 % du total).

2. L'aquaculture

Le secteur de l'aquaculture repose principalement sur la filière crevette. La première ferme d'élevage de crevettes en Nouvelle-Calédonie a vu le jour en 1978. Depuis 1995, la filière constitue la seconde activité exportatrice de Nouvelle-Calédonie (1,6 milliard de F CFP à l'export en 2008). L'élevage de la crevette joue un rôle important dans le « rééquilibrage » du territoire puisque l'essentiel des potentialités de développement de la production aquacole se situe en Province Nord. De plus, les emplois créés par ce secteur sont adaptés au niveau de qualification et au mode de vie des populations rurales. La part de la Nouvelle-Calédonie dans les exportations mondiales de crevettes est marginale (moins de 0,1 %). Madagascar et le Brésil sont les principaux concurrents de la crevette calédonienne sur le marché du distributeur « Carrefour » en France métropolitaine car leurs produits y sont référencés aux mêmes niveaux de qualité et à des prix inférieurs.

2.1 L'ORGANISATION ET LA PRODUCTION DE LA FILIÈRE « CREVETTE »

2.1.1 L'organisation de l'aquaculture calédonienne

La filière calédonienne comprend des provendiers¹, des écloséries pour la production de post-larves, des fermes de grossissement et deux ateliers de conditionnement et de commercialisation. Le Groupement des Fermes Aquacoles (GFA) est un acteur important de la filière. Il développe des services à ses adhérents et facilite la concertation et les échanges. L'IFREMER apporte également un soutien scientifique et technique dans le cadre de partenariats avec les pouvoirs publics.

La filière doit faire face à des risques particuliers potentiellement générateurs de coûts importants : les risques commerciaux sur les marchés liés aux fluctuations de l'offre et de la demande, les risques sanitaires (apparitions de pathologies...), les risques systémiques liés à la forte intégration de la filière (transmissions de problèmes pathologiques ou économiques...).

2.1.2 La production des écloséries et des fermes

Cinq écloséries étaient en activité en 2008 : l'éclosérie de Mara (commune de Moindou), l'éclosérie de Montagnès (commune de Païta), l'éclosérie du Nord (commune de Koné), l'éclosérie d'EORI (commune de Bourail) et l'éclosérie des Bassins de Dumbéa (commune de Dumbéa). Une nouvelle zone de maturation est actuellement en construction sur l'Éclosérie de Mara qui devrait être opérationnelle pour la campagne 2009/2010.

Sur la campagne 2007/2008, la production de post-larves des écloséries s'élevait à 144 millions soit une hausse de 8 % sur la dernière campagne (2006/2007) qui, elle, était en chute de 21,3 % sur la campagne 2005/2006. La surface totale de production sur la campagne 2007/2008 s'est établie à 679 ha pour 18 fermes en exploitation. En raison des problèmes rencontrés en été sur les écloséries, plus de 25 hectares de bassins n'ont pu être ensemencés comme initialement prévu pour un second élevage et 45 hectares de bassins ont dû être ensemencés à de faibles densités (4 ou 8 crevettes par m²). Après avoir reculé de 25,6 % sur la campagne 2006/2007, la production de crevettes progresse de 14,6 % pour s'établir à 2 047 tonnes. Le rendement par hectare de la production des fermes a également augmenté de 4,8 %.

¹ Fournisseurs de la nourriture destinée aux crevettes

Production de post-larves et de crevettes

	Campagne			
	05/06	06/07 (1)	07/08 (2)	Variation (2)/(1)
Ecloséries				
Production (millions de post-larves)	167	133	144	8,0%
Nombre d'écloséries	4	4	5	25,0%
Nombre d'élevages	68	99	109	10,1%
Fermes aquacoles				
Production (tonnes)	2401	1787	2047	14,6%
Surfaces d'élevage des fermes (ha)	634	621	679	9,3%
Nombre de fermes	16	17	18	5,9%
Nombre d'élevages	68	99	109	10,1%
Rendement par million de post-larves ensemencées (t/million)	14,40	13,40	14,25	6,3%
Rendement par hectare (t/ha)	3,79	2,88	3,01	4,8%

(1) millions de post-larves par bassin

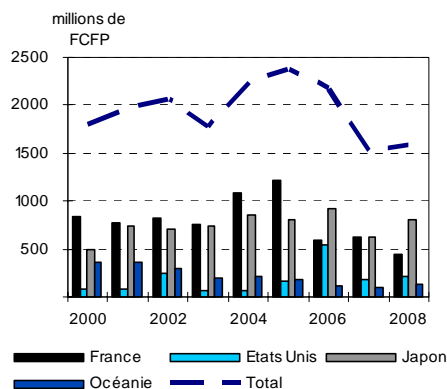
Source : ERPA

2.1.3 Le conditionnement et la commercialisation

L'essentiel de la production de crevettes des fermes est destiné à l'exportation (63 % en 2008) via deux opérateurs en charge du conditionnement et de la commercialisation. Le prix d'achat des crevettes aux fermes reste relativement stable en 2007/2008 (-0,9 %) mais le niveau demeure cependant bien en deçà des prix pratiqués en 2004/2005.

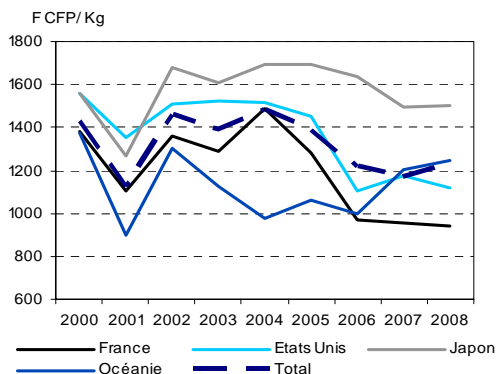
En 2008, le volume des exportations de crevettes s'élevait à 1 295 tonnes (77 % pour la SOPAC) soit 12 tonnes de moins que l'année précédente. Les deux principaux clients sont le Japon (41,2 %) et la France métropolitaine (36,2 %). Les exportations ont été impactées par le faible niveau de la production locale mais également par le recul des exportations à destination de la France (-28 %). Depuis 2005, les exportations à destination de la France ont été divisées par deux. Cette baisse est due à la diminution de la production reçue par la SOPAC qui est passée de 1 900 tonnes en 2004 à 1 283 tonnes en 2008. Il faut également noter une concurrence accrue de pays comme le Brésil. Un redéploiement de la stratégie commerciale vers de nouveaux clients, plus rémunérateurs, en France et en Europe est actuellement en cours. En 2008, les évolutions des prix de vente à l'exportation des crevettes calédoniennes restent contrastées en fonction des destinations. Au total, le prix moyen de vente toutes destinations confondues a tout de même progressé de 4,5 %.

Principaux clients



Source : ISEE

Prix moyens de vente par destination



Source : ISEE

2.2 UN SECTEUR SOUTENU PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Le financement des créations de fermes aquacoles a été encouragé par le dispositif d'incitation fiscale, avec le cumul de la Loi Girardin¹ et de la Loi Frogier², remplacée fin 2007 par la nouvelle loi du pays³. Le secteur de l'aquaculture s'est significativement développé dans le cadre de ces aides dont il apparaît aujourd'hui quelque peu tributaire. En effet, le coût d'investissement à l'hectare est élevé en raison de l'augmentation globale des prix du terrassement et du génie civil, de la complexité d'aménagements des sites et de la prise en considération des questions environnementales. Depuis 2004, seule la nouvelle salle de maturation de l'écloserie de Mara a été agréée mais plusieurs autres projets d'investissements sont en cours d'examen.

Les aides allouées à la filière aquacole par les pouvoirs publics ont considérablement augmenté passant de 400,6 à 900,5 millions de F CFP entre 2007 et 2008. Plus de la moitié de ces aides proviennent de l'ERPA, puis viennent les aides de la Province Nord (38 %). Sur les 342,8 millions d'aides allouées par la Province Nord en 2008, 40,8 millions ont pour destination l'aquaculture de crevettes proprement dite.

Pour essayer de pallier la pénurie récurrente de post-larves sur les dernières campagnes, l'ERPA a également mis en place en 2008, pour la campagne 2008/2009, un système incitant les écloseries à produire le plus possible de post-larves afin de pouvoir approvisionner les fermes en tant que de besoin.

Aides publiques à la filière aquacole

Millions de F CFP	2006	2007	2008
ERPA	285,4	180,1	474,7
Aides à l'exportation	276,6	174,9	468,7
Aides au transport	-	-	-
Aides à l'observatoire du GFA	4,0	2,5	-
Aides au FICE (*)	-	-	-
Etudes, recherches, audit	4,8	2,7	6,0
Province Sud	274,5	50,6	44,4
Province Nord (1)	206,1	136,8	342,8
Nouvelle-Calédonie	1,8	33,1	38,6
Total	767,8	400,6	900,5

(*) Fonds d'intervention crevette - export (2) Les années 2006 et 2008 intègrent les budgets alloués par la Province Nord à la réalisation d'un Centre Calédonien de Développement et de Transfert en Aquaculture Marine (CCDTAM) dont les travaux devraient commencer début 2009 (13,3 millions en 2006).

Sources : ERPA, DDEE (Province Nord), DDR (Province Sud), DAVAR.

La filière bénéficie également d'un appui sous la forme de programmes de recherche menés par l'Ifremer dans le cadre d'un partenariat avec l'État, le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie et les collectivités locales. Ce partenariat a permis de réhabiliter les installations du Laboratoire d'Aquaculture de l'Ifremer en Nouvelle-Calédonie à Boulouparis (toujours en cours en 2008) et de créer en 2006 le Laboratoire à Koné. Il a été renouvelé pour une durée de quatre ans, dans le cadre du contrat de développement 2006-2010.

¹ Cf. Chapitre 2 section 3 « Le dispositif de défiscalisation ».

² Loi Frogier, loi du Pays n° 2002-019 du 29 avril 2002.

³ Loi du pays n° 2008-1 du 3 janvier 2008 relative au régime d'incitation fiscale à l'investissement.

Section 4

L'industrie et l'artisanat

1. L'industrie

1.1 LE TISSU INDUSTRIEL DE NOUVELLE-CALÉDONIE

En 2008, l'Institut de la statistique et des études économiques recensait 2 350 entreprises ayant une activité industrielle¹ soit une hausse de 5 % par rapport à 2007. Parmi elles, 1 684 sont des entreprises à statut « individuel » (personnes physiques) dont 95,5 % (soit 1 608² entreprises) ne comptent aucun salarié. Sur les 666 autres entreprises identifiées par un statut différent (SARL, sociétés commerciales etc...) 262 sont sans salarié.

Nombre d'entreprises industrielles au 31 décembre 2008

	0 salarié	1 à 4 salariés	5 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 et plus	Total
Total	1 870	234	184	47	9	6	2 350
Dont entreprises individuelles	1 608	66	10				1 684

Sources : RIDET - ISEE

Les Petites et Moyennes Industries (PMI) calédoniennes demeurent absentes de nombreux secteurs et notamment de la plupart des industries de biens d'équipement en raison de l'étroitesse du marché local. Elles se sont essentiellement développées dans une logique « d'importation-substitution » dans les secteurs d'activité suivants :

- industrie agro-alimentaire : (biscuiterie, produits lactés, chocolat, boissons...)
- industrie plastique : (emballages, produits PVC, mousse...)
- industrie chimique : (cosmétiques, peintures, produits d'entretien, insecticides...)
- matériaux de construction : (béton, agglomérés, tôles, charpentes métalliques...)
- industrie du bois : (sciage, menuiserie, fabrication de meubles...).

Compte tenu des caractéristiques du marché local, les PMI, de taille réduite, exercent une activité de transformation de matières premières en majeure partie importées. Elles sont principalement concentrées dans le Grand Nouméa en raison de la proximité des infrastructures portuaires et aéroportuaires et de la concentration de la demande.

Plus du quart des entreprises (hors EI) ont un effectif compris entre 5 et 19 salariés. La Province Sud concentre toutes les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 20 salariés soit 2,6 % des entreprises. En 2008, 86,6 % des entreprises industrielles (quel que soit leur nombre de salariés) sont en Province Sud, 9,2 % en Province Nord et 4,2 % en Province des Îles. L'essentiel des zones industrielles est également concentré en Province Sud. La zone industrielle de Ducos est la plus importante.

¹ Y compris la métallurgie du nickel mais sans les industries extractives.

² Les Provinces Sud, Nord et Iles comptent respectivement 85,7 %, 9,4 % et 4,9 % du total des entreprises individuelles.

1.2 LA PROTECTION DE LA PRODUCTION LOCALE

Les Pouvoirs Publics locaux, pour favoriser le développement des entreprises et des filières, ont élaboré des protections réglementaires afin de limiter l'importation des produits concurrents et de rendre les produits locaux plus compétitifs. De plus, les entreprises peuvent bénéficier d'aides sous différentes formes.

1.2.1 Réglementation à l'importation des produits concurrents et régime fiscal

Le soutien de la production locale se traduit par des actions de protection tarifaire et de contingentement des importations mais aussi par des aides fiscales à l'investissement et à la transformation :

LES MESURES DE PROTECTIONS DES MARCHÉS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

- **La protection tarifaire et le contingentement**

Elle est assurée par les taxes conjoncturelles¹, qui s'appliquent aux produits importés concurrents des produits fabriqués localement. A ces protections tarifaires s'ajoutent les mesures de commerce extérieur qui permettent d'assurer l'écoulement des produits locaux par la mise en œuvre soit de contingents (certaines quantités du produit sont autorisées à l'importation) soit de suspension totale (interdiction d'importer le produit)².

- **L'aide à l'investissement**

Elle concerne les biens d'investissement importés par les entreprises calédoniennes dans le cadre

de leurs activités professionnelles, exercées à titre principal. Il s'agit d'une exonération de la taxe générale à l'importation (TGI)³.

- **L'aide fiscale à la transformation.**

Elle concerne l'exonération de la TGI sur les matières premières et les emballages⁴ importés par les entreprises spécialement agréées à cet effet, exerçant une activité relevant des secteurs de l'industrie et de l'artisanat de production de biens (activités répertoriées par la nomenclature d'activités française (NAF) sous les rubriques 151 A à 366 E inclus et 452 A à 454 M inclus).

Enfin, il convient de noter que depuis début 2007, un comité du commerce extérieur a été créé. Il se prononce essentiellement sur la mise en place, la modification ou la levée de protections tarifaires (TCPPL et TSPA) ou de restrictions quantitatives.

1.2.2 Les autres éléments de la politique industrielle

Les Provinces, responsables de l'action économique, ont instauré des aides financières multiples pour les investissements et l'exploitation des entreprises (aides à l'emploi...). Un ensemble d'avantages fiscaux destiné à favoriser les investissements ou la mobilisation de fonds au profit des industries calédoniennes est prévu dans la réglementation fiscale métropolitaine et

¹ La Taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL) et la Taxe de soutien aux productions agricoles et agro-alimentaires (TSPA). Cette dernière alimente pour partie le budget de l'Etablissement de régulation des prix agricole (ERPA).

² L'ensemble de ces mesures figure dans le Programme annuel des importations.

³ Cf. section sur le commerce extérieur

⁴ La réglementation définit les matières premières comme « des matériaux ou produits semi-ouvrés devant subir une ouvrison jugée suffisante par le Comité des productions locales et des produits finis incorporés à demeure dans le produit fabriqué localement ». Les emballages sont définis comme « les contenants destinés à assurer le conditionnement pour la vente des produits fabriqués localement y compris les produits employés dans la constitution des emballages pour la commercialisation de ces produits (bouchons, étiquettes...) ».

locale. Par ailleurs, une loi du pays sur la fiscalité a été votée par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie le 29 avril 2002 pour favoriser les investissements directs productifs dans certains secteurs.

Ainsi, un système de crédit d'impôt correspondant à une quote-part de l'investissement réalisé peut se cumuler aux avantages qui existent déjà avec le régime métropolitain. Ce dispositif incitatif a fait l'objet d'un réaménagement. Le Congrès a voté le 13 décembre 2007 à l'unanimité la nouvelle loi du pays relative au régime d'incitation fiscale à l'investissement¹ valable jusqu'en 2017. Les secteurs éligibles ont été élargis². Les projets ouvrant droit à défiscalisation ne doivent pas dépasser un financement de cinq milliards pour l'hôtellerie, et 1,5 milliard pour les autres secteurs. Il convient également de noter que la précédente loi de 2002 était limitée aux investissements de création ou d'extension d'exploitation. La nouvelle loi intègre les investissements de renouvellement.

2. L'artisanat

2.1 UNE PLACE IMPORTANTE DANS L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE CALÉDONIENNE

Au 31 décembre 2008, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (C.M.A) de Nouvelle-Calédonie recensait 10 809 entreprises³ artisanales pour 15 694 personnes actives (10 379 chefs d'entreprise, 4 846 compagnons salariés, 469 apprentis).

Evolution de l'artisanat au cours de la période 2004-2008

	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Nombre d'entreprises	9 389	9 668	9 796	10 175	10 809	6,2%
Nombre de chefs d'entreprises	9 118	9 520	9 463	9 950	10 379	4,3%
Nombre de salariés	4 146	4 386	4 662	4 861	4 846	-0,3%
Nombre d'apprentis	451	466	438	438	469	7,1%

Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Calédonie

La densité du réseau d'entreprises artisanales (effectif des artisans rapporté à la population) reste particulièrement élevée avec 442 entreprises pour 10 000 habitants sur la base de la population estimée en 2008⁴ soit près de trois fois plus qu'en Métropole.

2.2 LA RÉPARTITION DES ENTREPRISES ARTISANALES⁵

86 % des entreprises artisanales (9 292) sont des entreprises individuelles. Les structures de type EURL et SARL regroupent 1 504 entreprises. Les autres formes (notamment Société en nom collectif et Groupement d'intérêt économique) restent marginales (13 entreprises). Par secteur d'activité, les entreprises artisanales se répartissent essentiellement au sein de la catégorie du bâtiment mais aussi dans les secteurs des services et de la production.

¹ Loi du pays n° 2008-1 du 3 janvier 2008.

² Secteurs éligibles : l'hôtellerie touristique, la pêche industrielle, les énergies renouvelables, l'aquaculture, l'industrie de transformation des produits agricoles locaux et des produits de la pêche, l'élevage de cervidés, la caféiculture, l'animation touristique et l'industrie de transformation.

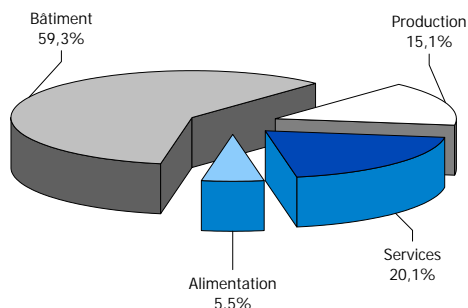
³ Un chef d'entreprise peut avoir plusieurs entreprises.

⁴ Cf note sur la population.

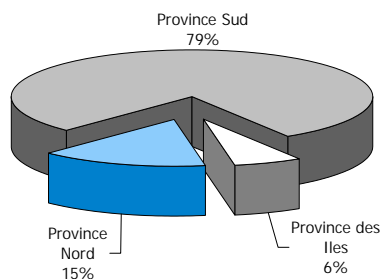
⁵ Des dispositions en faveur de l'implantation des artisans ont été adoptées par les assemblées de Province dans leur code d'investissement.

La ventilation par Province met en évidence une forte concentration dans la Province Sud et essentiellement dans les quatre communes du Grand Nouméa (Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Païta) qui regroupent à elles seules 72,4 % du total des entreprises artisanales toutes activités confondues. Avec respectivement 1 568 et 649 entreprises, les Provinces Nord et Îles rassemblent 15 % et 6 % des entreprises artisanales de Nouvelle-Calédonie.

Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité



Répartition des entreprises artisanales par Province



Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Le nombre d'entreprises artisanales en Province Nord a progressé fortement de 8,2 % en 2008. La Province Sud a enregistré une augmentation du nombre d'entreprises de 6,1 % et la Province des Îles de 3,2 %.

2.3 L'OBSERVATOIRE DE L'ARTISANAT

L'Observatoire de l'artisanat¹ a élaboré en 2004 le Schéma directeur de l'artisanat 2005–2009 ; il s'agit du plan d'action quinquennal de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Les actions ont été envisagées sous trois approches différentes : l'approche locale, basée sur les besoins et les vocations de dix zones géographiques sur l'ensemble du pays, l'approche sectorielle, axée sur les quatre grands secteurs (alimentation, bâtiment, production et services) et l'approche globale qui comprend quatre grands chantiers (reconnaissance du conjoint de l'artisan, la retraite des artisans, la professionnalisation et la modernisation de l'artisanat).

Par ailleurs, l'Observatoire de l'artisanat réalise des notes conjoncturelles semestrielles ainsi que des études sectorielles et thématiques. En 2008, l'Observatoire a créé un nouvel outil statistique d'observation de l'évolution du secteur. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a mis en place en 2008 le « passeport pour l'économie numérique ». Ce dispositif remplit trois objectifs : familiariser les artisans à l'usage des nouvelles technologies, démontrer l'intérêt pour l'exploitation de leur entreprise et les inciter à se doter de matériels informatiques adaptés. Un nombre de 117 « passeports » a été délivré.

2.4 LA QUALIFICATION DES ARTISANS

D'après la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, sur un total de 10 379 chefs d'entreprises, on dénombre, au 31 décembre 2008, 2 103 artisans qualifiés dont 126 possèdent le titre d'artisan et 7 celui de maître-artisan. Le taux de qualification se situe à 20,3 %.

¹ Cellule du Service économique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat dont le rôle est l'animation et l'observation.

Section 5

L'énergie et l'eau

1. L'énergie électrique

1.1 LES MOYENS DE PRODUCTION

La Société calédonienne d'énergie (ENERCAL), société anonyme d'économie mixte créée en 1955, assure la quasi-totalité de la production d'électricité de la Nouvelle-Calédonie et intervient dans ce domaine en tant que :

- **concessionnaire** des aménagements hydroélectriques de Yaté, de la Néaoua et de la Tu dont les puissances installées sont respectivement de 68 MW¹, 7,2 MW et 2,2 MW. La production de l'aménagement de Yaté est réservée à la Société Le Nickel, à l'exception de 37 GWh/an destinés à la distribution publique.

- **propriétaire** de la centrale thermique diesel de Népoui (53 MW) et de la centrale thermique de Ducos (45,6 MW), ENERCAL est également propriétaire de 12 centrales diesels autonomes (puissance installée 13 MVA²), de 9 microcentrales hydroélectriques (puissance installée 513 kW), d'un groupe bio carburant fonctionnant à l'huile de coprah (puissance installée 300 kVA) et d'une centrale éolienne (180 kW), installées pour répondre aux besoins en électricité des communes ou localités non raccordables sur le réseau interconnecté.

- **actionnaire** de la société PRONY ENERGIES et gestionnaire de la centrale thermique à flamme de Prony (100 MW). L'actionnariat de PRONY ENERGIES est porté par ENERCAL (75 %) et Suez Energie Service (25 %). Cette unité de production est en phase de tests. Sa mise en service est prévue pour 2009. Elle devrait satisfaire l'accroissement des besoins de la distribution publique, et répondre à la demande en électricité de l'usine métallurgique de Vale Inco.

- **gestionnaire** de la centrale thermique à flamme de Doniambo (160 MW), pour le compte de son propriétaire : la Société Le Nickel. Cette gestion comprend la conduite et la maintenance des installations. ENERCAL exploite ce moyen de production en priorité pour les besoins de la métallurgie du nickel et achète à la SLN une partie des excédents pour l'alimentation de la distribution publique.

- **opérateur photovoltaïque** assurant notamment la maintenance de 487 installations photovoltaïques intégrées dans les concessions de distribution publique.

La société EEC, filiale d'ELYO du Groupe Suez, est présente en Nouvelle-Calédonie depuis 1929 et a pour activité principale la distribution de l'énergie électrique. Elle dispose également de quelques unités de production, notamment :

¹ Mégawatt : unité mesurant la puissance productive d'un générateur.

² Méga volt-ampère : addition de la puissance productive d'un générateur et de sa puissance réactive (puissance nécessaire pour le faire fonctionner).

- une centrale diesel de 5,4 MW associée à neuf éoliennes d'un producteur autonome de puissance unitaire de 60 kW à Lifou, où EEC assure la production et la distribution de l'énergie électrique ;

- 136 installations photovoltaïques, dont 46 à Tiga ;

- 2 centrales diesel à l'île Ouen (commune du Mont-Dore) : Ndgi (64 kW) et Ouara (24 kW) ;

- EEC a également un contrat d'énergie avec le producteur autonome EOLE de 66 éoliennes de 220 kW et 275 kW chacune, pour une puissance totale de 16,5 MW.

EOLE, société d'énergie éolienne fondée en 2003 et détenue par la société Aerowatt, est propriétaire de :

- 31 éoliennes de 220 kW chacune à Prony 1 et 2,

- 35 éoliennes de 275 kW chacune à Prony 3 et Mont Mau,

- 9 éoliennes de 60 kW chacune à Lifou,

- 42 éoliennes de 275 kW chacune à Kaféate.

ALIZE ENERGIE, ferme éolienne située à Néganti, filiale à 100% d'EEC et créée en juillet 2005, possède 15 éoliennes de 225 kW chacune d'une capacité totale de 3,4 MW.

1.2 LA PRODUCTION

Assurée par les opérateurs ENERCAL, EEC, Alizé Energie et EOLE, la production totale d'électricité s'est élevée en 2008 à 1,9 milliard de kWh, dont 74 % d'origine thermique, 24 % hydraulique, et 1,9 % éolienne.

La production d'électricité d'origine éolienne a été faible en 2008, en raison d'une année peu ventée. La baisse globale de la production provient de la baisse de la demande en provenance du secteur métallurgique.

Production totale d'électricité

	2007		2008		Variation 2008 / 2007
	Production en milliers de kWh	% de la production	Production en milliers de kWh	% de la production	
EOLE	30 952	1,6	29 565	1,6	- 4,5%
Eolien	30 952	1,6	29 565	1,6	- 4,5%
Alizé énergie	6 097	0,3	5 379	0,3	- 11,8%
Eolien	6 097	0,3	5 379	0,3	- 11,8%
EEC	11 505	0,6	11 804	0,6	2,6%
Thermique	11 413	0,6	11 619	0,6	1,8%
Photovoltaïque	92	0,0	185	0,0	101,1%
ENERCAL	1 877 908	97,5	1 825 697	97,5	- 2,8%
Hydraulique	390 131	20,3	448 269	23,9	14,9%
Eolien	17	0,0	17	0,0	-
Biocarburant (coprah)	1	0,0	-	0,0	ns
Photovoltaïque	334	0,0	560	0,0	67,7%
Thermique	1 487 425	77,2	1 376 851	73,5	- 7,4%
Total Production	1 926 462	100,0	1 872 445	100,0	- 2,8%

Sources : EEC, ENERCAL

1.3 LE RÉSEAU DE TRANSPORT

La société ENERCAL est titulaire depuis le 25 août 1972 de la concession du transport de l'électricité en Nouvelle-Calédonie. Le réseau interconnecté d'une longueur de 1 105 km comprend 526 km de lignes 150 000 volts reliant les différents centres de production (Yaté, Doniambo, Ducos, Néaoua, Népoui et Prony) et 579 km de lignes 33 000 volts de répartition desservant la plupart des localités de la Grande Terre.

1.4 LA DISTRIBUTION

La distribution a été assurée en 2008 par :

- EEC, qui gère les réseaux de Nouméa, d'une partie de Dumbéa ainsi que les communes du Mont-Dore, Bourail, Kaala-Gomen, Koumac et Lifou, soit 56 144 abonnés (en hausse de 2,5 % par rapport à 2007);
- ENERCAL, qui bénéficie d'un contrat de concession dans 27 des 33 communes de la Grande Terre et des îles et alimente 27 706 abonnés (en hausse de 3,8 %).

Les 27 communes ayant accordé à ENERCAL leur concession de distribution publique sont alimentées par un ensemble de réseaux moyenne et basse tension d'une longueur de 3 538 kilomètres comprenant 1 945 km de lignes 33 kV et 1 593 km de lignes 400 / 230 volts.

Les 7 communes¹ ayant accordé à EEC leur concession de distribution publique sont alimentées par un ensemble de réseaux moyenne et basse tension d'une longueur de 1 960 km, comprenant 1 141 km de lignes 15 et 33 kV et 819 km de lignes 400 / 230 volts.

L'ensemble du territoire est desservi par le réseau électrique à l'exception des foyers disséminés loin des réseaux (tribus de la chaîne). Compte tenu du coût de raccordement élevé, le recours à l'énergie photovoltaïque a été encouragé. Dans ce cadre, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a autorisé en 1996 le financement de telles installations par le Fonds d'Électrification Rurale² (FER) et l'intégration de ces installations dans le domaine concédé des distributions publiques. Ainsi, un service identique à celui des clients desservis par le réseau est proposé aux clients dotés d'une installation photovoltaïque. A fin 2008, 487 installations photovoltaïques faisaient partie d'une concession de distribution gérée par ENERCAL et 136 pour EEC soit une hausse globale de 2,5 % par rapport à 2007.

1.5 LA CONSOMMATION

En 2008, la consommation d'électricité s'est élevée à 1,9 milliard de kWh dont 62 % consommée par la métallurgie du nickel et 38 % par les clients de la distribution publique (les secteurs industriel et tertiaire, hors métallurgie du nickel, et la clientèle domestique).

Sur la décennie 1999-2008, on constate que les consommations d'électricité de la distribution publique, fortement impactées par la consolidation du tissu économique et la

¹ Une partie de la commune de Dumbéa est alimentée par EEC et l'autre par ENERCAL.

² Le FER permet le raccordement au réseau de foyers supplémentaires en soutenant les efforts d'équipement en réseaux électriques des communes par subvention directe ou à travers le remboursement des annuités d'emprunts contractés pour le financement de programmes agréés. Les ressources du FER proviennent de la taxe sur l'énergie distribuée perçue auprès des concessionnaires, de la participation des communes et des syndicats intercommunaux, et de dotations de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat.

progression du niveau d'équipement des ménages, connaissent une augmentation de 4,5 % en moyenne par an. Cette tendance implique des investissements lourds en termes de moyens de production.

Consommation d'électricité globale

Milliers kWh	2007	%	2008	%	Variation 2008 / 2007
Consommation Distribution Publique (DP)	683 328	35,5	712 502	38,1	4,3%
dont EEC	465 306	24,2	486 024	26,0	4,5%
dont ENERCAL	181 919	9,4	190 069	10,2	4,5%
dont Pertes Transport liées à la DP	36 103	1,9	36 409	1,9	0,8%
Consommation Métallurgie du nickel	1 243 134	64,5	1 154 381	61,7	- 7,1%
dont métallurgie SLN	1 243 134	64,5	1 140 013	60,9	- 8,3%
dont métallurgie Vale Inco	-	0,0	14 368	0,8	-
Consommation Prony Energie (1)	-	0,0	5 562	0,3	-
Total consommation	1 926 462	100,0	1 872 445	100,0	- 2,8%

(1) Energie pour les essais de mise en service

Source : ENERCAL

1.6 LES INVESTISSEMENTS

Production

L'année 2008 a été marquée par la poursuite de la construction de la centrale thermique à flamme de Prony (combustible charbon, 2 x 50 MW) et les essais de mise en service de la première tranche de 50 MW de cette unité. Lors de ces essais, la première tranche a produit 131 millions de kWh pour le compte de la Distribution Publique, soit 16 % des besoins de cette dernière.

Par ailleurs, ENERCAL a renforcé ses centrales diesel autonomes de Pouébo et Poum, et a réalisé des remplacements de groupes électrogènes dans les centrales de Maré et Ouvéa.

Transport

Le développement du Réseau de Transport s'est traduit par la poursuite des travaux de l'aménagement du tronçon La Coulée – Ducos de la ligne 150 kV Prony – Ducos. La fin des travaux de cet aménagement est prévue courant 2009.

Distribution

Le programme d'électrification de la Nouvelle-Calédonie s'est poursuivi grâce au Fonds d'Electrification Rurale et la participation des concessionnaires à ce programme. La part réalisée par ENERCAL en 2008 au titre du FER a représenté 400 millions de F CFP. Le montant de sa participation propre a été d'environ 50 millions de F CFP (80 millions en 2007).

La part réalisée par EEC en 2008 au titre du FER a représenté 72 millions de F CFP. Le montant de sa participation propre a été d'environ 7 millions de F CFP (3 millions de F CFP en 2007).

2. Les hydrocarbures

2.1 LA CONSOMMATION

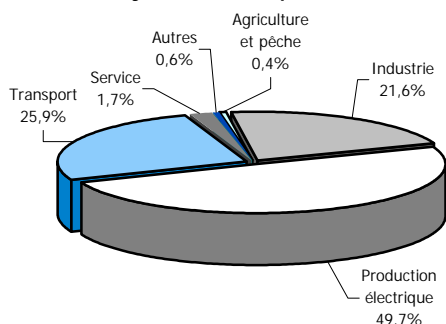
Ne disposant pas d'usine de raffinage, la Nouvelle-Calédonie importe depuis Singapour tous les hydrocarbures liquides et gazeux. Ceux-ci sont acheminés par bateaux principalement jusqu'à Nouméa puis distribués sur tout le territoire.

La constitution des stocks stratégiques est strictement réglementée : un décret du 6 mai 1995, rendu applicable en Nouvelle-Calédonie par arrêté du 14 septembre 1995, impose aux sociétés importatrices, la constitution de stocks stratégiques équivalant à 73 jours de consommation pour chacun des produits.

La production électrique est le premier poste de consommation d'hydrocarbures. La moitié du combustible importé est destinée à ce secteur. Il englobe à la fois la production d'électricité publique et les auto-producteurs d'électricité. La SLN est considérée comme étant un auto-producteur d'électricité, car elle transforme le fioul lourd en électricité qu'elle utilise pour le fonctionnement de son usine. Ensuite vient le secteur des transports avec 25,9 % des hydrocarbures consommés dont 80,6 % utilisés pour le transport routier.

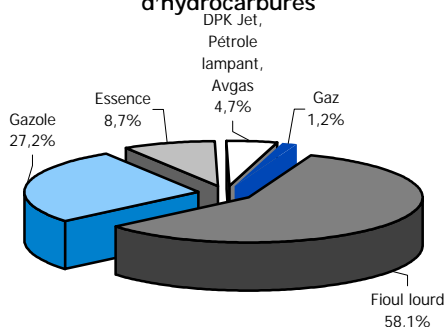
Le fioul lourd reste en 2008 l'hydrocarbure le plus consommé en Nouvelle-Calédonie. Principalement utilisé comme combustible pour la production d'électricité, il intervient également dans les procédés industriels pour fabriquer de la vapeur et de la chaleur. Le gazole est le combustible le plus polyvalent, son utilisation se fait principalement dans le secteur des transports où sa consommation a augmenté de 16 % par rapport à 2007 alors que celle de l'essence a légèrement diminué (-0,8 %).

Répartition des consommations d'hydrocarbures par secteurs



Source : DIMENC

Répartition des consommations par sources d'hydrocarbures



Source : DIMENC

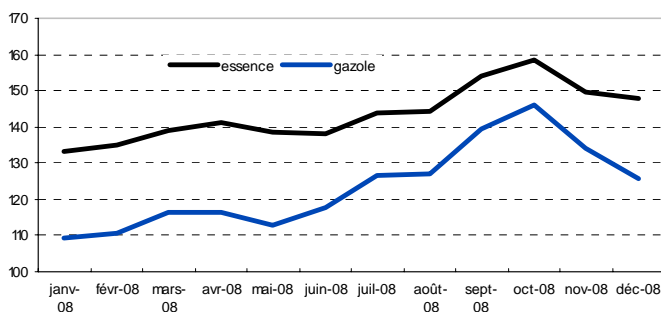
MOBIL IPC, SHELL PACIFIQUE et TOTAL PACIFIQUE sont les trois compagnies pétrolières à approvisionner la Nouvelle-Calédonie en hydrocarbures liquides. Soulignons qu'en octobre 2006 la société SHELL PACIFIQUE SA a été renommée Société de Services Pétroliers S.A (SSP). La compagnie a cédé ses actifs en Nouvelle-Calédonie au groupe de sociétés « Albert Moux & Partners ». Ce consortium utilise en Nouvelle-Calédonie la marque SHELL sous licence.

2.2 LES PRIX

La fiscalité des produits pétroliers a été réformée en 2006 par la loi du pays n°2006-5. Cette dernière modifie la fiscalité douanière sur les hydrocarbures liquides (essence, gazole, pétrole lampant) régie par l'arrêté n°84-331/CG du 10 juillet 1984 modifié. Cette réforme induit trois principales nouveautés : une taxation sur le volume et non plus sur la valeur, une révision non plus trimestrielle mais mensuelle des prix du carburant, et une harmonisation des prix sur l'ensemble du territoire.

Les prix des carburants en Nouvelle-Calédonie suivent les cours mondiaux du pétrole mais avec un décalage de plusieurs mois¹, en raison principalement des délais d'acheminement. La hausse des cours du pétrole dont le pic a eu lieu en juillet 2008 s'est répercutée sur les prix des carburants en Nouvelle-Calédonie au troisième trimestre 2008. Ceux-ci ont fortement augmenté sur l'année et ont atteint en octobre leur point haut à 158,7 F CFP/L pour l'essence et à 145,9 F CFP/L pour le gazole. La Nouvelle-Calédonie a bénéficié d'une baisse des prix des carburants à partir de novembre 2008. Cette baisse se poursuit au premier trimestre 2009.

Evolution du prix du carburant (en F CFP/L)



Source : DIMENC

Le prix du gaz butane a été revu en février et juillet 2008. En l'absence de taxe de stabilisation, le prix suit principalement les variations du marché mondial. Au 1^{er} juillet 2008, le prix de la bouteille de 12,5 kg était de 2 780 F CFP en augmentation de 9,4 % par rapport à août 2007.

¹ Entre deux et quatre mois.

3. La maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables

3.1 LE COMITÉ TERRITORIAL POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (CTME)

Depuis sa création en 1981, le Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie (CTME) gère le Fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (FCME). Il subventionne l'acquisition de matériels tels que des installations photovoltaïques et des aérogénérateurs, et finance des études de diagnostics énergétiques ou de faisabilité ainsi que des travaux d'économie d'énergie. Parallèlement il mène des actions de sensibilisation et d'information.

Pour l'année 2008, le budget du FCME s'élève à 80,8 millions de F CFP. Il se décompose entre la participation de l'ADEME à 35,8 millions de F CFP et celle de la Nouvelle-Calédonie à 45 millions de F CFP.

Les programmes territoriaux de maîtrise de l'énergie (PTME) élaborés par le CTME sont cofinancés par l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Nouvelle-Calédonie à parts égales par l'intermédiaire d'un fonds commun, le Fonds Territorial de Maîtrise de l'Energie (FTME). Les ressources de la Nouvelle-Calédonie émanent d'une taxe parafiscale sur l'essence (Taxe pour les énergies renouvelables¹) de 0,6 F/l perçue par les douanes.

3.2 ACTIONS FINANCÉES PAR LE CTME EN 2008

En 2008, les subventions et les montants des projets menés par le CTME sont en baisse respectivement de 29 % et 21 % par rapport à 2007 avec un recul important (-67 %) des subventions concernant la maîtrise de l'énergie. Cette baisse s'explique par l'arrêt en juillet 2008 des primes sur les chauffe-eau solaires à destination des particuliers (CESI²). Ces dernières ont été allouées de 2006 à 2008 et ont permis de subventionner plus de 1 300 chauffe-eau solaires.

L'essentiel des financements, en 2008, a porté sur des installations utilisant les énergies renouvelables pour les pompages d'eau ou encore l'électrification d'habitation.

Montants des subventions et des projets

Millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Subventions	50,5	44,5	77,4	54,7	-29%
dont énergies renouvelables	50,4	38,9	69,1	52	-25%
dont maîtrise de l'énergie	0,1	5,6	8,3	2,7	-67%
Montants des projets	132,8	116,4	252,0	198,4	-21%
Taux de subvention	38%	38%	31%	28%	-3 pts

Source : DIMENC

¹ Issue de la délibération du Congrès n°392 le 13 janvier 1982.

² Chauffe-Eau Solaire Individuel.

3.3 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

L'amélioration de la collecte et du traitement des déchets fait l'objet d'une attention particulière notamment sur le Grand Nouméa, premier centre urbain de l'île.

Le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) pour le traitement des déchets ménagers a été créé en juillet 2005 pour la gestion et l'exploitation du service public du tri, du transport, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers de l'agglomération du Grand Nouméa (communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta). Le Syndicat a délégué le service public de traitement des déchets ménagers à la Société Calédonienne de Services Publics (CSP) – VEOLIA pour une durée de 30 ans, avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2005.

La réhabilitation de la décharge de Gadji s'est terminée avec la mise en place d'un réseau de biogaz¹ et d'une torchère². La réalisation du quai d'apport volontaire et du Centre de Tri, de Transit et de Valorisation (CTTV) du site de Ducos (Nouméa) s'est également achevée. Sa mise en service est prévue au premier semestre 2009. Les travaux de réhabilitation de l'ancien Centre de Technique d'Enfouissement (CET) de Ducos débutés en 2007, se sont portés en 2008 sur la fosse à déchets liquides et sur la sécurisation du site même. En 2008, le site de la Coulée (Mont-Dore) a été exploité en tant que centre de transfert temporaire, en se substituant à l'activité d'enfouissement des déchets.

Par ailleurs, l'Assemblée de la Province Sud a adopté, le 10 avril 2008, 6 délibérations relatives à la gestion des déchets. La Province Sud a réglementé le recyclage de 5 types de déchets : huiles usagées, pneumatiques usagés, véhicules hors d'usage, piles et accumulateurs et batteries. La délibération 01-2008/APS instaurant une gestion responsable des déchets en vue de la protection de l'environnement pose le principe fondateur de ce cadre réglementaire : la « responsabilité élargie des producteurs » (REP). Les producteurs ou importateurs doivent financer et organiser la collecte et le traitement des déchets issus des produits qu'ils ont mis sur le marché.

Pour mutualiser leurs besoins, une centaine de professionnels se sont regroupés au sein de l'éco-organisme TRECODEC (traitement écologique et économique des déchets) créé le 15 juillet 2008. Ses premières actions ont consisté notamment à recenser les entreprises concernées par la réglementation (producteurs et opérateurs) et à élaborer des plans de gestion des cinq filières réglementées.

3.4 LA QUALITÉ DU GAZOLE

Conformément à l'arrêté n°2007-337/GNC du 18 janvier 2007, à partir du 1^{er} novembre 2007, tout gazole importé en Nouvelle-Calédonie en vue de la vente au détail doit être conforme à de nouvelles normes de qualité. Ces nouvelles spécifications portent notamment sur la teneur maximale en soufre du gazole. L'abaissement de la teneur permet de diminuer significativement les émissions de particules nocives. Elle améliore également le rendement des dispositifs d'échappement et, par conséquent, diminue les émissions de la plupart des pollutions.

Deux étapes ont été nécessaires pour permettre l'importation de ce nouveau produit. Au 1^{er} mai 2007, le taux maximal de soufre a été limité à 350 ppm (parties par million). Six mois plus tard, le 1^{er} novembre 2007, ce taux a été limité à 50 ppm maximum.

¹ Gaz produit par la fermentation de matières organiques animales ou végétales en l'absence d'oxygène.

² Une torchère réalise la combustion d'un gaz.

4. L'eau

4.1 LES INFRASTRUCTURES ET LA DISTRIBUTION

L'adduction d'eau potable est une compétence essentiellement municipale, mais la distribution est assurée également par une société filiale du groupe Suez dans le cadre de contrats de délégation de service public avec les communes. La Calédonienne des Eaux (CDE), créée en 1989, gère en effet la distribution d'eau potable des communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Païta (contrat de prestation avec la SEUR¹), Bourail, Koumac et La Foa. Les 26 autres municipalités gèrent directement la distribution de l'eau. La CDE assure toutefois des prestations de service d'entretien des installations de production et de traitement de l'eau potable pour certaines de ces communes.

Afin de garantir l'approvisionnement en eau du Grand Nouméa jusqu'à l'horizon 2030, une adduction par pompage dans la rivière de La Tontouta (Païta) a été installée en 2001.

4.2 L'ASSAINISSEMENT

En 2008, le territoire comprenait 18 stations d'épuration publiques dont 6 sur la commune de Nouméa. A Nouméa, les travaux d'agrandissement de la station d'épuration de l'Anse Vata se sont achevés début 2009, augmentant la capacité de traitement de 7 000 équivalent-habitants à 25 000 équivalent-habitants.

Il existe, par ailleurs, d'autres stations réalisées sur des financements privés (individuels, collectifs : hôtels ou industriels ; Vale Inco possède 5 stations d'épuration). Au dernier trimestre 2008, la station d'épuration de la phase opération du projet Vale Inco a été mise en service. D'une capacité de 1 500 équivalents-habitants, elle fait appel, pour la première fois sur le territoire, à la technologie membranaire qui permet d'optimiser l'assainissement des eaux usées.

D'autres projets s'appuyant sur cette technique sont programmés :

- Une station d'épuration de 4 500 équivalents-habitants à Boulari au Mont-Dore (achèvement prévu en 2011) ;
- Deux stations d'épuration, d'une capacité totale de 30 000 équivalents-habitants, dans le cadre du contrat de délégation de service public accordé par Nouméa à la Calédonienne des Eaux (mise en service prévue en 2014).

4.3 LA CONSOMMATION SUR LE GRAND NOUMÉA

Dans le Grand Nouméa, le nombre d'abonnés a augmenté au cours de l'année (+4,4 %) alors que le volume consommé a stagné (-0,15 %). La consommation par abonné a, de ce fait, diminué par rapport à 2007 (-4,1 %). Cette évolution à la baisse est quasi-constante sur la période 2001-2008 avec une baisse de 3 % en moyenne annuelle de la consommation moyenne

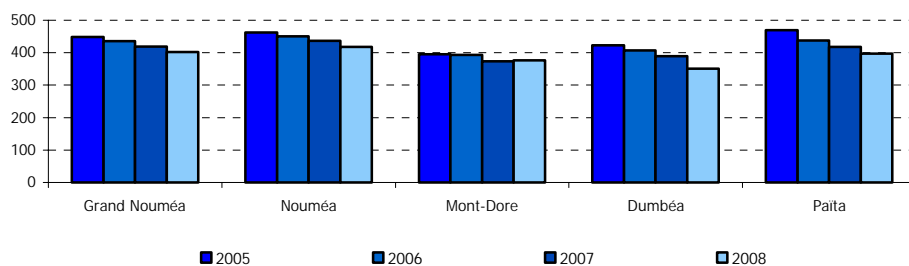
¹ Société des Eaux Urbaines et Rurales (Société d'Economie Mixte) associant la commune de Païta et le groupe Suez. Elle est concessionnaire du service d'eau potable de Païta mais sous-traite l'exploitation quotidienne à la Calédonienne des Eaux.

par abonné.

Par commune, Dumbéa affiche la plus forte baisse (-17,1 % par abonné entre 2005 et 2008) tandis qu'au Mont-Dore, la diminution est plus faible (-4,8 % sur la période étudiée).

Cette évolution est due, en particulier, à la baisse du nombre d'habitants par abonné (ou foyer). L'augmentation du nombre d'habitations collectives et la réduction des surfaces des biens immobiliers, à Nouméa notamment, et le développement de zones d'habitat social, à Dumbéa principalement, contribue à cette tendance. La décohabitation impacte également à la hausse le nombre d'abonnés et conduit, par conséquent, à une baisse relative de la consommation moyenne par abonné.

Evolution de la consommation par abonné (en m³ par abonné)



Source : Calédonienne des Eaux

Section 6

Le nickel

Ces dernières années, au-delà de son impact en termes d'emplois ou de richesses créées, le secteur du nickel a été un des moteurs de la croissance de l'économie par l'ampleur de ses investissements au travers des différents projets de création d'usines métallurgiques. Premier secteur exportateur du territoire, son impact sur la balance commerciale de l'Île est également déterminant.

Le secteur des matières premières, et notamment celui du nickel, a été durement affecté par la crise économique et financière mondiale, qui s'est étendue et s'est accentuée à partir du milieu de l'année 2008. Le cours annuel moyen du nickel au LME s'est fortement déprécié au cours de l'année du fait de la baisse rapide de la demande mondiale pour ce métal. Dans ce contexte international difficile, les productions locales de minerai et de métal ont, de plus, supporté des intempéries en début d'année et la réfection d'un des fours de l'usine de Doniambo. En conséquence, les exportations en valeur de ces deux produits ont connu des baisses respectives de 63 % et 34 %.

Sur les trois projets de créations d'usines de nickel qui étaient en cours de réalisation en 2007, celui de la SMSP avec Posco en Corée de Sud a commencé à produire du métal en octobre 2008, l'usine du Sud du Brésilien Vale est entrée en phase de test, et l'usine du Nord (partenariat SMSP et Xtrata) est en cours de construction. Ces trois usines, une fois en activité, permettront de tripler la production métallurgique de nickel réalisée en Nouvelle-Calédonie. Un nouveau projet a vu le jour en 2008, il concerne la construction d'une usine hydro-métallurgique, par la SLN, sur le futur site minier de Prony Ouest.

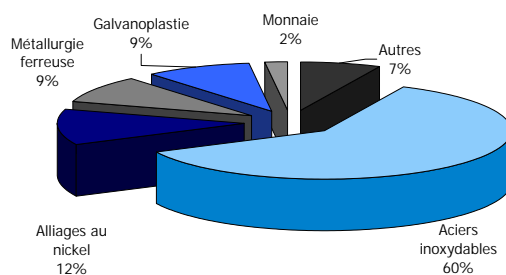
1. Le nickel dans le monde

1.1 L'UTILISATION DU NICKEL

60 % de la production mondiale est destinée à la fabrication d'aciers inoxydables. Ces derniers sont utilisés par une multitude de secteurs de l'économie : chimie, biens d'équipement, biens de consommation courante, automobile, bâtiment. Cette proportion a doublé en une quarantaine d'années. Métal facile à allier avec la plupart des autres métaux, le nickel confère aux produits métallurgiques une résistance mécanique accrue ainsi qu'une très bonne résistance à la corrosion et aux hautes températures. Le nickel est d'ailleurs actuellement l'élément d'addition le plus répandu dans les quelques 3 000 alliages modernes utilisés.

Son utilisation à l'état pur est beaucoup moins importante.

Usage du nickel dans le monde en 2008



Source : ERAMET

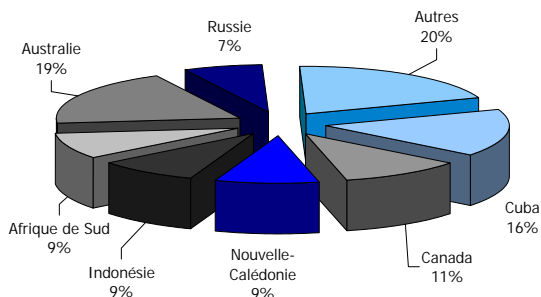
1.2 LES RÉSERVES MONDIALES

L'estimation des réserves de nickel place la Nouvelle-Calédonie en 4^e position, au même niveau que l'Indonésie et l'Afrique du Sud. Toutefois, l'appréciation du niveau des réserves¹ mondiales de nickel repose sur des estimations. Ainsi, la répartition géographique des réserves peut varier significativement d'une année sur l'autre en fonction de l'information disponible. L'évaluation exacte des réserves demeure complexe à appréhender.

Le nickel est un métal relativement répandu sur l'ensemble de la planète.

Toutefois, cette abondance doit être relativisée car le minerai de nickel exploitable dans des conditions économiquement viables reste très localisé.

Estimation des réserves mondiales de nickel en 2006



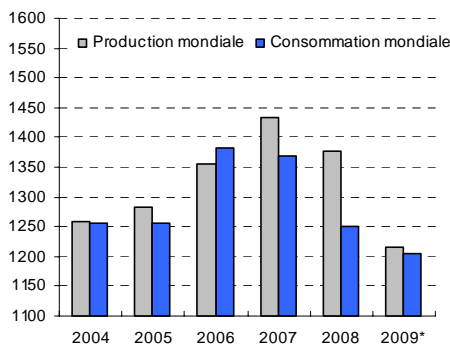
Source : CNUCED

1.3 LE MARCHÉ MONDIAL DU NICKEL

En 2008, la crise économique mondiale a entraîné une baisse de la demande en acier inoxydable. La production d'inox est passée de 26,4 millions de tonnes en 2007 à 23,5 millions de tonnes² en 2008, soit une baisse de 11 %. L'industrie de l'inox a été directement impactée par la crise dans les secteurs de l'automobile et de la construction, qui sont parmi les utilisateurs les plus importants. La consommation mondiale de nickel, qui est fortement corrélée à la production d'acier inoxydable, a connu un recul de 8,8 %, la baisse de la production de nickel atteignant 3,8 %. L'excédent de production qui était de 63 milliers de tonnes en 2007 s'élève à 128 milliers de tonnes en 2008.

Les stocks de nickel atteignent 62 366 tonnes en moyenne sur la 4^e trimestre 2008 soit 19,8 semaines de consommation mondiale contre 9,4 semaines à la même période l'année précédente.

Production et consommation mondiale de nickel (en milliers de tonnes)



Source : ERAMET (* prévisions pour 2009)

¹ Source : CNUCED 2006.

² Source : ERAMET.

La consommation apparente de nickel primaire dans l'inox a baissé de 16 % par rapport à 2007. La demande de nickel dans les autres secteurs a, par contre, très bien résisté en 2008, augmentant de 4 %.

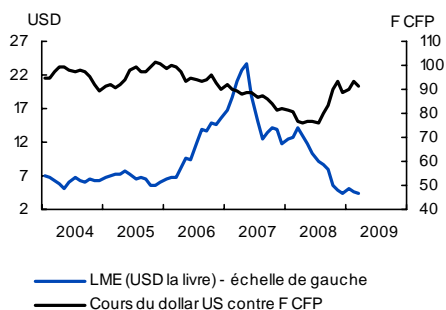
Avec 51 030 tonnes, la Nouvelle-Calédonie représente 3,7 % de la production mondiale (4,2 % en 2007). En 2009, les trois producteurs calédoniens de nickel que sont Vale Inco Nouvelle-Calédonie, la SLN, et la SMSP via son partenariat avec Posco, prévoient de produire respectivement 6 000, 50 000 et 22 000 tonnes de nickel métal.

En 2009, la demande et l'offre de nickel devraient continuer de baisser (respectivement -3,5 % et -11,5 %) du fait du ralentissement de l'économie mondiale et du recul attendu de la production d'acier inox (-11 %). L'excédent d'offre de nickel devrait se réduire significativement à près de 11 000 tonnes ainsi que les stocks mondiaux qui devraient revenir à 16 semaines de consommation.

1.4 L'ÉVOLUTION DES PRIX EN 2008

L'année 2008 a été marquée par la chute du cours du nickel au LME (London Metal Exchange). Le prix moyen sur l'année s'est établi à 9,58 \$/lb soit une dépréciation de 43,3 % par rapport à 2007. Cette baisse des cours s'explique principalement par la forte baisse de la demande de nickel, observée sur le 3^e trimestre et qui s'est accentuée sur le 4^e trimestre, avec le développement de la crise économique mondiale. Les montants investis par les acteurs non physiques (fonds de pension, hedge funds...) sur les métaux non ferreux ont également été en net retrait, amplifiant le mouvement baissier.

Évolution de la livre de nickel et du cours du dollar US



Source : Service des mines et de l'énergie

Évolution du cours moyen du nickel au LME

	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Nickel au LME (USD la livre)	6,3	6,7	11,0	16,9	9,6	-43,3%
Dollar US contre F CFP	96,1	96,0	95,2	87,1	81,6	-6,3%
Nickel au LME (F CFP la livre)	602,8	645,3	1039,8	1477,3	765,3	-48,2%

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie

Le cours moyen du premier trimestre 2009 était de 4,75 \$/lb en baisse de 3,4 % par rapport au trimestre précédent et de 36 % sur un an. Il faut remonter au 3^e trimestre 2003 pour trouver un cours trimestriel plus bas (4,25 \$/lb).

2. Le nickel en Nouvelle-Calédonie

2.1 L'EXTRACTION DU MINERAI

L'extraction est assurée par une dizaine de sociétés. La Société Le Nickel (SLN) et la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) sont les principaux opérateurs miniers et représentent un peu plus des trois quarts de la production. Leurs productions ont été en recul respectivement de 20 % et 35 % en 2008.

– la Société Le Nickel¹ (SLN), filiale du groupe Eramet, est le principal et le plus ancien opérateur minier de la Nouvelle-Calédonie. Sa production est destinée à alimenter l'usine de Doniambo. Le capital de la SLN est détenu à 56 % par Eramet, à 34 % par la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle² (STCPI) et à 10 % par Nisshin Steel Co. (producteur d'acier inoxydable au Japon). La SLN exploite deux grands centres miniers sur la Côte Est de la Grande Terre, à Thio et à Kouaoua, et un troisième sur la Côte Ouest, celui de Kopéto à Népoui (commune de Pouembout). Un quatrième centre³, situé sur le massif de Tiébaghi dans le Nord, est en exploitation depuis juillet 1998. La SLN fait également extraire du minerai sur les sites de l'Étoile du Nord à Koumac et d'Opoué à Tontouta par la Société Minière Georges Montagnat (SMGM) dans le cadre d'un contrat de sous-traitance et à Poro par la Société Minière de Poro (SMP) filiale de Mai-Kouaoua Mines (MKM). Au total, la production minière des centres SLN est en recul de 20 % par rapport à l'année dernière (3 945 kth⁴ en 2007).

– la SMSP⁵ est une filiale de la Sofinor elle-même détenue par la Province Nord (75 %) et l'ICAP (25 %). Ses principaux actionnaires sont la Sofinor (87,27 %), André DANG (8,02 %) et la Sodil (4,62 %). Elle exploite les centres de Ouaco (Kaala-Gomen), Poya, Nakety à Canala et Kouaoua. Elle a produit 1 364 kth en 2008 contre 2 100 kth en 2007. Par ailleurs, pour faire face à la baisse programmée des teneurs en nickel de son minerai, la SMSP s'est engagée depuis 2005 avec l'aciériste coréen Posco dans la construction d'une usine de nickel en Corée du Sud dont elle détient 51 % du capital, permettant d'utiliser un minerai de faible teneur et de rallonger ainsi la durée de vie de ses mines. Le premier chargement de minerai à destination de l'usine a été livré en juillet 2008 pour permettre la réalisation de tests fin août. L'usine est officiellement entrée en service à partir d'octobre.

– la Société des Mines de Tontouta (SMT) (696 kth en 2008 contre 884 kth en 2007) du Groupe Ballande exploite, par ses filiales la Société des Mines de Cap Bocage (SMCB) et la Société des Mines de Nakéty (SMN), les centres de Monéo (Houailou) et Nakéty (Canala) ;

¹ L'effectif global de la SLN au 31/12/2008, était de 2 383 personnes soit 67 personnes supplémentaires par rapport à fin 2007.

² Elle est composée de Promosud, (cf. Chapitre II Section 3), qui détient 50 % des parts et de Nordiles, qui détient le reste des parts et qui associe la Province de Îles (à travers la Sodil qui détient 25 % des parts) et la Province Nord (dont la holding financière, Sofinor, détient également 25 % des parts). Depuis le milieu de l'année 2007, la STCPI détient 34 % du capital de la SLN. Ce montage permet aux calédoniens par le biais de leurs provinces, d'être présents au capital de la SLN et de participer au Conseil d'Administration. Elle permet également aux provinces, en fonction des résultats de la SLN, de percevoir des dividendes.

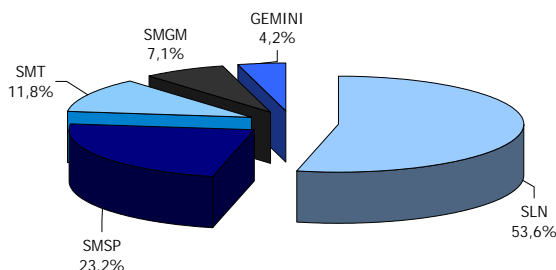
³ Ce centre a pour objectif de permettre à l'usine de Doniambo de produire 72 000 tonnes d'ici quelques années.

⁴ kth : millier de tonnes humides.

⁵ La création de la SMSP date de 1985. En 1990, la Province Nord a procédé à son acquisition.

- la Société Minière Georges Montagnat (SMGM) exploite le centre Vulcain situé dans la vallée de la Tontouta (418 kth en 2008 contre 403 kth en 2007) ;
- la Société Gestion-Exploitation des Mines de Nickel (GEMINI) exploite le centre de Bogota (Canala) pour son compte et celui de la SMT (249 kth en 2008 contre 300 kth en 2007).

Répartition de la production de minérai en 2008



Source : mineurs

En 2008, la production de minérai a été en baisse de 18,2 % du fait des intempéries de début d'année entraînant un recul de 26,7 % des exportations. La production minière de la SMSP, au travers de sa filiale et branche minière Nickel Mining Company SAS (NMC) a nettement diminué en raison de l'arrêt des exportations de minérai brut vers ses clients traditionnels et Chinois (-78,5 %) pour l'alimentation progressive de l'usine pyrométallurgique (SNNC) de Gwangyang en Corée du Sud. En parallèle, le volume de minérai produit par la SLN à destination de l'export a été réduit de 50 %. Dans le même temps, le cours du nickel au LME s'est effondré de 43,3 %. En conséquence, le prix moyen à l'exportation du minérai calédonien a chuté de 52 % et la valeur de ses exportations a reculé de 63,2 %.

Production et exportations de minérai (minérai humide et équivalent en métal contenu)

	2005	2006	2007 ⁽¹⁾	2008	Var. 08/07
Production					
Minérai humide (en milliers de tonnes)	6 445	6 179	7 575	6 172	-18,5%
Equivalent en Métal contenu (en tonnes)	111 939	102 986	125 364	102 583	-18,2%
Exportations (en milliers de tonnes)					
Minérai humide (en milliers de tonnes)	3 359	3 319	4 040	3 100	-23,3%
Equivalent en Métal contenu (en tonnes)	47 709	43 809	54 566	39 993	-26,7%
Exportations (en millions de F CFP)	15 210	18 640	44 187	16 283	-63,2%
Prix moyen à l'exportation (en F CFP / th)	4 528	5 616	10 937	5 252	-52,0%

(1) Chiffres rectifiés

Sources : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie-ISEE

Globalement, le nombre d'emploi sur mines est resté stable en 2008 (-0,7 %). Néanmoins, les évolutions selon le type d'emploi sont contrastées. En effet, si les effectifs propres de la SLN ont progressé de 4,4 %, ceux des autres mineurs et des sous-traitants sont en recul respectivement de 3,1 et 7,1 %.

Emploi sur mines (en moyenne sur l'année)

<i>en nombre</i>	2005	2006	2007	2008	Var 08/07
Effectifs propres SLN	779	792	867	905	4,4%
Autres mineurs	598	593	712	690	-3,1%
Sous-total 1	1 377	1 385	1 579	1 595	1,0%
Sous-traitants de roulage	194	205	187	180	-4,1%
Autres sous-traitants	305	243	246	223	-9,3%
Sous-total 2	499	448	434	403	-7,1%
Total	1 876	1 833	2 012	1 998	-0,7%

Sources : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie-ISEE

2.2 LA MÉTALLURGIE DU NICKEL

Il existait en 2008, une seule usine produisant du métal en Nouvelle-Calédonie ; celle de la SLN¹. Cette usine produit, à partir d'un procédé pyrométallurgique, des ferronickels carburés à environ 25 % de teneur en nickel et des mattes à haute teneur en nickel (75 %) contenant également du cobalt. Les ferronickels, qui représentent 75 % de sa production, sont utilisés directement par la sidérurgie pour la production d'aciers inoxydables. Les mattes sont raffinées à Sandouville, près du Havre, dans une usine appartenant à Eramet afin d'obtenir du nickel métal de grande pureté (à 99,99 %) notamment utilisé dans les superalliages.

La production de métal de l'usine de Doniambo initialement programmée à environ 60 000 tonnes de nickel contenu s'est finalement établie à 51 031 tonnes en 2008, en recul de 14,7 % par rapport à l'année précédente. C'est le niveau de production le plus faible depuis 1994. Cette baisse de la production s'explique, tout d'abord, par la pluviométrie exceptionnelle du début de l'année 2008, mais également par la détérioration de certaines caractéristiques du minerai nécessaires à la fusion : teneur en baisse et humidité du minerai. L'arrêt du four Demag 9 pour une reconstruction complète, pendant quatre mois ainsi que divers problèmes techniques ont également impacté négativement la production. Le recul de celle-ci a entraîné une baisse de 9,1 % du tonnage exporté. Enfin, la baisse des exportations en volume couplée à la chute des cours du nickel sur la même période a provoqué une réduction de 35,5 % de la valeur des exportations par rapport à 2007.

Production et exportations de produits métallurgiques tirés du nickel calédonien

	2005 ⁽¹⁾	2006 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾	2008	Variation 08/07
Production (en tonnes de métal contenu)	59 576	62 378	59 796	51 031	-14,7%
Mattes	12 838	13 655	14 842	13 564	-8,6%
Ferronickels	46 738	48 723	44 954	37 467	-16,7%
Exportations (en tonnes de métal contenu)	58 836	63 149	57 431	52 195	-9,1%
Mattes	12 606	13 730	14 005	13 646	-2,6%
Ferronickels	46 229	49 419	43 426	38 548	-11,2%
Part de la production exportée	99%	101%	96%	102%	6,2pts
Exportations en valeur (en millions de F CFP)	79 649	101 824	133 112	85 800	-35,5%
Valeur moyenne à l'exportation (2)	1 354	1 612	2 318	1 644	-29,1%

(1) Chiffres rectifiés, (2) F CFP/kg de métal contenu

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie

¹ Cette usine est entrée en production en 1910.

3. Perspectives

3.1 LES PROJETS DE LA SLN

La SLN s'est engagée au début des années 2000 dans un projet d'extension de la capacité de production (+25 %) de son usine métallurgique. Celui-ci prévoit une extension de la capacité de raffinage de l'usine de Doniambo avec une augmentation de l'extraction de nickel sur le site minier de Tiébaghi. Enfin, depuis plusieurs années, des études sont en cours pour développer à moyen terme le procédé hydrométallurgique¹, mis au point par Eramet dans son Centre de Recherche de Trappes, afin de traiter les latérites. Dans ce cadre la SLN prévoit la construction d'une usine sur le site de Prony Ouest d'une capacité de 60 000 tonnes de nickel qui entrerait en production d'ici 10 ou 15 ans.

Le chantier de construction de l'usine de traitement et d'enrichissement du minerai (« laverie de Tiébaghi ») s'est terminé en 2008. Le site de Tiébaghi dispose maintenant d'une capacité de production de minerai d'environ un million de tonnes, contre 750 000 tonnes en 2005. Par ailleurs, deux fours rotatifs de l'usine de Doniamabo (FR8 et FR7) ont été rénovés en 2007 et la reconstruction du four Demag FD 9 s'est achevée en 2008, la puissance de ce dernier passant de 39 Mw à 65 Mw.

Dans le cadre du projet « Doniambo propre » dont l'objectif est d'améliorer significativement l'impact environnemental de l'usine, les études de construction d'une nouvelle centrale d'énergie, pour remplacer la centrale au fuel actuelle, ont été lancées². Ce projet porte également sur la réfection des systèmes de traitement des poussières et des fumées. De plus, à l'occasion du centenaire de Doniambo, la SLN a lancé un concours international de réhabilitation architecturale, urbaine et paysagère. Le coût total de ce projet est évalué entre 70 et 80 milliards de F CFP.

La SLN et la Province Sud ont signé le 21 janvier 2009 une convention en vue du développement des gisements de Prony et Creek Pernod, situés dans le sud de la Nouvelle-Calédonie, qui constituent une des plus importantes ressources de nickel oxydé au monde. Une société commune, détenue à 50 % par la SLN et à 50 % par la Province Sud dans un premier temps, sera créée pour mener à bien l'exploration du gisement et l'étude du projet. Elle se verra attribuer les permis de recherche, dont la validité sera de trois ans, renouvelable deux fois, soit neuf ans au maximum. Dans les trois ans après la fin de la phase de recherche, elle réalisera une étude de faisabilité de valorisation métallurgique locale des minerais. Le projet porterait sur une capacité de production de l'ordre de 60 000 tonnes de nickel par an.

¹ Procédé différent de celui de Goro Nickel.

² Ce projet est réalisé en concertation avec les autorités de Nouvelle-Calédonie, car cette nouvelle centrale doit s'intégrer dans le réseau électrique de Nouvelle-Calédonie.

3.2 LE PROJET KONIAMBO (Usine du Nord)

En 1995, la SMSP et le groupe canadien Falconbridge ont signé un accord de collaboration en vue de construire une usine pyrométallurgique sur le site de Vavouto, à proximité du massif du Koniambo, non loin de Koné dont la SMSP détient les titres miniers depuis le 30 décembre 2005. Le projet vise à créer une usine sur le site de Vavouto d'une capacité annuelle de 60 000 tonnes destinée à transformer par fusion les garniérites du massif du Koniambo en ferro-nickel. Les ouvrages du projet comprennent : des mines à ciel ouvert, une unité de préparation du minerai, un convoyeur terrestre, une usine de séchage, de calcination et de fusion, une centrale électrique, un port, une station d'approvisionnement en charbon et en eau douce et divers bâtiments administratifs et techniques. En octobre 2007, l'évaluation des coûts du projet a été estimée à 3,8 milliards de dollars US¹. Ce projet associe dorénavant la SMSP (51 %) et le producteur Suisse Xstrata² (49 %). Les actifs nickel de la société ont été placés dans la division Xstrata Nickel. Ce projet sera notamment l'occasion pour Xstrata Nickel de mettre en exploitation pour la première fois son nouveau procédé de transformation industrielle Nickel Smelting Technology (NST).

Par ailleurs, outre l'apport du massif au projet, la SMSP a annoncé, en 2007, qu'elle participerait au financement de la construction de l'usine, si possible à hauteur de 51 %. Cette montée en puissance de la SMSP dans le financement du projet résulte de l'accroissement attendu des capacités financières de cette société, du fait notamment des retombées du partenariat avec Posco.

En décembre 2007, l'accord de projet entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Province Nord, la société porteuse du projet Koniambo Nickel SAS (KNS) et les deux partenaires Xstrata et la SMSP a été signé. Aux termes de cet accord, les partenaires industriels s'engagent à financer la construction de l'usine. En février 2008, l'État a accordé le bénéfice des dispositifs de défiscalisation (780 millions de dollars US d'assiette éligible) pour la centrale thermique destinée à alimenter le site industriel.

Au cours de l'année 2008, la co-entreprise KNS également détenue à 51 % par la SMSP a procédé au démarrage des gros terrassements sur le site de Vavouto et sur le massif de Koniambo, à la construction du quai de construction et au dragage du chenal d'accès au port, à l'extension de la base vie et à la construction de la centrale à béton ainsi qu'à la commande des chaudières à lit fluidisé et des turbines à vapeur de la centrale électrique. En Chine, elle a également procédé au démarrage de la construction des modules de l'usine métallurgique.

3.3 LE PROJET VALE-INCO NOUVELLE-CALÉDONIE (Usine du Sud)

Le projet porté depuis 1992 par la société canadienne Inco vise à créer une usine hydrométallurgique destinée à extraire du nickel (60 000 tonnes/an) et du cobalt (4 300 à 5 000 tonnes/an) à partir des latérites du plateau de Goro dans le sud de la Grande Terre, à proximité de la baie de Prony. La mine à ciel ouvert fournira à l'usine 4 millions de tonnes sèches de minerai par an. Après une suspension en 2002, Goro Nickel a relancé le projet en octobre 2004 à la suite d'une première revue détaillée des coûts et du plan de réalisation qui prévoyait une usine plus compacte.

¹ Coût de développement : 4,1 milliards de dollars US.

² Xstrata a procédé au rachat de Falconbridge Ltd en août 2006.

En novembre 2006, le brésilien CVRD a pris le contrôle d'Inco. L'investissement a été revu à la hausse passant de 1,9 à plus de 3,2 milliards de dollars US (autour de 281,7 milliards de F CFP au 04/05/2007). La Nouvelle-Calédonie qui détenait 10 % du capital de Goro Nickel à travers la Société de Participation Minière du Sud Calédonien (SPMSC, entité calédonienne représentant la Province Sud à hauteur de 50 % et les Provinces Nord et Iles à hauteur de 25 % chacune) a vu sa part reculer à 5 % suite à l'augmentation des coûts du projet. Un nouveau pacte d'actionnaire a été conclu en 2008 pour permettre à la SPMSC de consolider sa participation au capital.

L'État a accordé le bénéfice des dispositifs de défiscalisation au projet (481 millions de dollars US d'assiette éligible) ainsi qu'à la structure de Prony Energies (230 millions d'euros d'assiette éligible) pour une centrale électrique au charbon dont la moitié de la production est destinée à l'usine.

Fin 2007, plus de 5 000 personnes travaillaient sur le site. Au plus fort de l'activité, entre janvier et juillet 2008, l'effectif du chantier a atteint 6 000 personnes. Fin 2008, le site accueillait encore 4 500 personnes. Les effectifs devraient par la suite décliner courant 2009 pour laisser la place aux 900 employés permanents de Vale Inco Nouvelle-Calédonie. Les travaux de terrassements sont achevés à l'exception de la zone de stockage des résidus miniers dont les travaux doivent encore se poursuivre pendant la période d'exploitation. Le port est en fonctionnement et la conduite d'eau du réservoir de Yaté est opérationnelle. L'ensemble du montage de l'usine s'est achevé fin 2008. Les premiers tests ont démarré au premier semestre 2009 et la production de l'usine annoncée pour 2009 serait de 6 000 tonnes de nickel. La montée en puissance se fera progressivement pour atteindre 60 000 tonnes de nickel à l'horizon 2012. Le 19 novembre 2008, Goro Nickel a changé de nom et est devenue Vale Inco Nouvelle-Calédonie.

3.4 LE PARTENARIAT SMSP-POSCO

La SMSP s'est engagée depuis 2005 avec l'aciériste coréen Posco dans un projet d'usine de nickel en Corée du Sud. Ainsi, deux sociétés ont été créées en juin 2006, Nickel Mining Company (NMC) pour la mine et la Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée (SNNC) pour l'usine. Chacune d'entre elles est détenue à 51 % par la SMSP et à 49 % par Posco. L'objectif de ce projet est de prolonger la durée de vie des mines en utilisant un minerai à faible teneur. Le projet vise également à associer la SMSP à la création de valeur générée par le raffinage du minerai.

L'investissement total du projet est évalué à 704 millions de dollars US (70 milliards de F CFP). Il comprend une usine métallurgique située en Corée du Sud, capable de produire par pyrométallurgie 30 000 tonnes de ferronickels par an et des gisements situés en Nouvelle-Calédonie, produisant les 1,8 million de tonnes de minerai par an nécessaires à cette production.

La construction de l'usine a démarré en août 2006. Le premier chargement de minerai est arrivé le 17 juillet 2008 au port de Gwangyang. L'allumage du four électrique de 94 MW, le plus important au monde jamais réalisé dans ce domaine, a eu lieu le 25 août 2008 et la première coulée de ferronickel le 20 octobre 2008, trente mois après le début de la construction. Avec plus de 350 millions de dollars, cet investissement constitue un des plus importants investissements français jamais réalisé en Corée du Sud.

Section 7

La construction

L'activité dans le secteur du BTP a été dynamique en 2008 et n'a pas connu de mouvements sociaux majeurs. Les importations de matériaux de construction légers de type plâtre (+28 % en tonnes entre 2007 et 2008) et armature préfabriquée s'inscrivent dans une tendance fortement haussière. Ce phénomène est le résultat d'une évolution dans la construction sur le territoire. Le bâtiment « déconstructible » répond à un souci de minimisation des coûts de construction.

L'indice BT 21 qui permet de suivre l'évolution des prix de vente des matériaux de construction ainsi que celle des coûts salariaux dans le BTP a cru de plus de 9,7 % sur un an au 31 décembre 2008.

1. Le poids du secteur

Selon l'ISEE, en 2005, la valeur ajoutée dégagée par le secteur du bâtiment et des travaux publics représentait près de 48,8 milliards de F CFP soit le quatrième créateur de richesse de l'île. Ce montant correspond à 9,1 % de la VA totale (et 8,2 % du PIB).

Au 31 décembre 2008, le répertoire d'identification des entreprises recensait 6 603 entreprises dans le secteur du BTP (+12,3 % sur un an). A la même période, on recensait 1 045 employeurs (+13,1 % sur un an).

Le secteur est favorable aux petites entités productives. Les entreprises de moins de 10 salariés représentent 97,1 % du nombre total d'entreprises dans le BTP, essentiellement sous la forme d'entrepreneurs individuels (84,2 % des entreprises du BTP) tandis que seules 15 entreprises (0,2 % du total) disposent d'effectifs supérieurs ou égaux à 50 salariés.

Le BTP demeure une activité très utilisatrice de main d'œuvre. Au 31 décembre 2008, 7 992 personnes (soit 9,9 % de la population salariée de Nouvelle-Calédonie) travaillaient dans ce secteur. Celui-ci se positionne à la troisième place des employeurs privés après les secteurs du commerce (11,6 % des effectifs salariés totaux) et des industries manufacturières (10 %).

2. Le logement

2.1 LES CONSTRUCTIONS

La consommation de ciment ne progresse que faiblement du fait de la fin du chantier de l'usine du Sud. Toutefois, la production locale revient à une croissance tendancielle normale après une année 2007 marquée par une forte baisse de la production due à des mouvements sociaux.

L'augmentation tendancielle des importations de matériaux de construction légers (type plaques au plâtre) reflète une évolution dans la construction calédonienne. Les matériaux dits « déconstructibles » (type préfabriqués, armatures métalliques) se développent rapidement.

Consommations de ciment

Milliers de tonnes	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Ventes de ciment local	114,8	119,3	133,1	121,8	137,1	12,6%
Importations de ciment	0,5	3,8	0,6	15,1	2,4	-84,2%
Consommations de ciment	115	123	134	137	139	1,9%
dont Vale Inco	1,1	8,5	15,0	13,6	9,2	-32,0%
Plâtre et Plaques au plâtre	5,2	5,7	7,0	7,3	9,4	27,9%

Sources : ISEE, Holcim, Cellule économique du BTP

La densification de l'habitat se poursuit en Nouvelle-Calédonie avec un doublement du nombre de logements par permis accordé en seulement 6 ans.

Permis de construire accordés en Nouvelle-Calédonie

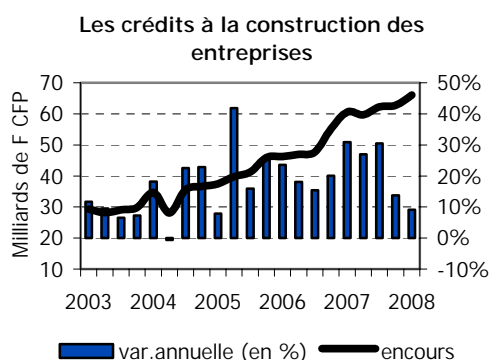
	2004	2005	2006	2007 ⁽¹⁾	2008	Variation 2008/2007
Permis de construire accordés	1 731	1 700	1 612	1 546	1 490	-4%
Logements autorisés	2 551	3 259	2 754	3 022	3 291	9%
Ratio	1,5	1,9	1,7	2,0	2,2	13%

(1) Chiffres estimés

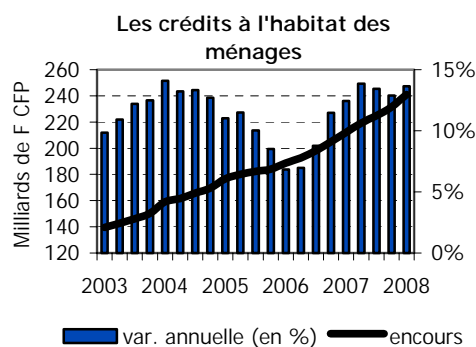
Sources : ISEE, Cellule économique du BTP

2.2 LE FINANCEMENT DU LOGEMENT

En 2008, la croissance de l'encours global des crédits à l'habitat a été forte (+12,6 %) à 307 milliards de F CFP dont près des trois quarts financés dans la zone d'émission. Cet accroissement est alimenté par les ménages ; la croissance des crédits à la construction des entreprises ralentit.



Source : IEOM



2.3 LE PRIX DU LOGEMENT

Pour cette analyse, plus de 4 000 annonces immobilières ont été relevées dans la presse.

En 2008, les prix annoncés à la vente augmentent assez faiblement de manière nominale sur Nouméa (+2,1%) et la périphérie du grand Nouméa (+3,3 %).

Les prix dans le locatif connaissent des évolutions diverses. A Nouméa, l'augmentation nominale des prix (+1 %) est faible. Au contraire, les prix dans le locatif en périphérie restent croissants voire en forte augmentation, notamment au Mont-Dore.

2.4 LE LOGEMENT SOCIAL

En 2008, le nombre de livraisons et de conventionnements annuels a reculé (respectivement de 8,5 % et 8 % par rapport à 2007). Cependant, la part de livraison de logements neufs en accession a quasiment doublé sur un an. Les livraisons destinées à l'accession à la propriété représentent 41 % des livraisons totales contre seulement 19 % en 2007, soit plus que les 33 % initialement prévus. On assiste à un rattrapage dans ce secteur. Le ratio livraisons/conventionnements s'établit à un peu plus de 60 % depuis 2007.

Évolution du nombre de logements sociaux en Province Sud

Nombre							Variation
	2003	2004	2005	2006 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾	2008	08/07
Conventionnements logements neufs	254	841	563	718	1 021	941	-7,8%
dont locatif	176	758	522	663	833	764	-8,3%
dont accession	78	83	41	55	188	177	-5,9%
Livraison logements neufs	154	305	502	797	632	578	-8,5%
dont locatif	55	195	324	683	511	339	-33,7%
dont accession	99	110	178	114	121	239	97,5%
Ratio livraisons/conventionnements	61%	36%	89%	111%	62%	61%	ns

(1) Chiffres actualisés

Source : Direction de l'équipement de la Province Sud

En 2008, la Province Sud a créé, au sein de la Délégation du Logement, le Service de l'Accompagnement au Logement afin de mettre des travailleurs sociaux à disposition des familles.

En 2008, la Maison de l'Habitat, ouverte depuis le 1er janvier 2007, a enregistré 21 091 visites et 5 591 demandes actives.

2.4.1 L'état du parc social

En 2008, la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) a livré 425 constructions (+25 % par rapport à 2007). Les investissements en logements neufs pour 2008 représentent 5,6 milliards de F CFP, en augmentation de plus de 10 % par rapport à 2007. Au 31 décembre 2008, la SIC recensait

Parc locatif des principaux opérateurs immobiliers

Nombre			Variation
	2007	2008	08/07
SIC	7 427	7 835	5%
FSH (1)	1 021	1 158	13%
SEM Agglo	333	437	31%
Total	8 781	9 430	7%

(1) Hors parc "1000 logements"

Sources : SIC, FSH, SEM Agglo

dans ses fichiers 4 543 demandes de logements sociaux.

Le FSH a investi 10,5 milliards de F CFP dans l'aménagement et la construction de logements sociaux. Par ailleurs, 400 millions de F CFP de prêts ont été octroyés en 2008 afin de favoriser l'accèsion à la propriété.

La SEM de l'Agglomération (SEM AGGLO) a livré 104 logements en 2008, soit un total de 437 depuis sa création.

En 2008, 151 logements ont été réceptionnés par l'association Teasoa, qui regroupe la majorité des communes de la Province Nord. Le montant total des subventions accordées par l'association dépasse 275 millions de F CFP (+35,5 % par rapport à 2007), soit 62 % du montant des travaux réalisés (442,6 millions de F CFP).

2.4.2 Les projets en cours

La SIC a livré 156 logements au domaine Tuband en 2008. Les deux dernières tranches devraient être livrées en 2009 et 2010.

Une opération de requalification urbaine de l'ensemble immobilier de Saint Quentin à Nouméa concernant 600 logements a débuté en 2008. Deux opérations ont été menées par la SIC dans cette zone : les Jardins de Yahoué (76 logements livrés) et les Collines d'Auteuil (209 logements dont 133 livrés).

En 2008, le premier projet de logements locatifs en terres coutumières¹ de la SIC est entré en phase opérationnelle. Il porte sur la construction et la gestion de dix logements sociaux aidés sur un terrain mis à disposition par le GDPL² Kanoda pour une durée de 34 ans, en contrepartie de la viabilisation par la SIC de sept parcelles destinées aux membres du GDPL. La pose de la première pierre a eu lieu le 17 décembre 2008 et les mises en location sont prévues le dernier trimestre 2009.

La SIC a lancé un concours pour la réalisation d'une résidence « les Orchidées » de 100 logements pour personnes âgées dans le quartier de Ouémo à Nouméa. Les travaux ont débuté début 2009, et la livraison est programmée en 2010.

A la ZAC de Dumbéa-sur-Mer, la SIC a prévu de construire 713 logements, dont 299 sont en chantier depuis fin 2008.

La SIC a débuté en décembre 2008 les travaux de terrassement du lotissement « Le Bosquet » à Koné représentant 167 logements. Les livraisons seront échelonnées entre 2010 et 2011.

500 des 1 061 logements financés en défiscalisation (Loi Pons) entre 1999 et 2001 par le FSH, situés sur les communes de Nouméa, Mont-Dore, Païta et Dumbéa, ont été vendus à fin 2008.

¹ Les terres coutumières sont inaliénables, incessibles, insaisissables et incommutables.

² Groupement de droit particulier local.

Le FSH est sur le point d'achever le lotissement Jacarandas II, sur les hauteurs de Koutio. Les derniers logements locatifs du lotissement devraient être achevés en 2009. Ce projet porte sur 70 hectares. Il comprend la réalisation de 87 logements en accession à la propriété, 572 logements en locatif et 253 terrains nus viabilisés.

La SEM de l'Agglo a lancé une étude d'aménagement sur un terrain de huit hectares au Vallon-Dore dont les travaux sont prévus en 2009.

2.4.3 Les projets prévus en 2009

En 2008, la SIC et le FSH se sont associés pour la réalisation des études opérationnelles d'aménagement de la zone Ondémia à Païta. Les 330 hectares, dont 88 % appartiennent aux deux opérateurs, représentent un potentiel de 4 000 logements. Le premier semestre 2009 sera consacré à l'étude des infrastructures nécessaires au développement du programme envisagé. Les premières livraisons de logements sont prévues en 2011.

La SIC prévoit le démarrage des travaux de construction de 500 logements étudiants au premier semestre 2009. Ces logements serviront, dans un premier temps, à l'hébergement des athlètes des jeux du Pacifique de 2011 organisés en Nouvelle-Calédonie. Ils seront ensuite utilisés par les étudiants pour la rentrée universitaire 2012. Le coût du projet s'élève à 3,8 milliards de F CFP.

A l'occasion de son vingtième anniversaire (1988-2008), la SIC a présenté un projet d'entreprise, axé sur sa responsabilité sociale et environnementale, pour définir sa stratégie à l'horizon 2020. Il comprend notamment l'objectif de 10 500 logements gérés en 2013 puis de 13 000 logements gérés en 2020. Le coût du projet d'entreprise pour la tranche 2008-2013 s'élève à 7,5 milliards de FCFP (hors constructions neuves).

Outre le projet sur la zone d'Ondémia en partenariat avec la SIC, le FSH travaille sur quatre grands projets d'aménagement :

- Le premier concerne le lotissement Brigitte à Dumbéa pour lequel il est prévu 461 lots, dont 112 logements en accession à la propriété et 273 logements locatifs. Les travaux de viabilisation ont débuté en avril 2009. Les travaux de construction devraient s'étaler entre 3 et 4 ans ;

- Le second se situe à Dumbéa-sur-Mer, à côté du futur médipôle et comprend 150 logements. Les études pré-opérationnelles sont prévues en 2009 ;

- Le troisième comprenant 180 logements aux Palmiers 3 à Dumbéa est également à l'étude par le FSH et devrait être lancé en 2009 ;

- Le quatrième se situe dans la zone de Voh-Koné-Pouembout. Le FSH projette la construction de 150 logements. Les travaux devraient débuter au début de l'année 2010.

La SEM de l'Agglo prévoit de livrer 380 logements en 2009, dont 200 sur la Butte de Koutio à Dumbéa. Les difficultés de commercialisation des opérations défiscalisées « Loi Girardin » fin 2008 vont se traduire par un décalage dans la réalisation des programmes qui auraient dû être livrables en 2010-2011.

Enfin, l'association TEASOA, qui intervient dans la Province Nord, annonce la livraison de 240 logements en 2009.

3. Les grands chantiers

Concernant la formation de la main d'œuvre dans le secteur du BTP, un plateau technique « gros œuvre » destiné à former du personnel qualifié a été inauguré le 24 juin 2008 à Ducos.

3.1 LES CHANTIERS COMMERCIAUX

Au niveau des chantiers commerciaux, l'extension de l'aéroport de Tontouta qui a commencé le 28 mars 2008 a pris du retard. La phase 1 des travaux comprenant notamment un nouveau rond-point d'accès à l'aéroport est terminée. La phase 2 de construction des nouvelles installations devrait durer treize mois. La mise en service de l'aérogare est prévue pour le deuxième trimestre 2011.

La deuxième phase des travaux du Centre de Ducos estimée à 2,5 milliards de F CFP s'est achevée début 2009. Elle comprend deux étages dont 8 000 m² de commerces.

3.2 LES CHANTIERS INDUSTRIELS

Au niveau des chantiers industriels, le chantier de l'usine du Sud se termine et devrait être relayé par celui de l'usine du Nord.

Les travaux préparatoires à la construction de l'usine du Nord se sont achevés début février 2008. Le carrefour de Vavouto est aménagé et la route d'accès de la RT1 à la base-vie terminée. Près de 900 m² de bureaux ont été construits à l'entrée du site. La base-vie de 220 lits a été achevée. Son extension a débuté pour porter sa capacité à 3 500 lits d'ici courant 2009. En parallèle, les grands travaux de terrassement ont commencé, notamment pour la plateforme qui accueillera l'usine.

En juin 2008, la société KNS a commencé à creuser un chenal à Vavouto ce qui constitue une étape préliminaire à la construction du futur port. Le chantier devrait durer 18 mois.

Les opérations de dragage du chenal de Vavouto ont débuté le mardi 5 août 2008. Au terme des 18 mois de travaux prévus, le chenal servira, dans un premier temps, à réaliser un port en eau profonde pour l'usine du Nord. Durant la phase de construction de l'usine, le chenal permettra aux navires de haute mer d'acheminer les matériaux de construction, les modules et les différents types d'équipement. En phase d'exploitation, le port servira à l'alimentation en charbon de la centrale électrique et à l'exportation des ferronickels.

Section 8

Le commerce

1. Généralités

1.1 LA CONTRIBUTION DU COMMERCE AU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

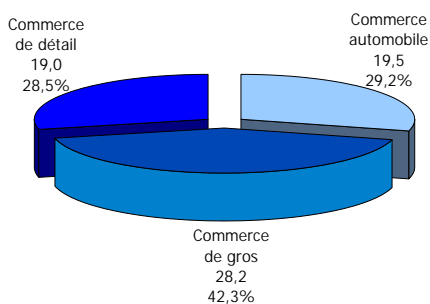
Le commerce constituait, en 2005, le deuxième secteur économique marchand derrière « les services rendus aux ménages », juste devant l'industrie du nickel. Il concourait pour 11,5 % du PIB en recul de 0,2 point par rapport à 2004. La valeur ajoutée brute du secteur commercial représentait 68,4 milliards de F CFP en 2005 en progression sur un an de 3,4 %.

1.2 LE FINANCEMENT DU SECTEUR DU COMMERCE

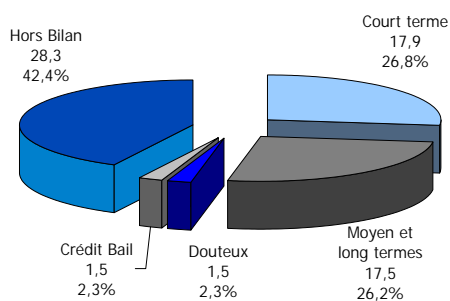
Répartition de l'encours de crédits du secteur du commerce au 31 décembre 2008

Par sous secteur (Milliards de F CFP et en %)

Par nature de crédit (Milliards de F CFP et en %)



Source : IEOM



Source : IEOM

1.3 L'EMPLOI

Entre 2007 et 2008, le nombre d'entreprises dans le secteur du commerce a augmenté de 2,1 % avec, notamment, une croissance de 5,9 % pour les entreprises de plus de 10 salariés. Les effectifs du secteur ont augmenté de 4,2 % à 9 383 salariés.

1.4 LES PROJETS AUTORISÉS EN 2008

En 2008, la Commission provinciale d'urbanisme commercial s'est réunie six fois. Elle a autorisé huit projets de création ou d'extension de magasins existants.

Sur les quatre projets d'extension, trois se situent à Nouméa avec l'agrandissement de deux surfaces d'équipement de la maison, et une surface spécialisée dans l'aliment pour animaux. La quatrième extension autorisée est le Casino situé au Mont-Dore.

Quatre projets de création de nouvelles surfaces commerciales ont été également autorisés. Un établissement d'équipement de la personne « Nouméa pas cher » va être construit à Normandie. Deux ensembles commerciaux, l'un comprenant une surface alimentaire au Mont Mou à Païta, et l'autre, au quartier de Montravel à Nouméa (anciennement l'Impériale), vont être mis en chantier.

Enfin, le projet de l'Anse Uaré à Ducos représentera une surface commerciale de 14 000 m² dont un hypermarché de 7 700 m². Ce dernier projet comprendra le troisième hypermarché du Grand Nouméa. L'autorisation a, néanmoins, été assortie de restrictions concernant les surfaces consacrées à l'équipement de la personne, afin de limiter l'impact sur les commerces du centre-ville. Une convention d'engagement du projet a également été annexée à l'arrêté d'autorisation.

Par ailleurs, la Chambre de commerce et d'industrie a actualisé son enquête sur les comportements d'achat des ménages du Grand Nouméa. Limitée aux produits de consommation courante, elle constitue un outil d'aide à la décision s'adressant à toute personne en recherche d'informations sur les caractéristiques commerciales d'un secteur d'activité.

2. Le commerce automobile¹

Le commerce automobile est un des indicateurs pour le suivi de la consommation des ménages en Nouvelle-Calédonie. Quatre principaux groupes automobiles (Groupe Jeandot, Compagnie Française d'Afrique Occidentale - CFAO², Groupe Pentecost, Groupe Dang) se partagent l'essentiel d'un marché où plus de 30 marques sont représentées.

Toutefois, depuis le 19 janvier 2009, la filiale du groupe Dang, Royal Motors, a été vendue au groupe martiniquais Hayot. Ce dernier obtient notamment la licence exclusive d'importation et de distribution de la marque Hyundai. Outre ce rachat, le groupe antillais s'est positionné sur le marché calédonien par l'acquisition d'enseignes importatrices d'accessoires automobiles. Il devient ainsi un acteur significatif du secteur automobile calédonien.

En 2008, les ventes de véhicules ont légèrement diminué (-1,7 % sur un an). Cette baisse résulte de la contraction du marché de l'occasion (-3,9 %). Les véhicules neufs de la catégorie « Camions » et « Autres » ont fortement stimulé le dynamisme du marché du neuf avec des augmentations respectives du nombre d'immatriculations de 16,7 % et 36,7 %.

Le nombre d'immatriculations de citadines est en recul par rapport aux 4X4 et aux voitures de luxe. Les immatriculations d'utilitaires sont également en baisse (-3 % sur un an).

Le marché est dominé par les marques asiatiques qui représentent plus de la moitié des immatriculations de véhicules neufs.

¹ L'IEOM a publié en janvier 2008 une note détaillée sur le secteur automobile ; cette note est disponible sur le site www.ieom.fr

² Filiale d'un groupe métropolitain, CFAO est actionnaire de Ménard frères et détient une participation dans la société Alma Méto du groupe Pentecost.

En 2008, les immatriculations de véhicules de marque française sont en net recul (près de 9 %) tandis que celles des véhicules de l'Union Européenne (hors France) enregistrent une forte progression de 8 %.

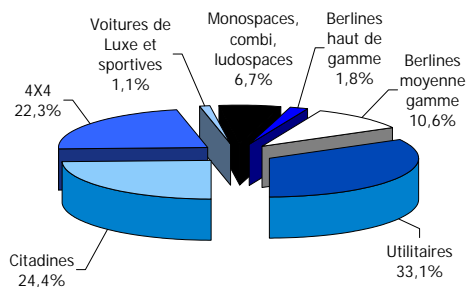
Ventes de véhicules

Nombre	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Immatriculations des véhicules à quatre roues neufs	11 298	12 460	12 684	1,8%
Voitures particulières	7 251	7 717	7 853	1,8%
Pick up et Camionnettes	3 407	4 016	3 880	-3,4%
Camions	212	215	251	16,7%
Autres	428	512	700	36,7%
Immatriculations des véhicules à 2 roues neufs	917	979	955	-2,5%
Transferts de cartes grises (1)	18 220	20 113	19 334	-3,9%
Total des ventes	30 435	33 552	32 973	-1,7%

(1) Les transferts de cartes grises représentent les ventes de l'ensemble des véhicules d'occasion (particuliers, utilitaires, camions, motos et remorques)

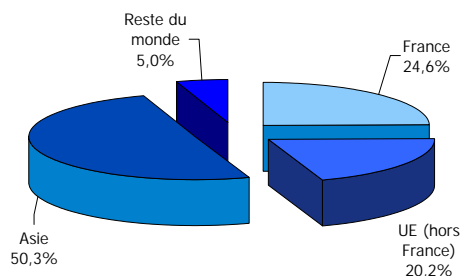
Sources : ISEE, Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie

Immatriculations des véhicules neufs par type de véhicules en 2008



Source : Concessionnaires automobiles locaux

Immatriculations des véhicules neufs par pays d'origine en 2008



Source : Concessionnaires automobiles locaux

Section 9

Le tourisme

1. Contexte international

Selon les estimations de l'Organisation Mondiale du Tourisme, le nombre total de touristes en 2008 atteint 924 millions, en progression de 1,8 %. Les arrivées de touristes ont considérablement fléchi dans le monde, sous l'influence d'une économie mondiale en difficulté. La zone Asie-Pacifique connaît une croissance annuelle de 1,6 % tandis que la zone Océanie est en perte de touristes (-1,5 % sur un an). L'Australie et La Nouvelle-Zélande suivent la tendance de l'Océanie avec respectivement des baisses de 1 % et 0,3 % sur un an. La baisse débutée en 2007 du nombre de visiteurs en Polynésie française continue en 2008 (-10 % sur un an). Malgré cette conjoncture, la destination Nouvelle-Calédonie résiste. Avec 103 672 touristes, le nombre de visiteurs en Nouvelle-Calédonie reste stable.

Arrivées des visiteurs (estimations)

	2005 ⁽¹⁾	2006 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾	2008 ^(p)	Var 08/07	Part
Monde (en millions)	805	850	908	924	1,8%	100,0%
Asie-Pacifique (en millions)	154,7	167,8	185,4	188,3	1,6%	20,4%
dont Océanie	10,5	10,5	10,7	10,6	-1,5%	1,2%
Australie (en millions)	5,50	5,53	5,65	5,59	-1,0%	0,6%
Nouvelle-Zélande (en millions)	2,4	2,4	2,5	2,5	-0,3%	0,3%
Polynésie française (en milliers)	208,1	221,5	218,2	196,5	-10,0%	0,02%
Nouvelle-Calédonie (en milliers)	100,7	100,5	103,4	103,7	0,3%	0,01%

(1) Chiffres rectifiés, (p) Prévisions

Source : OMT, Bureau des statistiques australiens, Statistiques Nouvelle-Zélande, ISPF, ISEE

2. La fréquentation touristique en Nouvelle-Calédonie

Si le nombre de touristes de séjour en Nouvelle-Calédonie évolue peu, la clientèle d'origine japonaise est en forte baisse. La durée de séjour reste à peu près stable (20 jours), tirée vers le haut par celle des métropolitains. La distance, le prix du voyage et le décalage horaire invitent à des séjours relativement longs.

2.1 CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

En 2008, les visiteurs se rendent principalement en Nouvelle-Calédonie pour un séjour touristique (52,1 %), pour affaires (19 %), ou pour voir leur famille (18 %). Les employés représentent 35,4 % de la clientèle, suivi des retraités et inactifs (28,6 %). Le nombre de cadres a progressé (20,9 % de la clientèle) en relation avec l'augmentation du nombre de voyages d'affaires. La croissance des voyages d'affaires, liée à l'activité économique soutenue de la Nouvelle-Calédonie, et notamment aux projets métallurgiques, compense la baisse des

voyages pour vacances. La tranche d'âge comprise entre 20 et 49 ans représente la part la plus importante du flux touristique (55,2 %).

Les marchés japonais et néo-zélandais affichent une forte baisse par rapport à 2007, alors que les marchés australien et métropolitain sont en progression et permettent de maintenir la fréquentation touristique au-delà des 100 000 visiteurs.

Les touristes asiatiques sont quasi-exclusivement d'origine japonaise (87,6 %). Cependant ce marché est en recul depuis 2005 où plus de 30 000 touristes japonais visitaient le territoire. Avec 20 000 touristes en 2008, ils ne représentent plus que 19,5 % du nombre total de touristes, contre 31,3 % en 2005. Cette baisse a un impact sur le secteur dans la mesure où les dépenses journalières des touristes japonais sont élevées.

Près de 1 200 visiteurs sont venus en Nouvelle-Calédonie en provenance de la Corée du Sud en 2008, contre 343 l'année précédente. Le nombre de touristes coréen a plus que triplé en un an. Cette croissance a été facilitée par l'ouverture, en juin 2008, de la desserte aérienne Nouméa-Séoul.

Les touristes métropolitains, en progression de 8,1 %, représentent 88 % des touristes européens. Leur part de marché globale augmente également, passant de 28,2 % en 2007 à 30,4 % en 2008. Le choix de la destination calédonienne résulte essentiellement de la présence d'amis ou de parents en Nouvelle-Calédonie ce qui se traduit par une durée de séjour relativement élevée. La période de fréquentation correspond à celle des vacances métropolitaines de juillet-août et de fin d'année.

En 2008, les touristes australiens et néo-zélandais représentent 64 % des touristes en provenance d'Océanie (respectivement 44 % et 20 %). La clientèle néo-zélandaise est en recul sur un an, mais en progression par rapport à 2006. Les touristes australiens ont été plus nombreux en 2008 et représentent 17,5 % de la clientèle totale. Les Australiens viennent de plus en plus pour voyage d'affaires (35,6 % en 2008 contre 17,4 % en 2004) alors que les Néo-Zélandais viennent principalement pour les vacances (67 %). Ils ont, en grande majorité, séjourné dans un hôtel (86,5 % pour les Néo-Zélandais et 80,4 % pour les Australiens).

Les autres touristes océaniens ont principalement pour pays d'origine le Vanuatu, la Polynésie française, et Wallis-et-Futuna (33 % des touristes océaniens et 13 % de la clientèle totale). Ces touristes ont souvent des attaches familiales sur le territoire ce qui impacte la durée de leurs séjours et la nature de leurs dépenses (peu ou pas d'hôtels).

Répartition des touristes par pays de résidence (en nombre)

Provenance	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 08/07	Parts de marché en 2008
France métropolitaine	27 358	27 727	29 030	29 104	31 474	8,1%	30,4%
Japon	29 229	31 486	29 833	26 755	20 225	-24,4%	19,5%
Australie	16 212	16 062	14 775	16 352	18 185	11,2%	17,5%
Nouvelle-Zélande	6 368	6 328	6 930	9 475	8 424	-11,1%	8,1%
Divers	20 348	19 048	19 923	21 677	25 364	17,0%	24,5%
Total	99 515	100 651	100 491	103 363	103 672	0,3%	100,0%

Source : ISEE

2.2 L'HÉBERGEMENT

2.2.1 Les capacités d'hébergement

Le nombre moyen de chambres disponibles en Province Sud s'établit à 1 933 en 2008 contre 1 791 en 2007. La capacité hôtelière en nombre de chambres est en augmentation en Province Sud (+7,9 %). Cette évolution est due, notamment, à l'ouverture complète du complexe de la Promenade.

Au 31 décembre 2008, la Province Sud comptait 49 structures d'hébergement allant de l'hôtel 5 étoiles au gîte mélanésien, pour un total de 2 037 chambres, réparties comme suit :

- les hôtels 4 et 5 étoiles comptent 662 chambres à Nouméa et 39 à l'Île des Pins ;
- les hôtels 3 étoiles 249 chambres à Nouméa et 107 à l'intérieur de la Province Sud ;
- les hôtels 1 et 2 étoiles 454 chambres à Nouméa et 61 à l'intérieur de la Province Sud ;
- les hôtels non classés et les gîtes proposent au total 465 chambres.

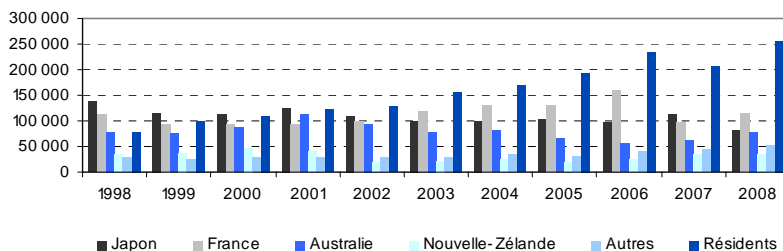
La capacité d'hébergement en Province Nord s'établit à 393 chambres, en augmentation par rapport à 2007, en partie du fait de l'ouverture à la clientèle en avril 2008 du Tieti Tera Resort Beach à Poindimié, d'une capacité de 50 bungalows et chambres.

Le nombre moyen de chambres¹ disponibles en Province des Îles Loyauté s'élève à 178 en 2008.

2.2.2 La fréquentation hôtelière

214 419 clients ont séjourné dans les hôtels de Nouméa pendant l'année 2008, pour une durée moyenne de 2,9 jours. Le nombre total de nuitées dans les hôtels de Nouméa a augmenté de 11 % en 2008 par rapport à 2007 malgré une baisse globale de la clientèle. La hausse est principalement due aux résidents dont le nombre de nuitées augmente de 23 % sur un an.

Nuitées hôtelières à Nouméa par pays d'origine



Source : ISEE

Les touristes se distinguent principalement en fonction du choix de l'hébergement hôtelier. Les touristes étrangers optent pour les hôtels « haut de gamme », avec en première

¹ Ce chiffre inclut les gîtes et accueils en tribu.

position les Japonais. A Nouméa, 87 % de la clientèle japonaise fréquente les hôtels 3 étoiles et plus. Les métropolitains dont les séjours sont plus longs optent majoritairement pour une hôtellerie intermédiaire. Les résidents se répartissent, eux, dans les trois catégories.

2.2.3 Les catégories d'hôtels les plus fréquentées

Le taux d'occupation global des hôtels de Nouméa s'établit à 62,3 % en 2008, soit une légère amélioration par rapport à 2007 (60,9 %). Le taux d'occupation des hôtels 1 étoile affiche une légère baisse en 2008 (75,5 % contre 76,1 % en 2007) alors que celui des autres catégories d'hôtels est en hausse. Il se place à 73,2 % en 2008 contre 68,3 % en 2007 pour les hôtels 2 étoiles, et à 56 % en 2008 contre 54,5 % en 2007 pour les hôtels 3 étoiles et plus.

Le taux d'occupation global des hôtels hors Nouméa s'établit à 45,9 % en 2008. Il décline sur un an quelle que soit la gamme : 50,6 % pour les hôtels 3 étoiles et plus contre 51,6 % en 2007, et 37,3 % pour les hôtels de 1 ou 2 étoiles ou non classés contre 43,9 % en 2007.

2.2.4 Les projets d'investissements

Les principaux projets d'investissements achevés ou en cours sont les suivants :

Les investissements en cours ou récents en Province Sud

Localisation	Nom de l'établissement	Coût investissement (en millions de F CFP)	Construction unités d'habitation	Rénovation unités d'habitation	Date de livraison
Nouméa	Le Lagon	855	10	52	mars-09
Nouméa	Ducos le Centre	1 200	60	-	
Intérieur	Kanua	500	14	4	avril-09
Ile des Pins	Le Méridien	407	11	-	

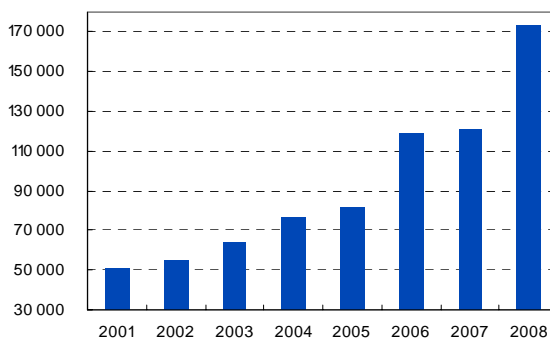
Source : DEFE

2.3 LE TOURISME DE CROISIÈRE

En 2008, 99 paquebots ont fait escale soit 16 de plus qu'en 2007. Plus de 173 000 croisiéristes ont débarqué, soit une croissance annuelle de près de 43 %. Le tourisme de croisière est en pleine expansion et ne cesse d'augmenter depuis 2001.

Les croisiéristes, en visite sur le territoire, sont essentiellement d'origine australienne (78,4 %). Les Néo-Zélandais et Anglais représentent respectivement 8 % et 3 % de la clientèle.

Arrivée de croisiéristes en Nouvelle-Calédonie



(1) Chiffres rectifiés
Sources: ISEE, PAF

3. Impact économique et social

3.1 LES EMPLOIS

Le nombre d'emplois dans le secteur du tourisme a continué sa progression en 2008 (+5,7 % sur un an) et s'établit à 5 209 salariés. L'hôtellerie est le premier employeur du secteur avec 50 % des emplois (2 609 salariés). Arrivent ensuite la restauration (930 personnes) puis le transport aérien local et international (797 employés). La principale activité créatrice d'emplois en 2008 a été la restauration avec une augmentation de 140 salariés sur un an.

3.2 LES REVENUS

En 2008, les dépenses des touristes non résidents représentent 20,5 milliards de F CFP en augmentation de 2,8 %. Hors transport international, l'hébergement est le principal poste des dépenses (40 %), suivi des dépenses en cafés et restaurants (19 %), et du transport local (13 %).

Estimation des dépenses des touristes non résidents

Millions de F CFP	2007	2008	Variation 2008/2007
Hébergement	5 144	4 937	-4,0%
Transport local	1 562	1 642	5,1%
Transport international ⁽¹⁾	7 542	8 144	8,0%
Cafés, restaurants	2 293	2 370	3,4%
Souvenirs	1 284	1 209	-5,8%
Autres	1 379	1 469	6,5%
Loisirs	726	720	-0,8%
Total	19 930	20 491	2,8%

(1) y compris frètement Air France (achat de sièges par Air France)

Sources : ISEE, Air Calédonie International

4. La promotion de la Nouvelle-Calédonie

En 2005, la Nouvelle-Calédonie a présenté son Plan de Développement Touristique Concerté (PDTC). Ce plan en plusieurs phases prévoit notamment l'amélioration de l'offre locale : renforcement de la formation professionnelle, préparation d'hébergements nouveaux et augmentation de la capacité d'accueil.

Chaque Province étant compétente en matière de tourisme, trois organismes sont en charge de la promotion : le GIE « Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud », le GIE « Tourisme Province Nord » et le GIE « Destination Iles Loyauté ». Cependant, à l'issue de la conférence annuelle sur le tourisme qui s'est tenue le 12 mars 2007 à Nouméa, une agence interprovinciale du tourisme a été créée ; elle est active depuis fin avril 2007.

Les actions de promotion se font en direction des quatre principaux marchés émetteurs que sont l'Europe, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour chaque marché émetteur, le

GIE « Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud » assure la promotion de la Nouvelle-Calédonie aussi bien au niveau des professionnels que du grand public.

Au total, le budget de l'investissement promotionnel est en baisse de 10 % en 2008 à 899 millions de F CFP contre 1 033 millions en 2007. En 2008, 36 % du budget a été affecté à la promotion de la Nouvelle-Calédonie au Japon, 18 % en Australie, 17 % en Corée, 14 % en Métropole et en Europe, et 8 % en Nouvelle-Zélande.

Les nouveaux locaux de la Maison de la Nouvelle-Calédonie (MNC) ont été inaugurés le 21 novembre 2008 à Paris. La MNC est chargée, notamment, de la promotion de la Nouvelle-Calédonie en Métropole et en Europe.

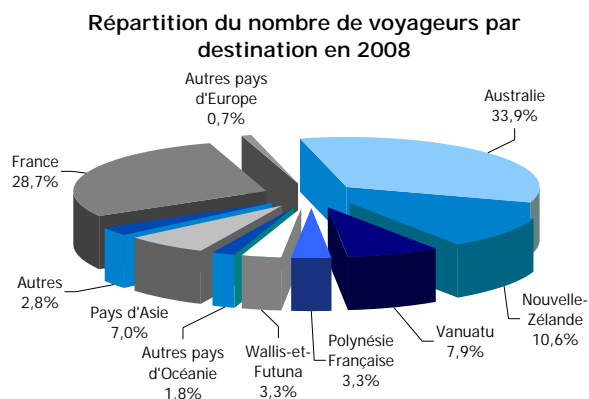
Le paysage aérien a été modifié en 2008. Air Calédonie International a lancé à partir de juin des vols bi-hebdomadaires en direction de Séoul, ouvrant au marché coréen la destination Nouvelle-Calédonie. En avril 2009, Air Austral a ouvert une nouvelle liaison aérienne entre la France et la Nouvelle-Calédonie, via Saint-Denis de la Réunion et Sydney.

Le secrétaire d'État à l'Outre-Mer, Yves Jégo, a annoncé en novembre 2008 lors des assises du tourisme Outre-mer, la mise en place d'un « plan d'action global » pour dynamiser le tourisme outre-mer. Il a promis un « engagement fort de l'État » pour définir un véritable positionnement « marketing » des douze destinations ultramarines et prévoit, notamment, la mise en service en 2009 d'une plate-forme de promotion et de commercialisation en ligne.

5. Les voyages des résidents

Les Calédoniens voyagent toujours plus ; 111 598 résidents sont partis à l'étranger en 2008. Depuis 2002, la croissance annuelle moyenne atteint 7,6 %. Pour la deuxième année consécutive, le nombre de touristes calédoniens ayant quitté le territoire est supérieur au nombre de touristes étrangers ayant visité la Nouvelle-Calédonie.

Les destinations les plus prisées sont l'Australie (33,9 % des voyages), la France métropolitaine (28,7 % des voyages) et la Nouvelle-Zélande (10,6 % des voyages).



Source : ISEE

Section 10

Les Transports

1. Les activités portuaires

Le Port Autonome de Nouvelle-Calédonie

Le Port Autonome de Nouvelle-Calédonie (situé à Nouméa) se situe au dixième rang des ports français en terme de tonnage et au premier rang des ports de l'Outre-Mer français.

Outre son rôle de port d'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie, le port de Nouméa remplit aussi la fonction de port de transbordement pour la desserte des îles et des territoires avoisinants et de port d'expédition pour les exportations de minerai et de produits métallurgiques.

1.1 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Les chiffres présentés portent sur l'ensemble du trafic calédonien et ne se limitent pas au seul Port Autonome de Nouvelle-Calédonie.

L'activité portuaire a été impactée par la forte baisse de la production dans le secteur métallurgique. Exprimé en tonnes, le trafic maritime global affiche une baisse de 15 % en 2008. Le trafic extérieur diminue de 17,1 % et le trafic intérieur, composé à 96 % d'acheminements de nickel des centres miniers vers Doniambo, baisse de 11,5 %. Seuls les débarquements de marchandises sont en augmentation (+4,7 %), en lien avec celle des importations. Ces évolutions se traduisent par une progression du nombre de navires. Ainsi, le nombre de cargos lié à l'activité autre que minière est en hausse (+4,2 %) alors que le nombre de minéraliers sur le trafic intérieur est en baisse (-12,8 %).

Volume du trafic maritime

Milliers de tonnes	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/ 2007
Trafic extérieur	5 350	5 513	5 207	6 131	5 083	-17,1%
Débarquement	1 511	1 575	1 659	1 776	1 860	4,7%
Embarquement	3 839	3 938	3 548	4 355	3 223	-26,0%
dont minerai de nickel	3 607	3 473	3 264	4 108	3 173	-22,8%
Trafic intérieur	2 999	3 038	3 346	3 493	3 100	-11,3%
dont minerai de nickel (1)	2 849	2 876	3 288	3 362	2 977	-11,5%
Trafic maritime global	8 349	8 551	8 553	9 624	8 183	-15,0%
Nombre de navires						
Trafic extérieur (2)	515	513	521	578	543	-6,1%
dont cargos	229	251	290	306	319	4,2%
Trafic intérieur	471	489	502	490	464	-5,3%
dont minéraliers	142	135	148	148	129	-12,8%

(1) Minerai de nickel débarqué à Doniambo en provenance des centres miniers, (2) hors nickel

Source : Port Autonome de Nouvelle-Calédonie

Le trafic en terme de nombre de conteneurs progresse de 3,6 % en 2008, à un rythme légèrement supérieur à celui de 2007 (+ 3 %), en lien avec l'augmentation du trafic de cargos.

Trafic maritime conteneurisé

	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/ 2007
Nombre de conteneurs (1)	69 464	72 106	74 825	77 040	79 814	3,6%
Poids (milliers de tonnes)	529,9	575,3	609,9	615,5	625,6	1,6%

(1) Embarquement + débarquement

Source : Port autonome de la Nouvelle-Calédonie

1.2 LA DESSERTE MARITIME

1.2.1 La desserte internationale

Une vingtaine de compagnies maritimes, nationales ou étrangères, sont représentées en Nouvelle-Calédonie. Certaines d'entre elles se contentent de louer des emplacements ("slots") sur des navires appartenant à des compagnies qui assurent la desserte effective et régulière de la Nouvelle-Calédonie.

Le nombre de conteneurs en provenance de l'Europe continue de croître en 2008 à un rythme supérieur à celui de 2007 (+3,1 %). En Asie, la part des conteneurs en provenance de la Chine continue de croître (33,2 % en 2008 contre 24,5 % en 2007). Le nombre total de conteneurs en provenance de cette zone croît toutefois modérément, impliquant une baisse du reste du marché asiatique.

Les conteneurs en provenance de Nouvelle-Zélande sont en forte hausse en 2008 (+14,9 %) après une année de baisse en 2007 (-4,7 %). La dépréciation de la monnaie néo-zélandaise semble avoir orienté les choix des importateurs. Le nombre de conteneurs en provenance d'Australie se tasse fortement.

Évolution des principales provenances

Nombre de conteneurs	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/ 2007
Europe (1)	14 656	14 734	15 926	16 413	17 474	6,5%
Asie	4 408	5 283	7 762	10 700	11 150	4,2%
<i>dont Chine</i>	394	751	1 644	2 622	3 706	41,3%
Australie	5 900	6 614	6 928	7 944	7 201	- 9,4%
Nouvelle-Zélande	3 142	3 115	3 690	3 517	4 041	14,9%
Etats-Unis Côte Ouest	1 279	1 334	1 329	1 514	1 715	13,3%

(1) y compris Etats-Unis Côte Est desservie par la ligne Tour du Monde

Source : Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie

1.2.2 La desserte maritime intérieure

1) Les marchandises

Deux compagnies assurent le transport maritime local des marchandises vers les Iles Loyauté : la CMI, Compagnie Maritime des Iles (à l'aide du «Havannah») et la STILES (à l'aide du «Laura II»).

La société Tramanord assure la gestion technique, financière et administrative de la «Belema Nenema», barge automotrice construite en Nouvelle-Calédonie, qui dessert l'extrême Nord de la Grande Terre, de Poum aux Îles Bélep (fret essentiellement).

2) Les passagers

Le transport passager augmente sensiblement tant au niveau international avec les croisiéristes (+13,2 %) qu'au niveau local (+9,9 %). Le transport interne de passagers augmente nettement si l'on prend en compte le nombre de passagers à destination du site industriel de Goro Nickel. En 2008, il représentait 74 325 personnes pour un total de 169 178 passagers côtiers (soit près de 44 % du total).

Trafic passager du Port Autonome de Nouvelle-Calédonie

Nombre	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/ 2007
Passagers côtiers (hors Goro)	94 000	93 882	85 925	87 194	95 853	9,9%
Passagers de croisière	63 807	73 593	81 892	104 645	118 457	13,2%

Source : Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie

2. Les activités aéroportuaires

2.1 LA DESSERTE AÉRIENNE INTERNATIONALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

2.1.1 La desserte

La Nouvelle-Calédonie dispose à La Tontouta (commune de Païta), à 50 km au Nord-Ouest de Nouméa, d'un aéroport international géré par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Nouvelle-Calédonie.

En application de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie est compétente depuis le 1^{er} janvier 2000 en matière de droits de trafic internationaux et de programmes d'exploitation des transporteurs aériens (notamment sur la délivrance de licences d'exploitation et sur l'approbation des tarifs). Les liaisons entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République française demeurent toutefois de la compétence de l'État.

En 2008, cinq compagnies ont desservi régulièrement la Nouvelle-Calédonie : Air Calédonie International, Air New Zealand, Air Vanuatu, Qantas et Air France¹.

Compagnie aérienne locale internationale fondée en 1983, Air Calédonie International (ou Aircalin) est l'exploitant le mieux implanté sur le territoire, avec près de 68 % des vols internationaux en 2008. Cette société dispose de trois appareils : deux avions Airbus de type A 330-200 d'une capacité de 271 sièges. Ils sont chargés principalement des rotations sur le Japon et la Corée. Ils complètent la desserte régionale opérée, depuis février 2004, par un avion Airbus de type A320-232 d'une capacité de 146 sièges. Air France maintient cependant à

¹ Les vols entre le Japon et la Nouvelle-Calédonie en code partagé avec Air France sont assurés par les avions d'Air Calédonie International.

Nouméa une agence commerciale et assure les réservations et la vente des vols Nouméa-Paris (via Tokyo, Osaka et Séoul), qui conservent les numéros Air France (partage de codes avec Aircalin). Le tronçon entre la Nouvelle-Calédonie, le Japon ou la Corée est exclusivement assuré par les appareils d'Aircalin. Une rotation a été supprimée sur Tokyo au profit de la ligne desservant Séoul depuis 2008.

L'Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC), établissement public de la Nouvelle-Calédonie chargé d'assurer la pérennité d'une desserte aérienne adaptée et régulière via la compagnie aérienne Aircalin, représente la Nouvelle-Calédonie dans le capital de cette dernière et perçoit la taxe sur le fret aérien (TFA) pour son financement.

Desserte hebdomadaire en 2008

Destination	Nombre de rotations	Compagnies aériennes
Japon	4 sur Tokyo 3 sur Osaka	Air Calédonie International et Air France en code partagé
Nouvelle-Zélande	4 sur Auckland	Air Calédonie International et Air New Zealand en code partagé
Australie	7 sur Sydney 3 sur Brisbane	Air Calédonie International et Qantas en code partagé
Corée	2 sur Séoul	Air Calédonie International
Polynésie française	1 sur Papeete	Air Calédonie International
Fidji	2 sur Nandi	Air Calédonie International
Wallis-et-Futuna	2 via Nandi	Air Calédonie International
Vanuatu	5 sur Port-Vila	Air Calédonie International et Air Vanuatu

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

2.1.2 Le trafic passager

En 2008, le trafic international de l'aéroport de La Tontouta (hors passagers en transit) a très légèrement progressé de 0,2 % (contre +6,6 % en 2007). La fréquentation des lignes japonaises a sensiblement chuté notamment du fait de l'ouverture de la ligne Séoul-Nouméa qui représente déjà pour sa première année plus de 4 % du trafic passager total.

Trafic aérien international

	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Mouvements d'avions	3 105	3 463	3 587	3,6%
Avions à l'arrivée	1 552	1 732	1 790	3,3%
Avions au départ	1 553	1 731	1 797	3,8%
Flux de passagers (hors transit)	414 990	442 535	443 215	0,2%
Passagers débarquant	208 606	222 093	218 839	-1,5%
Passagers embarquant	206 384	220 442	224 376	1,8%
Passagers en transit	735	167	660	ns

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

En 2008, la compagnie Aircalin en partage de code avec Air France enregistre une légère baisse de son trafic passager (-0,9 %). Les compagnies Qantas et Air New Zealand ont vu leur trafic continuer à augmenter (respectivement de +3,3 % et +2,3 %).

Evolution du trafic par compagnie

Compagnies	2006	2007	2008	Variation 2008/2007	Part dans le trafic en 2008
Aircalin	258 589	270 271	344 698	-0,9%	78,3%
Air France	74 268	77 527			
Qantas	57 667	62 033	64 071	3,3%	14,3%
Air New Zealand	18 179	21 219	21 699	2,3%	4,8%
Air Vanuatu	4 766	9 459	9 763	3,2%	2,2%
Total compagnies régulières	339 201	440 554	440 234	-0,1%	100,0%
Autres (1)	1 521	1 981	2 981	50,5%	-
Total	340 722	442 535	443 215	0,2%	-

(1) Vols non réguliers ;

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

Les destinations telles que Sydney (+6,9%) et Brisbane (+13,1%) enregistrent une forte augmentation de leur trafic passager alors que les autres destinations sont soit stables, soit en baisse.

Par ailleurs, il convient de noter qu'Air Vanuatu, après avoir enregistré une baisse des mouvements en 2006 (-43,8 %) due à l'immobilisation de son ATR42 pour cause de maintenance, est revenue à un niveau stable en 2007 et 2008. Une augmentation du nombre de passagers de 3,2 % a même été constatée sur l'année écoulée.

Evolution du trafic de passagers des principales destinations (hors transit)

Destinations / Provenances	2006	2007	2008	Variation 2008/2007	Part relative en 2008
Sydney	100 551	106 133	113 463	6,9%	25,6%
Tokyo	102 090	103 837	85 056	-18,1%	19,2%
Osaka	59 539	59 431	56 111	-5,6%	12,7%
Auckland	44 684	51 729	51 696	-0,1%	11,7%
Brisbane	40 455	43 620	49 319	13,1%	11,1%
Port-Vila	22 597	27 313	27 972	2,4%	6,3%
Séoul	-	-	18 295	nd	4,1%
Papeete	18 616	19 088	17 491	-8,4%	3,9%
Mata Utu	20 632	22 618	7 692	-66,0%	1,7%
Nandi	3 469	3 787	10 762	184,2%	2,4%
Divers	2 357	8 766	5 358	-38,9%	1,2%
Total	414 990	442 535	443 215	0,2%	100,0%

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

La baisse observée sur le Japon peut s'expliquer en grande partie par la suppression d'une ligne hebdomadaire sur Tokyo. Le nombre cumulé de passagers des lignes passant par

Tokyo et Osaka atteint 141 167 en 2008 soit une baisse de 13,5 % par rapport à 2007. Si l'on tient compte des passagers passant par la nouvelle ligne Nouméa - Séoul, le flux de passagers atteint 159 462 soit une baisse de 2,3 % sur un an.

Après une forte hausse en 2007 sur la ligne Tontouta – Auckland, le trafic passager a quasiment stagné en 2008 (-0,1 %).

Suite à un changement d'application statistique au sein du Service d'État de l'Aviation Civile de Nouvelle-Calédonie et à une différence de mode de calcul, on notera la forte variation du nombre de passagers sur Mata Utu et Nandi.

2.1.3 Le trafic fret international

Les compagnies aériennes qui desservent la Nouvelle-Calédonie sont essentiellement orientées vers le transport de passagers, le fret ne constituant qu'une activité complémentaire. En conséquence, les capacités disponibles ne répondent pas toujours aux besoins en termes de fréquences et de destinations, ce qui conduit à des transbordements, notamment aux escales de Tokyo et de Sydney, et donc à des pertes de temps et des coûts supplémentaires.

Après une forte augmentation en 2004, le trafic international de fret a continué à croître en 2005 pour reculer en 2006 et 2007. Ce recul a cessé en 2008 puisque le niveau de fret global augmente de manière significative (+10,1 %).

Quatre compagnies assurent, en 2008, le transport de fret : Aircalin au premier rang avec 5 473 tonnes (89 % du total); Qantas en seconde position avec 497 tonnes ; Air New Zealand au troisième plan avec 154 tonnes ; et enfin Air Vanuatu avec 26 tonnes de fret.

Trafic international de fret sur La Tontouta

en tonnes	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Fret au départ	1 032	1 137	1 418	24,7%
Fret à l'arrivée	5 441	4 467	4 764	6,6%
Total	6 473	5 604	6 172	10,1%

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

2.2 LA DESSERTE DOMESTIQUE

2.2.1 La desserte

Sur le plan domestique, plusieurs aérodromes ouverts à la circulation aérienne permettent la desserte de l'intérieur de la Grande Terre et des Îles.

Dans la Province Sud, outre l'aéroport international de La Tontouta, se trouvent les aérodromes de Magenta à Nouméa, de Poé à Bourail, de Ouatom à La Foa et de l'Île des Pins. Cinq sont répartis dans la Province Nord : Koné, Koumac, Touho, Île Art (Bélep), Canala. La Province des Îles Loyauté dispose, pour sa part, d'un aérodrome dans chacune des quatre îles (Lifou, Maré, Ouvéa et Tiga).

La compagnie aérienne à vocation domestique, Air Calédonie, assure une desserte régulière de l'Intérieur et des îles. Elle dispose d'une flotte de trois appareils ATR, dont deux acquis en 2006 et un en 2007. Deux sont du type ATR72 et le troisième est un ATR42. Air Calédonie a renforcé sa flotte par l'affrètement d'un ATR72 d'Air Tahiti mis en ligne fin décembre sur son réseau pour une durée d'un an.

Elle possède également un Dornier 228, basé à l'aérodrome de Magenta. L'exploitation sur Tiga et les aérodromes de la Grande Terre est renforcée par l'utilisation d'un Twin Otter DHC6 d'Air Loyauté dans le cadre d'un contrat d'affrètement de longue durée.

Détenue à 100 % par la Sodil, la société Air Loyauté, exploite un DHC6. Air Loyauté réalise également des vols à la demande et des rapatriements de corps.

Depuis fin 2004, la compagnie Air Alizé réalise des vols à la demande et, depuis mai 2006, des évacuations sanitaires sur l'Intérieur du territoire et les Îles ainsi que Wallis-et-Futuna. Elle exploite deux biturbopropulseurs : un Beech 200 ainsi qu'un PA31T3. Pour compléter l'offre, il existe aussi deux compagnies d'hélicoptères, Hélicocéan et Hélisud, anciennement Hélitourisme. Ces compagnies effectuent des activités de transport et de tourisme aérien.

2.2.2 Le trafic de passagers

L'aérodrome de Magenta est l'aéroport intérieur le plus important. Le flux de passagers qui était déjà en hausse en 2007, augmente encore fortement en 2008 (+7,1 %), passant de 321 740 passagers en 2007 à 344 658 passagers en 2008. Air Calédonie assure la plupart des mouvements commerciaux intérieurs.

Trafic aérien sur l'aéroport de Magenta (hors transit)

	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Mouvements d'avions	10 761	11 883	12 410	4,4%
Avions à l'arrivée	5 372	5 930	6 259	5,5%
Avions au départ	5 389	5 953	6 151	3,3%
Flux de passagers	297 257	321 740	344 658	7,1%
Passagers débarquant	149 911	161 914	172 294	6,4%
Passagers embarquant	147 346	159 826	172 364	7,8%

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

Les principales destinations intérieures en termes de flux de passagers sont Lifou, l'Île-des-Pins, Maré et Ouvéa (respectivement 37,0 %, 24,4 %, 18,0 % et 17,9 % du flux total de passagers). En 2008, la Nouvelle-Calédonie a connu une nette augmentation de son trafic aérien sur la Province des îles Loyauté (+10,3 %) mais une forte baisse sur les destinations de la Province Nord (-26,5 %).

Passagers sur les autres aérodomes intérieurs (hors transit)

	2006	2007	2008	Variation 2008/ 2007
Province des îles Loyauté	214 156	236 544	260 877	10,3%
Lifou	107 250	118 449	131 207	10,8%
Maré	49 645	56 169	63 920	13,8%
Ouvéa	54 973	59 755	63 713	6,6%
Tiga	2 288	2 171	2 037	-6,2%
Province Nord	11 744	9 933	7 301	-26,5%
Ile Art, Belep	3 714	2 785	1 807	-35,1%
Koné	1 262	1 249	1 310	4,9%
Koumac	5 229	4 407	2 745 ⁽¹⁾	-37,7%
Touho	1 539	1 492	1 439	-3,6%
Province Sud	78 337	78 903	86 820	10,0%
Ile-des-Pins	78 249	78 832	86 548	9,8%
Tontouta	88	71	272	ns
Flux de passagers total	304 237	325 380	354 998	9,1%

(1) : Les passagers pour Belep et Koumac étant sur le même vol jusqu'à Koumac, il n'était pas possible de les différencier avant 2008. Le mode de calcul ayant été modifié, il est maintenant possible de faire la part des passagers se rendant à Koumac et ceux allant à Belep, d'où la baisse de passagers sur Koumac.

Source: Service d'Etat de l'Aviation Civile

2.3 LES PERSPECTIVES 2009

Les travaux de rénovation de l'aéroport international de la Tontouta se poursuivront jusqu'en 2011, l'objectif étant d'accueillir, avec la nouvelle infrastructure, le trafic induit par les jeux du Pacifique qui doivent se tenir cette même année en Nouvelle-Calédonie. Le coût de l'investissement global est estimé à 9,6 milliards de F CFP. La nouvelle aérogare devrait permettre également de faire face à l'accroissement du trafic prévu dans les prochaines années. Ce projet bénéficie de subventions de l'État et de la Nouvelle-Calédonie.

La compagnie Air Austral a ouvert en avril 2009 une nouvelle ligne régulière à raison de deux rotations par semaine reliant Nouméa à Paris via Sydney et la Réunion. Les vols sont effectués par Air Austral en Boeing 777.

Les compagnies Air Loyauté et Air Alizé vont s'équiper chacune d'un avion supplémentaire, soit respectivement un Twin Otter DHC6 et un Beech 200, ce dernier ayant pour but de réaliser des évacuations sanitaires à partir de Wallis. Le second DHC6 d'Air Loyauté a pour objectif prioritaire l'amélioration de la desserte inter-îles des îles Loyauté.

La compagnie d'hélicoptère Hélisud a également fait l'acquisition d'un nouveau Robinson 44, tandis qu'Hélicocéan se tourne vers l'utilisation d'un hélicoptère bi-moteur de type AS 355F.

Section 11

Autres services marchands

1. Généralités

En 2007 l'ensemble du secteur des services, marchands et non marchands, représente 52 % de la valeur ajoutée totale (voir chapitre sur les comptes économiques), 31 % pour les services marchands et 21 % pour les services non marchands. Les services marchands, en dehors du secteur des transports, des hôtels et restaurants et des services immobiliers concernent les services des « postes et télécommunications », les services aux entreprises (services opérationnels, conseil et assistance, recherche et développement) et les services aux ménages (activités récréatives et services personnels et domestiques). Au 31 décembre 2008, 15 280 entreprises sont recensées dans le secteur des services marchands contre 14 007 en 2007 soit une augmentation de 9,1 %. Les autres services marchands comptent 7 721 entreprises soit 51 % du total des services marchands en hausse de 9,9 % en 2008. Les services opérationnels (avec notamment les services de nettoyage, de sécurité et de secrétariat traduction) et le conseil et assistance (avec notamment le conseil pour les affaires et la gestion, l'administration d'entreprises, l'ingénierie et études techniques) progressent respectivement de 15 % et 12 %.

Nombres d'entreprises des services marchands

Nombre d'entreprises	Sans Salarié	1 à 4 salariés	5 à 9 salariés	Supérieur à 10 salariés	Total
Hôtels et restaurants	652	210	72	84	1 018
Activités immobilières	6 325	188	18	10	6 541
Autres services marchands	6 886	576	125	134	7 721
Postes et télécommunications	59	9	3	5	76
Services opérationnels	1 690	121	37	54	1 902
Conseil et assistance	1 629	278	69	51	2 027
Recherche et développement	70	7	0	4	81
Activités récréatives	2 875	85	13	17	2 990
Services personnels et domestiques	563	76	3	3	645
Total	13 863	974	215	228	15 280

Source : ISEE - RIDET

Une quote-part de 90 % des entreprises du secteur des autres services marchands comprend des entreprises sans salarié. Cette proportion est plus forte dans les activités récréatives où elle atteint 96 %. A l'inverse les « postes et télécommunications » sont de taille plus importante avec une part réduite à seulement 78 %.

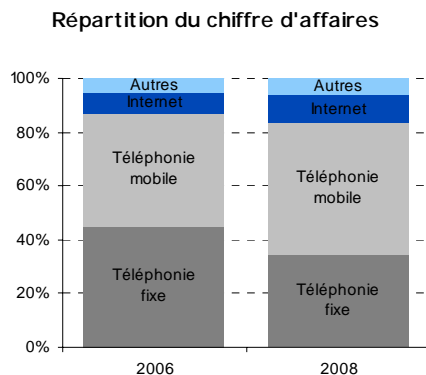
Un total de 8 590 salariés est employé dans le secteur des autres services marchands dont un peu plus de 7 751 salariés du secteur privé à fin 2008. L'emploi dans ce secteur a augmenté de 9,0 % sur un an avec une forte progression dans le secteur des services opérationnels et du conseil et assistance (+13,1 %)

2. Télécommunications

2.1 L'ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires des télécommunications de l'OPT s'élève à 18,1 milliards de F CFP en 2008 (en hausse de 8,3 % par rapport à 2007). Cette progression de 1,4 milliard de F CFP s'explique par une hausse de 1,3 milliard des recettes de la téléphonie mobile et de 0,3 milliard des recettes de l'activité Internet.

En 2008, la téléphonie fixe ne représente plus que 35 % du chiffre d'affaires de l'activité télécommunications contre 48 % à la téléphonie mobile. Le multimédia pèse pour sa part 11 % des recettes, le reste des recettes se faisant par le biais des liaisons louées et les activités Transpac.



Source : OPT

2.1 LA TÉLÉPHONIE FIXE

Comme en 2007, les recettes du téléphone fixe diminuent, mais en 2008, cette diminution est plus prononcée (-5,5 % contre -0,4 %). Le trafic extérieur baisse plus fortement que le trafic intérieur (-11,7 % contre -5,3 %). La baisse sur l'international s'est accentuée en fin d'année avec la réduction de 20 % du tarif accordé en octobre via l'utilisation du « 19 ». En 2008, le nombre d'abonnés au téléphone fixe atteint 63 000 lignes en augmentation de 4,7 % par rapport à 2007. Cette activité représente, en 2008, 6,3 milliards de F CFP de recettes soit 0,4 milliard de moins qu'en 2007.

2.2 LA TÉLÉPHONIE MOBILE

La téléphonie mobile représente un chiffre d'affaires de 8,8 milliards de F CFP (+17,3 % par rapport à 2007).

Avec un total de 196 000 mobiles, dont 37 162 abonnements permanents et 159 312 comptes Liberté, le parc de la téléphonie mobile a progressé de 11,5 % entre 2008 et 2007. Dans le détail, les comptes Liberté (cartes prépayées) progressent de 10,4 % et les abonnements permanents de 11,7 %.

En 2008, le service des comptes Liberté représente 81,1 % du parc de téléphones mobiles contre 16,6 % en 1999. En 2008, le taux de pénétration de la téléphonie mobile dépasse 80 %.

2.3 INTERNET

Le chiffre d'affaires de l'Internet représente en 2008 près de 2 milliards de F CFP en progression de 19,2 % par rapport à 2007. Cinq fournisseurs d'accès (CAN'L, OFFRATEL, MLS, Internetnc et Nautile) proposent leurs services via le réseau des lignes de l'OPT. Les trois principaux fournisseurs sont Lagoon, MLS et CAN'L. La mise en service du câble sous-marin au deuxième semestre 2008 a permis de contribuer au développement du haut débit et à une baisse des tarifs. Le parc ADSL comptait ainsi 25 455 abonnés fin 2008 en hausse de 25,3 %.

Section 12

Les services non marchands

1. L'éducation

Entre les recensements de 1996 et 2004, la part de la population¹ ayant obtenu un diplôme de deuxième ou troisième cycle est passée de 4,6 % à 6,5 %, alors que dans le même temps la part de la population n'ayant obtenu aucun diplôme est passée de 44,2 % à 38,8 %. On observe également la baisse de la part de la population titulaire d'un certificat ou un BEPC, mais une hausse des diplômés de CAP, BEP, baccalauréat et de premier cycle.

Le niveau de qualification de la population a globalement augmenté entre 1996 et 2004. En effet, la proportion de la population sans diplôme ou d'un niveau de qualification inférieur au baccalauréat a plus que significativement diminué passant de 82,9 % en 1996 à 75,7 % en 2004 alors que, parallèlement, la part de la population ayant le baccalauréat ou un diplôme supérieur a fortement augmenté passant de 17,1 % à 24,3 %. Dans le détail, on observe entre 1996 et 2004, pour les provinces Iles et Nord une diminution de la part de la population sans diplôme de respectivement 6,9 et 10,5 points, et une augmentation de 3 et 2,8 points de la part de la population ayant un diplôme de niveau du baccalauréat.

Diplôme le plus élevé obtenu de la population⁽¹⁾ sur les recensements de 1996 et 2004

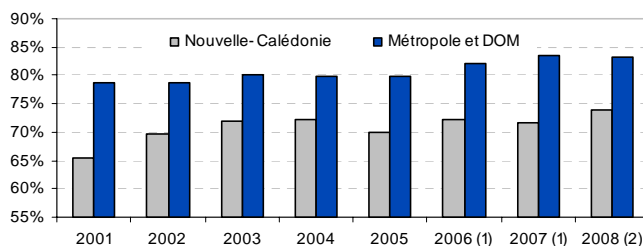
	Aucun diplôme	Certificat	BEPC	CAP BEP	BAC(1)	1 ^{er} cycle	2, 3 ^e cycle
Nouvelle-Calédonie en 1996	44,2%	10,0%	11,7%	17,0%	8,6%	3,8%	4,6%
Nouvelle-Calédonie en 2004	38,8%	7,4%	10,2%	19,3%	12,3%	5,5%	6,5%
Province des Iles Loyauté	59,3%	5,8%	10,8%	15,5%	5,5%	1,5%	1,7%
Province Nord	56,6%	7,1%	8,5%	17,5%	6,0%	2,1%	2,1%
Province Sud	31,7%	7,6%	10,6%	20,2%	14,8%	6,9%	8,2%

(1) Regroupe les baccalauréats généraux, professionnels ou techniques, brevets professionnels, et capacité en droit pour le recensement de 1996 et les différents baccalauréats pour le recensement de 2004.

Source : ISEE

En 2008, l'écart entre le taux de réussite au baccalauréat en Métropole et DOM, et en Nouvelle-Calédonie est de 9,3 points. Cet écart s'est sensiblement réduit depuis 2001.

Évolution du taux de réussite au baccalauréat



(1) Chiffres rectifiés, (2) Chiffres provisoires

Sources : ISEE, Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

¹ De quatorze ans et plus.

1.1 LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Nombre d'établissements scolaires publics et privés (sous contrat) en 2008

	Province des Iles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle- Calédonie
Premier degré	73	91	123	287
Second degré	16	30	50	96
. Collèges + GOD (1) + SEGPA (2)	13	21	33	67
. Lycées d'enseignement général	1	2	6	9
. Lycées professionnels + ALP (3)	2	7	11	20
Classes supérieures des lycées	0	0	4	4
Total	89	121	177	387

(1) Groupe d'observation dispersé, (2) Sections d'enseignement général et professionnel adapté, (3) antenne de lycée professionnel

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

1.2 LES EFFECTIFS

Le nombre d'élèves a diminué de 0,3 % entre 2007 et 2008, passant de 72 378 à 72 129. En 2008, 51 % des élèves sont dans le premier degré, 44 % dans le second degré et 5 % dans un cycle d'études supérieures. On remarque la baisse régulière depuis 2002 du nombre d'élèves dans le premier degré en enseignement spécial (508 élèves en 2002). Selon la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie, cette baisse est expliquée par l'accueil en classe ordinaire d'un nombre plus important d'enfants en situation de handicap ainsi que d'enfants en grandes difficultés qui ne relèvent pas d'un handicap reconnu.

Population scolaire par niveau

En nombre	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Premier degré	37 183	36 846	36 921	36 690	-0,6%
. Pré-élémentaire	13 632	13 199	12 841	12 558	-2,2%
. Élémentaire	23 132	23 269	23 756	23 848	0,4%
. Enseignement spécial (CLIS + DIM (1))	419	378	324	284	-12,3%
Second degré	31 679	31 889	31 873	31 857	-0,1%
. Collèges (avec SEGPA)	19 280	19 250	19 192	19 094	-0,5%
. Lycées	5 903	5 988	5 988	5 951	-0,6%
. Lycées professionnels	6 496	6 651	6 693	6 812	1,8%
Etudes supérieures	3 056	3 618	3 584	3 582	-0,1%
. IUFM	105	114	144	159	10,4%
. Classes supérieures des lycées	661	702	745	744	-0,1%
. Université	2 290	2 802	2 695	2 679	-0,6%
Total	71 918	72 353	72 378	72 129	-0,3%

(1) CLIS: Classe d'Intégration Scolaire; DIM: Déficient Intellectuel Moyen

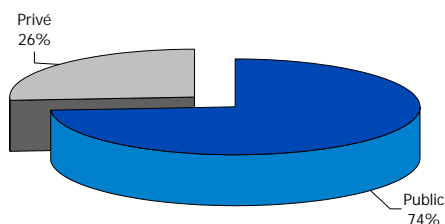
Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

Répartition du personnel enseignant chargé de classe en 2008

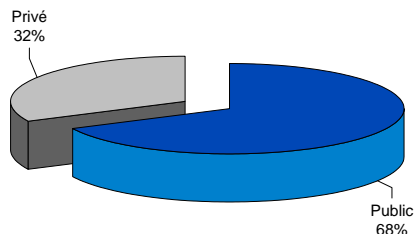
En nombre	Premier degré	Second degré et classes supérieures de lycées	Total
Province des Iles Loyauté	254	264	518
Province Nord	453	491	944
Province Sud	1 251	2 074	3 325
Total	1 958	2 829	4 787

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

Répartition de la population scolaire du premier degré en 2008



Répartition de la population scolaire du second degré en 2008



Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

La part de l'enseignement public a nettement progressé depuis 1994, aussi bien dans le premier que dans le second degré. En 1994, l'enseignement public représentait, dans le premier degré, 70 % de la population scolaire contre 74 % en 2008. Dans le second degré, sa part passe de 65 % à 68 %.

2. La santé¹

En 2008, 2 417 professionnels de santé² exerçaient en Nouvelle-Calédonie soit une hausse de 3,7 % par rapport à 2007.

Avec un taux de mortalité infantile de 6,1 ‰ en 2007, la Nouvelle-Calédonie est en retard par rapport à la Métropole (3,8 ‰ en 2007) alors que le taux de mortalité général y est nettement plus faible (5 ‰ sur l'île contre 8,4 ‰ dans l'hexagone). Cette mortalité plus basse s'explique par la structure d'âge de la population calédonienne, nettement plus jeune que la population métropolitaine. Le taux de natalité calédonien est sensiblement plus élevé qu'en Métropole (16,9 ‰ en 2007 contre 12,7 ‰).

Les principales causes médicales de décès en 2007 sont liées aux tumeurs malignes (27,2 %), aux maladies de l'appareil circulatoire (24,2 %), aux lésions traumatiques et empoisonnements (15 %) et aux maladies de l'appareil respiratoire (10,2 %). Les accidents de la route ont représenté 5,3 % des décès en 2007.

¹ Les informations présentées dans cette partie sont décalées d'une année.

² Les professionnels de la santé concernés sont les médecins généraux et spécialistes, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les pharmaciens, les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes. Sont exclues de ce total les personnes travaillant dans le secteur médico-technique (agents administratifs des hôpitaux, etc.) dont le nombre avoisine les 500 personnes.

2.1 LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

De 2007 à 2008, la densité de médecins (généralistes et spécialistes) a stagné. Toutefois, la proportion de spécialistes a augmenté. Le nombre de sages-femmes est en forte augmentation (+16,5 % sur un an). Les autres professions médicales se maintiennent à des niveaux équivalents.

Densité des professions médicales en 2008 pour 100 000 habitants

	Nouvelle-Calédonie	France métropolitaine ⁽¹⁾
Médecins généralistes	104	166
Médecins spécialistes	119	174
Chirurgiens-dentistes	51	67
Sages-femmes (2)	163	120
Infirmiers	446	785
Pharmaciens	58	115
Kinésithérapeutes	48	102

(1) Chiffres au 1er janvier 2007, (2) pour 100 000 femmes entre 15 et 49 ans.

Sources : DASS-NC, INSEE

2.2 LA CAPACITÉ D'HOSPITALISATION

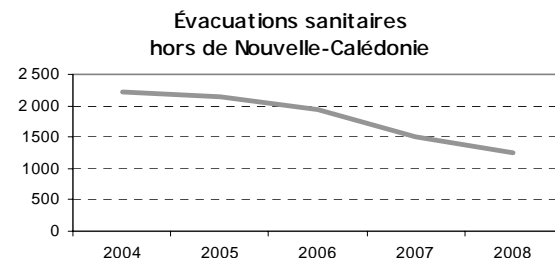
Les capacités d'accueil en nombre de lits sont en augmentation, principalement en chirurgie (+20,8 % entre 2006 et 2007) et en réanimation, soins intensifs (+19,6 % sur un an).

La capacité d'accueil en Nouvelle-Calédonie

nombre de lits pour le court séjour	2004	2005	2006	2007	Variation 2007/2006
Médecine	334	350	312	314	0,6%
Chirurgie	252	261	175	221	20,8%
Obstétrique	106	106	105	105	0,0%
Réanimation, soins intensifs, post-opératoire	40	40	45	56	19,6%
Total	732	757	637	696	8,5%
Nombre de lits court séjour pour 1 000 habitants	3,2	3,3	2,7	2,9	7,0%

Source : DASS-NC

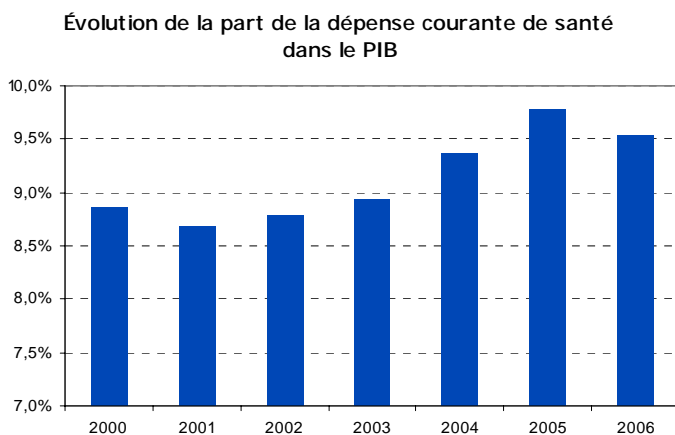
Les évacuations sanitaires concernent les traitements qui ne sont pas réalisables en Nouvelle-Calédonie. Les malades sont évacués vers l'Australie (90 % des cas) ou la Métropole. Depuis plusieurs années, les évacuations sanitaires sont en nette diminution (-43,4 % entre 2004 et 2008).



Source : DASS-NC

2.3 LA CONSOMMATION MÉDICALE

La consommation médicale par habitant en Nouvelle-Calédonie était inférieure de 17 % à celle de Métropole en 2006 (243 699 contre 294 763 F CFP par habitant). Cet écart s'est cependant nettement réduit depuis 2004 ; il était alors de près de 30 %. Le ratio des dépenses de santé sur le PIB a légèrement diminué en 2006 après une progression constante depuis 2001.



Sources : DASS, ISEE

2.4 LA PROTECTION SOCIALE

La Nouvelle-Calédonie dispose d'un système de protection sociale propre. Il repose sur l'Aide Médicale Gratuite (AMG), la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT) et les mutuelles. L'ensemble de la population travaillant sur le territoire est affilié au régime d'assurance maladie unique et obligatoire. Le Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité (RUAMM) intègre, outre les salariés, tous les fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie et les travailleurs indépendants qui exercent leur activité sur le territoire. Ce régime est administré par la CAFAT.

2.4.1 L'Aide Médicale Gratuite

L'AMG est gérée par les Directions Provinciales d'Action Sanitaire et Sociale (DPASS) et dépend budgétairement des Provinces. Elle permet la prise en charge du risque maladie pour les salariés ou les non salariés via un système de cartes payantes d'accès aux soins. Le montant de cette carte semestrielle varie selon les revenus.

Au 31 décembre 2008, le nombre de bénéficiaires était de 56 558 sur l'ensemble du territoire en baisse de 4,3 % sur un an, les dépenses globales étant stables.

Dépenses et bénéficiaires de l'Aide Médicale Gratuite

	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Province Sud					
Dépenses Totales (millions de F CFP)	4 550	4 678	5 408	5 139	- 5,0%
Nombre de bénéficiaires	29 865	28 549	28 948	27 564	- 4,8%
Dépenses par bénéficiaire (F CFP)	152 352	163 859	186 814	186 439	- 0,2%
Province Nord					
Dépenses Totales (millions de F CFP)	3 152	3 273	3 453	3 590	4,0%
Nombre de bénéficiaires	18 429	18 454	19 775	18 912	- 4,4%
Dépenses par bénéficiaire (F CFP)	171 035	177 360	174 614	189 827	8,7%
Province des Îles Loyauté					
Dépenses Totales (millions de F CFP)	1 617	1 540	1 692	1 821	7,6%
Nombre de bénéficiaires	10 756	10 738	10 368	10 082	- 2,8%
Dépenses par bénéficiaire (F CFP)	150 335	143 416	163 194	180 619	10,7%
Total dépenses	9 319	9 491	10 553	10 550	- 0,0%
Total bénéficiaires	59 050	57 741	59 091	56 558	- 4,3%

Source : Directions Provinciales des Affaires Sanitaires et Sociales

2.4.2 Le RUAMM

La CAFAT¹ est chargée de gérer l'ensemble des régimes de protection sociale institués en faveur des travailleurs salariés (maladie, vieillesse, chômage). La CAFAT assure également la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles avec le bureau de prévention des accidents du travail et le Service Médical Interentreprises du Travail (SMIT). Par ailleurs, elle exerce une action sanitaire, sociale et familiale par l'intermédiaire du Fonds d'Action Sanitaire, Sociale et Familiale (FASSF). Le service du contrôle médical a pour mission de veiller sur le plan médical au bien-fondé des dépenses supportées par la CAFAT et à leur meilleure utilisation en fonction des intérêts des malades.

La population couverte par le RUAMM² s'élevait au, 31 décembre 2008, à 232 143 assurés et bénéficiaires en hausse de 3,9 %, avec une progression de 5,2 % des remboursements. La situation financière globale du RUAMM s'améliore depuis 2006. Elle est passée d'un déficit de près de 2 milliards en 2005 à un excédent de 3 milliards en 2008. Cette évolution s'explique notamment par l'effet conjugué des différentes mesures adoptées par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie dans les années précédentes³.

Dépenses de santé

Millions de F CFP	2004	2005	2006	2007 ⁽¹⁾	2008 ^(p)
Remboursements des prestations au titre du RUAMM	33 084	38 869	38 511	41 349	43 489
Résultat du régime de l'assurance maladie CAFAT	- 861	-1 913	- 436	1 137	3 065

(1) Chiffres rectifiés ; (p) Chiffres provisoires

Source : CAFAT

¹ Les effectifs permanents de la CAFAT s'élevaient à 482 personnes au 31 décembre 2008.

² Les taux de remboursement du RUAMM varient selon les prestations de 40 % à 100 %.

³ Le RUAMM a ainsi bénéficié de mesures votées en 2005 et 2006 visant d'une part à contenir ses dépenses (vote du plan de maîtrise des dépenses de santé puis mise en place de la convention médicale en septembre 2006), d'autre part à accroître les recettes du régime (augmentation de 10 % du plafond des cotisations maladie et majoration d'un point de la Taxe de Solidarité sur les Services).



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

L'année 2008 aura été marquée par le développement de la crise financière la plus sévère depuis celle de 1929. Son origine se trouve aux Etats-Unis, dans la croissance au cours des années 2000 des crédits immobiliers, notamment à des populations non solvables (crédits subprime). Ce développement a été favorisé par la baisse des taux d'intérêt décidée par la FED en 2000-2001 pour enrayer la récession déclenchée par l'éclatement de la bulle Internet et par une politique volontariste du gouvernement américain pour encourager l'accession à la propriété.

Afin de maintenir leur capacité d'intervention sur le marché du crédit immobilier, les établissements américains ont fortement développé sur cette période les techniques de titrisation leur permettant de transférer les créances vers des investisseurs. Ces titres ont ensuite été associés à d'autres au sein de nouveaux produits, aboutissant à un enchevêtrement très complexe rendant difficile l'appréciation du risque sous-jacent et leur valeur.

La remontée des taux, décidée par la FED entre 2003 et 2006 (de 1 % à 5 %) pour lutter contre les pressions inflationnistes, a eu un double effet : l'assèchement de la demande sur le marché de l'immobilier et le renchérissement du coût des crédits, pour l'essentiel contractualisés à taux variable. Il en est alors découlé un accroissement des impayés, notamment des ménages les plus fragiles dont les maisons ont été saisies par les organismes de crédit puis revendues, accélérant ainsi la baisse des prix.

La valeur des titres a baissé et certains n'ont pu être cotés. Des provisions ont alors été constituées pour couvrir les pertes. Les investisseurs n'ont pu liquider leurs créances du fait d'une défiance croissante envers ces produits sophistiqués puis envers les fonds d'investissement, les OPCVM dont les SICAV monétaires, et les établissements de crédit eux-mêmes, tous susceptibles de détenir des produits toxiques. La crise des subprimes s'est ainsi propagée au marché interbancaire, où les taux d'intérêt, face à l'incertitude, sont montés brutalement et ce malgré des interventions massives des grandes banques centrales pour éviter le déclenchement d'une crise systémique.

À partir de l'été 2007, les banques du monde entier ont été contraintes de passer dans leurs comptes des dépréciations de valeur de leurs actifs, amputant d'autant leurs capitaux propres. Si certaines ont pu procéder à des augmentations de capital au premier semestre 2008 pour maintenir leur solvabilité, d'autres ont été nationalisées ou rachetées et certaines ont fait faillite. Ce fut le cas de Lehman Brothers à l'automne 2008.

Face à l'aggravation de la crise, des plans de sauvetage des systèmes financiers ont été mis en œuvre dans les grandes économies à partir des mois de septembre-octobre. En France, l'Etat est intervenu en créant la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) ainsi que la Société de Prise de Participations de l'Etat (SPPE). Ces interventions étatiques se sont poursuivies au début de l'année 2009, la plus importante étant le plan Geithner de février 2009 qui prévoit notamment la constitution d'un fonds public – privé pour délester les banques américaines de leurs actifs toxiques.

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX

Patrick Soulages a été nommé directeur général de la BNP Paribas Nouvelle-Calédonie, il succède à Jean-François ARACIL.

Le directeur général de la Société Générale Calédonienne de Banque assure la présidence du Comité des banques de Nouvelle-Calédonie de la Fédération Bancaire Française (FBF) pour deux années (2009-2010).

Deux guichets ont été ouverts en 2008, l'agence BNP de Boulari au Mont-Dore le 21 janvier 2008 et l'agence BCI de TUBAND à Nouméa le 25 juillet 2008. En parallèle, l'agence BCI de Sainte Marie a été fermée le 12 juin 2008.

1.2 LES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

L'année 2008 a vu également l'adoption de plusieurs mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires.

Le 25 novembre 2008, la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a annoncé deux mesures visant à renforcer la transparence et la concurrence en matière d'assurance emprunteur. A cet effet, une évolution législative sera engagée afin de libéraliser le choix de l'assurance emprunteur en matière de crédit immobilier. S'agissant des crédits à la consommation, le coût de l'assurance facultative devra être exprimé en valeur et par mois sur tous les documents d'information et publicitaires.

Le gouvernement français a apporté sa garantie au fonctionnement du secteur bancaire. La loi de finance rectificative pour le financement de l'économie n°2008-1061 du 16 octobre 2008 a autorisé l'Etat à intervenir afin de soutenir le secteur bancaire dont les conditions de refinancement se sont brutalement dégradées dans le contexte de crise financière mondiale. Cette intervention a pris deux formes :

- création de la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) ; en échange d'une rémunération de sa garantie, l'Etat fournit aux banques des ressources stables et à moyen terme, pour un montant maximal de 360 milliards d'euros,
- souscription par l'Etat de titres émis par les principales banques afin de participer au renforcement de leurs fonds propres.

En contrepartie, les banques ont pris des engagements fermes de financement de l'économie, sous la forme d'une progression des encours de prêts à l'économie française (particuliers, entreprises, collectivités locales) ainsi que des engagements de comportement éthique.

La loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs a été adoptée le 3 janvier 2008. Ce texte contient deux dispositions relatives aux services bancaires :

- la création d'un relevé annuel des frais bancaires,
- l'obligation pour la banque, au moment de l'octroi d'un prêt à taux variable, de préciser les conditions et modalités de variation de taux et, pour les prêts à taux fixe, de fournir

un échéancier des amortissements détaillant la répartition du remboursement entre le capital et les intérêts.

L'ordonnance n° 2008-1233 du 28 novembre 2008 portant actualisation et adaptation du droit économique et financier applicable en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis et Futuna, publiée au JONC du 29 janvier 2009, aligne les conditions de fonctionnement des comptes bancaires dans ces Collectivités sur celles de la métropole : la création d'un relevé périodique des frais bancaires, la rémunération des comptes courants, l'extension du champ de la médiation bancaire à tout litige relatif au crédit et à l'épargne et l'instauration d'un régime renforcé de contrôle et de sanctions pour les comptes d'épargne à régime spécial. Elle prévoit que le premier relevé annuel des frais bancaires soit porté à la connaissance de ses bénéficiaires au plus tard le 31 janvier 2010.

Par ailleurs, la loi de modernisation de l'économie, dont l'objet est « de lever les contraintes qui empêchent certains secteurs de se développer, de créer des emplois et de faire baisser les prix », a été adoptée le 4 août 2008. Dans son article 145, elle étend, à compter du 1er janvier 2009, la distribution du Livret A à tous les établissements de crédit habilités à recevoir du public des fonds à vue et qui s'engagent à cet effet par convention avec l'Etat. Un projet d'ordonnance visant à étendre ce texte à la Nouvelle-Calédonie est en cours d'examen.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT

A la fin de l'année 2008, la Nouvelle-Calédonie comptait 10 établissements de crédit locaux répartis de la façon suivante :

- 5 banques (Banque calédonienne d'investissement, Banque de Nouvelle-Calédonie, Banque nationale de Paris Paribas - Nouvelle-Calédonie, Société générale calédonienne de banque et Caisse d'épargne et de prévoyance de Nouvelle-Calédonie) ;

- 5 sociétés financières (Crédit calédonien et tahitien, Oceor lease Nouméa ex Crédit commercial de Nouméa, Crédit agricole mutuel, Nouméa crédit et GE MONEY).

L'offre de prestations de caractère bancaire est complétée par le Centre financier de Nouméa, service de l'Office des postes et télécommunications (OPT) qui propose, outre les comptes-chèques postaux (CCP), des produits d'assurance de la Caisse nationale de prévoyance (CNP) et des produits d'épargne de la Caisse nationale d'épargne (CNE).

Aucune institution financière spécialisée ni banque de réseau mutualiste n'est implantée localement.

	2004	2005	2006	2007	2008
Etablissements de crédit locaux (1)	10	10	10	10	10
Banques FBF	5	5	5	5	5
Banques mutualistes ou coopératives	–	–	–	–	–
Sociétés financières	5	5	5	5	5
Etablissements de crédit hors zone d'émission (2)	7	7	7	7	7
Banques	2	2	2	2	2
Banques mutualistes ou coopératives	1	1	1	1	1
Sociétés financières	1	1	1	1	1
Institutions financières spécialisées	1	1	1	1	1
Autres catégories d'établissements	2	2	2	2	2
Total EC (1) + (2)	17	17	17	17	17

Source : IEOM

En complément du système bancaire local, 7 établissements de crédit, situés hors zone d'émission, interviennent avec une certaine régularité en Nouvelle-Calédonie. Ces établissements sont : l'Agence française de développement (AFD), la Banque européenne d'investissement (BEI), la CASDEN Banques Populaires (actionnaire de la Société générale calédonienne de banque), Dexia (anciennement CLF - Crédit local de France), Natexis-Banques populaires et la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM). La Caisse des dépôts et consignations (CDC) qui n'est pas un établissement de crédit au sens du Code Monétaire et Financier, intervient également localement. Elle est classifiée comme un établissement autorisé à effectuer des opérations de banque.

2.2 LA LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les établissements de crédit locaux

Dénomination	Capital Social (en MF CFP)	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou Organe central	Nbre de guichets	Effectifs employés tps plein	Tot. bilan au 31/12/08 (en MF CFP)
Les Banques							
Banque Calédonienne d'Investissement	7 500,0	54, avenue de la Victoire Nouméa	Idem	50 % NC, 49,9 % BRED et 0,1 % AFD	27 dont 7 périodiques	316	195 571
Société Générale Calédonienne de Banque	1 068,4	44, rue de l'Alma Nouméa	Idem	69,5 % Genefinance, 20,6 % SG et 9,9 % SEGCI (Casden)	20 guichets permanents	293	147 572
Banque de Nouvelle-Calédonie	3 932,4	10, avenue du Maréchal Foch	Idem	95,9% Financière-OCEOR	7 guichets permanents	194	139 305
Banque Nationale de Paris Paribas Nouvelle-Calédonie	3 341,3	20, Bd des Italiens 75009 Paris	37, avenue Henri Lafleur Nouméa	100 % filiale de BNP Paribas SA	12 dont 1 périodique	167	86 425
Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Nouvelle-Calédonie	600,0	10, avenue du Maréchal Foch	Idem	100% Financière-OCEOR	6 guichets permanents	103	51 134
Les Sociétés financières							
General Electric Money	4 094,6	224, rue J. Iékawé PK6, Centre commercial "La	Idem	100 % Général Electric Capital SAS	1 guichet permanent	22	15 921
Oceor Lease Nouméa	273,0	10, avenue du Maréchal Foch	Idem	38,9 % BNC, 35 % Oceor Lease SAS et 19,4 % CENC	1 guichet permanent	12	10 120
Crédit Calédonien et Tahitien	250,0	56, avenue de la Victoire Nouméa	Idem	96,6 % SGBC	1 guichet permanent	10	5 861
Crédit Agricole Mutuel	315,9	1, rue de la Somme, Immeuble "Le Jules Ferry" Nouméa	Idem	1 500 sociétaires au 31/12/2008	1 guichet permanent	10	5 585
Nouméa Crédit	327,5	218, rue A. Ohlen Portes de Fer Nouméa	Idem	66 % Nouméa Renting et 34 % SGCB	1 guichet permanent	3	3 286

Source : IEOM

Les établissements de crédit hors zone d'émission

Dénomination	Siège social
Banques	
Dexia ex Crédit Local de France (CLF)	Paris
Natixis	Paris
Banques mutualistes et coopératives	
CASDEN - Banques populaires	Paris
Sociétés financières	
Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM)	Paris
Institutions financières spécialisées (IFS)	
Agence Française de Développement (AFD)	Paris
Autres catégories d'établissements	
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	Luxembourg
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Paris

Source : IEOM

Les bureaux de représentation

Dénomination	Siège social	Adresse locale
Australia and New Zealand Banking group limited (ANZ)	Melbourne Australie	9, rue d'Austerlitz Nouméa

Source : IEOM

2.3 ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA REPARTITION DU MARCHÉ

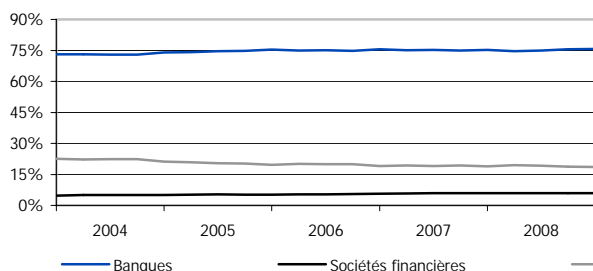
Les établissements de crédit situés dans la zone d'émission affichent une position dominante sur la collecte de dépôts et la distribution des crédits. Leurs parts de marché croissent de façon sensible sur les cinq dernières années : + 4,6 points sur les dépôts et + 3,8 points sur les concours. A fin 2008, les établissements situés dans la zone d'émission détiennent ainsi 78,2 % des dépôts collectés et 81,5 % de l'encours accordé sur la place. Parmi ceux-ci, la part de marché des sociétés financières de place se limite à 7,2 % des concours.

Dans le détail, on observe, pour les établissements de crédit locaux, un recul sur le segment des ménages (- 2,3 point sur la période) mais une participation accrue au financement des collectivités.

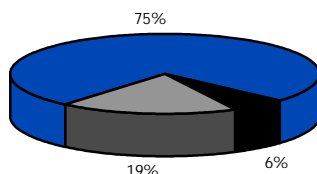
2.4 VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

2.4.1 Les emplois

Evolution des parts de marché sur les emplois selon les différentes catégories d'établissements (en %)



Répartition à fin 2008 (en %)



Source : IEOM

Les banques de la place maintiennent une position dominante sur les différentes catégories de crédits.

Répartition des crédits selon les différentes catégorie d'établissements de crédit à fin 2008

en %	Banques	Sociétés Financières	Établissement HZE
Crédits d'exploitation	98,6%	1,4%	–
Crédits d'investissement	67,9%	12,6%	19,5%
Crédits à l'habitat	74,4%	0,1%	25,5%
dont aux entreprises	56,7%	0,0%	43,3%
dont aux particuliers	79,2%	0,1%	20,7%
Crédits à la consommation	65,0%	22,2%	12,9%
Autres crédits	91,3%	0,3%	8,4%

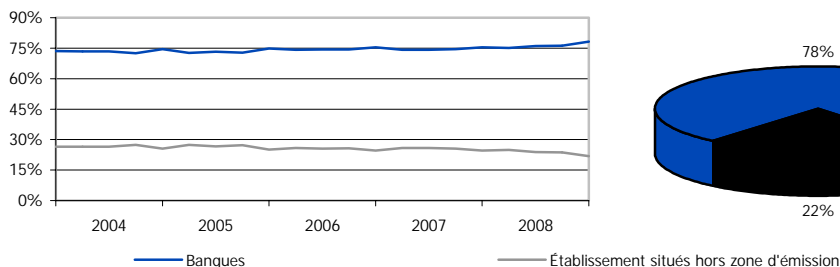
Source : IEOM

Les sociétés financières concentrent leur activité sur la distribution de crédits à la consommation (essentiellement sous forme de crédit-bail) et sur l'octroi de crédits d'investissement (notamment par le biais d'opérations de défiscalisation de matériels roulants). Fin 2008, elles détiennent respectivement 22,2 % du premier segment et 12,6 % du second.

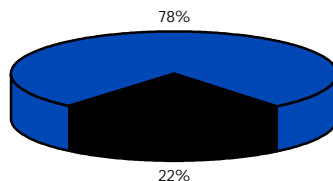
Les établissements situés hors de la zone d'émission sont principalement présents sur le marché des crédits d'investissement (quasi-exclusivement destinés aux collectivités) et sur le financement de l'habitat (notamment aux opérateurs sociaux). Les établissements de crédit hors zone d'émission détiennent 19,5 % du premier marché à fin 2008 et 25,5 % du second à la même date.

2.4.2 Les ressources

Evolution des parts de marché sur les dépôts selon les différentes catégories d'établissements (en %)



Répartition à fin 2008 (en %)



Source : IEOM

La collecte de ressources auprès de la clientèle ne concerne que les banques de la place et les établissements situés hors zone d'émission, les sociétés financières par nature ne pouvant collecter des fonds à moins de deux ans.

Les établissements situés hors de la zone d'émission se concentrent sur le marché des valeurs mobilières (action, obligations et OPCVM) et des produits d'assurance-vie. Les fonds sont collectés par les banques de la place qui les représentent localement puis transférés sur la métropole pour souscrire à l'achat de produits distribués par leur maison-mère.

2.5 LES EFFECTIFS

Les effectifs du secteur bancaire (hors OPT) progressent sensiblement en 2008 ; + 5,3 %, en liaison notamment avec la mise en place de nouveaux projets (réorganisation, développements informatiques...). A noter que les cinq banques de la place concentrent 95 % du personnel de la profession bancaire.

Effectifs des établissements de crédit locaux (1)

	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Banques	1 027	1 000	1 010	1 016	1 073	5,6%
Sociétés financières	36	37	43	57	57	-
Total	1 063	1 036	1 053	1 073	1 130	5,3%

(1) Effectifs utilisés équivalent temps plein - non compris les services de l'OPT

Source : IEOM

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Le nombre de guichets bancaires de plein exercice sur le territoire atteint 101 implantations permanentes au 31 décembre 2008 (y compris les 37 guichets proposant les services financiers de l'OPT), ce qui représente une unité supplémentaire par rapport à 2007. Compte tenu de l'augmentation de la population, le nombre d'habitants par guichet augmente de 2,6 % pour atteindre 2 465 habitants par agence contre 2 404 un an auparavant.

Les guichets bancaires permanents

	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Province Sud	60	60	63	66	67	1,5%
<i>dont Nouméa</i>	37	37	40	43	43	-
Province Nord	27	27	27	27	27	-
Province des Iles Loyautés	6	6	6	7	7	-
Total des guichets bancaires	93	93	96	100	101	1,0%
<i>dont banques</i>	56	56	59	63	64	1,6%
<i>dont services financiers de l'OPT</i>	37	37	37	37	37	-
Habitants par guichet bancaire	2 450	2 497	2 464	2 404	2 465	2,6%

Source : IEOM

A l'inverse, le nombre d'habitants par automate bancaire est ramené à 1 500 contre 1 624 en 2007, le parc d'automates ayant progressé de 12,2 % en 2008. A l'instar des évolutions qui s'opèrent dans les différents réseaux bancaires métropolitains, les établissements de la place se concentrent sur le rôle de conseil et d'information à la clientèle orientant celle-ci vers le libre service pour les opérations quotidiennes.

Les guichets et distributeurs automatiques de billets (DAB, GAB, DIB)

	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Nombre d'automates bancaires	103	109	137	148	166	12,2%
Banques FBF	84	91	117	128	142	10,9%
Services financiers de l'OPT	19	18	20	20	24	20,0%
Nombre d'habitants par automate	2 212	2 131	1 726	1 624	1 500	-7,7%

Source : IEOM

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Le nombre de comptes bancaires de la clientèle (toutes catégories confondues) progresse de 3,7 % en 2008 pour s'établir à 406 522 comptes.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle (1)

	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Comptes ordinaires créditeurs	142 814	147 493	154 133	160 636	165 210	2,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	203 171	207 185	215 035	222 062	231 008	4,0%
<i>Livrets ordinaires</i>	69 312	70 564	75 040	79 759	86 170	8,0%
<i>Livrets A & Livrets B</i>	124 661	124 974	128 480	131 827	135 866	3,1%
<i>Comptes d'épargne-logement (CEL)</i>	1 868	2 222	2 352	2 332	2 170	- 6,9%
<i>Plans d'épargne-logement (PEL)</i>	7 140	7 731	7 180	5 986	4 513	-24,6%
<i>Autres comptes d'épargne</i>	190	1 694	1 983	2 158	2 289	6,1%
Comptes créditeurs à terme	5 047	6 990	8 686	9 148	10 239	11,9%
Bons de caisse et bons d'épargne	119	120	109	82	65	-20,7%
Ensemble des comptes	351 151	361 788	377 963	391 928	406 522	3,7%

Source : IEOM

(1) FBF + OPT

Le taux de bancarisation stagne à un niveau de 1,63 compte par habitant (toutes catégories confondues) et 0,66 compte à vue par habitant, soit des ratios comparables à ceux de l'année précédente.

Nombre de comptes bancaires par habitants

	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Comptes ordinaires créditeurs	0,63	0,64	0,65	0,67	0,66	- 0,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,89	0,89	0,91	0,92	0,93	0,4%
<i>dont comptes sur livrets</i>	0,85	0,84	0,86	0,88	0,89	1,3%
Comptes créditeurs à terme	0,02	0,03	0,04	0,04	0,04	8,1%
Ensemble des comptes à la clientèle	1,54	1,56	1,60	1,63	1,63	0,1%

Source : IEOM

4. Les moyens de paiement

L'article L 712-5 du Code Monétaire et Financier dispose que l'Institut d'émission d'outre-mer s'assure, en liaison avec la Banque de France, de la sécurité des moyens de paiement tels que définis à l'article L. 311-3, autres que la monnaie fiduciaire, et de la pertinence des normes applicables en la matière. S'il estime qu'un de ces moyens de paiement présente des garanties de sécurité insuffisantes, il peut recommander à son émetteur de prendre toutes mesures destinées à y remédier. Si ces recommandations n'ont pas été suivies d'effet, il peut, après avoir recueilli les observations de l'émetteur, décider de formuler un avis négatif publié au Journal officiel.

Pour l'exercice de ces missions, l'Institut d'émission d'outre-mer procède ou fait procéder

par la Banque de France aux expertises et se fait communiquer, par l'émetteur ou par toute personne intéressée, les informations utiles concernant les moyens de paiement et les terminaux ou les dispositifs techniques qui leur sont associés.

Le Système Interbancaire d'Echange (SIE) de la Nouvelle-Calédonie est géré par un GIE qui regroupe l'Institut d'Emission d'Outre-Mer et les établissements bancaires et assimilés de Nouvelle-Calédonie. Depuis le 30 mai 2005, le SIE de la place a mis en œuvre l'échange dématérialisé des valeurs pour le traitement des chèques, des virements, des prélèvements et TIP. Le traitement automatique des effets ainsi que celui des AOCT est venu compléter le dispositif en 2006.

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Le nombre de cartes bancaires en circulation a augmenté de 13,5 % en 2008 après + 11 % en 2007. Dans le détail, on observe un fort développement des cartes privatives (+ 21,5 %). Ces dernières sont en majorité des cartes de retrait dédiées à l'établissement émetteur.

Les cartes bancaires

	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Cartes bancaires en circulation	107 129	119 175	129 611	143 834	163 219	13,5%
Cartes internationales	64 440	72 394	76 853	82 881	89 189	7,6%
Cartes privatives	42 689	46 781	52 758	60 953	74 030	21,5%
<i>Cartes JADE ⁽¹⁾</i>	<i>22 747</i>	<i>24 025</i>	<i>26 208</i>	<i>29 474</i>	<i>32 788</i>	11,2%
<i>Autres cartes privatives</i>	<i>19 942</i>	<i>22 756</i>	<i>26 550</i>	<i>31 479</i>	<i>41 242</i>	31,0%
Cartes bancaires par compte à vue	0,75	0,81	0,84	0,90	0,99	10,3%
Cartes bancaires par habitant	0,47	0,51	0,55	0,60	0,66	9,6%

Source : IEOM

⁽¹⁾ La Carte JADE est une carte de paiement (à débit immédiat ou à débit différé) utilisable exclusivement en Nouvelle-Calédonie. Elle permet également d'effectuer des retraits d'espèces sur les automates des établissements locaux affiliés au réseau Jade.

On recense ainsi en moyenne, fin 2008, environ une carte bancaire par compte à vue.

4.2 VOLUME DES TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

En 2008, l'utilisation des automates bancaires progresse de 20 % en volume de retrait pour un montant global qui s'accroît de 31,2 %. On recense ainsi 36,8 retraits annuels par carte (+ 6,1 % par rapport à 2007).

Transactions de retraits dans les automates bancaires

	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Nombre de retraits (en millions)	3,3	3,6	4,3	5,0	6,0	20,0%
Montant (en milliards de F CFP)	28,8	32,2	40,4	49,3	64,7	31,2%
Moyenne par retrait (en F CFP)	8,8	9,0	9,5	9,9	10,8	8,9%
Nombre de retraits par automate	31 964	32 937	31 155	33 704	36 620	8,7%
Nombre de retraits par carte	30,7	30,1	32,9	34,7	36,8	6,1%

Source : IEOM

Le parc de terminaux de paiement électronique continue de progresser en 2008 (+ 6,8 %) entraînant une hausse de 10 % des transactions enregistrées. On observe toutefois que le nombre de transactions par carte recule de 2,8 % dans l'année.

Transactions de paiement par TPE chez les commerçants

	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Terminaux de paiement électronique (TPE)	2 007	2 364	2 420	2 669	2 850	6,8%
Nombre de transactions (en millions)	4,4	4,9	5,4	6,0	6,6	10,0%
Montant (en milliards de F CFP)	39,3	43,0	48,0	52,7	58,9	11,8%
Moyenne par transaction (en F CFP)	8,9	8,8	8,8	8,8	9,0	2,3%
Nombre de transactions par TPE	2 201	2 061	2 243	2 236	2 309	3,3%
Nombre de transactions par carte	41,2	40,9	41,9	41,5	40,3	- 2,9%

Source : IEOM

* le nombre de MTM a fait l'objet d'une correction de déclaration en 2008 ; leur évolution n'est donc pas significative

L'utilisation des machines de traitement mécanique comme moyen de paiement est marginale. Les montants enregistrés par cette dernière catégorie sont généralement élevés et ne concernent qu'un nombre restreint de commerçants (agences de voyage, ...).

Transactions de paiement par MTM chez les commerçants

	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Machines de traitement mécanique (MTM)	172	241	221	215	n.s.*	n.s.*
Nombre de transactions (en milliers)	22,8	19,3	17,9	18,2	16,6	- 8,8%
Montant (en millions de F CFP)	537,5	486,4	491,6	467,2	441,5	- 5,5%
Moyenne par transaction (F CFP)	23,6	25,2	27,5	25,7	26,6	3,5%
Nombre de transactions par MTM	132	80	81	85	n.s.*	n.s.*
Nombre de transactions par carte	0,21	0,16	0,14	0,13	0,10	-23,1%

Source : IEOM

* le nombre de MTM a fait l'objet d'une correction de déclaration en 2008 ; leur évolution n'est donc pas significative

4.3 LES CHEQUES

En 2008, le volume de chèques traités augmente de 3,3 % pour un montant global qui progresse de 24,6 % à 978,3 milliards de F CFP. Depuis 2004, un habitant émet en moyenne 51 chèques par an. A titre de comparaison, 56,5 chèques par habitant ont été émis en moyenne en métropole en 2007.

Les chèques

						Variation
	2004	2005	2006	2007	2008	2008/2007
Nombre de chèques émis (en millions)	11,7	11,9	12,1	12,3	12,7	3,3%
Montant (en milliards de F CFP)	582,0	620,1	680,4	785,0	978,3	24,6%
Nombre de chèques émis par habitant	51,3	51,1	51,3	51,2	51,1	-0,2%

Source : IEOM

Les statistiques relatives aux valeurs traitées dans le cadre du système d'échange de la Nouvelle-Calédonie enregistrent en 2008 une progression soutenue des montants échangés (+ 25,5 % en moyenne, toutes catégories de valeurs confondues) tandis que le nombre d'opérations affiche pour sa part une évolution plus modérée (+ 5,3 %).

Dans le détail, le nombre de chèques représente 64,1 % de l'activité de la chambre, devant les virements (19,7 %) et les autres valeurs (16,2 %).

4.4 ANALYSE COMPAREE DE L'UTILISATION DES DIFFERENTS MOYENS DE PAIEMENT

Les moyens de paiement

						Parts en	Variation
	2004	2005	2006	2007	2008	2008	2008/2007
Les chèques							
Nombre (en millions)	11,7	11,9	12,1	12,3	12,7	48,2%	3,3%
Montant (en milliards de F CFP)	582,0	620,1	680,4	785,0	978,3	48,1%	24,6%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	49,7	52,3	56,0	63,8	76,9		20,5%
Cartes bancaires							
Nombre (en millions)	4,4	4,9	5,4	6,0	6,6	25,0%	10,0%
Montant (en milliards de F CFP)	39,8	43,5	48,5	53,1	59,3	2,9%	11,7%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	9,0	8,9	8,9	8,9	9,0		1,1%
Virements							
Nombre (en millions)	2,9	3,1	3,3	3,6	3,9	14,7%	8,3%
Montant (en milliards de F CFP)	483,4	525,1	607,5	692,3	888,1	43,6%	28,3%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	166,7	170,1	182,6	193,0	229,4		18,9%
Autres valeurs (1)							
Nombre (en millions)	2,0	2,4	2,7	2,9	3,2	12,1%	10,3%
Montant (en milliards de F CFP)	72,3	88,2	93,3	97,3	109,2	5,4%	12,2%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	36,2	36,8	34,9	33,5	34,3		2,4%
Ensemble des valeurs							
Nombre (en millions)	21,0	22,2	23,6	24,8	26,4	100,0%	6,5%
Montant (en milliards de F CFP)	1 177,5	1 277,0	1 429,7	1 627,8	2 035,0	100,0%	25,0%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	56,0	57,4	60,6	65,7	77,1		17,4%

Source : IEOM

(1) Les autres valeurs comprennent les effets, les prélèvements et les titres interbancaires de paiement

Le virement demeure le moyen de paiement utilisé pour le paiement des sommes les plus importantes. Parmi tous les moyens de paiement, le chèque demeure le plus utilisé par les calédoniens (48,2 % du nombre total de paiements en 2008). On note cependant, depuis plusieurs années, un recul relatif de son utilisation au profit des autres moyens de paiements notamment la carte bancaire qui se place en deuxième position malgré un léger fléchissement. En France métropolitaine, (données de 2007) la carte bancaire s'impose en tête (39,7 % du montant total des dépenses) devant le chèque (23,6 %).

5. L'activité des fonds de garantie

5.1 LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE D'OUTRE MER "SOGEFOM" EN NOUVELLE CALÉDONIE (ex. SOFOTOM¹)

La SOGEFOM est une société financière destinée à faciliter l'octroi de concours par les établissements de crédit qui en sont actionnaires² à des emprunteurs ne disposant pas de garanties suffisantes. L'AFD (Agence Française de Développement) assure, depuis le mois d'août 2003, la gestion du fonds de garantie.

Les engagements de la SOGEFOM se répartissent en trois sections : Haut de Bilan, Economie Générale et Zones de Développement Prioritaire. Ses garanties peuvent couvrir jusqu'à 80 % du montant des crédits concernés (dans le cas de création d'une TPE) et leur durée peut atteindre seize ans. En contrepartie, la SOGEFOM applique une commission de 0,25 % par semestre sur l'encours des garanties données. La SOGEFOM étend son champ d'intervention à tous les secteurs d'activité dans la mesure où l'intérêt économique du projet présenté est démontré.

Dans le cadre de sa participation au plan de relance aux PME initié par l'État, la SOGEFOM a mis en place deux nouvelles garanties (jusqu'au 31/12/2009) :

- une garantie des lignes de crédit court terme confirmées avec une quotité comprise entre 50 % et 90 % ;
- une garantie sur les prêts de renforcement de trésorerie qui visent à consolider à moyen terme des créances court terme des entreprises, avec une quotité comprise entre 60 % et 90 %.

La SOGEFOM gère également deux fonds de garantie : le Fonds de Garantie de la Province Sud et le Fonds de Garantie Coremines.

¹ La SOFOTOM (Société de gestion des fonds de garanties des territoires d'outre-mer) a changé de dénomination en janvier 2004 pour devenir la SOGEFOM (Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer).

² Les établissements de crédits actionnaires dans la SOGEFOM sont la BCI, la BNC, la BNP, la SGCB, le CAM et la CENC.

5.1.1 Les nouveaux engagements

Nouveaux engagements en millions de F CFP	Variation					
	2004	2005	2006	2007	2008	2008/2007
Section « Economie générale »	616	725	874	833	1 054	26,5%
Section "Zones de Développement Prioritaire »	590	689	406	729	771	5,8%
Section « Haut de bilan »	56	14	0	2	8	n.s.
Ensemble des sections	1 262	1 428	1 280	1 564	1 833	17,2%

Source : SOGEFOM

Après une année 2007 soutenue, l'activité de l'année 2008 s'est également révélée dynamique avec 182 nouveaux avals (+ 17,2 % en valeur) contre 176 l'année précédente. Le montant moyen d'octroi par dossier a augmenté sensiblement, passant de 8,9 millions de CFP à 10,1 millions de F CFP en 2008.

5.1.2 Les engagements au 31 décembre 2008

Engagements valides en millions de F CFP	Variation					
	2004	2005	2006	2007	2008	2008/2007
Section « Economie générale »	1 097	1 448	1 955	2 371	2 769	16,8%
Section "Zones de Développement Prioritaire »	1 263	1 573	1 507	1 889	2 147	13,7%
Section « Haut de bilan »	64	65	50	40	37	-7,5%
Ensemble des sections	2 424	3 086	3 512	4 300	4 953	15,2%
Taux de garanties compromises	12,0%	11,2%	8,9%	5,1%	5,2%	0,1 pt

Source : SOGEFOM

L'encours des engagements valides s'établit à 5,0 milliards de F CFP au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 15,2 % sur l'année. Le potentiel global d'engagement disponible net représente 3,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2008, ce qui correspond à une marge d'intervention de 1,9 fois l'activité de l'exercice écoulé. La progression des engagements valides bruts est accompagnée par un volume des créances compromises brutes en augmentation de 17,3 %. Le taux de risque (garanties compromises brutes¹ / engagements valides bruts) évolue toutefois peu en 2008 pour s'établir à 5,2 %.

Le Fonds est principalement exposé dans le secteur « Services » avec 1,1 milliard de F CFP (soit 21,5 % des engagements valides), suivi des secteurs du « BTP », du « Commerce » et de « l'Artisanat/PMI » avec respectivement 875 millions de F CFP (17,7 %), 643 millions de F CFP (13 %) et 507 millions de F CFP (10,2 %) d'engagements valides à fin 2008. La plus forte progression concerne le secteur « Services » (+41,9 %). L'encours de trois secteurs est en recul. Il s'agit du « Tourisme » (-75,8 millions de F CFP), de la « Pêche-Aquaculture » (-39,9 millions de F CFP) et de l'« Agriculture » (-16,4 millions de F CFP).

¹ Les garanties compromises brutes résultent du déclassement de créances avalisées soit à la suite d'incidents de remboursement chez les établissements de crédit, soit à l'initiative de la SOGEFOM lorsqu'elle juge que la situation des bénéficiaires s'est nettement dégradée. Cette possibilité de déclassement à l'initiative de la SOGEFOM lui permet de mener une politique prudentielle de gestion des garanties fondée sur les informations en sa possession (cotation, impayés, annonces légales...).

5.2 LE FONDS DE GARANTIE DU COMITE DE RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE MINIERE "FG-COREMINES"

Ce Fonds est destiné à garantir partiellement les prêts de restructuration à moyen terme accordés par les établissements de crédit aux entreprises appartenant à la filière « nickel » dans le cadre du dispositif d'intervention de l'Etat « COREMINES ». Ses ressources proviennent de dotations d'origine publique. La SOGEFOM en assure la gestion depuis sa création en 1999.

Malgré la baisse des cours du nickel enregistrée dans le courant de l'année dernière, aucune présentation de dossier à ce Fonds n'a eu lieu au cours de l'année 2008. Au 31 décembre 2008, l'encours du FG-COREMINES représente 17,4 millions de F CFP (38,8 millions de F CFP fin 2007) intégralement classé en engagement sain. Le potentiel d'engagement disponible s'élève à 508,3 millions de F CFP à fin 2008 en augmentation de 7,7 % par rapport au 31 décembre 2007.

5.3 LE FONDS DE GARANTIE BANCAIRE POUR LES MICRO-PROJETS ECONOMIQUES "FGMPE"

Créé en avril 1989, sous l'appellation initiale de Fonds de Garantie des Petits Projets Productifs (FGPPP), ce fonds a pour objet de faciliter l'octroi de crédits bancaires à de petits projets productifs. Renommé par la suite FGMPE (Fonds de Garantie bancaire pour les Micro-Projets Economiques), il est géré par la Banque Calédonienne d'Investissement.

Alimenté au départ par une dotation publique de 50 millions de F CFP, il peut être abondé par de nouvelles dotations de la Nouvelle-Calédonie, de l'Etat ou des Provinces. En 2001, la Province Sud a d'ailleurs adopté une délibération actant sa décision de participer au FGMPE. La Province Nord qui a apporté sa participation au fonds, notamment en 2002 par le biais d'une dotation, dispose désormais d'un fonds de garantie qui lui est propre et dont le champ d'intervention permet, notamment, l'octroi de garanties aux petits projets.

Au 31 décembre 2008, le total des engagements accordés par le FGMPE a augmenté de 0,7 % par rapport à l'année précédente. Les avals des crédits déclassés en douteux ou en contentieux atteignent 23,6 % du montant total des engagements contre 27,8 % l'exercice précédent. Les avals sur dossiers en cours de finalisation (prêts qui ont été garantis mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un déblocage) représentent 3,9 % de l'activité du Fonds en 2008 contre 4 % en 2007.

Engagements valides

en millions de F CFP						Variation
	2004	2005	2006	2007	2008	2008/2007
Engagements valides	155	140	147	140	150	7,1%
Engagements douteux et contentieux	55	54	56	57	49	-14,0%
Engagements avalisés et non débloqués	21	31	17	9	8	-11,1%
Total des engagements (1)	231	225	220	206	207	0,5%
Encours total des prêts garantis (2)	262	254	249	233	235	0,9%
Part couverte par le FGMPE (1) / (2)	88,2%	88,6%	88,4%	88,4%	88,1%	

Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

5.4 LE FONDS DE GARANTIE DE LA PROVINCE SUD “FGPS”

L'objet de ce Fonds est d'apporter une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur d'entreprises réalisant des investissements en Province Sud relevant du secteur « productif » (tel que défini par le Code des Investissements de la Province Sud). La dotation octroyée par la Province Sud s'élève à 60 millions de F CFP. La SOGEFOM en assure la gestion depuis sa création en 1999.

Au 31 décembre 2008, l'ensemble des garanties accordées par le Fonds sont échues. Il n'y a plus d'encours valide. Le potentiel d'engagement disponible s'élève au 31 décembre 2008 à 265,7 millions de F CFP. Une action est en cours à la Province Sud pour mettre en œuvre des mesures visant à renforcer les actions du fonds dans le secteur minier.

5.5 LE FONDS DE GARANTIE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE NORD “FGN”

Créé fin novembre 2003, le FGN (Fonds de Garantie pour le développement de la Province Nord) a débuté son activité en 2004. Ce fonds apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de petits et moyens projets économiques réalisés dans la zone géographique de la Province Nord, notamment sur les terres coutumières.

Le FGN peut être alimenté par des dotations du budget général de la Province Nord et par des contributions, aides et subventions de toute personne physique ou morale et de tout organisme ou établissement public ou privé, ainsi que par toutes ressources exceptionnelles. Son potentiel d'engagement est fixé à trois fois le montant total de ses ressources. Il bénéficie d'une dotation de 125 millions de F CFP versée par la Province Nord. La gestion du fonds de garantie est confiée par convention à la BCI (Banque Calédonienne d'Investissement). Le secrétariat permanent est rattaché à l'ICAP (Institut Calédonien de Participation) qui assure l'instruction et le suivi des dossiers. L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) peut présenter, elle-même, au comité de gestion les demandes de garantie portant sur les crédits qu'elle consent. Pour les demandes portant sur des investissements réalisés sur des terres coutumières, l'ICAP et l'ADIE doivent s'assurer de la clarification des droits fonciers des promoteurs.

Au 31 décembre 2008, 380 dossiers ont été avertisés, garantissant un encours total des prêts de 397 millions de F CFP. Le montant total des prêts débloqués s'est élevé à 286 millions de F CFP. L'ADIE et les établissements de crédit se partagent à parts égales l'activité du fonds. Par ailleurs, 333 dossiers ont été soldés au 31 décembre 2008.

5.6 LE FONDS DE GARANTIE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE DES ILES LOYAUTÉ “FGIL”

Créé fin décembre 2004, le FGIL (Fonds de Garantie pour le développement de la Province des Îles Loyauté) apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de toute personne physique ou morale qui est porteur d'un projet de développement économique dans la limite géographique de la Province des Îles Loyauté. L'activité du fonds a démarré en 2006.

Il bénéficie d'une dotation initiale de 50 millions de F CFP et peut être alimenté par des dotations de la Province des Iles Loyauté ou par les contributions, aides et subventions, dons et legs de toute personne physique ou morale et de tout organisme ou établissement public ou privé, ainsi que par toutes ressources exceptionnelles. Son potentiel d'engagement est fixé à trois fois le montant total de ses ressources. La gestion de ce fonds est confiée par convention à la BCI (Banque Calédonienne d'Investissement) selon les mêmes modalités que pour le FGN.

Au 31 décembre 2008, 240 dossiers (1 dossier présenté par la BCI et les autres par l'ADIE) ont été avalsés, garantissant un encours total de 170 millions de F CFP. Le montant des fonds débloqués s'élève à 165 millions de F CFP. L'ADIE concentre 98 % de l'activité du Fonds.

Section 2

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1. LES TAUX DIRECTEURS ET LES TAUX D'INTERVENTION DE L'IEOM

La crise liée aux "subprimes", qui a débuté à l'été 2007, s'est progressivement étendue au marché interbancaire en générant une perte de confiance parmi les intervenants, personne ne sachant réellement évaluer l'exposition des établissements de crédit aux actifs qualifiés de "toxiques". Cette méfiance s'est traduite par d'importantes tensions sur les marchés interbancaires, et les principales banques centrales, dont la BCE, sont intervenues dès le début du mois d'août 2007 en fournissant des liquidités aux marchés interbancaires.

Les marchés interbancaires ont fini par s'assécher et la crise de confiance s'est étendue aux autres compartiments des marchés financiers (certificats de dépôt, titrisation, obligations) à l'automne 2008 après la faillite de Lehman Brothers.

Outre les apports de liquidités (qui ont fait doubler le montant des refinancements dans l'Eurosystème par rapport à la situation d'avant crise), plusieurs mesures ont été prises par la BCE pour contenir la crise :

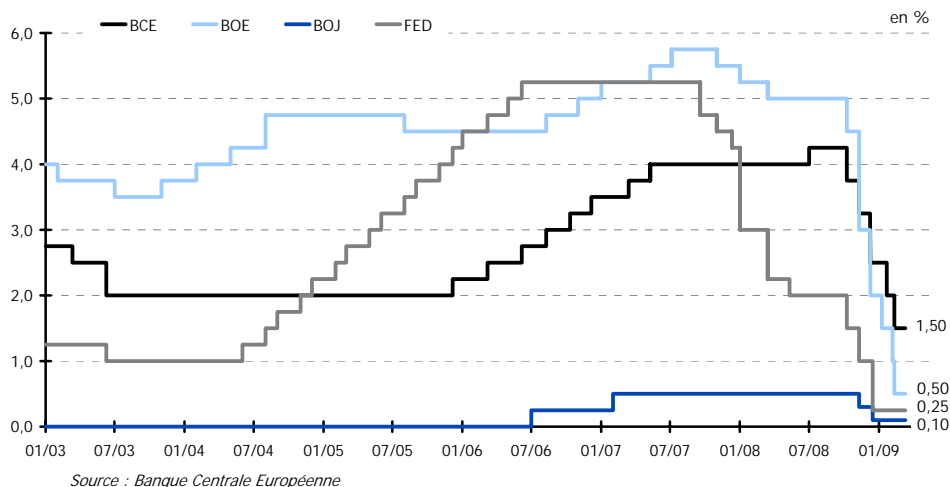
- La durée des prêts consentis au système bancaire a été allongée ; avant la crise, 60 % des refinancements étaient accordés sur une semaine alors que depuis octobre 2008, 60 % du refinancement se fait sur 3 mois ;
- Les modalités techniques d'adjudication ont été revues en octobre 2008, permettant aux établissements de crédit d'accéder en quantité illimitée à la monnaie centrale à taux fixe. Jusqu'à cette date, les établissements étaient en concurrence pour accéder au refinancement et ceux qui avaient le plus besoin de monnaie centrale étaient contraints de surenchérir les appels d'offre pour se garantir un refinancement ;
- Des accords de coopération ont été conclus avec la Federal Reserve et la Banque Nationale Suisse pour permettre aux établissements européens d'accéder à un refinancement en dollar américain ou en franc suisse ;
- La liste des titres de créances admissibles en garantie des opérations de refinancement a été étendue, notamment aux créances sur les entreprises cotées BBB.

Aux Etats-Unis, les aménagements du cadre d'intervention de la FED ont été beaucoup plus importants que ceux d'autres banques centrales et depuis octobre 2008, des "mesures non conventionnelles" ont été mises en place. Elles permettent à la FED d'acheter directement sur les marchés financiers des titres à court et à long terme émis par des entreprises ou adossés à des créances sur les ménages.

Les interventions sur la liquidité se sont également accompagnées d'importantes baisses des taux directeurs. La Banque Centrale Européenne a initié l'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008. Cinq autres décisions similaires sont intervenues ensuite, portant

ainsi le taux des opérations principales de refinancement à 1,25 % le 8 avril 2009. La BCE avait également réduit à 100 points le corridor des facilités permanentes (différence entre le taux de la facilité de prêt marginale et le taux de la facilité de dépôt) entre le 8 octobre 2008 et le 21 janvier 2009, pour accompagner les banques européennes pendant cette période aiguë de la crise financière, après la faillite de Lehman Brothers.

Taux directeurs des principales banques centrales



Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système Fédéral de Réserve américain (FOMC) avait déjà diminué le taux des "federal funds" à trois reprises en 2007, soit une baisse au total de 100 points, à 4,25 %. Cette politique d'assouplissement s'est intensifiée en 2008 pour aboutir à un taux compris entre 0 et 0,25 % par une décision du 16 décembre 2008.

Enfin, la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui avait pour sa part abandonné en 2006 sa politique de taux zéro initiée en 2001 et destinée à lutter contre la déflation, a relevé son taux directeur le 21 février 2007 pour le porter de 0,25 % à 0,50 %. La BOJ a ensuite abaissé son taux directeur à 0,30 % en novembre 2008 puis à 0,10 % en décembre 2008.

1.2 LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1er août 2004, les taux d'intérêt de l'épargne réglementée étaient fixés selon un dispositif d'indexation automatique, conformément à l'application du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n° 2003-3 du 24 juillet 2003.

A compter du 1er février 2008, l'arrêté du 29 janvier 2008 modifiant le règlement n° 86-13 du 14 mai 1986 a redéfini la règle de calcul¹ pour tenir compte de la hausse de l'inflation et de l'augmentation des taux à court terme.

¹ Le taux d'intérêt du Livret A est un chiffre, arrondi au quart de point le plus proche, le plus élevé, entre :

- L'inflation des douze derniers mois, augmenté d'un quart de point,
- La moyenne arithmétique entre, d'une part, l'inflation des douze derniers mois et, d'autre part, la moitié de la somme de la moyenne mensuelle de l'EURIBOR 3 mois + la moyenne mensuelle de l'EONIA (pour le dernier mois connu).

Produits d'épargne réglementée disponibles en Nouvelle-Calédonie

Taux applicables à partir de	02/2006	08/2006	08/2007	02/2008	07/2008	02/2009
Livrets A	2,25%	2,75%	3,00%	3,50%	4,00%	2,50%
Compte Epargne-Logement (CEL)*	1,50%	1,75%	2,00%	2,25%	2,75%	1,75%
Plan Epargne-Logement (PEL)*	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%

Source : JONC * hors prime

1.3 LES TAUX DEBITEURS

Les conditions de crédit en Nouvelle-Calédonie sont corrélées à celles de la Métropole où les établissements calédoniens placent leurs excédents et/ou se refinancent. La totale liberté des transferts avec la Métropole contribue à cette homogénéisation. Les prêts octroyés par les établissements de crédit sont consentis soit à des taux fixes, soit à des taux variables.

Il convient de noter que depuis 1973 une délibération de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie a institué une taxe sur les opérations financières (TOF) qui s'applique aux intérêts, arrérages et autres produits perçus par les banques et établissements financiers exerçant une activité en Nouvelle-Calédonie en matière de créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires, de cautionnement en numéraire et de comptes courants consécutifs à des ouvertures de crédit par les banques et les établissements financiers. Depuis 1990, le taux de cette taxe s'élève à 6 % du montant brut des intérêts, arrérages ou autres produits.

1.3.1 Le coût du crédit aux particuliers

La dernière enquête semestrielle sur le coût du crédit aux particuliers de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer a été réalisée aux mois de janvier et de février 2009. Le taux moyen pondéré global des crédits aux particuliers ressort à 7,08 % sur cette dernière enquête contre 6,36 % sur l'enquête de janvier/février 2008, soit une hausse de 0,72 point. Le taux moyen des prêts immobiliers observé sur la place progresse de 0,73 point sur un an à 5,84 %. Les prêts immobiliers sont quasi-exclusivement accordés à taux fixes. Le taux moyen des découverts augmente de 0,34 point sur un an.

Evolution du coût du crédit net aux particuliers

en %	janv/févr	juil/août	janv/févr	juil/août	janv/févr	Variation annuelle
	2007	2007	2008	2008	2009	
Prêts immobiliers	4,86	5,04	5,11	5,44	5,84	0,73 pt
Prêts immobiliers relais	5,41	5,32	5,40	5,29	5,50	0,10 pt
Prêts personnels < 181 920 F CFP	11,65	11,86	10,51	n.s.	n.s.	n.s.
Découverts	10,33	9,49	10,60	9,69	10,94	0,34 pt
Prêts personnels > 181 920 F CFP	6,55	6,81	7,09	7,51	7,77	0,68 pt
TMPG	6,23	6,27	6,36	6,58	7,08	0,72 pt

1.3.2 Le coût du crédit aux entreprises

Lors de la dernière enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises réalisée aux mois de janvier et février 2009 par l'Institut d'Emission d'Outre-Mer, le taux moyen pondéré global des crédits aux entreprises s'affiche à 5,67 % contre 6,57 % lors de l'enquête menée à la même époque en 2008, soit une diminution de 0,9 point. Dans le détail, cette orientation à la baisse concerne principalement les découverts dont le taux moyen pondéré diminue de 2,03

point. Les crédits à moyen et long terme affichent pour leur part un taux moyen pondéré en baisse de 0,43 point à 5,40 %.

Evolution du coût du crédit aux entreprises

en %	janv/févr		juil/août		janv/févr	Variation annuelle
	2007	2007	2008	2008	2009	
<i>Escompte</i>	6,73	7,10	6,84	7,33	7,19	0,35 pt
<i>Découverts</i>	6,02	6,49	7,20	6,68	5,17	-2,03 pt
<i>Autres crédits à court terme</i>	6,31	6,95	6,06	6,29	4,91	-1,15 pt
Ensemble des crédits à court terme	6,30	6,70	7,05	6,88	5,85	-1,20 pt
Moyen et long terme	5,35	5,52	5,83	5,86	5,40	-0,43 pt
TMPG	5,97	6,27	6,57	6,49	5,67	-0,90 pt

1.4 LES TAUX D'USURE

Suite à la publication de l'ordonnance n° 2006-60 du 19 janvier 2006, les dispositions de l'article 32 de la Loi sur l'initiative économique (LIE) n° 2003-721 du 1er août 2003 qui stipulent que les taux d'usure ne s'appliquent plus aux personnes morales se livrant à une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale, à l'exception des découverts en compte sont désormais applicables en Nouvelle-Calédonie.

Prêts aux particuliers

Seuils de l'usure	1er Trim. 2008	2è Trim. 2008	3è Trim. 2008	4è Trim. 2008
Prêts immobiliers				
Prêts à taux fixe	7,12%	7,25%	7,31%	7,36%
Prêts à taux variable	7,05%	7,16%	7,19%	7,46%
Prêts relais	7,00%	7,25%	7,24%	7,53%
Autres prêts				
Prêts d'un montant < ou = à 181.920 F CFP (1)	20,88%	20,60%	20,76%	21,09%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 181.920 F CFP (1)	20,16%	20,48%	20,51%	20,72%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 181.920 F CFP	9,38%	9,60%	9,68%	9,77%

(1) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale

Seuils de l'usure	1er Trim. 2008	2è Trim. 2008	3è Trim. 2008	4è Trim. 2008
Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	11,53%	11,39%	11,31%	11,35%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable	7,64%	7,39%	7,47%	9,24%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	7,64%	7,73%	7,76%	8,15%
Découverts en compte (2)	14,71%	14,29%	14,25%	14,17%
Autres prêts d'une durée initiale < ou = à 2 ans	9,67%	9,84%	9,68%	10,27%

(2) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale

Seuils de l'usure	1er Trim. 2008	2è Trim. 2008	3è Trim. 2008	4è Trim. 2008
Découverts en compte (3)	14,71%	14,29%	14,25%	14,17%

(3) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques¹

2.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGREGÉ

Dans un environnement économique porteur, l'activité consolidée des cinq banques de Nouvelle-Calédonie, mesurée par le total du bilan, augmente de 8,5 % et représente 620 milliards de F CFP au 31 décembre 2008.

Bilan agrégé des banques (1)

en millions de F CFP	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008 / 2007
Opérations de trésorerie	91 467	99 407	98 677	111 701	105 832	-5,3%
Opérations avec la clientèle	309 129	343 908	385 568	436 775	489 400	12,0%
Autres opérations	24 856	22 297	27 362	22 817	24 796	8,7%
Total Actif	425 452	465 612	511 607	571 293	620 028	8,5%
Opérations de trésorerie	112 447	128 874	127 666	143 593	156 519	9,0%
Opérations avec la clientèle	260 506	282 640	327 527	365 903	400 280	9,4%
Autres opérations	52 499	54 097	56 414	61 797	63 229	2,3%
Total Passif	425 452	465 612	511 607	571 293	620 028	8,5%
Engagements de hors bilan						
En faveur des EC	195	142	35	306	250	-18,3%
Reçus des EC	30 755	30 133	30 924	32 964	36 782	11,6%
En faveur de la clientèle	50 281	50 887	59 218	63 265	60 870	-3,8%
Reçus de la clientèle	0	0	0	0	0	-

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques et n'inclut pas les provisions sur créances douteuses.

Source : IEOM

La structure du bilan agrégé des banques de la place repose essentiellement sur les opérations avec la clientèle. En 2008, celles-ci représentent 78,9 % de l'actif et 64,6 % du passif. Le tableau suivant fait apparaître les soldes caractéristiques du bilan, par type d'opérations, pour les années 2004 à 2008 :

Solde par type d'opérations (1)

en millions de F CFP	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008 / 2007
Opérations de trésorerie	20 980	29 467	28 989	31 892	50 687	58,9%
Opérations avec la clientèle	-48 623	-61 268	-58 041	-70 872	-89 120	25,7%
<i>dont entreprises</i>	<i>-40 531</i>	<i>-51 141</i>	<i>-50 520</i>	<i>-64 608</i>	<i>-85 766</i>	<i>32,7%</i>
<i>dont ménages</i>	<i>-37 410</i>	<i>-40 457</i>	<i>-39 874</i>	<i>-39 636</i>	<i>-46 583</i>	<i>17,5%</i>
<i>dont collectivités locales</i>	<i>35 435</i>	<i>36 095</i>	<i>43 220</i>	<i>43 723</i>	<i>52 126</i>	<i>19,2%</i>
<i>dont Autres agents</i>	<i>-6 117</i>	<i>-5 764</i>	<i>-10 867</i>	<i>-10 351</i>	<i>-8 898</i>	<i>-14,0%</i>
Autres opérations	27 643	31 800	29 052	38 980	38 433	-1,4%

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques.

Source : IEOM

¹ Le bilan détaillé figure dans l'annexe 2 (tableaux 4 et 4bis)

Au 31 décembre 2008, le solde des opérations avec la clientèle est déficitaire de 89,1 milliards de F CFP, en progression de 25,7 % sur l'exercice. A l'instar de 2007, le rythme de distribution des concours de caractère bancaire est légèrement supérieur à celui de la collecte des ressources (+ 12 % pour les concours contre + 9,4 % pour les ressources après respectivement +13,3 % et 11,7 % lors de l'exercice précédent). Ce déséquilibre des opérations avec la clientèle tend à s'accroître depuis plusieurs années et pèse sur la situation de trésorerie des banques locales qui se refinancent de façon accrue hors de la zone d'émission, principalement auprès de leurs maisons-mères.

Composition du solde des opérations de trésorerie (1)

en millions de F CFP	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008 / 2007
Avec les EC locaux	-15 377	-12 245	-8 457	-11 175	-7 043	-37,0%
Avec les EC hors zone	39 463	47 137	47 373	57 754	64 868	12,3%
Avec l'IEOM	-943	-2 804	-6 967	-10 256	-2 851	-72,2%
<i>dont réserves oblig. & indispos.</i>	-10 398	-12 218	-14 287	-19 274	-17 697	-8,2%
<i>dont refinancement IEOM</i>	9 455	9 414	7 321	9 018	14 846	64,6%
<i>dont encaisse</i>	2 163	2 620	2 960	4 431	4 287	-3,2%
Solde des opérations de trésorerie	20 980	29 467	28 989	31 892	50 687	58,9%

(1) Emplois (-), Ressources (+)

Source : IEOM

Le volume de refinancement hors place des banques locales croît ainsi régulièrement. Au 31 décembre 2008, il atteint 64,9 milliards de F CFP, soit une hausse de 12,3 % par rapport à l'exercice précédent. Dans le même temps, en termes de ressources locales, on observe que les opérations de refinancement avec l'Institut d'Emission progressent de 64,6 % pour s'élever à 14,8 milliards de F CFP. Le solde déficitaire des opérations avec l'IEOM se redresse sensiblement en 2008 (-72,2 %) mais demeure négatif de 2,9 milliards de F CFP. De même le solde de trésorerie des banques locales avec les autres intervenants financiers de la place demeure déficitaire mais se réduit de 37 % à 7 milliards de F CFP. Au final, le solde de trésorerie des banques locales s'établit à 50,7 milliards de F CFP à fin 2008, soit une hausse de 58,9 % en douze mois (32 milliards de F CFP à fin 2007).

Le solde des « autres opérations » est, pour sa part, excédentaire de 38,4 milliards de F CFP ; il est composé essentiellement de l'excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées.

L'ensemble des fonds propres¹ des banques de Nouvelle-Calédonie (47,5 milliards de F CFP) a progressé de 4,2 %. Compte tenu du développement soutenu de l'activité des banques, cette évolution se traduit par un léger recul des ratios de structure du bilan. Ainsi, le rapport fonds propres/total bilan passe de 8 % fin décembre 2007 à 7,7 % fin décembre 2008. De même, le rapport fonds propres/opérations de crédit nettes à la clientèle s'établit à 9,7 % au 31 décembre 2008 contre 10,4 % au 31 décembre 2007.

2.2 EQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES DES BANQUES LOCALES

Les ressources des banques locales sont affectées en quasi-totalité à leur activité de crédit (96,3 %), le solde étant dévolu à la constitution des réserves obligatoires auprès de l'IEOM (3,4 %). Les emplois des cinq banques de Nouvelle-Calédonie ont progressé de 10,3 %

¹ Fonds propres = DETTES SUBORDONNEES, PROVISIONS ET FRBG+ RESERVES+ CAPITAL+ REPORT A NOUVEAU

entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 et représentent un volume de 517,6 milliards de F CFP.

Ces ressources proviennent essentiellement des dépôts collectés (75,8 % des ressources). Ceux-ci minorés des encaisses représentent 392,3 milliards de F CFP à fin décembre 2008 (+ 9,6 % sur l'année).

Les banques locales se financent sur ressources propres à hauteur de 8,9 %, soit un volume de 46,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2008. A noter que les ressources propres ne progressent que de 2,6 %.

Les opérations de réescompte progressent fortement sur douze mois (+ 64,6 %). Avec un encours de 14,8 milliards de F CFP, elles représentent 2,9 % des ressources des établissements de crédit locaux.

L'équilibre emplois-ressources est assuré par un recours à des refinancements à l'extérieur de la zone d'émission (cf. point précédent sur la « composition du solde des opérations de trésorerie »).

Equilibre emplois - ressources en millions de F CFP						Structure Variation	
	2004	2005	2006	2007	2008	déc.-08	2008/2007
Emplois	341 276	371 837	415 504	469 031	517 550		10,3%
Excédent des op. diverses	7 853	2 243	4 132	2 775	1 640	0,3%	-40,9%
Crédits bruts	323 024	357 375	397 084	446 982	498 213	96,3%	11,5%
Réserves obligatoires et libres	10 398	12 218	14 287	19 274	17 697	3,4%	-8,2%
Ressources	341 276	371 837	415 504	469 031	517 550		10,3%
Dépôts collectés (- encaisses)	254 779	276 719	321 076	357 958	392 262	75,8%	9,6%
Ressources propres - Valeurs immo.	38 230	39 050	40 224	45 079	46 237	8,9%	2,6%
Réescompte	9 455	9 414	7 321	9 018	14 846	2,9%	64,6%
Position extérieure nette des EC	38 812	46 653	46 883	56 976	64 204	12,4%	12,7%

Source : IEOM

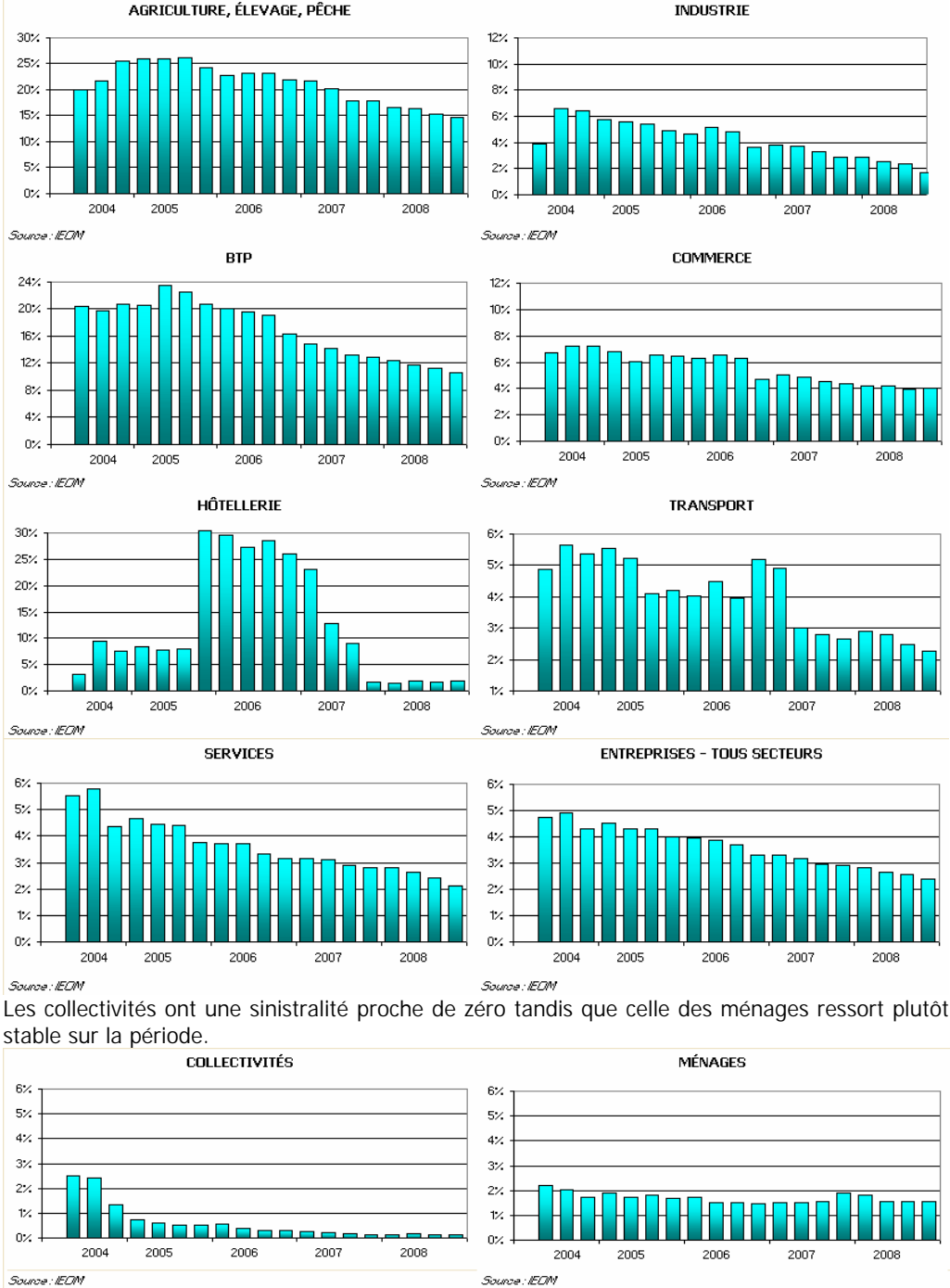
2.3 L'EVOLUTION DES RISQUES DE CONTRE PARTIE

L'encours des créances douteuses brutes enregistre une diminution de 8,3 % en 2008 après une baisse de 5,1 % en 2007. La proportion des créances douteuses brutes dans l'encours brut des opérations de crédits à la clientèle passe en conséquence de 2,9 % à 2,4 % en douze mois. Parallèlement, la couverture du risque s'améliore avec un taux de provisionnement moyen des cinq banques de Nouvelle-Calédonie qui s'établit à 70,3 % au 31 décembre 2008 contre 68,4 % au 31 décembre 2007.

Risques crédits sur la clientèle en millions de F CFP						Variation
	2004	2005	2006	2007	2008	2008 / 2007
Créances douteuses brutes	14987	14128	13452	12764	11704	-8,3%
Créances douteuses nettes	4959	5085	4665	4038	3474	-14,0%
Provisions	10028	9043	8787	8726	8230	-5,7%
Taux de provisionnement	66,9%	64,0%	65,3%	68,4%	70,3%	1,9 pt
Taux de douteux bruts	4,7%	4,0%	3,4%	2,9%	2,4%	-0,5 pt

Source : IEOM

La diminution du niveau des créances douteuses concerne l'ensemble des concours. Le secteur « agriculture, élevage et pêche » et celui du BTP demeurent les plus exposés.



Les collectivités ont une sinistralité proche de zéro tandis que celle des ménages ressort plutôt stable sur la période.

3. Les performances financières des banques locales¹

3.1 LA FORMATION DU PNB

Le produit net bancaire (PNB) correspond à la marge brute dégagée par les activités bancaires.

En liaison avec la bonne tenue de l'activité économique en 2008, le produit net bancaire des cinq banques FBF de la place augmente de 2,3 % pour s'établir à 23,7 milliards de F CFP.

Segmentation du produit net bancaire par type d'opérations						Variation
en millions de F CFP	2004	2005	2006	2007	2008	2008 / 2007
Produits						
Opérations de trésorerie	2 243	2 591	2 905	3 783	3 939	4,1%
Opérations avec la clientèle*	21 773	22 610	24 642	27 371	29 833	9,0%
Autres opérations	6 173	7 334	7 496	8 116	9 653	18,9%
Total des produits	30 189	32 535	35 043	39 270	43 425	10,6%
Charges						
Opérations de trésorerie	4 207	4 636	4 940	5 920	6 633	12,0%
Opérations avec la clientèle	3 542	3 885	5 017	7 315	9 401	28,5%
Autres opérations	3 100	3 373	3 075	2 882	3 700	28,4%
Total des charges	10 849	11 894	13 032	16 117	19 734	22,4%
Soldes						
Opérations de trésorerie	-1 964	-2 045	-2 035	-2 137	-2 694	26,1%
Opérations avec la clientèle*	18 231	18 725	19 625	20 056	20 432	1,9%
Autres opérations	3 073	3 961	4 421	5 234	5 953	13,7%
PNB	19 340	20 641	22 011	23 153	23 691	2,3%

* hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

Le solde des opérations avec la clientèle s'inscrit en hausse de 1,9 % en 2008. Dans le détail, les produits progressent de 9 %, eu égard au volume de concours qui progresse de 12 %. Cependant, dans un environnement concurrentiel, le rendement moyen des crédits à la clientèle fléchit légèrement à 6,33 % (- 0,13 point). Par ailleurs, les charges augmentent de 28,5 % sous les effets conjugués de la hausse du volume collecté (+ 9,4 %) et de celle du coût des dépôts (+ 0,32 point). Le coût des ressources s'établit à 2,51 % en 2008 contre 2,19 % lors de l'exercice précédent.

Conséquence de la dégradation de la position nette emprunteuse des banques FBF de la place (+58,9 %), le solde déficitaire des opérations de trésorerie s'alourdit de 26,1 %.

¹ Les résultats des banques FBF ont été établis sur la base des états périodiques au 31 décembre avant arrêté et approbation des comptes annuels par leurs organes sociaux. Le compte de résultat détaillé figure dans l'annexe 2 (tableau 5).

Le montant net des intérêts diminue de 1,3 %. La part relative de ceux-ci recule de 2,2 points pour représenter 58,6 % du PNB contre 60,8 % lors de l'exercice précédent. Dans le même temps, le montant net des commissions augmente de 1,4 point et représente 33,4 % du PNB.

Segmentation du produit net bancaire par nature d'opérations						Variation
en millions de F CFP	2004	2005	2006	2007	2008	2008 / 2007
Produits						
Intérêts*	20 118	21 442	23 479	27 312	30 124	10,3%
Commissions	6 558	7 220	8 267	8 766	9 438	7,7%
Divers	3 513	3 873	3 297	3 192	3 863	21,0%
Total des produits	30 189	32 535	35 043	39 270	43 425	10,6%
Charges						
Intérêts	7 728	8 501	9 933	13 243	16 240	22,6%
Commissions	1 008	1 126	1 242	1 375	1 537	11,8%
Divers	2 113	2 266	1 857	1 500	1 957	30,5%
Total des charges	10 849	11 894	13 032	16 117	19 734	22,4%
Soldes						
Intérêts*	12 390	12 941	13 546	14 070	13 884	-1,3%
Commissions	5 550	6 094	7 025	7 391	7 901	6,9%
Divers	1 400	1 606	1 440	1 692	1 906	12,6%
PNB	19 340	20 641	22 011	23 153	23 691	2,3%
<i>dont intérêts*</i>	<i>64,1%</i>	<i>62,7%</i>	<i>61,5%</i>	<i>60,8%</i>	<i>58,6%</i>	-2,2 pts
<i>dont commissions</i>	<i>28,7%</i>	<i>29,5%</i>	<i>31,9%</i>	<i>31,9%</i>	<i>33,4%</i>	1,4 pts

* hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

Evolution des coûts et des rendements

en %	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008 / 2007
Opérations avec la clientèle						
Coût moyen des ressources	1,54%	1,49%	1,72%	2,19%	2,51%	0,32 pt
Rendement moyen des crédits	6,89%	6,48%	6,40%	6,46%	6,33%	-0,13 pt
Marge sur les op. avec la clientèle	4,83%	4,52%	4,27%	3,89%	3,48%	-0,41 pt
Opérations interbancaires						
Coût moyen des emprunts	4,01%	3,84%	3,89%	4,33%	4,31%	-0,02 pt
Rendement moyen des prêts	2,92%	2,91%	3,13%	3,71%	3,54%	-0,17 pt
Marge globale d'intermédiation	3,39%	3,20%	3,09%	2,88%	2,55%	-0,34 pt

Source : IEOM

3.2. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

3.2.1 Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du PNB en déduisant de celui-ci les charges générales de fonctionnement¹ et le coût du risque. Le résultat d'exploitation représente donc la marge dégagée sur l'ensemble des activités bancaires après prise en compte des frais de structure et de l'effort net de provisionnement (dotations moins reprises) au titre des risques encourus.

Coût unitaire des effectifs	Variation					
en millions de F CFP	2004	2005	2006	2007	2008	2008 / 2007
Frais de personnel (1)	7 354	7 577	7 830	8 010	8 764	9,4%
Effectifs (2)	1 027	1 000	1 010	1 016	1 073	5,6%
Coût unitaire des effectifs (1) / (2)	7,2	7,6	7,8	7,9	8,2	3,6%

Source : IEOM

Les frais de personnel ont augmenté de 9,4 %, le nombre d'agent augmentant de 5,6 % pour atteindre 1 073 agents². En conséquence, le coût unitaire des effectifs s'alourdit de 3,6 % en 2008. Au total, les charges générales de fonctionnement progressent plus rapidement en 2008 qu'en 2007, avec respectivement une hausse de +7,8 % contre + 2,7 %.

Coût du risque	Variation					
en millions de F CFP	2004	2005	2006	2007	2008	2008 / 2007
Dot. nettes aux prov. sur créances						
(-) douteuses	-284	-374	-94	91	-288	n.s.
(-) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation	-369	-408	-208	-138	-193	39,9%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	-151	183	226	-178	-179	0,6%
(-) Pertes sur créances irrécupérables	746	993	467	634	770	21,5%
(+) Intérêts sur créances douteuses	326	390	262	242	205	-15,3%
Coût du risque	-384	4	129	167	-95	n.s.

Source : IEOM

Les reprises sur dotations aux provisions pour risques et charges et sur dotations aux provisions sur créances douteuses sont supérieures aux pertes sur créances irrécupérables, malgré la progression de ces dernières. Les banques de la place affichent ainsi un coût du risque en 2008 en reprise nette de 95 millions de F CFP.

Nonobstant cet allègement du coût du risque, l'augmentation des charges de fonctionnement pèse au final sur le résultat d'exploitation qui ressort en diminution de 1,8 % sur l'exercice 2008.

¹ Les charges générales de fonctionnement comprennent les frais généraux (frais de personnel, impôts et taxes et services extérieurs), les dotations nettes aux amortissements, les dotations nettes aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles, la quote-part des frais de siège social, la quote-part des opérations non bancaires faites en commun desquels on déduit les charges refacturées.

² Selon la notion d'effectifs utilisés en équivalent temps plein.

3.2.2 Le résultat net

Les opérations sur immobilisations financières ressortent positives sur l'exercice ; les reprises sur dotations aux provisions couvrant les pertes constatées. Ainsi, malgré un recul du résultat d'exploitation, le résultat net des cinq banques de Nouvelle-Calédonie augmente de 1,8 % en 2008 à 6,5 milliards de F CFP contre une baisse de 1,7 % lors de l'exercice précédent.

3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITE

Le coefficient brut d'exploitation se dégrade de 3,9 points, les dépenses d'exploitation ont en effet progressé plus rapidement que les recettes. De même, le coefficient net d'exploitation augmente de 2,9 points par rapport à 2007 ; la hausse des frais de fonctionnement a été plus rapide que celle du produit net bancaire.

La rentabilité globale des banques de la place fléchit légèrement avec un coefficient de rendement qui se stabilise mais de rentabilité qui diminue de 0,4 point.

Après s'être contracté de 2,1 points sur l'exercice précédent, le taux de marge nette recule de 0,2 points à 27,5 %.

Evolution des ratios de rentabilité						Variation	
	en %	2004	2005	2006	2007	2008	2008/2007
Rentabilité d'exploitation							
Coefficient brut d'exploitation (1)		70,8%	74,2%	73,8%	75,0%	78,9%	3,9 pt
Coefficient net d'exploitation (2)		59,8%	58,5%	56,0%	54,7%	57,6%	2,9 pt
Rentabilité globale							
Coefficient de rendement (3)		1,4%	1,2%	1,3%	1,1%	1,1%	-
Coefficient de rentabilité (4)		16,1%	15,8%	17,6%	15,0%	14,6%	-0,4 pts
Taux de marge nette (5)		29,9%	28,0%	29,8%	27,7%	27,5%	-0,2 pts

(1) Dépenses d'exploitation / Recettes d'exploitation

(3) Résultat net / Total du bilan

(5) Résultat net / PNB

(2) Frais de fonctionnement / Produit net bancaire

(4) Résultat net / fonds propres

Source : IEOM

En terme de productivité, le rapport PNB / effectifs se situe à 22,1 millions de F CFP par employé, soit une diminution de 3,1 % par rapport à 2007 alors que le volume de concours octroyé par agent s'établit à 456,1 millions de F CFP et que la collecte moyenne de dépôts par employé atteint 373 millions de F CFP, soit des hausses respectives de 6,1 % et de 3,6 %. Le poids des frais généraux s'alourdit : le ratio frais de fonctionnement par employé s'établit ainsi à 13,4 millions de F CFP en 2008 contre 13,1 millions de F CFP en 2007.

Evolution des ratios de productivité						Variation	
	en millions de F CFP	2004	2005	2006	2007	2008	2008/2007
Produit net bancaire / Effectifs		18,8	20,6	21,8	22,8	22,1	-3,1%
Frais généraux (1) / Effectifs		10,4	12,4	12,8	13,1	13,4	2,7%
Concours à la clientèle / Effectifs		301,0	343,9	381,8	429,9	456,1	6,1%
Dépôts à la clientèle / Effectifs		253,7	282,6	324,3	360,1	373,0	3,6%

(1) Frais de personnel, impôts et taxes et services extérieurs

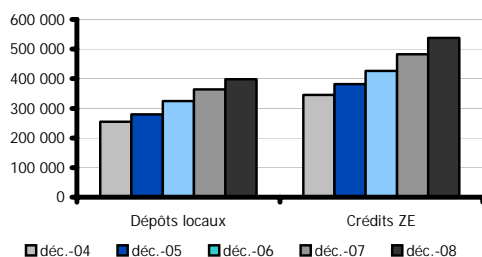
Source : IEOM

Section 3

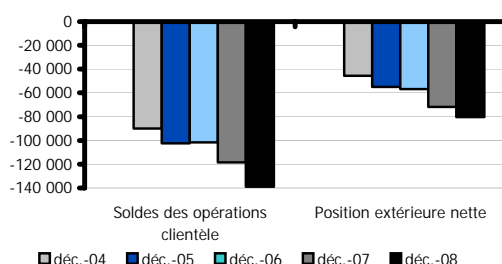
L'évolution de la structure monétaire

Tout en restant dynamique, le rythme de croissance des concours à l'économie a diminué en 2008 (+11 % contre +12,9 % en 2007) avec en parallèle une diminution des risques, le taux de créances douteuses passant de 2,5 % à 2,1 %. L'encours représente 659,5 milliards de F CFP dont 122,3 milliards de F CFP sont octroyés directement par des établissements situés hors zone d'émission. Les crédits pour le financement des opérations immobilières (+12,6 % après +16 % en 2007) et les crédits à l'investissement (+14,3 % après +16 % en 2007) sont à l'origine de la dynamique observée en 2008.

Evolution des opérations avec la clientèle des EC locaux
(en millions de F CFP)



Evolution du solde des opérations avec la clientèle des EC locaux et de la position extérieure nette
(en millions de F CFP)



Source : IEOM

La progression de l'ensemble des actifs des agents économiques (509,3 milliards de F CFP) s'est réduite de moitié (+5,5 % après +12 % en 2007) mais demeure à un niveau élevé. Cette situation résulte du ralentissement net des placements liquides ou à court terme (+11,4 % après +20,1 % en 2007) et de l'importante chute des placements à long terme (-5,9 % après +8,6 % en 2007), avec en parallèle un rythme de collecte des dépôts à vue qui décroît (+4,4 % après +5,9 % en 2007).

Les dépôts locaux sont en progression régulière au cours des cinq dernières années (+50,1 % entre 2004 et 2008). Toutefois, le montant des dépôts collectés reste toujours inférieur au montant des crédits octroyés localement.

Les opérations avec la clientèle sont déficitaires dans la zone d'émission. Au 31 décembre 2008, la position extérieure nette a connu une nouvelle dégradation de son solde en glissement annuel qui passe de -71,9 milliards de F CFP à -80,5 milliards de F CFP. En un an, les engagements hors zone d'émission ont augmenté de 5,1 % tandis que les avoirs hors zone d'émission ont reculé de 1,4 %.

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Après une progression de 12 % en 2007, l'ensemble des actifs financiers affiche un taux de croissance moins élevé (+5,5 %) pour atteindre 509,3 milliards de F CFP à fin 2008. Il se répartit en placements à long terme (16 %), dépôts à vue (39 %) et placements liquides (45 %).

Dans le détail, les placements liquides ou à court terme s'établissent à 229,8 milliards de F CFP avec un rythme de croissance de la collecte qui atteint +11,4 %, principalement sous l'impulsion des dépôts à terme d'un total de 136,2 milliards de F CFP (+18,5 % contre +31,8 %). Les placements à long terme connaissent un recul en 2008 à 83 milliards de F CFP (-5,9 % contre +8,6 %) ; les contrats d'assurance-vie demeurent dynamiques et affichent un encours de 72,4 milliards de F CFP en progression de 3,6 % (+ 14 % en 2007) tandis que les OPCVM non monétaires voient leur encours se contracter de 49,8 % à 3,7 milliards de F CFP.

Par agent économique, la croissance des actifs financiers de la clientèle s'explique d'abord par l'augmentation de 17,8 milliards de F CFP des disponibilités des ménages (+6,5 %) qui demeurent les principaux détenteurs d'actifs des établissements de crédit (57,1 % des actifs, soit 290,9 milliards de F CFP). Les avoirs des entreprises totalisent 157,8 milliards de F CFP, en hausse de 1,8 % sur la période tandis que les actifs des autres agents économiques progressent de 11,1 % à 60,6 milliards de F CFP.

1.2 LES DEPOTS A VUE

Au 31 décembre 2008, le total des dépôts à vue représente 196,5 milliards de F CFP, en hausse de 4,4 % en glissement annuel (+ 5,9 % un an auparavant). Les dépôts à vue des sociétés non financières et des ménages, soit respectivement 52,0 % et 38,0 % du total, progressent de 4,3 % et 4,8 % à 101,3 milliards de F CFP et 74,9 milliards de F CFP. Les dépôts à vue des autres agents (10,0 % du total) croissent de 3,5 % à 20,2 milliards de F CFP contrairement à l'année précédente (- 8,1 %).

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides et à court terme totalisant 229,8 milliards de F CFP voient leur rythme de croissance diminuer en 2008 (+11,4 % contre +20,1 % en 2007).

Cette évolution tient principalement à l'augmentation des comptes à terme (59 % du total) lesquels progressent de 18,5 % à 136,2 milliards de F CFP après 31,8 % l'année précédente. L'attrait de ces placements touche l'ensemble des agents économiques ; +31,3 % pour les ménages, +8,7 % pour les sociétés et +18,5 % pour les autres agents.

1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME¹

L'épargne à long terme (83 milliards de F CFP) diminue de 5,9 % en 2008 contre une hausse de 8,6 % un an auparavant. Elle est constituée en grande partie de contrats d'assurance-vie (87,2 % soit 72,4 milliards de F CFP). A l'exception des plans d'épargne logement, les différents produits d'épargne à long terme sont gérés à l'extérieur du territoire, les établissements locaux servant d'intermédiaires.

Par agent économique, les évolutions sont disparates. Avec un attrait marqué en 2007 envers les placements en actions, les sociétés voient leurs placements à long terme diminuer considérablement de 70,4 %, à un milliard de F CFP, leur portefeuille demeurant concentré essentiellement sur des OPCVM non monétaires (99,9 % du total). Les placements à long terme des ménages fléchissent également de 3,2 % à 81,3 milliards de F CFP entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008. Dans le détail, l'attrait des ménages pour les contrats d'assurance-vie (89,1 % de leurs placements à long terme) reste marqué même s'il progresse faiblement en 2008 à 72,4 milliards de F CFP (+3,6 % contre +14,0 % en 2007).

2. Les crédits à la clientèle

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

2.1.1 Vue d'ensemble

En 2008, les concours à la clientèle résidente croissent de +11 % après une hausse de +12,9 % à fin 2007. Ceux-ci s'établissent ainsi à 659,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2008 et se répartissent essentiellement en opérations immobilières (47 %), en investissements (26 %) et en besoins de trésorerie (22 %). Ces concours se répartissent à hauteur de 537,1 milliards de F CFP (+11,3 %) accordés par les établissements de crédit locaux et de 122,4 milliard de F CFP (+9,3 %) octroyés par des établissements de crédit situés hors zone d'émission.

Favorisé par un marché immobilier en expansion, le financement de l'immobilier (habitat pour les ménages et construction pour les entreprises) constitue depuis plusieurs années le principal axe de développement du portefeuille des établissements de crédits. L'encours des crédits pour le financement de l'immobilier progresse de 12 % par an en moyenne sur les cinq dernières années contre 8,2 % pour l'ensemble des autres catégories de crédit.

Premier poste d'endettement des agents économiques, les crédits pour le financement de l'immobilier (47 % du total des concours) augmentent de 12,6 % après une hausse de 16 % en 2007.

De façon plus globale, la bonne orientation de l'activité économique a entraîné une progression de 14,3 % des crédits d'investissement² et de 6,8 % des crédits de trésorerie³.

¹ Les encours d'assurance-vie collectés par les sociétés d'assurance qui ne sont pas filiales des établissements de crédit de la place ne font pas l'objet de déclarations auprès de l'IEOM. De ce fait, l'encours présenté ci-dessous n'est pas exhaustif.

² Entreprises et collectivités locales.

³ Crédits d'exploitation des entreprises et à la consommation des ménages

L'analyse du portefeuille des établissements de crédit par agent économique montre que les ménages bénéficient de 47 % des crédits sains soit 305,7 milliards de F CFP devançant de trois points les entreprises (44 % soit 291 milliards de F CFP). L'encours des entreprises progresse de 13,2 % après +18,1 %, l'encours des ménages de 11,8 après 10,6 %. A l'inverse, l'encours des collectivités locales et des autres agents recule respectivement de 0,2 % et 3,9 % à 39 milliards de F CFP et 9,9 milliards de F CFP.

2.1.2 Concours consentis aux entreprises

L'endettement bancaire des entreprises s'élève à 291 milliards de F CFP (+13,2 %). Cette croissance tient, en premier lieu, aux crédits d'investissement qui augmentent de 16,2 % pour s'établir à 139,7 milliards de F CFP au 31 décembre 2008 soit 48,0 % du total. Les crédits à la construction progressent, quant à eux, de 9,1 % et représentent 66 milliards de F CFP, soit 22,7 % du total. Les crédits d'exploitation affichent une hausse de 11,7 % (26,8 % du total) contre 4,2 % en 2007.

2.1.3 Concours consentis aux ménages

L'encours des crédits octroyés aux ménages continue de progresser de 11,8 % à 305,7 milliards de F CFP en 2008. Dans le détail, le besoin de financement des ménages porte essentiellement sur l'habitat (78,8 % du total), et progresse de 13,6 % (contre 12,4 % en 2007). Les crédits à la consommation augmentent, pour leur part, de 5,5 %, soit 20,7 % du total. Parmi les différentes catégories de crédits à la consommation, les crédits de trésorerie et les comptes ordinaires débiteurs progressent respectivement de 7,6 % et 11,3 % à 47,6 milliards de F CFP et 2,9 milliards de F CFP. Le crédit-bail affiche une baisse de 2,5 % en 2008 à 2,8 milliards de F CFP.

2.1.4 Concours consentis aux collectivités locales

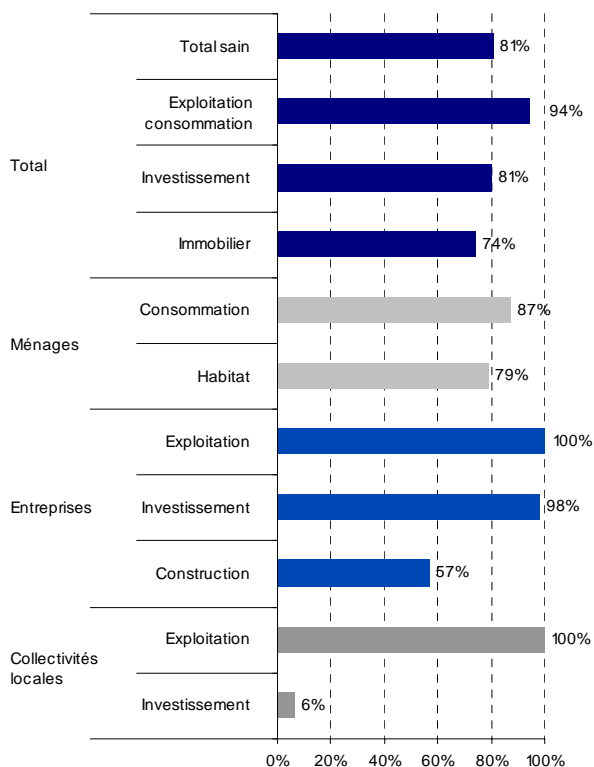
La dette totale des collectivités locales s'allège de 0,2 % en 2008 à 39 milliards de F CFP. Les crédits d'exploitation reculent de 30,6 % à 4,9 milliards de F CFP tandis que les crédits d'investissements affichent une hausse de 6,9 % à 33 milliards de F CFP. Ces deux catégories représentent respectivement 12,7 % et 84,7 % de l'endettement total. Les crédits d'investissements sont quasi-exclusivement financés par les établissements de crédit situés hors de la zone d'émission ; leur volume tend à se stabiliser ces dernières années.

2.2 LES CONCOURS CONSENTIS PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS LOCAUX

Les établissements de crédit locaux se positionnent comme les principaux bailleurs de fonds de l'économie néo-calédonienne. Le poids de leur intervention par type de crédits est détaillé dans le graphique ci-contre :

Les concours octroyés se répartissent à hauteur de 49 % en faveur des entreprises, 47 % des ménages, 3 % des collectivités locales et 1 % divers.

Poids des établissements de crédits locaux dans le financement des agents économiques néo-calédoniens



Source : IEOM

En termes de risque, le portefeuille clientèle des établissements de crédit locaux affiche un taux de créances douteuses brutes¹ qui diminue presque de moitié sur les cinq derniers exercices (2,5 % en 2008 contre 5,2 % en 2003). Si cette situation est à rapprocher de la phase d'expansion des crédits qui induit généralement une baisse mécanique du taux de créances douteuses brutes, il faut noter aussi la bonne qualité intrinsèque du portefeuille clientèle des établissements de la place, dans un contexte économique favorable.

Au 31 décembre 2008, le taux de créances douteuses brutes des établissements de crédit s'affiche à 2,5 % en diminution de 0,5 point sur l'exercice. Dans le même temps, le taux de provisionnement passe de 70 % à 72,5 %.

¹ Montant des créances douteuses brutes rapportés au total des concours bruts

3. La circulation fiduciaire

3.1 EMISSION NETTE DE BILLETS EN F CFP

A fin décembre 2008, l'émission nette de billets de F CFP s'élève à 4,4 millions de billets pour une valeur totale de 17,3 milliards de F CFP, toutes coupures confondues, soit une augmentation de 1,2 % du nombre de billets émis pour une hausse de 4,4 % du montant total émis par rapport à la même date l'année précédente. Depuis 2004, l'émission nette de billets est en progression constante.

Les principales évolutions par rapport à fin décembre 2007 en nombre d'unités émises concernent les billets de 10 000 F CFP qui augmentent de 10 % et les billets de 1 000 F CFP qui reculent de 1,7 %.

Les coupures de 5 000 F CFP et de 1 000 F CFP sont les plus utilisées : les billets de 5 000 F CFP représentent ainsi 34 % du total des billets émis, devant ceux de 1 000 F CFP (28 %) et de 500 F CFP (20 %).

3.2 EMISSION NETTE DE PIÈCES EN F CFP

Au 31 décembre 2008, l'émission nette en nombre de pièces s'affiche en hausse de 5,8 % par rapport à la même période l'année dernière à 110,6 millions de pièces pour un montant total en hausse de 5,9 % à 1,46 milliards de F CFP. Depuis 2004, l'émission nette de pièces connaît une progression régulière.

Les principales évolutions du nombre de pièces émises par rapport au mois de décembre 2007 concernent les pièces de 100 F CFP qui ne progressent que de 5,5 % (+ 8,3 % l'année précédente) et les pièces de 20 F CFP qui augmentent de 7,1 %.

Les « petites pièces » (1 F CFP, 2 F CFP, 5 F CFP, 10 F CFP) représentent 81 % du nombre total de pièces émises à fin décembre 2008 contre 19 % en valeur.

4. La masse monétaire et ses contreparties

4.1 LA MASSE MONETAIRE

4.1.1 Vue d'ensemble

En 2008, la masse monétaire continue de croître rapidement même si l'on observe un ralentissement à 9,8 % contre 11,9 % en 2007. On constate par ailleurs un transfert des dépôts à vue vers les dépôts à terme.

Dans le détail la croissance de l'agrégat M1 s'atténue nettement (+ 4,5 % contre + 5,7 % en 2007) du fait du ralentissement des dépôts à vue (+ 4,4 % après + 5,9 %). M2-M1 (principalement constituée de comptes sur livrets) augmente de 10,9 % contre 4,1 % l'année précédente. Dans le même temps, M3-M2 bénéficie de la hausse des comptes à terme et augmente de + 18,3 % contre + 31,3 % en 2007.

Enfin, l'agrégat P1 (l'épargne contractuelle est quasi-exclusivement constituée de plans d'épargne-logement) ne cesse de reculer (- 16,0 %) suite à l'arrivée à échéance des PEL.

Composantes de la masse monétaire en millions de F CFP						Structure	Variation
	2004	2005	2006	2007	2008	2008	2008/2007
Circulation fiduciaire	11 499	11 504	12 517	12 846	13 626	3,2%	6,1%
Billets	10 324	10 273	11 225	11 461	12 159	2,9%	6,1%
Pièces	1 175	1 231	1 292	1 385	1 467	0,3%	5,9%
Dépôts à vue	133 907	146 026	177 762	188 185	196 491	46,5%	4,4%
TOTAL M1	145 406	157 530	190 279	201 031	210 117	49,7%	4,5%
M2-M1	58 134	63 336	65 726	68 386	75 850	17,9%	10,9%
Comptes sur livrets	57 419	62 560	64 894	67 636	75 157	17,8%	11,1%
Comptes épargne logement	715	776	832	750	693	0,2%	-7,6%
TOTAL M2	203 540	220 866	256 005	269 417	285 967	67,6%	6,1%
M3-M2	70 778	76 523	88 031	115 615	136 777	32,4%	18,3%
Dépôts à terme	69 908	75 697	87 247	114 982	136 236	32,2%	18,5%
Bons de caisse	870	826	784	633	541	0,1%	-14,5%
Total M3	274 318	297 389	344 036	385 032	422 744	100,0%	9,8%
P1	4 605	5 655	5 969	5 123	4 301		-16,0%
Plans d'épargne logement	4 570	5 618	5 929	5 074	4 245		-16,3%
Autres compte d'épargne à régime spécial	35	37	40	49	56		14,3%
M3+P1	278 923	303 044	350 005	390 155	427 045		9,5%

Source : IEOM

4.1.2 Les contreparties de la masse monétaire

Au 31 décembre 2008, le taux de croissance de l'agrégat M3 diminue de 2,1 points pour atteindre 9,8 % à 422,7 milliards de F CFP. Ce recul s'explique par la diminution des avoirs hors zone d'émission (- 2,8 %).

Contreparties de la masse monétaire

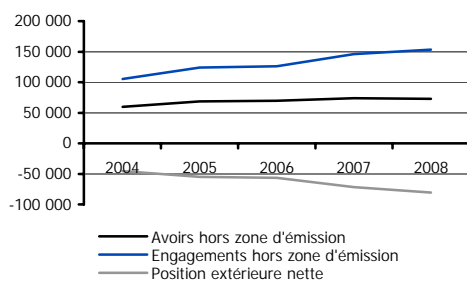
en millions de F CFP	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Avoirs hors zone d'émission	78 525	87 963	94 440	101 503	98 618	-2,8%
Institut d'émission	19 007	19 116	24 770	27 621	25 795	-6,6%
Etablissements de crédit	59 518	68 847	69 670	73 882	72 823	-1,4%
Créances du Trésor public	9 614	11 642	12 884	14 304	16 070	12,3%
Concours sur ressources monétaires	186 179	197 784	236 712	269 225	308 056	14,4%
Concours de caractère bancaire des EC locaux	345 038	382 003	426 523	482 429	537 129	11,3%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	158 859	184 219	189 811	213 204	229 073	7,4%
Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	32 994	35 959	39 734	44 306	47 470	7,1%
Provisions sur créances douteuses	10 882	10 007	9 929	9 943	9 627	-3,2%
Engagements hors zone d'émission	105 129	123 914	126 375	145 815	153 308	5,1%
Epargne contractuelle	4 605	5 656	5 969	5 123	4 303	-16,0%
Divers	5 249	8 683	7 804	8 017	14 365	79,2%
Total M3	274 318	297 389	344 036	385 032	422 744	9,8%

Source : IEOM

4.1.3 La position extérieure nette

Les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux diminuent de 1,4 % en un an. Les engagements hors zone d'émission augmentent par contre de 5,1 %. Ces évolutions influent défavorablement la position extérieure nette des établissements de crédit locaux (différence entre les avoirs et les engagements). Ainsi, le solde, structurellement négatif, s'est détérioré à - 80,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2008 contre - 71,9 milliards au 31 décembre 2007 (- 11,9 %).

Evolution de la position extérieure nette



Source : IEOM

Position extérieure nette

en millions de F CFP	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Avoirs hors zone d'émission	59 518	68 847	69 670	73 882	72 823	-1,4%
Engagements hors zone d'émission	105 129	123 914	126 375	145 815	153 308	5,1%
Position extérieure nette	-45 611	-55 067	-56 705	-71 933	-80 485	11,9%

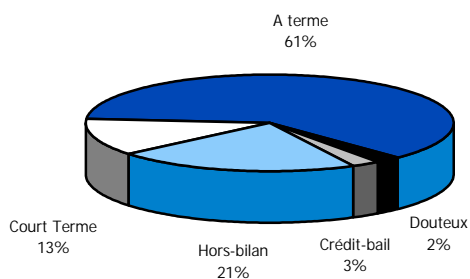
Source : IEOM

5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

5.1 LE RISQUE SUR LES ENTREPRISES

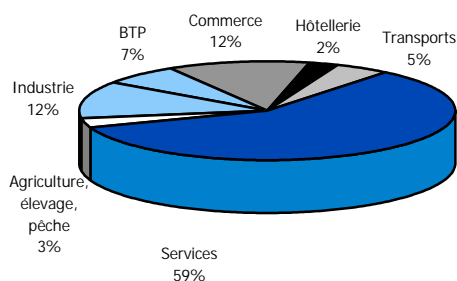
Le montant du total des risques (hors-bilan compris) des entreprises¹ déclarés à la Centrale des risques au 31 décembre 2008 représente un total de 390,5 milliards de F CFP (+ 12,2 % par rapport au 31 décembre 2007). Sur ce total, les encours représentent 307,1 milliards de F CFP et les engagements de hors-bilan 83,4 milliards de F CFP (21 %).

Risques des entreprises déclarés aux SCR par nature au 31/12/2008



Source : IEOM

Risques des entreprises déclarés aux SCR par secteur au 31/12/2008



Source : IEOM

Le secteur des services concentre 59 % de l'encours des professionnels, devant les secteurs du commerce et de l'industrie (12 % chacun). Le BTP, pour sa part, se voit allouer 7 % du total des prêts aux professionnels.

Le montant des encours, tous secteurs confondus, progresse de 14,7 % en douze mois, sous l'impulsion de la demande en financement des services (+ 16,4 % en un an) et dans une moindre mesure par celle du BTP (+25,4 % en douze mois). L'activité de ce dernier secteur a été tirée par le logement social, la demande privée et le chantier de Goro Nickel. Le secteur de l'hôtellerie affiche une progression de son encours de 9,9 % en un an. A noter, que le secteur des transports et des télécommunications a vu son encours progresser de 27,2 % en douze mois, en liaison notamment avec les engagements contractés au titre des aménagements des voies rapides.

¹ Ce montant n'inclut pas les particuliers et les collectivités qui font également l'objet d'une déclaration au SCR.

5.2 LE RISQUE IMMOBILIER

Les risques déclarés sur le secteur immobilier augmentent continuellement entre 2005 et 2008. A fin 2008, ils représentaient un montant de 308,9 milliards de F CFP, en hausse de 12,5 % sur un an. Dans le détail, les crédits à l'habitat aux ménages croissent de 13,6 % en douze mois. Ils représentent 78 % de l'encours du secteur. Les crédits à la construction des entreprises affichent pour leur part une hausse de 12,9 % sur l'année 2008. Les crédits aux opérateurs sociaux (Société Immobilière de la Nouvelle-Calédonie, Fonds Social de l'Habitat et sa filiale Fonds Calédonien de l'Habitat) progressent de 7,6 %. A noter que les crédits accordés aux promotions immobilières connaissent un léger recul (- 1,4 %) en 2008, l'activité ayant été ralentie en fin d'année par les incertitudes liées à l'évolution de la loi de défiscalisation.

Les risques du secteur immobilier

en millions de F CFP						<i>Structure</i>	<i>Variation</i>
	2004	2005	2006	2007	2008	2008	2008/2007
Crédits à la construction des Entreprises*	16 849	17 828	19 296	27 169	30 683	9,9%	12,9%
Crédits à l'habitat des Ménages	159 096	176 623	188 682	212 123	241 030	78,0%	13,6%
Crédits aux promotions immobilières	1 713	2 234	5 007	5 774	5 692	1,8%	-1,4%
Crédits aux opérateurs sociaux	16 118	17 363	21 951	27 617	29 714	9,6%	7,6%
Autres crédits immobiliers	2 821	2 138	2 249	1 942	1 796	0,6%	-7,5%
Ensemble des risques immobiliers	196 597	216 186	237 185	274 625	308 915	100,0%	12,5%

* Hors promotions immobilières et opérateurs sociaux

Source : IEOM

5.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Le montant des risques du secteur public néo-calédonien (Communes, Provinces, Nouvelle-Calédonie) s'élève à 36,7 milliards de F CFP à fin 2008, en recul de 14,5 % sur un an, après une hausse de 17,4 % en 2007. Dans le détail, l'encours de crédits recule de 9,7 % sur l'année 2008 et les engagements de hors-bilan de 77,8 %.

Les risques du secteur public

en millions de F CFP						<i>Structure</i>	<i>Variation</i>
	2004	2005	2006	2007	2008	2008	2008/2007
Court terme	754	989	2 172	4 024	3 077	8,6%	-23,5%
Moyen terme	30 050	29 562	32 493	35 753	32 850	91,3%	- 8,1%
Créances douteuses brutes	361	805	21	38	16	0,0%	-57,9%
Crédit bail	49	55	72	17	41	0,1%	141,2%
Total des encours	31 214	31 411	34 758	39 832	35 984	98,2%	- 9,7%
Engagements de hors-bilan	429	839	1 754	3 042	676	1,8%	-77,8%
TOTAL DES RISQUES	31 643	32 250	36 512	42 874	36 660	100,0%	-14,5%

* y compris mines, métallurgie

Source : IEOM

Les engagements du secteur public néo-calédonien sont essentiellement portés par des établissements métropolitains (79 % du total des risques au 31 décembre 2008). Les communes concentrent 61 % du total des risques à fin 2008, devant les Provinces (25 %).

Perspectives

Poursuite de la crise dans le secteur du nickel, mais des investissements encore élevés

Le secteur de la mine / métallurgie ne devrait pas connaître de retournement significatif de la demande. Au premier trimestre les cours ont varié entre 4 \$/lb et 5 \$/lb alors que les stocks mondiaux ont dépassé les 100 000 tonnes. Les perspectives des deux opérateurs du territoire (50 000 tonnes de nickel pour la SLN et 6 000 tonnes pour Vale Inco Nouvelle-Calédonie) conduiraient cependant à une progression des volumes produits. L'inquiétude se porte sur la réduction des ventes de minerai brut et sur l'impact de l'arrêt de l'usine australienne de Yabulu (BHP Billiton) sur l'activité des petits mineurs de la côte Est. Les investissements du secteur restent toutefois à un niveau élevé du fait de la mise en œuvre du projet de l'usine du Nord.

Un début d'année plutôt morose

En début d'année, les chefs d'entreprises ont exprimé une certaine inquiétude. Elle s'est traduite par des prévisions d'activité en forte baisse sur le premier trimestre 2009 et par des prévisions d'investissement sur l'ensemble de l'année nettement plus prudentes que par le passé. Il est probable que l'inquiétude vis-à-vis de l'environnement économique soit née de la conjonction :

- des mouvements sociaux qui ont perturbé l'activité de certains secteurs (immobilier et commerce automobile) à la fin de l'année,
- de l'inflation (consommation et construction) encore élevée,
- des annonces très pessimistes de la SLN sur ses perspectives 2009,
- de la période pré-électorale, généralement, source d'attentisme.

Un comportement des acteurs déterminant pour la suite de l'année 2009

La Nouvelle-Calédonie a connu, ces dernières années, une croissance forte, créatrice d'emplois, générée par un niveau d'investissement élevé. La baisse des taux directeurs observée depuis octobre 2008, progressivement répercutée par le système bancaire, constitue une opportunité pour les investisseurs dans un contexte où de nombreux projets sont en cours ou identifiés. Par ailleurs, les revalorisations salariales intervenues en fin d'année 2008 et la désinflation observée depuis le début de l'année devraient permettre de soutenir la consommation des ménages alors que le niveau d'emploi est élevé. Certes les acteurs seront attentifs aux effets des modifications liées à la loi pour le développement économique des outre-mer et à l'impact de la réforme de l'indemnité temporaire de retraite mais l'économie calédonienne, en dehors du secteur du nickel, possède de nombreux atouts pour résister en 2009.

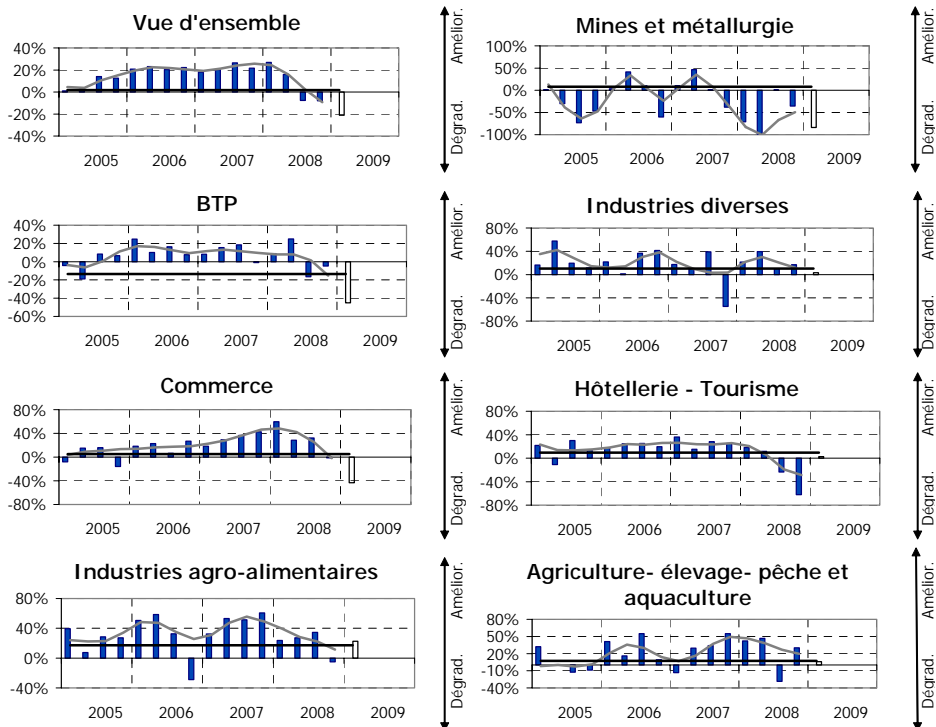
Avec des perspectives favorables à moyen terme

Les fondamentaux de l'économie calédonienne restent bons sur le moyen terme avec de nombreux investissements lourds (jeux du Pacifique, aéroport, logements sociaux, médipôle) dont le financement est acquis ou probable. Responsable du coup de frein sur la croissance 2008 et 2009, le secteur du nickel présente également des perspectives d'investissements élevées et va très significativement, en quelques années, augmenter sa production métallurgique. La Nouvelle-Calédonie, qui connaît une situation de quasi plein emploi et dispose d'un système bancaire dynamique, devrait retrouver le chemin d'une croissance soutenue après une période de transition limitée.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

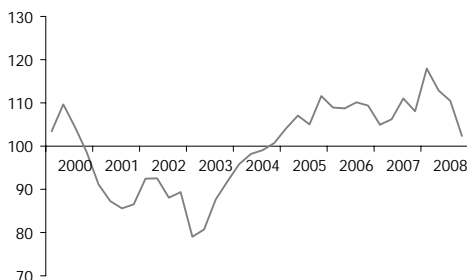
Tableau 1
Indicateurs d'activité – Enquêtes trimestrielles de conjoncture



Source : IEOM

L'enquête d'opinion sur l'année 2008 a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 193 entreprises pour un taux de réponses moyen de 75,3 %

Tableau 1 bis
Indicateur de climat des affaires – Enquêtes trimestrielles de conjoncture



Source IEOM

L'indicateur de climat des affaires s'interprète de la manière suivante : plus il est élevé, plus les chefs d'entreprise évaluent favorablement la conjoncture. Un niveau supérieur à 100 signifie que l'opinion des dirigeants d'entreprises interrogés sur la conjoncture est supérieure à la moyenne sur longue période.

Tableau 2

Emplois et ressources de biens et services à prix courants

	Ressources			Emplois				
	PIB	Import.	Total	Dépenses de consommation finale ménages	APU ⁽¹⁾	Formation brute de capital	Export.	Total
Niveau 2007 ^(p) en milliards de F CFP	769	344	1 114	427	171	297	218	1 114
Part dans le PIB		44,8%		55,6%	22,3%	38,6%	28,3%	
Taux de croissance annuels au prix courants, en %								
2007 ^(p)	17,3	16,3	17,0	5,9	5,4	31,3	36,9	17,0
2006 ^(p)	9,6	22,4	13,2	6,1	6,4	26,6	23,8	13,2
2005	5,8	17,0	8,8	7,9	5,5	18,7	3,3	8,8
2004	9,1	-3,3	5,4	6,2	2,8	-1,4	16,4	5,4
2003	9,9	19,1	12,4	4,8	5,2	32,0	25,4	12,4
2002	7,4	3,6	6,3	3,7	7,8	14,8	3,7	6,3
2001	-0,6	4,4	0,8	6,3	5,0	-0,7	-18,3	0,8
2000	8,2	7,1	7,9	1,7	3,7	11,0	33,7	7,9
1999	7,1	12,9	8,6	5,5	3,9	12,6	25,7	8,6

(p) provisoire, (1) Administrations publiques et Institut sans but lucratif aux services des ménages

Source : ISEE

Tableau 3

Valeur ajoutée par secteur d'activité

	Valeur ajoutée(*)			Autres industries		Services		Services non
	Agricult.	Nickel		BTP	Commerce	marchands	marchands	
Niveau 2005 en millions de F CFP	550 893	9 267	56 852	40 973	48 779	68 392	199 079	127 553
Part dans la Valeur ajoutée, en %								
2007 ^(p)	100	2	20	6	9	11	31	21
2006 ^(p)	100	2	12	7	9	12	34	23
2005	100	2	10	7	9	12	36	23
2004	100	2	11	7	9	13	35	23
2003	100	2	9	7	9	13	35	24
2002	100	2	6	8	9	13	35	26
2001	100	3	5	8	9	13	36	26
2000	100	2	9	8	9	12	35	25
1999	100	2	6	8	9	12	36	26
1998	100	2	3	9	9	13	37	27

(*) hors SIFIM, (p) provisoire

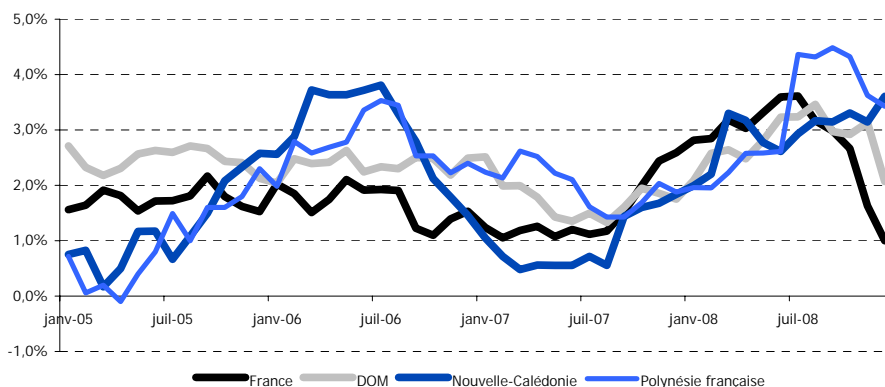
Source : ISEE

Tableau 4
Indices des prix à la consommation

Année	Ensemble	Alimentation	Produits	
			manufacturés	Services
Glissement annuel en fin d'année (%)				
2000	2,3	1,7	1,3	1,4
2001	2,3	2,9	0,3	1,4
2002	1,5	2,3	0,7	2,3
2003	1,0	1,7	-0,2	0,7
2004	0,9	1,4	0,1	0,7
2005	2,6	2,4	3,3	1,9
2006	1,4	0,7	2,7	1,4
2007	1,8	4,5	0,2	2,2
2008	3,7	4,6	0,2	1,1
Moyenne annuelle				
2000	1,5	0,5	2,0	1,9
2001	2,3	2,6	3,3	1,2
2002	1,8	2,4	1,0	2,1
2003	1,1	1,9	0,2	1,5
2004	0,8	1,2	0,1	1,3
2005	1,2	1,4	0,8	1,5
2006	2,9	3,0	3,5	2,4
2007	1,0	1,4	-0,4	2,0
2008	2,9	3,9	2,8	2,4
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en %				
2000	100,0	19,3	52,2	28,5
2001	100,0	34,1	44,2	21,8
2002	100,0	41,9	5,1	53,0
2003	100,0	49,5	8,1	42,4
2004	100,0	44,9	0,0	55,1
2005	100,0	24,7	33,0	42,3
2006	100,0	12,8	43,4	43,7
2007	100,0	67,7	8,4	23,9
2008	100,0	34,2	35,2	30,5

Source : ISEE

Evolution de l'indice des prix en glissement annuel



Source : ISEE

Tableau 5

Taux de chômage au sens du recensement (%)

	1989	1996	2004
Hommes	15,3	16,1	14,5
Femmes	17,0	22,5	18,7
Total	16,0	18,6	16,3

Source : ISEE

Demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à l'IDC-NC*

	1999	2007	2008	Variation 08/07	Part en 2008
Hommes	3 257	1 962	2 234	13,9%	39,8%
Femmes	4 132	2 804	3 380	20,5%	60,2%
Total	7 389	4 766	5 614	17,8%	
Moins de 26 ans	2 520	1 216	1 402	15,3%	25,0%
De 26 à 35 ans	2 771	1 681	1 993	18,6%	35,5%
Plus de 36 ans	2 098	1 869	2 219	18,7%	39,5%
Répartition par durée du chômage					
Moins d'1 mois	645	490	647	32,0%	11,5%
De 1 à 3 mois	891	689	868	26,0%	15,5%
De 3 à 6 mois	1 393	972	1 167	20,1%	20,8%
De 6 à 12 mois	2 609	1 571	1 826	16,2%	32,5%
Plus d'1 an	1 852	1 044	1 106	5,9%	19,7%
Répartition par qualification ⁽¹⁾					
Qualifié	3 412	1 423	1 605	12,8%	28,6%
Non qualifié	3 978	1 399	1 502	7,4%	26,8%

(1) une grande partie des demandeurs n'est pas classée dans l'une de ces deux catégories

* Suite à la mise en place d'un nouveau logiciel du traitement de l'offre et de la demande d'emploi en avril 2004, la continuité de certaines séries statistiques ne peut plus être assurée.

Source : ISEE

Tableau 5 ter

Demandes d'emploi par catégorie professionnelle (moyenne en fin de mois)

	2007	2008	Variation 08 / 07	Part en 2008
Services aux personnes et à la collectivité	1 693	1 702	0,5%	25,8%
Bâtiment, travaux publics et extraction	853	876	2,7%	13,3%
Services administratifs et commerciaux	876	897	2,4%	13,6%
Transport et logistique	673	660	-2,0%	10,0%
Industrie hôtelière	523	531	1,5%	8,0%
Distribution et vente	429	440	2,5%	6,7%
Autres (1)	1 526	1 495	-2,0%	22,7%
Total	6 573	6 600	0,4%	100,0%

(1) dont agriculture et pêche, industrie, mécanique, électricité et électronique, et socio éducatif.

Source : IDC-NC

Tableau 6

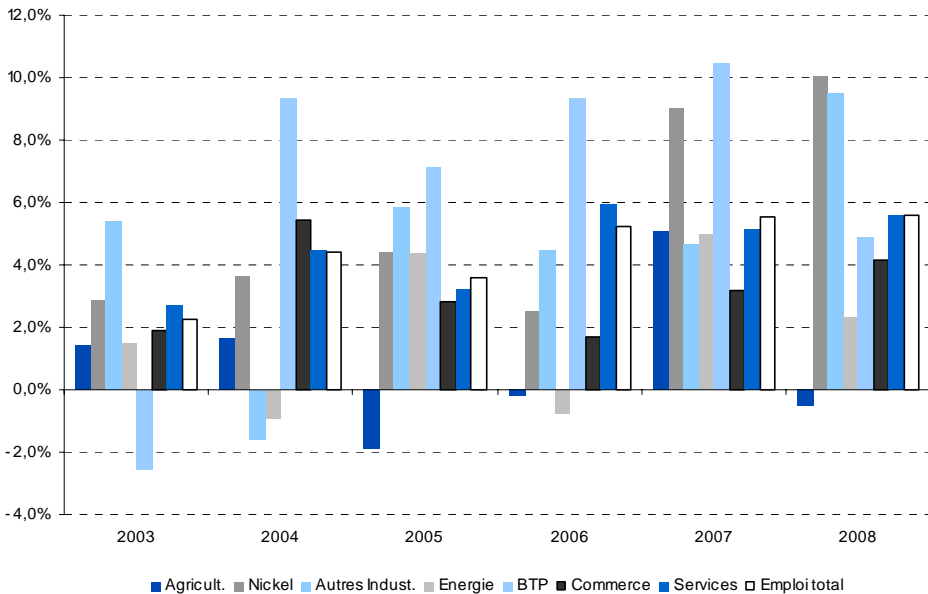
Emploi salarié total(*) par secteur d'activité

	Nickel :							Emploi total	Niveau	Evolution
	Agricult.	Mines et métal.	Autres Indust.	Energie	BTP	Commerce	Services			
2008	2 229	4 366	5 073	825	7 992	9 383	51 970	81 839		
	Part dans l'emploi total (%)									
2008	2,7	5,3	6,2	1,0	9,8	11,5	63,5	81 839	5,6%	
2007	2,9	5,1	6,0	1,0	9,8	11,6	63,5	77 488	5,6%	
2006	2,9	5,0	6,0	1,0	9,4	11,9	63,8	73 413	5,2%	
2005	3,1	5,1	6,1	1,1	9,0	12,3	63,3	69 774	3,6%	
2004	3,2	5,0	5,9	1,1	8,7	12,4	63,5	67 358	4,4%	
2003	3,3	5,1	6,3	1,2	8,4	12,3	63,5	64 512	2,3%	
2002	3,4	5,1	6,1	1,2	8,8	12,3	63,2	63 078		

*Hors militaires, stagiaires et régimes d'aide à l'emploi

Sources : RIDET, CAFAT

Croissance de l'emploi salarié(*) à fin décembre



*Hors militaires, stagiaires et régimes d'aide à l'emploi

Sources : RIDET, CAFAT

Tableau 7
Importations par famille de produits

Millions de F CFP	1995	2000	2005	2006	2007	2008
Produits alimentaires, boissons, tabacs	16 126	18 562	22 944	24 684	26 504	30 118
Produits minéraux	8 517	18 266	27 989	31 372	35 750	50 744
Produits chimiques	6 851	9 565	13 145	14 030	14 972	16 128
Produits en caoutchouc et plastique	4 037	5 046	7 402	8 271	7 788	8 581
Bois et ouvrages en bois	1 376	1 451	1 888	2 115	2 011	2 179
Papiers et ouvrages en papier	3 029	3 485	3 850	4 257	4 497	4 607
Textiles	3 530	3 971	4 911	5 650	5 555	6 018
Métaux et ouvrages en ces métaux	5 917	7 743	12 537	15 590	15 381	16 268
Machines, appareils et matériel électrique	14 646	22 461	34 871	42 868	47 784	48 674
Matériel de transport	13 671	17 536	25 324	32 776	35 502	38 875
Autres produits	9 194	11 680	15 831	19 226	48 355	39 998
Total	86 894	119 765	170 692	200 841	244 096	262 188

Source : Direction Régionale des Douanes

Tableau 7 bis
Part dans le total des importations (%)

	1995	2000	2005	2006	2007	2008
Produits alimentaires, boissons, tabacs	18,6	15,5	13,4	12,3	10,9	11,5
Produits minéraux	9,8	15,3	16,4	15,6	14,6	19,4
Produits chimiques	7,9	8,0	7,7	7,0	6,1	6,2
Produits en caoutchouc et plastique	4,6	4,2	4,3	4,1	3,2	3,3
Bois et ouvrages en bois	1,6	1,2	1,1	1,1	0,8	0,8
Papiers et ouvrages en papier	3,5	2,9	2,3	2,1	1,8	1,8
Textiles	4,1	3,3	2,9	2,8	2,3	2,3
Métaux et ouvrages en ces métaux	6,8	6,5	7,3	7,8	6,3	6,2
Machines, appareils et matériel électrique	16,9	18,8	20,4	21,3	19,6	18,6
Matériel de transport	15,7	14,6	14,8	16,3	14,5	14,8
Autres produits	10,6	9,8	9,3	9,6	19,8	15,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction Régionale des Douanes

Tableau 8
Exportations par famille de produits

Millions de F.CFP	1995	2000	2005	2006	2007	2008
Minerai de nickel	11 532	15 117	15 210	18 640	44 187	16 364
Ferro-nickels	29 382	44 897	64 364	78 936	107 995	66 775
Mattes	6 889	11 029	15 285	22 888	25 117	19 731
Produits de la mer	1 113	2 682	3 043	2 703	2 266	2 359
dont thons	332	582	381	197	202	258
crevettes	501	1 797	2 372	2 177	1 527	1 583
holothuries	118	181	167	213	414	387
coquilles de trocas	122	47	66	90	96	90
Autres	2 336	3 314	6 872	5 001	4 316	4 276
Total	51 268	77 039	104 774	128 168	183 881	109 505

Sources : Direction Régionale des Douanes, Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes.

Tableau 8 bis
Part dans le total des exportations (%)

	1995	2000	2005	2006	2007	2008
Minerai de nickel	22,5	19,6	14,5	14,5	24,0	14,9
Ferro-nickels	57,3	58,3	61,4	61,6	58,7	61,0
Mattes	13,4	14,3	14,6	17,9	13,7	18,0
Produits de la mer	2,2	3,5	2,9	2,1	1,2	2,2
dont thons	0,6	0,8	0,4	0,2	0,1	0,2
crevettes	1,0	2,3	2,3	1,7	0,8	1,4
holothuries	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4
coquilles de trocas	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres	4,6	4,3	6,6	3,9	2,3	3,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : Direction Régionale des Douanes, Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes.

Tableau 8 ter
Evolution par rapport à l'année précédente

	2000	2005	2006	2007	2008
Minerai de nickel	76	-4	23	137	-63
Ferro-nickels	52	8	23	37	-38
Mattes	26	6	50	10	-21
Produits de la mer	10	5	-11	-16	4
dont thons	53	2	-48	3	28
crevettes	-4	6	-8	-30	4
holothuries	106	-2	28	94	-7
coquilles de trocas	4	43	36	7	-6
Autres	5	14	-27	-14	-1
Total	47	6	22	43	-40

Sources : Direction Régionale des Douanes, Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes.

Tableau 9

Principaux postes de la balance des paiements

Milliards de F CFP	Crédits		Débits		Soldes	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	277,2	342,4	327,9	381,2	-50,7	-38,8
Biens	113,6	167,9	183,8	226,1	-70,2	-58,2
Services	45,0	47,4	106,3	114,3	-61,3	-66,9
Revenus	57,0	60,6	16,9	17,3	40,1	43,3
Transferts courants	61,6	66,5	20,9	23,5	40,7	43,0
COMPTE DE CAPITAL	1,1	1,2	0,7	0,9	0,4	0,3
COMPTE FINANCIER	532,1	682,3	487,5	656,2	44,6	26,1
Investissements directs	168,9	215,8	100,6	158,9	68,3	56,9
Investissements de portefeuille	68,1	96,5	72,3	109,0	-4,2	-12,5
Autres investissements	295,1	370,0	314,6	388,3	-19,5	-18,3
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	5,8	12,3	0,0	0,0	5,8	12,3

Sources : BDF / IEOM

Tableau 10

Les versements publics

En milliards de F CFP			Variation
	2006	2007	2007/2006
Services des administrations publiques	11,5	11,8	2,6%
Rémunération des salariés du secteur public	47,1	48,1	2,1%
Transferts courants - secteur des administrations publiques	55,2	59,1	7,0%
Total	113,8	119,0	4,6%

Sources : BDF / IEOM

Tableau 11

Détail du compte de transactions courantes

Milliards de F CFP	Crédits		Débits		Soldes	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	277,2	342,4	327,9	381,2	-50,7	-38,8
Biens	113,6	167,9	183,8	226,1	-70,3	-58,2
Services	45,0	47,4	106,3	114,3	-61,3	-66,9
dont Transports	7,4	8,6	24,4	28,4	-17,0	-19,8
maritimes	2,6	3,6	13,4	16,0	-10,8	-12,4
aériens	4,9	5,0	11,0	12,4	-6,2	-7,4
dont Voyages	16,1	17,2	12,3	13,0	3,9	4,2
dont Services de construction	2,4	1,4	11,3	28,0	-8,8	-26,6
dont Autres services aux entreprises	6,3	6,0	50,0	35,9	-43,8	-29,9
dont Services personnels, culturels et récréatif	0,5	1,3	3,9	4,8	-3,5	-3,5
dont Services des administrations publiques	11,5	11,8	0,1	0,0	11,5	11,8
Revenus	57,0	60,6	16,9	17,3	40,1	43,3
Rémunération des salariés	50,6	50,8	3,0	3,2	47,6	47,6
Revenus des investissements	6,4	9,8	13,9	14,0	-7,5	-4,2
dont investissements directs	0,6	2,8	8,1	5,8	-7,5	-3,0
dont investissements de portefeuille	3,2	3,7	0,2	0,7	2,9	3,0
Transferts courants	61,6	66,5	20,9	23,5	40,7	43,0
dont Secteur des administrations publiques	56,7	61,3	14,2	17,0	42,5	44,3

Sources : BDF / IEOM

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Les actifs financiers

Millions de F CFP	Variation						
	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	08/07	07/06
Sociétés	101 533	106 275	136 863	155 149	157 876	1,8%	13,4%
Dépôts à vue	63 014	68 591	89 121	97 209	101 369	4,3%	9,1%
Placements liquides ou à court terme	32 999	36 096	45 387	54 601	55 518	1,7%	20,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	640	761	275	259	261	0,8%	-5,8%
Placements indexés*	32 359	35 335	45 112	54 342	55 257	1,7%	20,5%
dont comptes à terme	30 219	33 801	40 449	47 909	52 067	8,7%	18,4%
dont OPCVM monétaires	2 140	1 534	4 663	6 433	3 190	-50,4%	38,0%
Epargne à long terme	5 520	1 588	2 355	3 339	989	-70,4%	41,8%
dont OPCVM non monétaires	5 466	1 409	2 343	2 060	988	-52,0%	-12,1%
Ménages	202 746	226 527	245 171	273 080	290 908	6,5%	11,4%
Dépôts à vue	56 280	60 923	67 370	71 436	74 900	4,8%	6,0%
Placements liquides ou à court terme	84 792	95 421	99 734	117 662	134 694	14,5%	18,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	55 311	59 894	62 556	64 704	72 269	11,7%	3,4%
Livrets ordinaires	43 119	47 237	49 155	50 645	56 339	11,2%	3,0%
Livrets A et bleus	11 331	11 701	12 318	13 047	14 946	14,6%	5,9%
Livrets jeunes	146	188	253	265	294	10,9%	4,7%
Comptes d'épargne logement	715	768	830	747	690	-7,6%	-10,0%
Placements indexés*	29 481	35 527	37 178	52 958	62 425	17,9%	42,4%
dont comptes à terme	18 006	20 713	23 006	36 489	47 914	31,3%	58,6%
dont bons de caisse	870	826	784	633	541	-14,5%	-19,3%
dont OPCVM monétaires	10 605	13 989	13 389	15 836	13 971	-11,8%	18,3%
Epargne à long terme	61 674	70 183	78 067	83 982	81 314	-3,2%	7,6%
Plans d'épargne logement	4 568	5 602	5 892	5 018	4 239	-15,5%	-14,8%
Autres comptes d'épargne	35	37	40	49	56	14,3%	22,5%
Portefeuille-titres	4 171	3 560	4 482	4 575	2 615	-42,8%	2,1%
OPCVM non monétaires	5 904	7 803	6 317	4 408	1 966	-55,4%	-30,2%
Contrats d'assurance-vie	46 996	53 181	61 336	69 932	72 438	3,6%	14,0%
Autres agents	38 902	40 510	48 857	54 550	60 605	11,1%	13,9%
Dépôts à vue	14 613	16 512	21 271	19 540	20 222	3,5%	-8,1%
Placements liquides ou à court terme	24 279	23 924	26 710	34 052	39 620	16,3%	27,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	2 184	2 680	2 895	3 445	3 319	-3,7%	19,0%
Placements indexés*	22 095	21 244	23 815	30 607	36 301	18,6%	28,5%
dont comptes à terme	21 682	21 183	23 792	30 585	36 255	18,5%	28,6%
Epargne à long terme	10	74	876	958	763	-20,4%	ns
TOTAL	343 181	373 312	430 891	482 779	509 389	5,5%	12,3%
Dépôts à vue	133 907	146 026	177 762	188 185	196 491	4,4%	5,9%
Placements liquides ou à court terme	142 070	155 441	171 831	206 315	229 832	11,4%	20,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	58 135	63 335	65 726	68 408	75 849	10,9%	4,1%
Placements indexés*	83 935	92 106	106 105	137 907	153 983	11,7%	30,0%
Epargne à long terme	67 204	71 845	81 298	88 279	83 066	-5,9%	9,9%

* sur les taux du marché

Source : IEOM

Tableau 2
Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédits

Millions de F CFP	Variation						
	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	08/07	07/06
Entreprises	167 232	187 530	217 667	256 989	291 031	13,2%	18,1%
Crédits d'exploitation	53 060	61 903	67 020	69 840	77 994	11,7%	4,2%
Créances commerciales	3 772	3 951	3 125	3 527	3 893	10,4%	12,9%
Crédits de trésorerie	28 132	30 598	34 750	40 278	43 022	6,8%	15,9%
dont entrepreneurs individuels	1 870	1 682	1 688	1 649	1 382	-16,2%	-2,3%
Comptes ordinaires débiteurs	21 156	27 354	29 145	26 035	31 079	19,4%	-10,7%
Affacturage	-	-	-	-	-		
Crédits d'investissement	78 427	86 480	99 476	120 218	139 716	16,2%	20,9%
Crédits à l'équipement	69 463	76 293	89 514	109 779	129 454	17,9%	22,6%
dont entrepreneurs individuels	6 063	6 173	6 585	7 362	8 175	11,0%	11,8%
Crédit-bail	8 964	10 187	9 962	10 439	10 262	-1,7%	4,8%
Crédits à l'habitat	34 682	37 425	46 254	60 560	66 089	9,1%	30,9%
Autres crédits	1 063	1 722	4 917	6 371	7 232	13,5%	29,6%
Ménages	210 313	229 766	247 192	273 373	305 711	11,8%	10,6%
Crédits à la consommation	50 465	52 233	57 553	60 065	63 391	5,5%	4,4%
Crédits de trésorerie	37 991	38 811	41 760	44 324	47 687	7,6%	6,1%
Comptes ordinaires débiteurs	2 767	2 881	4 007	2 602	2 895	11,3%	-35,1%
Crédit-bail	9 707	10 541	11 786	13 139	12 809	-2,5%	11,5%
Crédits à l'habitat	159 099	176 625	188 682	212 123	241 031	13,6%	12,4%
Autres crédits	749	908	957	1 185	1 289	8,8%	23,8%
Collectivités locales	34 597	33 549	34 091	39 151	39 058	-0,2%	14,8%
Crédits d'exploitation	670	1 565	2 088	7 152	4 967	-30,6%	242,5%
Crédits de trésorerie	313	1 322	1 436	7 074	4 899	-30,7%	392,6%
Comptes ordinaires débiteurs	357	243	652	78	68	-12,8%	-88,0%
Crédits d'investissement	31 641	30 578	30 807	30 948	33 089	6,9%	0,5%
Crédits à l'équipement	31 639	30 565	30 790	30 906	33 028	6,9%	0,4%
Crédit-bail	2	13	17	42	61	45,2%	147,1%
Crédits à l'habitat	1 604	784	637	557	488	-12,4%	-12,6%
Autres crédits	682	622	559	494	514	4,0%	-11,6%
Autres agents de CCB non ventilés	8 548	8 227	12 466	10 388	9 985	-3,9%	-16,7%
Total encours sain	420 690	459 072	511 416	579 901	645 785	11,4%	13,4%
Créances douteuses brutes	16 726	16 338	15 014	14 505	13 736	-5,3%	-3,4%
Créances douteuses nettes	5 844	6 331	5 085	4 561	4 109	-9,9%	-10,3%
dont entreprises	3 978	3 881	3 298	2 583	2 203	-14,7%	-21,7%
dont ménages	1 495	1 611	1 713	1 923	1 860	-3,3%	12,3%
Provisions	10 882	10 007	9 929	9 944	9 627	-3,2%	0,2%
Total encours brut	437 416	475 410	526 430	594 406	659 521	11,0%	12,9%
Taux de créances douteuses	4,0%	3,6%	2,9%	2,5%	2,1%	-0,4 pt	-0,4 pt
Taux de provisionnement	65,1%	61,2%	66,1%	68,6%	70,1%	1,5 pts	2,4 pts

Source : IEOM

Tableau 3
Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

Millions de F CFP							Variation	
	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	08/07	07/06	
Entreprises	142 228	163 352	192 626	227 933	258 895	13,6%	18,3%	
Crédits d'exploitation	53 060	61 903	67 020	69 840	77 994	11,7%	4,2%	
Créances commerciales	3 772	3 951	3 125	3 527	3 893	10,4%	12,9%	
Crédits de trésorerie	28 132	30 598	34 750	40 278	43 022	6,8%	15,9%	
dont entrepreneurs individuels	1 870	1 682	1 688	1 649	1 382	-16,2%	-2,3%	
Comptes ordinaires débiteurs	21 156	27 354	29 145	26 035	31 079	19,4%	-10,7%	
Affacturage								
Crédits d'investissement	70 520	79 579	94 408	117 349	137 033	16,8%	24,3%	
Crédits à l'équipement	61 556	69 392	84 446	106 910	126 771	18,6%	26,6%	
dont entrepreneurs individuels	6 063	6 173	6 585	7 362	8 175	11,0%	11,8%	
Crédit-bail	8 964	10 187	9 962	10 439	10 262	-1,7%	4,8%	
Crédits à l'habitat	17 886	20 385	26 430	35 123	37 493	6,7%	32,9%	
Autres crédits	762	1 485	4 768	5 621	6 375	13,4%	17,9%	
Ménages	175 238	191 384	202 285	220 574	247 721	12,3%	9,0%	
Crédits à la consommation	45 877	47 490	51 869	53 176	55 241	3,9%	2,5%	
Crédits de trésorerie	33 403	34 068	36 076	37 435	39 537	5,6%	3,8%	
Comptes ordinaires débiteurs	2 767	2 881	4 007	2 602	2 895	11,3%	-35,1%	
Crédit-bail	9 707	10 541	11 786	13 139	12 809	-2,5%	11,5%	
Crédits à l'habitat	128 614	142 988	149 459	166 213	191 191	15,0%	11,2%	
Autres crédits	747	906	957	1 185	1 289	8,8%	23,8%	
Collectivités locales	2 895	3 712	4 309	9 566	7 471	-21,9%	122,0%	
Crédits d'exploitation	670	1 565	2 088	7 152	4 967	-30,6%	242,5%	
Crédits de trésorerie	313	1 322	1 436	7 074	4 899	-30,7%	392,6%	
Comptes ordinaires débiteurs	357	243	652	78	68	-12,8%	-88,0%	
Crédits d'investissement	1 683	1 608	1 767	2 000	2 130	6,5%	13,2%	
Crédits à l'équipement	1 681	1 595	1 750	1 958	2 069	5,7%	11,9%	
Crédit-bail	2	13	17	42	61	45,2%	147,1%	
Crédits à l'habitat	542	539	454	414	374	-9,7%	-8,8%	
Autres crédits								
Autres agents de CCB non ventilés	8 548	8 227	12 466	10 160	9 761	-3,9%	-18,5%	
Total encours sain	328 909	366 675	411 686	468 233	523 848	11,9%	13,7%	
Créances douteuses brutes	16 129	15 328	14 837	14 196	13 281	-6,4%	-4,3%	
Créances douteuses nettes	5 247	5 321	4 908	4 253	3 654	-14,1%	-13,3%	
dont entreprises	3 946	3 881	3 298	2 573	2 203	-14,4%	-22,0%	
dont ménages	1 256	1 382	1 536	1 625	1 405	-13,5%	5,8%	
Provisions	10 882	10 007	9 929	9 943	9 627	-3,2%	0,1%	
Total encours brut	345 038	382 003	426 523	482 429	537 129	11,3%	13,1%	
Taux de créances douteuses	4,7%	4,0%	3,5%	2,9%	2,5%	-0,5 pt	-0,5 pt	
Taux de provisionnement	67,5%	65,3%	66,9%	70,0%	72,5%	2,4 pts	3,1 pts	

Source : IEOM

Tableau 4
Le bilan agrégé des banques

Millions de F CFP		déc.-06	déc.-07	déc.-08	08/07	07/06
ACTIF	OPERATIONS DE TRESORERIE	98 677	111 701	105 832	-5,3%	13,2%
	CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, CCP	17 944	24 167	22 405	-7,3%	34,7%
	ETABLIS. DE CREDIT, INSTITUTIONS FINANCIERES	80 733	87 534	83 427	-4,7%	8,4%
	Comptes ordinaires débiteurs	35 386	32 566	32 947	1,2%	-8,0%
	Prêts et comptes à terme	25 825	26 938	26 515	-1,6%	4,3%
	Opérations avec les réseaux et groupes	18 087	26 965	23 169	-14,1%	49,1%
	Valeurs reçues en pension	0	0	0	n.s.	0,0%
	Autres opérations	1 435	1 065	796	-25,3%	-25,8%
	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	385 568	436 775	489 400	12,0%	13,3%
	CREANCES COMMERCIALES	3 125	3 511	3 904	11,2%	12,4%
	CREDITS DE TRESORERIE	70 133	83 055	88 151	6,1%	18,4%
	CREDITS A L'EQUIPEMENT	82 859	101 647	118 327	16,4%	22,7%
	CREDITS A L'HABITAT	177 658	202 790	230 133	13,5%	14,1%
	COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	35 469	30 196	34 089	12,9%	-14,9%
	AUTRES CREDITS	11 659	11 538	11 322	-1,9%	-1,0%
	CREANCES DOUTEUSES NETTES	4 665	4 038	3 474	-14,0%	-13,4%
	Provisions sur créances douteuses (non incluses)	8 787	8 726	8 230	-5,7%	-0,7%
	OPERATIONS DIVERSES	15 716	12 136	14 766	21,7%	-22,8%
	COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS	15 226	11 358	14 102	24,2%	-25,4%
	OPERATIONS SUR TITRES	490	778	664	-14,7%	58,8%
	VALEURS IMMOBILISEES	11 646	10 681	10 030	-6,1%	-8,3%
	TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	1 685	2 253	2 393	6,2%	33,7%
	IMMOBILISATIONS	7 326	7 084	7 146	0,9%	-3,3%
	LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	2 609	1 334	487	-63,5%	-48,9%
	LOCATION SIMPLE	25	8	0	n.s.	-68,0%
	ACTIONNAIRES ET ASSOCIES	0	0	0	n.s.	0,0%
	DIVERS	1	2	4	100,0%	100,0%
	TOTAL DE L'ACTIF	511 607	571 293	620 028	8,5%	11,7%

Source : IEOM

Tableau 4 bis
Le bilan agrégé des banques

	Millions de F CFP			déc.-06	déc.-07	déc.-08	08/07	07/06
PASSIF	OPERATIONS DE TRESORERIE	127 666	143 593	156 519	9,0%	12,5%		
	INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, CCP	175	74	43	-41,7%	-57,8%		
	ETABLIS. DE CREDIT, INSTITUTIONS FINANCIERES	120 170	134 501	141 630	5,3%	11,9%		
	Comptes ordinaires créditeurs	2 344	3 269	3 872	18,5%	39,4%		
	Emprunts et comptes à terme	74 867	77 134	84 914	10,1%	3,0%		
	Opérations avec les réseaux et groupes	40 414	51 188	49 824	-2,7%	26,7%		
	Autres	2 545	2 911	3 020	3,8%	14,4%		
	VALEURS DONNEES EN PENSION OU VENDUES FERMES	7 321	9 018	14 846	64,6%	23,2%		
	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	327 527	365 903	400 280	9,4%	11,7%		
	COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	256 427	292 912	320 007	9,3%	14,2%		
	Sociétés et entrepreneurs individuels	138 714	157 424	163 371	3,8%	13,5%		
	Comptes ordinaires	96 936	107 172	107 980	0,8%	10,6%		
	Comptes à terme	41 779	50 252	55 391	10,2%	20,3%		
	Particuliers	71 193	84 305	98 968	17,4%	18,4%		
	Comptes ordinaires	49 994	50 680	54 966	8,5%	1,4%		
	Comptes à terme	21 199	33 624	44 001	30,9%	58,6%		
	Autres	46 520	51 184	57 668	12,7%	10,0%		
	Comptes ordinaires	22 251	20 078	20 825	3,7%	-9,8%		
	Comptes à terme	24 269	31 105	36 843	18,4%	28,2%		
	COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL	66 506	67 660	73 483	8,6%	1,7%		
	BONS DE CAISSE ET BONS D'EPARGNE	784	633	541	-14,6%	-19,2%		
	CREANCES NEGOCIABLES SUR LES MARCHES	0	0	0	n.s.	0,0%		
	AUTRES DEPOTS	3 811	4 698	6 249	33,0%	23,3%		
	OPERATIONS DIVERSES	9 544	9 841	9 253	-6,0%	3,1%		
	COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS	9 544	9 841	9 253	-6,0%	3,1%		
	OPERATIONS SUR TITRES	0	0	0	n.s.	0,0%		
	CAPITAUX PROPRES	46 869	51 956	53 976	3,9%	10,9%		
	DETTES SUBORDONNEES, PROVISIONS ET FRBG	8 409	12 561	12 543	-0,1%	49,4%		
	RESERVES	14 404	16 553	17 891	8,1%	14,9%		
	CAPITAL	17 694	16 442	17 016	3,5%	-7,1%		
	REPORT A NOUVEAU	-152	-5	3	-166,4%	-97,0%		
	EXCEDENT (±) & RESULTAT EN INSTANCE D'APPROB.	6 514	6 405	6 523	1,8%	-1,7%		
TOTAL DU PASSIF	511 607	571 293	620 028	8,5%	11,7%			

Source : IEOM

Tableau 5
Compte de résultat agrégé des banques

Millions de F CFP	2006	2007	2008	08/07	07/06
(+) Produits d'exploitation bancaires	34 898	39 024	43 165	10,6%	11,8%
- Opérations de trésorerie et interbancaires	2 905	3 782	3 939	4,2%	30,2%
- Opérations avec la clientèle	23 205	26 366	29 171	10,6%	13,6%
- Opérations sur titres	5	4	145	n.s.	-20,0%
- Opérations de crédit-bail et location simple	1 705	1 248	873	-30,0%	-26,8%
- Divers	7 078	7 624	9 037	18,5%	7,7%
(-) Charges d'exploitation bancaires	13 031	16 117	19 617	21,7%	23,7%
- Opérations de trésorerie et interbancaires	4 940	5 920	6 633	12,0%	19,8%
- Opérations avec la clientèle	5 017	7 315	9 401	28,5%	45,8%
dont sur Dépôts à vue	218	431	392	-9,0%	97,7%
dont sur Comptes d'épargne	1 430	1 837	2 242	22,0%	28,5%
dont sur Comptes d'épargne-logement (CEL)	26	14	17	21,4%	-46,2%
dont sur Plans d'épargne-logement (PEL)	163	163	139	-14,7%	0,0%
dont sur Dépôts à terme	3 032	4 674	6 414	37,2%	54,2%
dont sur Bons de caisse	14	20	19	-5,0%	42,9%
- Opérations sur titres	0	0	135	n.s.	-
- Opérations de crédit-bail et location simple	1 499	1 117	737	-34,0%	-25,5%
- Divers	1 575	1 765	2 711	53,6%	12,1%
(+) Produits accessoires	408	449	466	3,8%	10,0%
(-) Charges accessoires	4	0	1	n.s.	n.s.
(-) Dot. nettes aux prov. sur titres del'activité de portef.	0	0	0	n.s.	-
(-) Dot. nettes aux prov. pour dépréc. titres de plac.	-2	-39	117	n.s.	n.s.
(-) Intérêts sur créances douteuses	262	242	205	-15,3%	-7,6%
Produit net bancaire	22 011	23 153	23 691	2,3%	5,2%
(-) Frais généraux	12 889	13 276	14 404	8,5%	3,0%
dont Frais de personnel	7 830	8 010	8 764	9,4%	2,3%
dont Impôts et taxes	181	124	148	19,4%	-31,5%
dont Services extérieurs	4 878	5 142	5 492	6,8%	5,4%
(-) Dotations nettes aux amortissements	955	958	907	-5,3%	0,3%
(-) Dot. nettes aux prov. des immo. corporelles et incorp.	3	5	4	-20,0%	66,7%
(-) Quote part des frais de siège social	125	150	163	8,7%	20,0%
(-) Quote part sur op. d'exploit. non banc. faites en commur	0	1	1	0,0%	-
(+) Charges refacturées	1 640	1 725	1 825	5,8%	5,2%
Résultat brut d'exploitation	9 679	10 488	10 037	-4,3%	8,4%
(-) Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses	-94	91	-288	n.s.	n.s.
(-) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation	-208	-138	-193	39,9%	-33,7%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	226	-178	-179	0,6%	n.s.
(-) Pertes sur créances irrécupérables	467	634	770	21,5%	35,8%
(+) Intérêts sur créances douteuses	262	242	205	-15,3%	-7,6%
Résultat d'exploitation	9 550	10 321	10 132	-1,8%	8,1%
(+) ± values sur cessions d'immo. corp. et incorp.	206	-11	16	n.s.	n.s.
(+) ± values sur cessions d'immo. financières	-22	-28	-202	n.s.	27,3%
(-) Dot. nettes aux prov. des immo. financières	7	314	-132	-142,0%	n.s.
Résultat courant avant impôt	9 727	9 968	10 078	1,1%	2,5%
(+) Produits exceptionnels	83	101	154	52,5%	21,7%
(-) Charges exceptionnelles	8	14	15	7,1%	75,0%
(-) Dotations nettes au FRBG	0	0	0	n.s.	-
(-) Dot. nettes aux provisions réglementées	6	-16	8	-150,0%	n.s.
(-) Impôts sur les bénéfices	3 282	3 666	3 686	0,5%	11,7%
Résultat net	6 514	6 405	6 523	1,8%	-1,7%

Source : IEOM

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2008

Janvier

- **Logement.** L'indice de révision des loyers (IRL) est entré en vigueur le 1er janvier mettant fin au gel des loyers instauré en 2007.
- **Nickel.** Par arrêté n° 113-2008/PS du 24 janvier, la Province Sud fixe une redevance pour l'occupation de son domaine public maritime concernant un émissaire marin de rejet d'effluents appartenant à la société Goro Nickel.

Février

- **Goro Nickel.** Suite à des revendications environnementales, Goro Nickel décide de suspendre la pose de l'émissaire marin.
- **Enercal.** En application des accords de Nouméa, la Nouvelle-Calédonie rachète à l'État et à l'Agence française de développement, pour un montant de 4,3 milliards de F CFP, 36 % des participations détenues dans Enercal. Elle devient ainsi actionnaire majoritaire avec 54,4 % des participations.
- **Babésiose bovine.** Cette maladie réintroduite accidentellement sur le territoire constitue une menace importante pour la filière.

Mars

- **Goro Nickel.** Le 11 mars, le Tribunal administratif de Nouméa confirme la légalité de la redevance que la Province Sud décide d'appliquer à la société Goro Nickel.
- **Vie chère.** Mise en place d'un observatoire des prix des produits de consommation courante pour la zone du Grand Nouméa.
- **Aéroport.** La première pierre du chantier d'extension et de restructuration de l'aéroport international de Nouméa-la Tontouta est posée le 27 mars.

Avril

- **Surendettement.** Le Congrès vote le 23 avril le texte visant à la mise en oeuvre de procédures civiles (de compétence locale) nécessaires à un déploiement complet du dispositif de traitement des situations de surendettement sur le territoire.
- **Fiscalité.** Le gouvernement adopte le 9 avril des mesures visant à alléger les droits de succession.

Mai

- **Visite du Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer.** M. Yves Jégo effectue sa première visite en Nouvelle-Calédonie du 29 mai au 2 juin.
- **Vie chère.** Mise à disposition du consommateur d'un écoriz. Autorisation d'un quota exceptionnel d'importation de 400 tonnes supplémentaires de riz sous condition d'un prix de vente plafonné à 100 F CFP/kg.
- **Fiscalité.** Le Congrès vote la suppression de la vignette automobile le 23 mai.

Juin

- **Environnement.** Une grande partie des récifs coralliens de Nouvelle-Calédonie est inscrite le 7 juillet à la liste des sites naturels du patrimoine mondial de l'Unesco.

- **Nickel.** La Cour administrative d'appel de Paris annule le permis de recherche sur Prony Ouest accordé à Goro Nickel en 2003.
- **Transport aérien.** Premier vol Nouméa-Séoul le week-end du 21-22 juin.

Juillet

- **SMSP/Posco.** Départ le 5 juillet du premier chargement de minerai de nickel à destination du centre industriel de Gwangyang en Corée du Sud.
- **Congrès.** Le député Pierre Frogier est réélu le mercredi 23 juillet président du Congrès. Le FLNKS devient le premier groupe politique au Congrès.

Août

- **Usine du Nord.** Début des opérations de dragage du chenal de Vavouto le 5 août.
- **SMSP/Posco.** Prévu initialement début janvier 2009, l'allumage du four de production de nickel est effectué le 25 août.

Septembre

- **Internet.** Le câble Internet mis en place par l'OPT et reliant la Nouvelle-Calédonie à l'Australie, entre en service le 1^{er} septembre.
- **SLN :** Après 112 jours de rénovation, le four DEMAG 9 est remis en service le 15 septembre.
- **Goro Nickel.** La Société de participation minière du Sud calédonien (SPMSC) obtient un délai de quatre ans après la mise en production de l'usine pour porter sa participation à 20% du capital. Par ailleurs, un protocole d'accord est signé entre le comité Rheebeu Nuu et le directeur délégué de Goro Nickel.

Octobre

- **Nickel.** Le cours de la livre de nickel affiche une forte baisse avec un creux à 3,99 \$ le 24 octobre soit un recul de plus de 83 % depuis son pic historique de 2007 à 24,5 \$.
- **SMSP/Posco.** L'usine métallurgique de Gwangyang, entre en production le 20 octobre.
- **Goro Nickel.** La pose de l'émissaire marin reprend le 25 octobre. Deux arrêtés ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) sont pris par la Province Sud le 8 octobre.

Novembre

- **SMG.** Depuis le début de l'année, pour suivre l'inflation, le salaire minimum garanti a été augmenté à quatre reprises le 1^{er} mars, le 1^{er} avril, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre soit une augmentation totale de 2,9 %.
- **Visite du secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer.** Yves Jégo, secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer, s'est rendu en Nouvelle-Calédonie les 11 et 14 novembre.
- **Vie chère.** Un écocaddie composé de 21 articles de consommation courante est mis à disposition des consommateurs le 15 novembre.
- **SLN.** Inauguration de l'unité de traitement située à Tiébaghi le 19 novembre par le PDG d'ERAMET.
- **Dialogue social.** Les mouvements de grèves commencés au début du mois d'octobre par plusieurs directions de la fonction publique territoriale se sont terminés fin

novembre. Après négociation, les primes attribuées oscillent entre 25 000 francs et 40 000 francs par mois selon la direction concernée.

- **Budget primitif.** Le budget 2009 de la Nouvelle-Calédonie, présenté par le Gouvernement, s'élève à 162,7 milliards de francs en hausse de 2,25 % par rapport au budget primitif 2007.
- **Inauguration.** La Maison de la Nouvelle-Calédonie (MNC) est inaugurée le 21 novembre à Paris.

Décembre

- **Comité des signataires.** Le VII^{ème} Comité des signataires de l'accord de Nouméa se réunit à Paris le 8 décembre sous la présidence du Premier Ministre François Fillon. Il permet d'entériner les travaux réalisés par la mission d'appui en collaboration avec les acteurs locaux en matière de transfert des compétences, notamment au niveau de l'enseignement secondaire. Les questions économiques se sont concentrées sur les problématiques du rééquilibrage, de l'industrie du nickel et du passage à l'euro.
- **Réforme.** Le 17 décembre, le Congrès vote la réforme des retraites du secteur privé. A partir du 1^{er} janvier 2009, le nombre d'années de cotisations pour une retraite Cafat sans abattement passera de 30 à 35 ans et l'âge minimum pour une cessation d'activité de 55 à 57,5 ans. Cette réforme s'appliquera progressivement sur cinq ans.
- **Goro Nickel.** Le 19 décembre, Goro Nickel SAS devient officiellement Vale Inco Nouvelle-Calédonie SAS.
- **Usine du Nord.** Le 31 décembre, la Financière Océor (Caisse d'Epargne) et la Bred Banque Populaire (BCI) accordent à la SMSP un prêt sur 20 ans de 17,9 milliards de F CFP pour le financement de sa participation à la construction de l'usine du Nord.

Annexe 4 : Les missions de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer dont le siège est à Paris a été créé par la loi n° 66-948 du 22 décembre 1966 (repris à l'article L.712.4 du Code Monétaire et Financier) pour exercer dans les collectivités françaises du Pacifique le privilège de l'émission monétaire qui était détenu depuis 1888 par la Banque de l'Indochine. Ses statuts ont été fixés par le décret n° 67-267 du 30 mars 1967 modifié par les décrets n° 85-403 du 3 avril 1985 et n° 86-892 du 28 juillet 1986, n° 92-760 du 31 juillet 1992, n° 98-1244 du 29 décembre 1998 et n°2006-1504 du 4 décembre 2006. Etablissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros, il exerce son activité en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

L'IEOM est la **banque centrale** des Collectivités d'Outre-Mer, à ce titre ;

➤ Il assure **l'émission de la monnaie** ayant cours légal dans ces territoires : le **franc CFP** (Change Franc Pacifique) dont l'État français garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1er janvier 1999 à 1.000 F CFP pour 8,38 euros. Il **met en circulation** des billets de valeur faciale de 10.000, 5.000, 1.000 et 500 F CFP et des pièces de 100, 50, 20, 10, 5, 2, 1 F CFP. Il **contrôle** le volume et la qualité des signes monétaires.

➤ Il **veille** au bon fonctionnement du **système bancaire** en collaboration étroite avec les organismes nationaux chargés de la réglementation de la profession : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissements (agrément), Comité consultatif de la réglementation bancaire et financière (CCLRF) et Commission bancaire (contrôles et sanctions).

➤ Il **conduit une politique monétaire** visant à favoriser le développement économique dans les Collectivités d'Outre-Mer du Pacifique **par l'intermédiaire du refinancement**, sous certaines conditions, des crédits en faveur des secteurs économiques **prioritaires** et des zones économiquement **défavorisées** et également par le biais de la modulation du régime des réserves obligatoires.

➤ Il joue un rôle **d'observatoire économique** permanent en réalisant des enquêtes d'opinions et des études périodiques sur les grands secteurs d'activité et en publiant notamment **une lettre mensuelle** et **deux bulletins trimestriels de conjoncture**. L'IEOM réalise également tous les ans **un rapport annuel** dressant le bilan économique et financier de chaque collectivité et établit, en collaboration avec la Banque de France, **la balance des paiements** de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française.

➤ Il **apporte ses services** à la communauté bancaire, aux Pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers : cotation, centrale de bilans, gestion des systèmes d'échanges interbancaires, recensement des risques. Il **assure dans ce cadre l'exécution des transferts** de fonds publics et privés entre sa zone d'émission et la France métropolitaine. Ces mouvements transitent par le compte d'opérations ouvert au nom de l'IEOM dans les livres du Trésor public, ce compte **garantissant** de manière illimitée **la convertibilité du F CFP en euro** et la liberté des transferts.

➤ **Il s'assure**, en liaison avec la Banque de France, **de la sécurité des moyens de paiement** et de la pertinence des normes applicables en la matière, en vertu de l'article 71 de la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne.

➤ **L'IEOM assure** en Nouvelle-Calédonie dans ses locaux, **le secrétariat de la commission de surendettement** des particuliers depuis le 1er avril 2007 (décret n°2007-43 du 10 janvier 2007). Dans ce cadre, il instruit les dossiers de surendettement soumis à la décision de la Commission. Sur le plan juridique, le dispositif légal et réglementaire, nécessaire au bon fonctionnement de la commission de surendettement, a été complété le 28 avril 2008 par une délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

➤ **Le dispositif de médiation du crédit** a été mis en place en Nouvelle-Calédonie en novembre 2008. Il est semblable à celui déployé en métropole, la fonction de médiateur étant occupée par le directeur de l'agence de l'IEOM. **Le dépôt d'un dossier** se fait directement au travers de la plateforme internet élaborée pour la circonstance : <http://www.mediateurducredit.fr>

La connaissance des réalités humaines et économiques des différentes collectivités de sa zone d'émission permet à l'IEOM d'éclairer l'ensemble des opérateurs économiques et financiers dans leurs décisions et d'être pour les Pouvoirs publics une force de proposition et de conseil au service du développement économique et social.

Annexe 5 : Lexique des principaux sigles mentionnés

AAI	Autorisation administrative d'importation
ADANC	Agence pour la desserte aérienne de Nouvelle-Calédonie
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
ADRAF	Agence de développement rural et d'aménagement foncier
AFBTP	Association de Formation du BTP
AFD	Agence française de développement
BIT	Bureau international du travail
BTP	Bâtiment et travaux publics
CAAPO	Coopérative agricole et aquacole des producteurs d'Ouvéa
CAFAT	Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCLRf	Comité consultatif de la réglementation bancaire et financière
CDE	Calédonienne des eaux
CECEI	Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement
CES	Conseil économique et social
CET	Centre de technique d'enfouissement
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
CNCEP	Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CTME	Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie
DAVAR	Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DIMENC	Direction de l'industrie des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie
DPASS	Direction provinciale d'action sanitaire et sociale
EEC	Electricité et eau de Calédonie
ENERCAL	Société néo-calédonienne d'énergie
ERPA	Etablissement de régulation des prix agricoles
FASSF	Fonds d'action sanitaire, sociale et familiale
FBF	Fédération bancaire française
FCME	Fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie
FED	Fonds européen de développement
FEPNC	Fonds d'équipement et de promotion de la Nouvelle-Calédonie
FER	Fonds d'électrification rurale
FGIL	Fonds de garantie des îles Loyauté
FGMPE	Fonds de garantie bancaire pour micro-projets économiques
FGN	Fonds de garantie pour le développement de la Province Nord
FGPPP	Fonds de garantie des petits projets productifs
FIDES	Fonds d'investissement pour le développement économique et social

FME	Fonds pour la maîtrise de l'énergie
FSH	Fonds social de l'habitat
GEMINI	Société Gestion-Exploitation des mines de nickel
GFA	Groupement des fermes aquacoles
GIE	Groupement d'intérêt économique
ICAP	Institut calédonien de participation
ICPE	Installations classées pour le protection de l'environnement
IDC	Institut pour le Développement des Compétences (ex APE)
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
ISD	Installation de stockage des déchets
ISEE	Institut de la statistique et des études économiques
KNS	Koniambo nickel SAS
MKM	Mai-Kouaoua Mines
NCI	Nouvelle-Calédonie Initiative
NMC	Nickel mining company
OCEF	Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique
OGAF	Opérations groupées d'aménagement foncier
OMT	Organisation mondiale du tourisme
OPT	Office des postes et télécommunications
PDTC	Plan de développement touristique concerté
PROMOSUD	Société de développement de la Province Sud
PTME	Programmes territoriaux de maîtrise de l'énergie
SCE	Société calédonienne des eaux
SEM	Société d'économie mixte
SHN	Société des hôtels de Nouméa
SIC	Société immobilière de Nouvelle-Calédonie
SIT	Service de l'inspection du travail
SLN	Société Le Nickel
SMCB	Société des mines de Cap-Bocage
SMGM	Société minière Georges Montagnat
SMIT	Service médical inter-entreprise du travail
SMN	Société des mines de Nakéty
SMP	Société minière de Poro
SMSP	Société minière du Sud Pacifique
SMT	Société des mines de la Tontouta
SNNC	Société du nickel de Nouvelle-Calédonie et de Corée
SODIL	Société de développement et d'investissement de la Province des îles Loyauté
SOFINOR	Société de financement et d'investissement de la Province Nord
SOPAC	Société des producteurs aquacoles calédoniens
SOPARIL	Société de prise de participation dans les PME PMI
SPMSC	Société de participation minière du sud calédonien
STCPI	Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UPRAC	Unité de promotion et de sélection des races aquacoles de crevettes
VKP	Voh-Koné-Pouembout
ZAC	Zone d'aménagement concerté
ZEE	Zone économique exclusive

Annexe 6 :

Liste des publications

La Lettre de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique

Rapport annuel : Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française

Rapport annuel du siège de l'IEOM

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.ieom.fr

CEROM

Tableau de bord trimestriel

Les défis de la croissance calédonienne (*décembre 2008*)

L'économie polynésienne post C.E.P. une dépendance difficile à surmonter 1995-2003
(*décembre 2007*)

L'économie calédonienne en mouvement (*décembre 2005*)

Les Notes de l'Institut d'émission

L'habitat et le développement urbain dans le Grand Nouméa : Constat & Enjeux (*déc. 2008*)

Le réescompte en Nouvelle-Calédonie et Polynésie Française (*juillet 2008*)

Les déterminants économiques de tourisme en Polynésie Française (*mars 2008*)

Le secteur automobile en Nouvelle-Calédonie (*janvier 2008*)

Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises OM ? (*déc. 2007*)

Croissance de la masse monétaire et inflation en Polynésie Française (*décembre 2007*)

Evolutions statutaires et institutionnelles de l'Outre-mer (*septembre 2007*)

Le marché de l'immobilier dans le Grand Nouméa (*août 2007*)

Le poids du secteur du bâtiment et des travaux publics en Nouvelle-Calédonie (*mai 2007*)

Les industries agroalimentaires en Polynésie Française (*février 2007*)

Le bâtiment et les travaux publics en Polynésie Française (*janvier 2007*)

Les Notes expresses

N° 10 L'économie polynésienne en 2008 (*mars 2009*)

N° 9 Synthèse de la conjoncture économique de Wallis et Futuna en 2008 (*mars 2009*)

N° 8 L'économie calédonienne en 2008 (*mars 2009*)

N° 6 L'hôtellerie et la restauration à Wallis-et-Futuna (*juin 2008*)

N° 5 L'agriculture, l'élevage et la pêche à Wallis-et-Futuna (*juin 2008*)

N° 4 L'économie polynésienne en 2007 (*mai 2008*)

N° 3 L'industrie du monoï en Polynésie française (*février 2008*)

N° 2 L'évolution de la compétitivité prix de la Polynésie française de 1995 à 2007
(*février 2008*)

N° 1 Le financement bancaire des entreprises en Polynésie française (*janvier 2008*)

Ont collaboré à cet ouvrage :

Henry-Philippe de CLERCQ

Guy DELAMAIRE

Olivier SIMON

Alvin APPLETON

David CHATELAIN

Erica GERBIER

Carole GUERIN

Marie-Hélène de LAZZERI

Danielle SELEFEN

Xavier URRUTIA

Directeur de la publication : M. Yves BARROUX
Responsable de la rédaction : M. Henry-Philippe de CLERCQ
Editeur : IEOM
Imprimé par les Imprimeries Réunies de Nouméa
Achévé d'imprimer : juin 2009 - Dépôt légal : juin 2009
Prix : 2 500 F CFP - ISSN 1635-2262

Le rapport annuel de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer (IEOM) comprend une analyse de l'évolution économique de la Nouvelle-Calédonie au cours de l'année écoulée, notamment une présentation des principaux indicateurs, des secteurs d'activité, des échanges et également une analyse complète de l'évolution monétaire et financière, en particulier du système bancaire, de la situation monétaire et des finances publiques.

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer, établissement public national, est la banque centrale des collectivités françaises du Pacifique. A ce titre, l'IEOM en exerce toutes les missions fondamentales à l'exception de la gestion des réserves de change.